U d'/of OTTAWA
39003000769801

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://archive.org/details/extraitsdesenqut02banq

ENQUÊTE DE 1832

SUR LE

RENOUVELLEMENT DE LA CHARTE

DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

EXTRAITS

DES

ENQUÊTES PARLEMENTAIRES ANGLAISES

SUR LES

QUESTIONS DE BANQUE

DE

CIRCULATION MONÉTAIRE ET DE CRÉDIT

TRADUITS ET PUBLIÉS PAR ORDRE

DU GOUVERNEUR ET DU CONSEIL DE RÉGENCE DE LA BANQUE DE FRANCE

ET SOUS LA DIRECTION

DE MM. COULLET ET JUGLAR.

ENQUÊTE DE 1832 SUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CHARTE de la Banque d'Angleterre.

PARIS,

FURNE ET Cᵉ, Rue Saint-André-des-Arts, 45. ‖ GUILLAUMIN ET Cᵉ, Rue de Richelieu, 14.

1865

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

HB
3783
.B3
1883
v.2

ENQUÊTE DE 1832

SUR LE

RENOUVELLEMENT DE LA CHARTE

DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

Liste des mémbres du Comité		P. XI.
Rapport du Comité		P. XII.
Séance du 29 mai 1832.	Déposition de M. John Horsley Palmer.	P. 1.
— du 31 mai 1832.		P. 25.
— du 5 juin 1832.		P. 61.
— du 8 juin 1832.		P. 94.
Mémorandum		P. 129.
Séance du 5 juillet 1832.	Déposition de S. Jones Loyd	P. 133.
— du 10 juillet 1832.	Déposition de M. Thomas Tooke	P. 169.
— du 12 juillet 1832.		P. 208.
— du 31 juillet 1832.		P. 241.
— du 24 juillet 1832.	Déposition de M. N. de Rothschild	P. 267.

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES DANS LES DÉPOSITIONS

DÉPOSITION DE M. JOHN HORSLEY PALMER.

1—8. De la circulation des succursales de la Banque.

9—70. Examen des comptes de la Banque.

71—90. Principes sur lesquels repose l'émission des billets de la Banque. Proportion entre les billets émis et la réserve.

91—102. Des causes qui font diminuer l'encaisse de la Banque.

103—109. De la réserve de la Banque.

110—117. De l'émission des billets de £ 1 en 1825.

118—144. D'après quels principes doivent être réglées les émissions de billets.

145—158. Des causes qui peuvent produire une demande sur la Banque et des moyens par lesquels la Banque peut se garantir.

159—172. De l'élévation du taux de l'intérêt.

173—198. De l'escompte des billets par la Banque.

199—212. De la cour des directeurs de la Banque et de l'administration de la Banque.
213—226. De l'exportation de l'argent.
227—238. Des droits des actionnaires.
239—254. De l'élection des directeurs.
255—269. Rôle du gouverneur de la Banque et de la cour des directeurs dans les circonstances importantes.
270—282. La circulation des petits billets a de très-grands inconvénients au point de vue de la direction de la Banque.
283—295. Des causes politiques qui ont entraîné la rareté de l'or.
296—302. De l'importation actuelle de l'or.
303—312. De la quantité d'or que l'on peut payer en une journée à la Banque.
313—322. Des dépôts faits à la Banque.
323—329. Comptes des particuliers avec la Banque.
330—337. Proportions entre l'encaisse métallique et la circulation des valeurs.
338—354. Des dépôts faits à la Banque par les particuliers, les banquiers ou l'État.
355—360. Effet produit sur la circulation par l'augmentation des dépôts.
361. Effet que peut produire sur la circulation de province l'accroissement ou la réduction de la circulation de la Banque d'Angleterre.
362—381. Des émissions des banques de province.
382—396. Rapports entre l'émission et le taux de l'intérêt.
397—412. Des demandes d'or faites de l'étranger à la Banque d'Angleterre.
413—421. Proportions de la circulation de la Banque d'Angleterre entre Londres et la province.
422—430. Frais occasionnés par la circulation des banquiers de province.
431—435. Des avances faites aux banquiers de province par la Banque d'Angleterre.
436—440. De l'escompte des billets par les succursales de la Banque.
441—446. Facilités procurées aux banquiers de province par les succursales de la Banque pour le transport de l'or.
447—450. Des comptes des banquiers de province avec les succursales.

451—464. Les banquiers de province peuvent obtenir des succursales un approvisionnement d'or.
465—471. Organisation des succursales.
472—476. De la circulation et du crédit des banques de province.
477. De la Banque d'Angleterre considérée comme banque d'escompte.
478—484. Avantages que les banques privées présentent sur les succursales de la Banque au point de vue du public.
485—486. Différences entre le principe qui régit la Banque d'Angleterre et le principe qui régit la compagnie des Indes.
487—491. Effets de la circulation des succursales sur les billets des banques privées.
492—510. Concurrence des succursales avec les banques privées.
511—519. Motifs qui ont guidé la Banque dans l'établissement des succursales.
520—531. Dépenses occasionnées par la circulation de la Banque.
532—551. Les succursales reçoivent dans les provinces l'argent de l'impôt et le transmettent à Londres.
552—557. Avantages qu'il y aurait à n'avoir en Angleterre qu'une seule banque de circulation.
558—564. La Banque est plutôt un instrument de circulation qu'un agent de commerce.
565—580. Rôle de la Banque et du gouvernement en temps de crise.
581—605. Panique de 1825. — Conduite de la Banque comparée à la conduite qu'auraient pu tenir d'autres banques dans ces circonstances.
606—618. Nature de la crise de 1825.
619—631. Effets que produirait le droit reconnu aux banquiers de province de payer leurs billets en billets de la Banque d'Angleterre.
632—643. Cours du change pendant la crise de 1825. Escomptes de la Banque à cette époque.
644—656. Conséquences de l'admission du billet de £ 5 comme monnaie légale.
657—677. Garanties que peut avoir le public de la bonne administration de la Banque. — Le gouvernement intervient-il dans la direction de la Banque.
678—700. La réduction des frais, conséquence de la réduction de l'émission.
701—710. Réduction des billets de la Banque en 1831.

711—722. Le gouvernement est irresponsable de la direction de la Banque. Les gouverneurs seuls sont responsables.

723—817. Effets de la publication des comptes de la Banque.

818—880. Dans le cas où la Banque serait obligée de publier ses comptes, toutes les autres banques devraient être soumises à la même publication. — Conditions de cette publication. — Ses effets.

881—892. Adoption par les banquiers de province de la circulation de la Banque d'Angleterre.

893—926. Des émissions de billets.

DÉPOSITION DE M. SAMUEL JONES LOYD.

3245—3264. Du monopole de la Banque d'Angleterre.

3265—3332. Des banques par actions.

3333—3381. De la succursale de la Banque à Manchester.

3382—3393. De l'organisation de la Banque d'Angleterre. De la publication des comptes de la Banque.

3394—3407. De l'élection des directeurs de la Banque.

3408—3432. Des effets de la publicité donnée aux comptes de la Banque.

3433—3449. De l'encaisse métallique de la Banque. — Des causes qui peuvent entraîner l'écoulement de l'encaisse.

3450—3471. Du système actuel des banques d'émission du pays.

3472—3484. Des lois usuraires.

3485. De l'exclusion des juifs et des quakers de l'administration de la Banque.

DÉPOSITION DE M. THOMAS TOOKE.

3809—3838. Etat de la circulation en Angleterre à la fin du XVIIIe siècle. — Conduite de la Banque d'Angleterre à cette époque.

3839—3859. — Influence des émissions de la Banque sur l'état des prix.

3860—3866. De l'assistance que la Banque d'Angleterre peut fournir au commerce.

3867—3870. De la pluralité des banques d'émission.
3871—3878. De la publication des comptes de la Banque.
3879—3880. Conduite de la Banque en présence d'une demande d'espèces métalliques.
3881—3889. Conséquences que peut entraîner l'abaissement du prix des espèces. — Des variations dans le prix des espèces et dans la situation des changes.
3890—3908. Du système sur lequel repose la Banque d'Angleterre.— Faut-il changer ce système ?
3909—3918. Contrôle des banquiers de Londres sur la circulation des banques de province.
3919—3932. De la publication des comptes des banques de province.
3933—3938. Des précautions à prendre pour parer aux suites d'un épuisement de l'encaisse métallique de la Banque.
3939—3944. Différence entre la monnaie, les billets de banque et les chèques.
3945—3952. Action de la Banque sur l'état des changes.
3953—3961. De la substitution des billets de la Banque d'Angleterre aux billets des banquiers de province. — Des facilités que la Banque pourrait accorder aux individus, comparées avec celles que peuvent accorder les banquiers de province.
3962—3975. Utilité des banques de province pour les besoins du commerce et de l'agriculture en province.
3976—4021. Effets de l'augmentation ou de la réduction des émissions de la Banque sur l'état des prix.
4022—4034. De la suspension des payements en espèces.
4035—4065. Des variations dans les prix des espèces métalliques. — Des moyens à employer pour relever l'état des changes et rétablir le pair entre le prix de l'or sur le marché et le prix de l'or à la Monnaie.
4066—4090. La Banque prit-elle des mesures pour se préparer à reprendre les payements en espèces et quelles furent ces mesures.
4091—4118. De l'état des prix et de la circulation de 1816 à 1824.
5373—5374. Mesures prises par la Banque en prévision du rétablissement des payements en espèces.
5375—5389. Avantages de l'autorisation donnée aux banquiers de province de rembourser leurs billets en billets de la Banque d'Angleterre.

5390—5392. De la circulation des billets de Banque inférieurs à £ 5.
5393—5409. Utilité de l'augmentation de la circulation monétaire. — Effets produits sur les banques par une demande d'or considérable.
5410—5415. De l'émission des billets par le gouvernement.
5416—5421. De la publication des comptes dans les banques américaines.
5422—5430. Des mesures à employer dans le cas où l'encaisse métallique viendrait à être épuisé.
5431—5433. Des intérêts à exiger de la Banque dans le cas d'une suspension de payements en espèces.
5434—5438. Précautions à prendre dans le cas où le gouvernement ne pourrait pas payer ses créanciers.
5439—5450. Action de la circulation sur l'état des prix.
5451—5453. Effet produit à Londres par la rareté du numéraire en province.
5454—5472. Résultats d'une augmentation d'émission. — Des émissions excessives.
5473—5479. Mesures prises par la Banque, à la suite de la panique de 1825.

DÉPOSITION DE M. N. DE ROTHSCHILD.

4786—4788. Quel est le pair du change.
4789—4793. De la prime de l'or.
4794—4827. Du cours du change.
4828—4846. Influences des espèces d'or et d'argent sur le cours du change.
4847—4855. Conduite que doit tenir la Banque en présence d'une demande d'or importante.
4856—4894. Des causes qui peuvent agir sur le cours du change.
4895—4903. De l'escompte des billets par la Banque.
4904—4906. Est-il préférable de n'avoir qu'une seule banque d'émission à Londres ?
4907—4955. De la publication des comptes de la Banque. — Effets de cette publication.

FORMATION DU COMITÉ

SÉANCE DU 22 MAI 1832.

Dans la séance du mardi 22 mai 1832, la Chambre des communes a pris la résolution suivante :

Un comité secret sera institué pour faire une enquête sur l'opportunité qu'il y aurait à renouveler la Charte de la Banque d'Angleterre et sur le système sur lequel reposent les banques d'émission d'Angleterre et du pays de Galles.

Ce comité sera composé de :

Lord vicomte Althorp.
Sir Robert Peel, Bart.
Lord John Russel.
M. Goulburn.
Sir James Graham, Bart.
M. Herries.
M. Poulett Thomson.
M. Courtenay.
Colonel Maberly.
Sir Henry Parnell, Bart.
M. Vernon Smith.
M. John Smith.
M. Robarts.
Sir Matthew Ridley, Bart.
M. Attwood.
Sir John Newport, Bart.
M. Baring.
M. Irving.
M. Warburton.
M. George Philips.
M. James Morrison.
Lord Vicomte Morpeth.
M. Heywood.
Lord Vicomte Ebrington.
M. Lawley.
Sir John Wrottesley, Bart.
Lord Cavendish.
M. Alderman Wood.
M. Strutt.
M. Bonham Carter.
M. Edward John Stanley.
M. Alderman Thompson.

Ils se rassembleront demain dans la chambre du président, et auront le droit d'interroger toute personne et d'examiner toutes pièces et rapports.

Cinq membres au moins devront être présents à chaque séance.

ENQUÊTE DE 1832

SUR LE

RENOUVELLEMENT DE LA CHARTE

DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

RAPPORT

Le Comité secret, nommé pour faire une enquête sur l'opportunité de renouveler la Charte de la Banque d'Angleterre, et sur le système d'après lequel sont conduites les banques d'émission en Angleterre et dans le pays de Galles; Comité auquel a été déférée la pétition de certains directeurs de banques par actions, et qui a été autorisé à donner son avis sur les dépositions faites devant lui, a approuvé le rapport suivant :

Conformément à vos instructions, le Comité s'est livré à l'enquête que vous lui avez confiée ; il s'est fait présenter tous les comptes qu'il a jugé utile d'étudier, pour s'éclairer sur la situation des affaires de la Banque, et il a examiné avec soin toutes les dépositions, afin de déterminer les principes d'après lesquels sont réglées et conduites les émissions de billets et les opérations générales de la Banque. Nous devons dire que les directeurs de la Banque d'Angleterre ont procuré au Comité toutes les facilités en leur pouvoir, qu'ils ont répondu volontiers et franchement à toutes les questions qui leur ont été adressées, et qu'ils ont présenté tous les comptes qui leur ont été demandés. Le Comité a interrogé également tous les témoins qui, par leurs connaissances pratiques et leur expérience, lui paraissaient les plus capables de fournir des renseignements sur les sujets importants soumis à son examen, et ces témoins ont toujours été prêts à donner au Comité les informations les plus détaillées.

Les questions principales sur lesquelles le Comité a porté son attention sont les suivantes :

1° La circulation fiduciaire de la capitale doit-elle être limitée, comme elle l'est actuellement, aux émissions d'une seule banque, cette banque étant une société de commerce ; ou bien doit-on autoriser la concurrence entre plusieurs banques, composées chacune d'un nombre illimité d'associés ?

2° S'il paraît utile que la circulation fiduciaire de la capitale soit, comme elle l'est aujourd'hui, limitée aux émissions d'une seule banque, jusqu'à quel point les priviléges exclusifs possédés par la Banque d'Angleterre sont-ils nécessaires pour assurer ce résultat ?

3° Quelles garanties pourrait on exiger de la Banque pour assurer au public une bonne direction des émissions ? et, en premier lieu, serait-il utile et prudent d'obliger la Banque à publier périodiquement ses comptes ?

En ce qui concerne la circulation fiduciaire dans les provinces, le Comité a examiné : 1° l'effet produit par la création des succursales de la Banque ; 2° l'utilité qu'il y aurait d'encourager l'établissement de banques par actions en province.

On trouve, dans les minutes des dépositions, des renseignements plus ou moins nombreux sur toutes ces questions et sur quelques points accessoires ; mais ces renseignements ne sont pas assez précis pour permettre au Comité de formuler une opinion bien positive.

Le moment de la session où le Comité a commencé ses travaux, l'importance et la grande étendue du sujet, l'approche de la fin de la session, expliqueront assez à la Chambre les résultats limités de l'enquête, et la difficulté de se former une opinion précise et exacte, vu l'insuffisance des renseignements recueillis. Dans ces circonstances, le Comité a pensé qu'il serait préférable de livrer à l'examen de la Chambre l'ensemble des dépositions recueillies, à quelques exceptions près.

Le Comité croit qu'il ne peut résulter aucun inconvénient de cette publication, et les seules dépositions qu'il ait jugé nécessaire de supprimer sont celles qui n'ont rapport qu'aux intérêts privés des individus.

La Chambre verra que le Comité lui communique, comme faisant partie des dépositions recueillies, les relevés du montant de l'encaisse métallique de la Banque, à différentes époques. Ce renseignement n'a jamais encore été donné au public. Il est toutefois essentiel pour l'intelligence complète du sujet. Si le Comité l'eût supprimé, bien des parties des dépositions auraient été inintelligibles, et des opinions erronées sur l'insuffisance de l'encaisse métallique de la Banque auraient pu se

produire dans l'esprit du public, ce qui aurait pu avoir un effet très-fâcheux. La Chambre observera néanmoins que la Banque a présentement un encaisse métallique très-considérable, et le Comité ne pense pas que la publication de ce renseignement puisse entraîner des conséquences regrettables.

Le Comité désire que l'on ne conclue aucunement de ce qu'il a publié avec les dépositions le montant de l'encaisse de la Banque, qu'il s'est formé une opinion sur l'utilité de la publication périodique des comptes d'une banque d'émission. Il y a une grande différence entre la publication des comptes de la Banque, lorsqu'une enquête est ouverte pour étudier la question de l'utilité du renouvellement de la Charte de la Banque, et la publication périodique des comptes dans le cours des affaires ordinaires.

Quiconque lira les dépositions faites devant le Comité ne pourra pas douter un instant des moyens considérables que possède la Banque pour faire honneur à ses engagements, ainsi que du crédit dont elle a toujours joui et dont elle jouit encore. Il paraît, en effet, qu'outre le surplus de l'actif qui reste aux mains de la Banque et qui monte à £ 2,880,000, le capital pour lequel la Banque paye intérêt aux propriétaires, et pour lequel l'État est débiteur de la Banque, s'élève à £ 14,553,000; ce qui donne une somme totale de £ 17,433,000, en dehors, et au-dessus de tous les engagements de la Banque.

11 août 1832.

DÉPOSITION

DE

M. JOHN HORSLEY PALMER

DEVANT

LE COMITÉ D'ENQUÊTE SUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CHARTE DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

SÉANCE DU 29 MAI 1832.

Présidence du très-honorable lord vicomte Althorp.

M. John Horsley Palmer, gouverneur de la Banque d'Angleterre, est appelé et interrogé :

1. Quelle est la source des profits des succursales de la Banque? — Ces profits consistent dans le montant des intérêts produits par l'emploi des valeurs, et proviennent de la portion de la circulation et des dépôts qui appartient à ces banques. La Banque ne réalise donc ainsi qu'un faible bénéfice sur la gestion des succursales.

2. Pouvez-vous distinguer la circulation totale des succursales de la circulation de la Banque d'Angleterre? — Oui, je crois que le rapport fait par ordre du Comité établit cette distinction.

3. Comme ce rapport a été fait à la Banque même, vous pouvez déterminer ce qui appartient à chacune des succursales? — Sans doute! J'ai trouvé, cependant, qu'il était très-difficile d'établir des proportions dans le montant de la circulation des succursales, et je ne puis qu'évaluer l'ensemble des billets en circulation. Mais, de ce qu'il circule un certain nombre de billets des succursales, il ne s'en suit pas qu'ils constituent la masse actuelle de l'émission de ces banques. Une certaine quantité de ces billets pourrait tout aussi bien avoir appartenu à la ville de Londres.

4. Y a-t-il un grand nombre de billets de Banque de Londres mis en circulation par les succursales? — Il n'y en a point.

5. Ne vous refuseriez-vous pas à nous dire quel était le montant des billets en circulation, le dernier samedi où cela pouvait encore se calculer? — Non.

6. Verriez-vous quelqu'inconvénient à nous communiquer le compte général des dépôts de chaque succursale, en remontant aussi loin que ce calcul peut se faire ? — Non.

7. Qu'entendez-vous par la commission dont vous retirez un bénéfice? — C'est un droit prélevé sur des personnes qui n'ont pas de compte à la Banque, mais au nom desquelles on transmet des billets et de l'argent pour les quittances et les paiements.

8. Bien qu'il soit impossible de faire un inventaire exact des profits d'aucune des succursales, la Banque ne fait-elle pas pour elle-même, à la fin de l'année, une espèce d'inventaire pour savoir si telle ou telle succursale lui a été profitable, et jusqu'à quel point elle l'a été? — La manière dont la Banque a fait les comptes des succursales (comptes sur l'exactitude desquels existent de grands doutes) consistait à considérer la circulation entière des succursales comme appartenant alors entièrement à toutes les succursales. On peut produire ce compte, si le Comité le réclame.

9. Dans tous les comptes fournis, il y a une somme inscrite pour frais de loyers. Le Comité doit-il entendre par là les frais de loyers pour les bâtiments de la Banque? — Oui.

10. A combien s'élève, selon vous, le total de toutes les dépenses? — A £ 40,000.

11. Quel taux pour cent prélève-t-on sur le capital? — On n'a point fait de calcul ; la somme à prélever a été fixée d'après l'avis de l'architecte de la Banque.

12. Avez-vous un compte de tout ce qu'a coûté la construction de la Banque? — Je n'en ai aucun.

13. Ce chiffre de £ 40,000 par an renferme-t-il tout à la fois l'intérêt du capital dépensé pour les constructions et les dépenses annuelles pour les réparations? — On a demandé à sir John Soane quel devait être, dans son opinion, le loyer de la Banque utilisée comme elle l'est aujourd'hui; il répondit que £ 35,000 par an pour le loyer, et £ 5,000 pour l'entretien des bâtiments, suffiraient parfaitement.

14. Avez-vous compris dans ce compte les dépenses faites pour les réparations? — Tous les paiements faits pour réparations, impôts ou autres dépenses, sont consignés dans le compte de la Banque, en addition aux £ 40,000.

15. Cela veut-il dire que les bâtiments destinés au service privé de la Banque aussi bien que ceux consacrés au public y sont compris ? — Certainement.

16. D'après quelle base a-t-on calculé la distribution des locaux entre le service public et le service privé de la Banque ? — D'après l'espace relatif qu'y occupent les divers départements.

17. Le rapport sur les comptes des billets à ordre et des mandats de la Banque d'Angleterre établit, par exemple, qu'en 1831 la moyenne des fonds s'élevait à £ 18,641,940. Etes-vous en mesure de nous renseigner sur la quantité des billets qui ont été émis par suite de l'établissement des succursales, et sur le nombre de ceux qu'avait émis la Banque d'Angleterre avant la création de ces banques ? — Je ne saurais répondre à cette question ; je puis vous faire connaître quelle est maintenant la circulation générale des succursales, mais c'est tout ce que je puis faire.

18. Voulez-vous bien nous expliquer le sens de l'article intitulé : « Compte de l'argent reçu journellement, en moyenne, des personnes « autres que les clients de la Banque ? » — Il y a un certain nombre de personnes parmi les petits négociants de Londres qui, désirant échanger en monnaie courante, or ou papier, la monnaie argent qu'ils ont reçue dans le cours de leurs affaires, s'adressent à la Banque d'Angleterre, faute d'avoir un banquier, et celle-ci, afin de ne pas déprécier l'argent monnayé, se considère comme moralement engagée d'opérer cet échange.

19. La Banque y est-elle obligée ? — Non ; mais si elle refusait la monnaie d'argent, ce numéraire tomberait aussitôt en discrédit.

20. Existe-t-il à cet égard quelque contrat entre la Banque d'Angleterre et un département quelconque du gouvernement? Aucun contrat n'existe actuellement ; mais cet échange s'opère avec le concours du gouvernement, qui croit cette mesure nécessaire pour conserver à l'argent monnayé sa valeur réelle.

21. La rentrée quotidienne de £ 4,500 est-elle supérieure au montant des paiements ? —Non ; c'est seulement ce que nous recevons des personnes qui n'ont pas de compte avec la Banque, et qui ne peuvent disposer du surplus de leur argent qu'en ayant recours à la Banque même.

22. Ne payez-vous pas aussi en argent? — Oui, nous payons en argent les banquiers et nos clients. Depuis la fonte de l'excédant de

cette monnaie, il y a un an, il ne s'en produit plus qu'une accumulation fort minime.

23. En concluez-vous que la quantité d'argent monnayé est maintenant suffisante pour la circulation ordinaire du pays ? — Oui, à peu près. Il y a presque balance.

24. N'y a-t-il plus d'accumulation journalière ?—Non, ce qui rentre par l'échange est repris par les clients de la Banque.

25. A l'article n° 12 figurent les dépenses relatives à la circulation de £ 2,500,000 en billets des succursales de la Banque d'Angleterre, soit, pour onze succursales, une somme de £ 28,508. Comment explique-t-on cela?—Les dépenses générales et annuelles des succursales s'arrêtant en février 1832 furent fixées à £ 34,210, et classées sous ces deux rubriques : *Circulation, dépôts*. La première figure dans les comptes pour £ 28,508, la deuxième, pour £ 5,702.

26. A l'article n° 15, qui contient un rapport sur la situation de la Banque ce qu'on appelle *surplus* est évalué à £ 2,637,760, et à l'actif figure une somme de £ 10,897,000 avancée aux administrateurs par l'acte du 3e Geo. 4, etc., qu'on appelle le compte de l'amortissement. Est-ce là la somme payée par la Banque, ou seulement la valeur placée sur cette garantie ? — C'est la somme payée par la Banque en en retranchant, dès l'époque de la première avance, certaines sommes pour le rachat du capital.

27-28. Cette somme est-elle en rapport avec ce que vous estimiez être sa valeur sur le marché ? — Non.

29. L'article n° 1 se compose, paraît-il, de bons de l'Echiquier. Sur ces bons comptez-vous les primes? — Non, si quelques-uns avaient été achetés avec des primes, le prix en serait porté avec ces primes. Mais si la Banque, à l'origine, a reçu du gouvernement ces bons au pair, on n'a aucunement crédité le compte pendant que la Banque conservait ces bons, qu'elle qu'ait pu être la prime offerte sur le marché.

30. Avez-vous jamais payé de prime sur les bons de l'Echiquier ?— Oui, nous en avons payé.

31. Au gouvernement?— Non ; sur les bons achetés au marché.

32. Les bons ainsi achetés avec prime sont-ils débités avec cette prime ? — Oui.

33. Est-ce le prix coûtant du capital en lingot qui sert de base à l'évaluation que vous faites, ou est-ce le prix du marché à cette époque? — C'est le prix coûtant.

34. Quand le gouvernement vous acquitte des bons de l'Echiquier, vous alloue-t-on une prime s'il en est consenti en ce moment sur le marché? — Il y a si longtemps que le gouvernement n'a point fait de transaction avec la Banque pour des bons de l'Echiquier (si ce n'est pour les *deficiency bills*), que je ne puis m'en référer qu'aux époques éloignées où la Banque ne payait ni ne recevait de primes.

35. Dans l'autre rapport, le compte des fonds en caisse et du capital en lingot renferme-t-il l'or monnayé? — Oui.

36. Si l'on estime à £40,000 par an le loyer des bâtiments de la Banque, ne feriez-vous pas aussi estimer dans votre rapport sur la situation de la Banque la valeur comme capital de ces bâtiments?— Si la Banque devait rendre un compte tel que celui auquel on a fait allusion, certainement on le ferait.

37. Est-ce que dans les £18,051,000, montant des billets de la Banque d'Angleterre, sont compris les billets émis par les succursales? — Oui.

38. Les £5,738,000 de dépôts particuliers faits à la Banque, comprennent-elles le montant des dépôts particuliers faits aux succursales? — Oui.

39. Dans l'autre partie des comptes, la somme de £2,951,000 montant des lettres de change et des billets escomptés comprend-elle le montant des lettres de change et des billets escomptés aux succursales? — Oui.

40. Les £5,293,000 d'argent monnayé et de lingots comprennent-elles l'argent monnayé et les lingots des succursales? — Oui.

41. Les mots « emprunts et hypothèques » se rapportent, n'est-ce pas, à des hypothèques sur des terres? — Oui.

42. Voici une somme avancée avec garantie sur différents effets; qu'est-ce que cela?—Ce sont divers effets non recouvrés, d'une valeur douteuse, tels que lettres de change escomptées et non payées, etc. La Banque a l'habitude de mentionner ces pertes, selon leur estimation, pour les réunir aux autres lettres de change escomptées et non payées; mais il peut s'écouler des années avant que la valeur en soit réalisée. Le montant en demeure, par conséquent, inscrit au crédit du compte général de l'actif. Il existe aussi un capital en immeubles de la valeur de plus de cent mille livres.

43. Il n'est fait aucune mention pour la Banque elle-même?—Je ne

le crois pas; toutefois, le comptable peut répondre à cette question, s'il est nécessaire.

44. Quelle est la cause de la différence entre la partie du capital de la Banque due aux propriétaires, £ 14,553, et la somme de la dette permanente due par le gouvernement, £ 14,686?—C'est une somme de £ 133,000 que le gouvernement possède en plus du montant du capital des propriétaires de la Banque; elle provient de quelque arrangement de vieille date que je ne puis pas expliquer personnellement, mais le comptable pourrait vous répondre à ce sujet.

45. Pouvez-vous nous dire comment il se fait que les dépenses annuelles s'élèvent, en 1830, presque au double de ce qu'elles étaient dans les années précédentes?—Cela provient d'une très-grosse somme payée par suite des faux de M. Fauntleroy.

46. Quel en était le montant?—La perte totale a été de près de £ 360,000; toute cette somme n'est pas comprise dans l'article qui s'y rapporte. Une partie en fut payée d'avance, £ 250,000 environ furent acquittées en 1830.

47. Quelle est la cause de l'accroissement considérable des charges de l'année échue au 29 février 1832, comparativement à l'année 1831? — Cette différence provient des pertes importantes éprouvées sur les Indes occidentales et sur l'escompte d'autres valeurs de change. Je pense que le total des pertes a été d'environ £ 80,000.

48. Pensez-vous qu'on ait compris une partie de la perte provenant des faux de Fauntleroy dans le déficit de l'année 1832? — Non.

49. Quelle est l'explication du déficit de £ 17,859 sur les Banques succursales, pour l'année échue au 27 février 1830? — Je crois qu'il s'explique par les dépenses faites pour l'établissement des succursales.

50. Dans le compte n° 17, l'amortissement accuse un bénéfice de £ 451,415; la recette de la rente annuelle est de £ 585,740. Pourriez-vous nous renseigner sur la quantité relative que vous appliquez au remboursement du capital? — La Banque a tenu un compte régulier, depuis le premier jour de l'annuité jusqu'au dernier; ce compte indique quelle portion du capital est affectée chaque année à racheter le déboursé primitif et, en conséquence, reçoit cette destination.

51. De sorte que, d'après ce principe, le Comité doit entendre qu'après un certain nombre d'années, la Banque rentre dans ses fonds, et que ce profit vient du montant des intérêts reçus? — Certainement.

52. Ce capital ainsi rentré, est-il porté en compte à la Banque? — Il

figure dans les comptes généraux de l'actif, comme placement nouveau, si on juge convenable d'en faire.

53. Donc la valeur portée sur cet article dans le rapport du compte de la Banque et s'élevant à £ 10,897 est une portion du capital non encore rachetée? — C'est cela.

54. Cette mesure aura donc pour résultat de mettre la Banque, à l'expiration de l'annuité, en possession d'un capital de même valeur que celui qu'elle avait en commençant? — Parfaitement.

55. Au compte n° 19, a-t-on compris la monnaie avec les lingots d'or et d'argent? — Oui.

56. Est-ce que la somme de £ 106,000 — dépense occasionnée par l'émission des billets de banque — comprend aussi les frais de timbre? — Non.

57. Au compte n° 20, les salaires et les pensions figurent pour une somme totale de £ 243,000, et dans le compte précédent le même article ne s'élève qu'à £ 218,000; pouvez-vous nous donner l'explication de cette différence? — Les pensions et salaires payés aux succursales n'étaient pas compris au premier compte.

58. Quant aux 193 pensionnaires, ne sont-ce pas de vieux commis retirés avec une pension annuelle? — Oui.

59. Les comptes des bénéfices nets annuels portent qu'en 1830 les bénéfices s'élevaient à £ 930,787 et les dividendes à £ 1,164,234. On a dû, conséquemment, payer une partie de ces dividendes avec le capital de la Banque. Comment pouvez-vous expliquer cela? — On a payé la différence avec le surplus des profits.

60. Quelle est l'explication — au titre n° 30 — des mots suivants : « Banquiers de province qui ne prennent pas de sommes fixes pour la « circulation. » ? — Il y a des banquiers de province qui n'ont jamais émis leurs propres billets, mais qui ont limité leur émission aux billets de la Banque d'Angleterre. Il y en a d'autres qui se sont adressés à la Banque pour faire cesser leur propre circulation et adopter les billets de circulation de la Banque. Dans ce cas, la Banque d'Angleterre a exigé un rapport sur le montant que leur circulation avait atteint en moyenne, et elle s'est engagée à leur fournir à un intérêt réduit à 3 0/0 cette quantité moyenne de billets de Banque pour leur circulation.

61. C'est là ce que vous appelez : « La quantité fixe de circulation, « que les succursales ont l'habitude d'accorder aux banquiers de provinces? — Oui.

62. Quel est votre *criterium* pour juger de la circulation des nouvelles Banques? — Cela a donné lieu à bien des difficultés, et est devenu l'objet d'une négociation. Il n'est pas possible de se faire une idée de ce que sera la circulation d'une Banque de création récente. Cela dépendra de la nature de ses affaires et de l'importance de la circulation qu'elles entraîneront; ce n'est qu'avec le temps et après une certaine expérience que l'on pourra calculer le montant de la circulation qu'exigeront les affaires de cette banque.

63. Dans ce cas, a-t-on fixé quelque limite! — On en a fixé dans quelques circonstances. Il en est deux pour lesquelles on n'a rien fixé encore.

64. Cela concerne-t-il aussi les Banques par actions ou seulement les Banques privées de province? — Les unes et les autres.

65. Au n° 30 figure le compte de treize banquiers de province qui ne prennent pas de quantité fixe pour la circulation. Quelques-uns de ces banquiers en prennent-ils donc une quantité fixe? — Oui, il y en a, je crois, onze.

66. Pouvez-vous nous fournir des renseignements sur les Banques et les banquiers de province qui prennent des quantités fixes pour la circulation? — Certainement. Il y a trois sortes de Banques de province qui opèrent avec les succursales : La première comprend les banquiers qui opèrent au moyen de la circulation de la Banque d'Angleterre, et ont toujours agi ainsi; la deuxième est celle des banquiers de province qui ont adopté la circulation de la Banque, en remplacement de la leur propre, et la troisième comprend enfin les banquiers de province qui émettent leurs propres billets de circulation, tout en ayant leur compte à la Banque, et qui en reçoivent de l'argent.

67. Vous nous avez déjà rendu compte de la première et de la troisième classe. Nous renseignerez-vous aussi sur la deuxième? — Oui.

68. Relativement au compte n° 34, pouvez-vous faire connaître au Comité la circonstance particulière qui a pu causer un si grand écart entre l'année 1830 et l'année 1831; car il paraît qu'en un an il s'est produit une augmentation de £700,000 à £1,718,000? Cet écart provient-il, selon vous, de causes naturelles ou de circonstances accidentelles? — Je crois que cette augmentation provient de l'état particulier de la Bourse de Londres. Par suite de la grande gêne qui existait à Londres en 1831, les banquiers qui avaient traité avec la Banque d'Angleterre obtenaient très-difficilement sur le marché de

Londres les avantages dont ils jouissaient autrefois, et alors ils recouraient à de nouvelles émissions, faites directement par les succursales de la Banque.

69. Le Comité doit-il en conclure que cet état de choses peut se prolonger, ou que ce n'est qu'une circonstance accidentelle? — Je pense que ce n'est qu'accidentel, et que cela ne doit durer, selon toute apparence, qu'aussi longtemps que dure la rareté de l'argent à Londres.

70. En ce qui concerne le compte n° 37, les succursales ont-elles fait passer des valeurs monnayées à la Banque d'Angleterre? — Elles peuvent avoir envoyé quelques guinées et demi-souverains, mais pas en très-grand nombre.

71. Le compte général que le Comité a sous les yeux contient-il les pertes des banques succursales? — Oui, il les contient.

72. Quel est le principe sur lequel, en temps ordinaire, la Banque se guide pour régler ses émissions? — A une époque de pleine circulation, et où par conséquent le change est au pair, le principe sur lequel la Banque se guide pour régler ses émissions, (excepté dans les circonstances spéciales) est de placer ou de garder en garanties, portant intérêt, une certaine portion des dépôts et des valeurs reçues en échange des billets de circulation, le reste étant conservé en argent monnayé et lingots; les proportions les plus avantageuses dans les circonstances actuelles peuvent être fixées à environ deux tiers en garanties et un tiers en lingots, la circulation du pays, autant que cela dépend de la Banque, étant postérieurement réglée par l'influence des changes étrangers.

73. Par la circulation du pays, entendez-vous la circulation totale du pays ou la circulation des provinces? — La circulation totale du pays.

74. Quand vous dites que comme principe général vous croyez avantageux de garder en espèces métalliques un tiers de votre réserve, comme garantie de votre circulation, comprenez-vous dans cette circulation, non-seulement le papier que vous avez émis, mais encore tous les dépôts, soit du gouvernement, soit des individus? — Oui.

75. En un mot, tous les engagements à payer sur demande? — Oui.

76. Et vous considérez l'engagement à payer sur demande, en remboursement d'un dépôt, comme équivalent à un billet émis? — Je le

considère comme une sorte d'engagement, que les banques doivent garantir par une réserve de valeurs métalliques.

77. Pensez-vous que des engagements provenant de dépôts soient plus dangereux pour la Banque, en présence de demandes soudaines, que des engagements de même valeur en billets émis? — Non, moins dangereux.

78. Ne résulte-il pas de ce que vous dites du principe d'après lequel sont réglées les affaires de la Banque, que les directeurs de la Banque d'Angleterre possèdent le pouvoir de régler la circulation totale du pays? — Les banques désirent beaucoup n'exercer aucun pouvoir, et permettre au public d'user de la faculté qu'il possède d'échanger des billets de banque contre des valeurs métalliques.

79. Les changes seraient-ils améliorés si le montant de la circulation était entièrement laissé entre les mains du public? — C'est sous ce régime qu'ils ont été particulièrement réformés.

80. La Banque ne s'expose-t-elle pas à des inconvénients en attendant que l'amélioration s'opère ainsi, au lieu d'amener, par sa propre influence, la diminution de la circulation, en cas de baisse dans le change? — Non, pourvu qu'elle soit suffisamment munie d'espèces courantes quand le change est au pair. J'en ai fixé la proportion à un tiers environ.

81. Est-ce que la Banque, si elle le juge à propos, ne peut pas augmenter ou diminuer la circulation, sans subir l'influence du public? — Elle en a le pouvoir.

82. La Banque diminuerait-elle fortement ses émissions par une vente de valeurs pendant un cours peu favorable des changes avec l'étranger, et les augmenterait-elle beaucoup par l'achat de valeurs quand les changes sont favorables? — Je ne le pense pas, si ce n'est dans des circonstances spéciales.

83. Vous voulez dire que la Banque ne voudrait pas forcer ce résultat, mais qu'elle préfèrerait l'atteindre, en permettant au public de peser sur elle? — C'est cela.

84. Il paraît, par les comptes que le Comité a sous les yeux, que pendant les quatre dernières années, le montant des valeurs entre les mains de la Banque a fort peu varié. Considérez-vous comme important, dans l'administration de la Banque, de conserver une somme de valeurs à peu près toujours égale? — Oui, autant que possible.

85. Quelle raison en donnez-vous? — C'est qu'ainsi le public est

toujours en état, sans y être contraint par la Banque, d'agir par lui-même en livrant à l'exportation des billets pour des espèces quand les changes ne sont pas favorables. Si les changes continuent pendant très-longtemps à être favorables, l'augmentation de l'encaisse exigera qu'on augmente l'émission du papier, ce qui peut déranger les proportions ; mais il ne s'ensuit pas que, pour cette raison, la Banque doive immédiatement augmenter l'émission sur les valeurs. Toutefois, lorsqu'on est sûr qu'une partie de ce surcroît d'espèces ainsi reçues serait avantageusement rendue au continent ; il peut devenir nécessaire pour la Banque de reprendre sa proportion en transformant en valeurs une partie des espèces, de manière à conserver toujours les proportions du 1/3 et des 2/3.

86. En temps de grande prospérité commerciale, si on abandonne au public la réglementation d'une circulation abondante, cela ne produirait-il pas une plus grande surabondance et une spéculation excessive? — Je ne le pense pas.

87. Vous avez déclaré qu'un tiers en valeurs métalliques était, à votre avis, la vraie proportion que la Banque devrait garder, comme garantie de ses engagements. Cette opinion est-elle le résultat de votre expérience dans l'administration de la Banque ? — Oui, pour les époques où la circulation est dans un état prospère.

88. Avez-vous connaissance que cette proportion soit considérée comme la vraie, ou à peu près, dans les autres banques du monde? — Non, je l'ignore.

89. Croyez-vous qu'il soit avantageux pour la Banque d'Angleterre, dans les circonstances où elle se trouve actuellement, de conserver une plus grande quantité de métaux précieux qu'il n'est nécessaire dans les circonstances ordinaires où elle fait ses opérations? — La Banque d'Angleterre, dans les circonstances actuelles, paraît être appelée à garder une plus grande quantité de métaux précieux qu'elle ne le ferait si elle n'avait à pourvoir qu'à sa propre circulation.

90. Pourriez-vous nous dire ce que vous entendez par fournir à sa propre circulation? — J'entends dire qu'un faible encaisse métallique suffira, pourvu que la Banque ne soit pas appelée à fournir au marché de Londres une quantité d'or considérable destinée à soutenir la circulation du pays.

91. La demande d'or faite à la Banque pour fournir à la circulation de la province ne dépend-elle pas essentiellement du montant du cré-

dit qu'ont sur la circulation de la Banque d'Angleterre les banques de province, et de la quantité d'or qu'elles peuvent ainsi obtenir pour leur circulation? — Je crois que les banquiers de province sont possesseurs de biens et de valeurs si considérables, que je ne puis pas comprendre que la diminution du papier de la Banque de Londres pût les empêcher d'obtenir de la Banque d'Angleterre les espèces dont ils ont besoin.

92. N'y a-t-il pas d'autres circonstances que l'état défavorable du change qui puissent occasionner un écoulement de l'encaisse de la Banque? — Certainement.

93. Une panique commerciale survenant en province et occasionnant un recours sur les banquiers de la province ne les porterait-elle pas à vous demander un nouvel approvisionnement de numéraire, bien que les changes étrangers ne fussent pas en état d'entraîner l'exportation des espèces? — Certainement.

94. Cela n'a-t-il pas été, en grande partie, la cause du recours sur la Banque, en 1825? — Je le crois.

95. Ce recours, qui réduisit si considérablement vos ressources, ne provint-il pas de circonstances indépendantes de l'exportation du numéraire à l'étranger? — Oui.

96. Par conséquent, après toutes les précautions prises pour maintenir votre circulation en rapport avec la situation des changes étrangers, vous êtes encore exposés à la fâcheuse nécessité d'avoir à trouver du numéraire, non-seulement pour les besoins des banquiers de province, mais encore pour diminuer les craintes et les appréhensions de gens timides, qui veulent avoir en leur possession plus d'or qu'ils n'en peuvent avoir besoin dans des circonstances difficiles? — Certainement; c'est pour cette raison que je crois nécessaire d'avoir un encaisse métallique plus considérable que ne l'exigeraient les autres opérations de la Banque.

97. Ne pourrait-on pas parer au danger auquel vous faites allusion, pourvu, d'ailleurs, qu'on n'y trouvât pas d'objection, en faisant une loi qui autorisât le banquier de province à faire ses paiements en billets de la Banque d'Angleterre? — Je pense que cet arrangement serait d'un secours efficace, mais qu'il n'applanirait pas tout à fait la difficulté.

98. La difficulté ne serait-elle pas complétement applanie, si l'émis-

sion de la monnaie n'appartenait qu'à la Banque d'Angleterre? — Certainement.

99. Ne fit-on pas face par la réémission de billets de £1 à l'embarras de l'année 1825, lorsqu'il y eut un si grand recours sur la Banque, embarras qui ne provenait d'aucune demande étrangère? — Il en fut ainsi à Norwich et, je crois, dans un ou deux autres endroits.

100. N'y eut-il pas quelques explications avec le gouvernement au sujet du montant de la circulation de la Banque en mai 1825, ou avant mai 1825? — Je ne peux répondre à cette question.

101. Vous rappelez-vous le discours prononcé par M. Huskisson, à la Chambre des communes, en mai 1825, au sujet de la direction de la Banque? — Non.

102. A quel moment la Banque commença-t-elle à craindre un changement de situation dans les affaires, en 1825? — Comme je n'étais pas à la Cour en 1825, je ne puis répondre à cette demande.

103. Quelle est, dans le montant des deux tiers de la réserve que la Banque doit, à votre avis, conserver en garanties, la quantité qui, d'après vous, doit pouvoir être touchée dans l'espace de trois mois? — Cela m'a toujours paru sans importance, pourvu que ces valeurs soient facilement négociables.

104. Dans quelles proportions vous paraît-il nécessaire que ces garanties soient facilement négociables?—Je considère toutes les garanties de la Banque, en regard de ses engagements, comme facilement négociables.

105. Considérez-vous aussi l'amortissement comme une des valeurs facilement négociables? — Certainement.

106. Comprenez-vous les deficiency-bills dans vos valeurs?—Oui, ils sont toujours payés dans le courant du trimestre.

107. Les considérez-vous comme bons à être mis sur le marché? — Ils ne sont jamais vendus, mais ils seraient facilement négociables, pourvu que le gouvernement en autorisât la vente.

108. Dans le cas d'une de ces crises qui occasionnent souvent un recours sur la Banque, croyez-vous que les sujets d'alarme politique puissent exposer la Banque à une demande considérable de la part des possesseurs de fonds publics aussi bien que de la part des possesseurs de billets? — J'ai toujours considéré comme impossible que la Banque

pût, en aucune circonstance, se mettre en garde contre le discrédit politique.

109. A-t-elle, en effet, les moyens de faire face aux demandes d'or, provenant de ce qu'on peut appeler un discrédit politique? — Non.

110. Vous avez dit qu'en 1825, le supplément des billets de Banque de £ 1 fut utile pour arrêter l'alarme de cette époque; la Banque n'avait-elle pas l'habitude d'émettre des billets de £ 1 avant décembre 1825? — Non, pas après leur rentrée.

111. Mais elle se trouva avoir un supplément de billets de £ 1? — Oui, ils étaient imprimés avant que les besoins du commerce ne les eussent exigés.

112. La Banque n'a-t-elle pas maintenant une provision de billets de £ 1 ? — Elle a le reste de la provision de 1825. Je crois qu'on avait alors imprimé un nombre de billets supérieur au montant de l'émission.

113. En a-t-elle maintenant un nombre considérable prêts à être mis en circulation? — Je serai heureux de fournir au Comité tous les rapports qu'il pourrait demander à ce sujet.

114. La Banque a-t-elle pensé que, dans le cas d'alarme commerciale ou politique, ce pourrait être une précaution utile d'avoir des billets de £ 1 prêts à être mis en circulation? — Je crois pouvoir affirmer que, dans ces dernières années, elle n'a pris aucune précaution relativement à de telles éventualités.

115. N'a-t-on pas empêché la Banque de signer des billets de £ 1 après octobre 1826? — Je le crois.

116. La Banque a-t-elle émis des billets de £ 1 de 1821 à 1825? — Elle n'a pas émis de petits billets depuis le moment de leur rentrée, qui eut lieu, je crois, en 1821 ou 1822, jusqu'en l'année 1825.

117. Peut-on douter du bon effet produit sur les transactions de la Métropole par l'émission des billets de £ 1 faite en 1825? — Je crois que l'on a trouvé fort utile l'effet résultant de cette émission, qui a arrêté le recours sur les banquiers de province.

118. Vous avez dit que vous pensiez qu'il serait nécessaire d'avoir un encaisse métallique plus considérable à cause des recours des banquiers de province; ne savez-vous pas que ces recours proviennent principalement des demandes que le public fait à ces banquiers, et qu'ils ne sont que les intermédiaires par lesquels ces demandes se

manifestent? — Oui, je présume que ces recours des banquiers sont la conséquence des demandes du public.

119. Les banquiers de province n'ont-ils pas, en général, pour système d'émettre autant de billets qu'ils peuvent, sans avoir égard à ce qui peut en résulter, ou plutôt y a-t-il, parmi tous les établissements de banque, une banque autre que la Banque d'Angleterre, qui règle ses émissions d'après des considérations de prudence? — Je pense que la sûreté est la première préoccupation d'un banquier de province ; pourvu que les garanties qui lui sont offertes soient bonnes, et telles qu'il puisse les considérer comme très-faciles à négocier, je ne crois pas qu'il refuse d'émettre des billets sur ces sûretés.

120. Le Comité doit-il comprendre que dans votre opinion, bien que le banquier de province doive ne faire ses émissions qu'avec la plus grande réserve, à l'égard des valeurs sur lesquelles il émet, cependant, le soin de proportionner l'émission des billets à l'état du change ou à la quantité de numéraire du pays ne doit appartenir qu'à la Banque d'Angleterre?— Je crois que la Banque d'Angleterre est la seule société qui ait connaissance de la situation réelle des changes étrangers.

121. Et aussi la seule société qui règle ses émissions d'après ce principe? — Certainement.

122. Comment réglez-vous vos émissions par rapport aux bourses étrangères? — Au moyen de l'échange des billets contre de l'or ou de l'argent destiné à l'exportation.

123. Les réglez-vous d'après les rapports que vous avez sur l'état des changes étrangers, ou d'après l'action qui a lieu sur la Banque? — D'après l'action qui a lieu sur la Banque.

124. Trouvez-vous que le changement dans l'action sur la Banque soit simultané avec le changement du cours des bourses étrangères, et qu'il en soit toujours ainsi? — Certainement.

125. Ne prévoyez-vous pas l'action opérée sur la Banque par la demande d'or, quand vous voyez que les changes étrangers tendent à amener cette action? — Non, nous attendons la demande.

126. N'y a-t-il pas d'exemples que les demandes adressées à la Banque pour avoir de l'or aient continué, lors même que les changes étrangers étaient favorables au pays? — Ces demandes ont été faites pour subvenir à la circulation métallique du pays.

127. Vous avez dit, dans une première réponse, que vous régliez vos émissions par rapport au pair du change; qu'entendez-vous par

le pair du change! — Je ne sais comment le pair du change peut se définir en chiffres ; un change au-dessous du pair est la demande d'or au cours de ce pays ; cette demande peut avoir lieu pour de l'or aussi bien lorsque le change est très-élevé que lorsqu'il est très-bas.

128. Vous avez dit également que vous aviez égard, dans vos émissions, au pair du change; et, dans une autre réponse, que vous considériez non pas le pair du change, mais l'action sur la Banque? — Une telle action sur la Banque est, selon moi, la seule preuve que le change est au-dessous du pair.

129. Quel est le pair du change entre deux pays, l'un ayant une monnaie d'or, et l'autre une monnaie d'argent? — Dans ce dernier pays, ce sera le prix de la monnaie d'or sur le marché étranger, au même moment.

130. Le pair du change est-il donc constant entre deux pays possédant l'un de la monnaie d'or et l'autre de la monnaie d'argent? — Non, cela ne peut-être.

131. Parfois, tandis que, d'après l'appréciation générale, le taux du change avec un autre pays, la France, par exemple, est considérablement en faveur de ce pays, ce qui semble signifier qu'il y aurait un grand avantage à importer de l'or en Angleterre; ne peut-il pas arriver que par suite de certaines circonstances, on fasse en même temps le contraire, que l'on exporte d'ici de l'or à l'étranger? — Certainement.

132. Y aurait-il, par conséquent, une différence entre le pair du change, comme on l'entend généralement, et le sens que vous donnez à cette expression par rapport à son action sur la Banque? — Certainement; si par le pair du change on entend la valeur intrinsèque de la monnaie dans les deux pays, le Napoléon de France et le Souverain de ce pays, vous pouvez établir un pair sur ce calcul; mais l'or varie à l'étranger, et cela produit un effet correspondant sur le taux du change.

133. Quand par suite d'un ordre on achètera pour une certaine somme la même quantité d'or à la fois en France et en Angleterre, en supposant que ce soit de l'or d'un certain poids et d'un certain titre, ne considéreriez-vous pas cela comme étant un pair de change dans ces deux pays? — Oui, je le considérerais ainsi.

134. Est-ce à cela que vous avez fait allusion dans votre première réponse ! — Je ne puis guère définir ce qu'est le change défavorable

qu'en disant qu'il est caractérisé par une demande d'or à la Banque; mais une demande à la Banque ne se maintiendra probablement pas longtemps à un taux élevé; il peut y avoir des demandes temporaires, et je citerai comme exemple les années 1828 et 1829, époques où, quoique le change fut à un taux élevé, cependant il y eut une demande d'environ un million en or destiné aux subsides de l'armée russe. Mais il était certain pour la Banque que cela ne continuerait probablement pas; pendant toute la durée de la demande, il était évident que le change était défavorable.

135. Un créancier de France peut-il demander à être payé en or jusqu'à une certaine somme sans avoir une prime à payer? — Je ne le crois pas.

136. Alors vous considérez l'argent et non l'or comme l'étalon légal de la monnaie ayant cours en France? — Certainement.

137. Par conséquent, l'or n'étant pas l'étalon de la monnaie en France, mais l'étant dans notre pays y a-t-il en quelque sorte un pair du change déterminé entre la France et l'Angleterre? — Je ne le crois pas.

138. L'or n'est-il pas un moyen légal de paiement en France, quoiqu'un créancier ne puisse demander à être payé en or sans devoir une prime? — Je le crois.

139. En vous précautionnant pour faire face aux demandes qui vous sont adressées par les banquiers de province, ne les considérez-vous pas, quand ils font ces demandes, comme possesseurs de billets de banque aussi bien que les autres personnes à qui vous avez déjà fait allusion dans une réponse antérieure? — Non, je considère que les demandes des banquiers de province, en temps de discrédit, s'étendent au-delà des billets de banque qu'ils ont en réserve.

140. Ceci ne vient-il pas des demandes que leur adresse le public? — Certainement.

141. Le Comité doit-il penser que ce n'est pas par une expérience personnelle de la question que vous avez acquis les renseignements fournis par vous sur la manière dont les banquiers de province font leurs émissions? — Oui.

142. Savez-vous que les comités du parlement aient fréquemment recommandé à la Banque de prendre toujours en considération l'état des changes étrangers pour l'émission de son papier? — Non.

143. Le Comité doit-il comprendre que vos émissions n'ont pas été

réglées d'après ces observations? — Non, nous n'avons eu aucune instruction; j'ai dit simplement que les émissions de la Banque sont réglées en tenant compte de la situation des changes étrangers.

144. Quand vous avez dit, dans votre première réponse sur ce sujet, qu'un tiers de la réserve en numéraire a rapport au pair du change, vouliez-vous dire plus que cela, par exemple, qu'il avait rapport aussi à un état de choses dans lequel il n'y a pas de demande extraordinaire de numéraire faite à la Banque pour l'exportation? — Au contraire, je voulais dire : lorsqu'il y avait demande de numéraire pour l'exportation.

145. Vous avez dit qu'en calculant le danger des engagements de la Banque en cas d'embarras, vous considériez le billet émis comme étant le plus périlleux engagement, et le compte courant comme l'étant moins en comparaison ; ne trouvez-vous pas que dans le cas de crise intérieure, telle que celle de l'année 1825, les banquiers et autres ayant de grands dépôts chez vous devront bien plus probablement venir en masse contre vous que le simple papier de circulation de la Banque? — Par rapport aux dépôts de la Banque, peut-être serait-il désirable de séparer les dépôts des banquiers de ceux des particuliers ; car il est très-certain que les dépôts des banquiers sont plus exposés à être retirés en temps de rareté du numéraire, et ils seront retirés quand les dépôts des particuliers ne le seront point encore.

146. En considérant les fluctuations qui ont eu lieu dans vos dépôts et dans votre papier de circulation, ne remarque-t-on pas que ces fluctuations sont plus considérables dans les dépôts que dans le papier? — Je ne le crois pas, si on en exclut les dépôts des banquiers.

147. En considérant la réunion du tout, ne croyez-vous pas qu'il en serait ainsi? — Je ne le pense pas; mais je puis en référer, pour plus ample information, si le Comité le désire.

148. Vous avez dit que vous aviez pour principe de conserver toujours à peu près la même quantité de garanties; à cet effet, diminuez-vous vos escomptes sur les billets des particuliers? — Non.

149. Arrive-t-il que le montant des billets des particuliers s'élève au-dessus de ce qu'il est en moyenne? — Oui.

150. Dans ce cas, comment conservez-vous le montant de vos valeurs au même niveau? — En vendant une partie des valeurs du gouvernement.

151. Alors, quand vous disiez que jamais vous ne réduisiez de force

le montant de la circulation, vous n'entendiez pas vous interdire de vendre vos garanties sur le marché, dans le cas où elles viendraient à s'accumuler entre vos mains? — Si l'on nous demande d'émettre de nouveaux billets sur des effets commerciaux, la Banque trouve les moyens de fournir à cette demande en vendant une partie des garanties du gouvernement, et en changeant ainsi simplement l'espèce de ses garanties sans en augmenter le montant.

152. Quand, par suite d'une panique ou d'une cause quelconque, un banquier de province fait une demande sur la Banque, ne suit-il pas la marche suivante? Un banquier, s'il ne possède pas de vos billets l'autorisant à réclamer du numéraire en échange, donne à son correspondant de Londres, l'ordre de réaliser ses valeurs (soit ses bons de l'Échiquier, soit ses fonds publics, etc.), puis il envoie à la Banque pour échanger contre des espèces les billets provenant de ses réalisations. Ce banquier de province en jetant ses valeurs sur le marché, dans le but de pouvoir vous demander des espèces, ne vous fait-il pas concurrence sur le marché, lorsque, par suite d'une demande importante, vous êtes dans la nécessité de réaliser quelques valeurs? — Quand il y a une grande quantité d'effets jetés sur la place, cela doit affecter la valeur du tout.

153. Cette opération faite pour obtenir votre numéraire n'est-elle pas simultanée avec l'opération que vous faites dans le but de satisfaire à la demande de ce banquier, et toutes deux réunies ne produisent-elles pas ce qu'on appelle ordinairement détresse et embarras dans le monde commercial? — Si l'action était telle que vous le dites, elle produirait certainement cet effet.

154. Quand la Banque se trouve dans la nécessité d'augmenter sa réserve métallique, comment classe-t-elle ses valeurs d'après leurs qualités réalisables? C'est-à-dire, quelles sont celles qui lui semblent plus ou moins utiles à ses desseins? Commence-t-elle par ses escomptes? — Non, elle aurait d'abord recours aux bons de l'Échiquier.

155. Quand arriveriez-vous à vos escomptes? — En dernier lieu, mais nous n'y aurions pas recours avant d'être arrivés au maximum du taux de l'intérêt.

156. Dans ce cas, le taux de l'intérêt entrerait-il pour quelque chose dans votre calcul? — Certainement.

157. Dans ces dernières années, avez-vous eu l'habitude de refuser d'escompter de bons billets commerciaux, afin de diminuer votre circulation? — Non, pas que je sache.

158. Ne pensez-vous pas que la Banque reposerait sur un mauvais système, si elle se trouvait obligée de refuser au commerce du pays d'escompter les bons billets? — Certainement, mais il n'y a pas d'alternative, lorsque le taux de l'intérêt sur le marché dépasse le maximum permis par la loi ; il faudrait nécessairement alors limiter la quantité ou l'espèce des billets que la Banque devrait escompter.

159. Avez-vous jamais vu en même temps un changement du taux de l'intérêt sur la place et l'escompte à cinq pour cent, limite à laquelle la loi nous permet d'arriver? — Non, pas depuis la paix.

160. En supposant qu'il n'y eût pas de maximum du taux de l'intérêt, pourriez-vous arrêter graduellement les demandes pour l'escompte en élevant ce taux? — Je pense qu'en pareil cas on produirait cet effet en élevant le taux de l'intérêt.

161. Quel fut l'effet produit, lorsqu'au fort de la panique, en 1825, vous avez élevé le taux de l'intérêt à cinq pour cent — Aucun.

162. Voulez-vous dire qu'après, comme avant, le même nombre d'escomptes eut lieu? — Oui, je pense même qu'un plus grand nombre d'escomptes eut lieu à cette époque.

163. Quelle raison porta la Banque à élever le taux à cette époque? — Comme je n'étais pas à la cour à ce moment, je ne puis répondre à la question.

164. Quelle était la nature générale des valeurs sur lesquelles la Banque avança £7,000.000 à cette époque? — Je crois qu'il y avait des valeurs de toutes sortes; mais comme je n'étais pas à la section des avances, à ce moment, je ne puis répondre que d'après des informations. Je crois qu'à cette époque on offrit à la Banque des valeurs de toutes sortes, et que des avances furent faites sur ces valeurs sans beaucoup d'examen quant à leur nature, pourvu qu'elles parussent éventuellement sûres.

165. Fit-on des avances considérables sur les dépôts de titres? — Je crois qu'elles ont dû être considérables; mais on limita la période pour laquelle de telles avances générales étaient faites.

166. Il semble résulter des papiers mis sous les yeux du Comité que la Banque a l'habitude d'acheter des fonds publics; cet usage de la Banque est-il nouveau? — Elle ne possède qu'une somme de £800,000 placée sur les fonds publics.

167. Elle n'a donc pas l'habitude d'acheter et de vendre des fonds? — Elle n'a jamais agi de la sorte.

168. A quelle époque cette acquisition eût-elle lieu? — Je crois qu'il y a environ deux ans.

169. Ne vous semblerait-il pas désirable que la Banque pût acheter et vendre des fonds publics? — Certainement.

170. Ne serait-il pas à désirer que la Banque variât fréquemment le taux de l'intérêt, suivant les changements du taux sur le marché? — Non, je ne le pense pas. Je suis d'avis que dans le but de conserver le montant de ses valeurs fixe et ferme, il n'est pas désirable de varier fréquemment le taux public de l'intérêt de la Banque. Il me semblerait préférable que ce taux public fût généralement au-dessus du taux du marché, et par ce moyen n'intervînt pas dans les transactions.

171. Dans ces dernières années, y a-t-il eu des périodes où le taux de l'intérêt de la Banque a été considérablement au-dessus du taux de l'intérêt sur le marché? Qu'est-il résulté de cette situation? — Oui, et il en est résulté que, pendant ces dernières années, la Banque sur le marché de Londres à eu à satisfaire à très-peu de demandes pour l'escompte, si l'on en excepte quelques cas particuliers.

172. Cela ne met-il pas dans les mains de la Banque une très-mauvaise espèce de billets? — Oui, à certains égards; mais en même temps, cela permet à beaucoup de personnes, dont les billets, quoique bons, ne peuvent être escomptés au taux de l'intérêt du marché, d'obtenir à la Banque cette facilité.

173. Ne croyez-vous pas que l'escompte du papier des particuliers est un des plus mauvais moyens que la Banque, en tant que banque d'émission, puisse adopter pour régler ses billets? — Non, pourvu qu'on soit nanti, en quantité égale, d'autres valeurs négociables.

174. Sur quelles bases appuyez-vous cette opinion? — Sur ce qu'un tel système s'oppose à l'action privée des banquiers de Londres; et de plus, qu'il tend, selon moi, à l'extension de la circulation qui pourrait devenir préjudiciable à la Banque.

175. Alors votre réponse ne s'applique qu'à une situation dans laquelle on pourrait aisément obtenir les escomptes des banquiers particuliers? — Elle s'applique à ces périodes.

176. Dans le cas où il y aurait sur le marché une pénurie de numéraire pour l'escompte, si la Banque d'Angleterre ne pouvait suppléer à ce manque d'argent, cela ne produirait-il pas un effet considérable sur le commerce du pays? — Je ne connais pas de disette affectant la circulation de la Banque d'Angleterre, si ce n'est le discrédit et ce

qui peut résulter d'une demande de numéraire pour l'étranger, lorsque le change est défavorable.

177. Dans le cas où il y a un manque de capitaux pour fournir aux affaires du pays, et où il est impossible d'en obtenir des banquiers ou des agents de change, l'aide que procurerait la Banque d'Angleterre, en escomptant les billets, ne serait-elle pas très-avantageuse au pays? — Je ne sais pas ce qu'on entend par un manque de capitaux par rapport à la Banque. En temps de discrédit, il est fort à désirer que la Banque puisse accorder au public l'aide requise, en augmentant l'émission de ses billets; et il y a des temps où la Banque peut offrir de grandes facilités aux intérêts commerciaux au moyen de l'escompte, en convertissant une partie de ses bons de l'Échiquier en valeurs de la première espèce.

178. Alors vous pensez que la Banque serait une banque d'escompte seulement dans des circonstances difficiles? — Je le pense, toutefois avec les exceptions mentionnées plus haut.

179. La Banque d'Angleterre ainsi que les autres Banques n'ont-elles pas été instituées dans le but surtout de faciliter au commerce du pays l'escompte des billets? — Il me semble qu'il ne peut être avantageux pour une banque ayant le monopole de l'émission dans la capitale d'étendre beaucoup ses escomptes avec les particuliers, si ce n'est toutefois en temps de discrédit. Quand la circulation est entière, une compétition avec les banquiers conduirait très-probablement au désordre, en s'ajoutant à d'autres difficultés qui résulteraient pour la Banque d'Angleterre de sa tentative de régler ses émissions par cette voie.

180. Donc, vous considérez que l'escompte cesse d'être le premier devoir de la Banque, parce qu'il se fait par d'autres sociétés telles que les banques particulières, etc.? — Oui, parce qu'ils emploient la circulation.

181. Alors quelle est la principale fonction qu'il appartient à la Banque de remplir? — C'est de fournir du papier monnaie que le public met en circulation, et d'être un lieu de dépôt sûr pour l'argent public ou pour celui des particuliers qui préfèrent une société publique, comme la Banque, aux banquiers particuliers.

182. Ces fonctions n'appartiennent-elles pas à un gouvernement plutôt qu'à une compagnie particulière? — C'est au gouvernement à le déterminer.

183. L'avantage obtenu n'est donc que la substitution du papier monnaie aux espèces, et non pas l'avantage provenant des facilités accordées aux classes industrielles? — Je pense que la Banque ne peut avec avantage offrir cette facilité, tandis que d'autres établissements créent comme elle une circulation.

184. A quels établissements faites-vous allusion? — Aux maisons de banque de Londres et de la province.

185. Comment ces établissements peuvent-ils agir ainsi sans avoir le droit d'émission? — Au moyen des dépôts.

186. Ils emploient donc cet argent au moyen de vos billets? — Oui.

187. Par quels moyens la Banque d'Angleterre maintient-elle ses billets en circulation? — Au moyen des garanties qu'elle possède et de son encaisse métallique.

188. Par quels moyens la Banque d'Angleterre satisfait-elle à l'émission continuelle des billets? — En achetant des valeurs sur le marché, quand une partie de celles qu'elle possède est retirée ou payée.

189. Ces achats répondent-ils à quelque intérêt public? — Oui, à celui de régler convenablement la circulation du pays, et de fournir une quantité de papier monnaie proportionnée au mouvement de la circulation.

190. Alors ils ont lieu dans le dessein de fournir à la circulation une provision supplémentaire par la voie ordinaire des banques, en donnant des facilités au commerce? — Le papier monnaie est principalement fourni par la Banque d'Angleterre au moyen de l'achat de valeurs.

911. Savez-vous si, pendant toute la durée de la guerre, quand l'intérêt de l'argent était élevé, lorsque cinq pour cent n'était relativement qu'un faible intérêt, savez-vous si la Banque escompta beaucoup d'effets de commerce? — Je crois que si ce n'eût été l'acte de restriction, elle n'aurait pu, à cette époque, escompter les effets de commerce.

192. En supposant que l'argent *vaille* plus de cinq pour cent (ce qui arriva durant la plus grande partie de la guerre), l'intérêt exigible par la Banque étant limité à cinq pour cent, la Banque ne recevrait-elle pas naturellement un grand nombre de demandes d'escomptes? — Certainement.

193. Ne pensez-vous pas que la Banque aurait peu répondu au but

de son institution, si elle n'avait été en mesure de fournir à la circulation du commerce du pays au moyen de l'escompte ? — Je considère comme impossible que la Banque puisse jamais, avec quelque convenance, et sans conduire à une crise, émettre au moyen de l'escompte fait au-dessous du taux de l'intérêt sur le marché.

194. Cette crise n'eût-elle pas lieu durant la restriction de la Banque ? — Certainement.

195. Ne voulez-vous pas dire que si la Banque avait payé en espèces, elle n'aurait pu escompter les billets ; mais bien qu'elle ne pouvait, en payant en espèces, continuer l'escompte des billets au-dessous du taux du marché ? — C'est ainsi que je l'entends.

196. Y aurait-il eu plus de danger pour la Banque à avoir tout l'argent dont elle pouvait disposer placé sur les escomptes que sur toute autre garantie ? — Certainement, non.

197. La Banque n'escompta-t-elle pas au-dessous du cours du marché pendant l'acte de restriction ? — Je le crois ; car le taux de l'intérêt sur le marché fut au-dessus de cinq pour cent pendant la durée de la restriction.

198. Vous n'entendez sans doute pas dire par là qu'un des buts de la Banque d'Angleterre ne soit pas de fournir des facilités aux classes commerçantes ? Vous entendez sans doute dire qu'il ne serait pas sage pour la Banque de baser ses émissions sur l'escompte des effets de commerce ; mais que, cependant, dans certains moments de détresse, la Banque peut offrir un aide puissant en escomptant les billets des particuliers ? — C'est précisément ce que je veux dire. La Banque d'Angleterre doit fournir du papier monnaie en quantité suffisante pour la circulation moyenne de la sphère dans laquelle elle agit, et pour soutenir le crédit public et particulier quand elle y est appelée. C'est quand le crédit commercial est affecté qu'un grand établissement comme la Banque d'Angleterre est surtout utile, et est à même de soutenir le crédit du pays.

SÉANCE DU 31 MAI 1832.

Présidence du très-honorable lord vicomte Althorp.

M. John Horsley Palmer, gouverneur de la Banque d'Angleterre, est de nouveau appelé et interrogé :

199. Vous nous avez exposé, dans votre dernière déposition, l'administration de la Banque d'Angleterre : sous quel contrôle se trouve cette administration? — Sous le contrôle de la cour des directeurs.

200. Toute la cour intervient-elle dans la conduite des affaires générales de la Banque? — Oui.

201. Tous les directeurs connaissent-ils l'état des comptes de la Banque? — Oui; la cour des directeurs entend lecture d'un compte-rendu hebdomadaire de la situation actuelle de la Banque dans chaque département, ainsi que du montant de ses valeurs, de son encaisse et de ses engagements.

202. Quelques-uns des directeurs ont-ils plus de part au contrôle que d'autres? — Non.

203. Y a-t-il un comité secret parmi les directeurs? — Non; il y a un comité de la Trésorerie qui peut prendre ou suggérer une mesure qui lui semblerait convenable que la cour adoptât; mais l'application de cette mesure est parfaitement libre et soumise ensuite à la décision de la cour.

204. Tout ce qui émane du comité doit-il être soumis à la sanction de la cour? — Oui.

205. Si la majorité des directeurs désapprouvait le système d'administration de la Banque, pourraient-ils le changer en entier? — Certainement.

206. La cour intervient-elle dans les transactions journalières de la Banque?—La cour ne siége pas chaque jour, mais seulement une fois la semaine. Les transactions journalières sont traitées par un comité de trois membres; mais on suppose que le gouverneur ou le sous-

gouverneur sont toujours à l'établissement, aussi aucun acte important du comité ne peut s'accomplir sans la sanction du gouverneur.

207. Le comité ainsi que le gouverneur et le sous-gouverneur accomplissent-ils des actes importants; vendent-ils et achètent-ils des bons de l'Échiquier, ou font-ils des escomptes sans l'intervention des autres membres de la cour? — Le comité, siégeant en permanence, décide des questions relatives à l'escompte des billets présentés par le public; mais dans le cas où une demande considérable, et ayant un caractère extraordinaire, serait faite à la Banque, le comité en ferait part au gouverneur qui, s'il y avait lieu, prendrait les mesures nécessaires pour que cette demande extraordinaire fut examinée par toute la cour.

208. Le comité de la Banque ainsi que le gouverneur et le vice-gouverneur députés ne traitent pas d'affaire extraordinaire en dehors du mouvement habituel, sans consulter auparavant les autres membres de la cour? — Certainement.

209. Le comité siégeant chaque jour se compose-t-il de trois membres, indépendamment du gouverneur et du vice-gouverneur? — Oui.

210. N'arrive-t-il pas que des traites ou des billets, non acceptés par le comité, sont réservés par lui pour être examinés à la prochaine réunion de la cour? — Il y a un comité, siégeant le mercredi, et composé, je crois, de neuf ou dix directeurs, auquel sont présentés tous les billets de Londres le jour de sa réunion.

211. Dans les affaires traitées par le comité, comprenez-vous l'achat des espèces métalliques. — Non, les espèces métalliques sont toujours achetées par le gouverneur, qui ne se reconnaît pas le pouvoir de refuser l'émission de billets pour l'acquisition de lingots d'or offerts à la Banque par son entremise.

212. En règle-t-il le prix de temps en temps? — Pendant les trois dernières années, le prix de l'or a été fixé à 3 l. 17 s. 9 d. Autrefois, il était de 3 l. 17 s. 6 d.; le dernier gouvernement trouva ce prix trop bas, et suggéra à la Banque l'opportunité de l'élever à 3 l. 17 s. 9 d. Le comité doit savoir que le prix de l'argent est réglé par le cours des Bourses étrangères.

213. Envoyez-vous quelque fois des espèces à l'étranger? — Rarement, et cela n'eut jamais lieu qu'en temps de change défavorable, et principalement dans le but d'agir directement sur la Bourse de Paris.

214. Ces transactions sont-elles dirigées par la cour? — Certainement, avec son plein consentement.

215. Les envois se composent-ils d'or ou d'argent, ou de ces deux espèces? — Ils se composent d'argent; je ne me rappelle pas qu'on ait jamais envoyé de l'or.

216. Quand vous dites qu'on envoie de l'argent à l'étranger, est-il monnayé ou en lingot? — Ces envois se composent de métal, de différentes monnaies étrangères et d'argent en barre; mais pendant les trois dernières années on n'en a pas envoyé pour plus d'un million. Si le comité désire sur ce point un renseignement précis, je pourrai lui dire très-exactement le montant de ces envois à l'étranger et l'époque où ils furent faits.

217. Cette mesure a-t-elle produit l'effet qu'on en attendait? — Oui.

218. Cet exportation d'argent faite par la Banque a-t-elle produit plus d'effet, selon vous, sur les changes étrangers, que n'en aurait produit l'envoi de la même quantité d'argent faite par des particuliers qui auraient retiré cet argent de la Banque? — Je crois que, dans ces occasions, l'effet a été plus grand quand l'exportation a été faite par la Banque directement. Le comité doit comprendre qu'il n'est pas toujours au pouvoir des individus d'agir aussi efficacement, lorsque les marchés étrangers sont abondamment fournis de traites sur l'Angleterre.

219. De quelle manière s'accomplit l'échange de l'argent envoyé à l'étranger? — Au moyen des traites; l'agent préposé par la Banque achète les traites sur le marché étranger et les transmet à la Banque.

220. Ne croyez-vous pas qu'un très-grand avantage résulte pour le public de ces opérations de la Banque dans certaines occasions? — Je crois qu'il en est ainsi en temps de change défavorable.

221. La Banque aurait-elle toujours recours à cette ressource en temps de change défavorable? — Non pas, s'il y avait sur le marché de Londres une demande d'argent faite dans la proportion requise.

222. Ces opérations de la Banque n'ont-elles pas été conduites avec tant de secret qu'elles ne sont pas arrivés à la connaissance du public? —Je crois que jusqu'à un certain point personne n'a su que la Banque opérât ainsi.

223. Pensez-vous que ce soit un moyen efficace de diminuer la crise de l'or que de disposer de l'argent de cette manière?—Oui. La Banque n'emploie l'argent que pour protéger l'or.

224. Un membre de la cour des directeurs a-t-il le pouvoir de proposer quelque mesure nouvelle? — Oui.

225. Si l'état défavorable du change étranger durait longtemps, verriez-vous quelque inconvénient à ce que la Banque, pour faire modifier le change, recourût à l'exportation de l'argent comme mesure ordinaire? — S'il se produisait une demande régulière aux prix du marché, et que la Banque jugeât à propos d'y satisfaire, il n'y aurait pas lieu de recourir à l'exportation; mais, quand il y a manque de capitaux pour l'achat de l'argent, c'est alors que la Banque peut, avec avantage pour le pays, conserver l'or par l'exportation de l'argent, et acheter sur le marché étranger l'excédant des *traites*.

226. Croyez-vous que les opérations individuelles puissent, pendant un certain temps, gouverner les changes étrangers? — Certainement non.

227. Vous avez dit que toute la conduite des affaires de la Banque reposait sur la cour des directeurs; si donc l'élection amenait de nouveaux membres parmi les directeurs, ne pourrait-il pas en résulter un changement dans le système de conduite de la Banque? — Nous sommes toujours exposés à ce que chaque individu ait une opinion particulière; chacun doit être responsable de ses opinions.

228. Tous vos actes ne sont-ils pas soumis à l'approbation des actionnaires?—Les comptes n'ont jamais été présentés aux actionnaires: plusieurs fois la question leur a été soumise, et ils ont trouvé que leur intérêt n'était pas de demander des comptes.

229 Pouvez-vous, sans nommer les actionnaires, fournir au Comité le compte du nombre d'actions possédées par chacun d'eux? — Le nombre des possesseurs d'actions peut être fourni au Comité.

230. Le pouvez-vous en distinguant le total des actions de chacun? — Si le Comité veut nous indiquer la forme du rapport qu'il désire, il sera satisfait; nous pouvons vous faire connaître le nombre des propriétaires du capital et les classer comme le désirera le Comité.

231. Vous avez dit que les comptes de la Banque n'ont jamais été présentés à la cour des actionnaires; cette cour connaît-elle le système de conduite des affaires de la Banque? — Je le présume.

232. En tout cas, ils en sont satisfaits, puisqu'ils ne demandent pas les comptes? — Je le suppose.

233. La demande n'en a-t-elle jamais été faite? — Si, quelquefois; mais elle a été rejetée avec une telle majorité, qu'il n'a pas été possible de l'accueillir.

234. Comment les possesseurs d'actions de la Banque connaissent-

ils le système sur lequel s'appuie la conduite des affaires? — Je suppose qu'ils ont une connaissance générale des affaires.

235. Croyez-vous qu'ils connaissent généralement le système de la direction de la Banque? — Je le crois.

236. Vous supposez que les actionnaires connaissent le système de la direction de la Banque, parce qu'il vous semble que le public le connaît généralement? — Oui.

237. Ne savez-vous pas qu'on s'est plaint fréquemment, et très-injustement, du mode employé par la Banque dans la transaction des affaires? — Je ne sais à quoi peut s'adresser ce reproche, quelques-uns de ces reproches peuvent s'adresser à la conduite de la Banque pendant l'acte de restriction et au montant des valeurs du gouvernement qu'elle possède.

238. N'avez vous pas entendu des gens se plaindre de ce que la Banque avait agi capricieusement en refusant l'aide requise, tandis que vous-même vous saviez qu'elle opérait d'après un principe et d'après un système régulier? — Non, j'ai vu des rapports de ce genre dans les journaux ; mais, personnellement, je n'ai jamais entendu dire à personne que la Banqne eût agi capricieusement.

239. Vous rapelez-vous combien il y a de temps que l'élection d'un directeur de la Banque d'Angleterre ait été contestée? —Non.

240. Y en a-t-il eu à votre connaissance? — A la dernière élection, un vote a été donné à un individu ne faisant pas partie de la liste des candidats. Je ne me rappelle pas qu'il y ait eu de liste discutée.

241. Quelle est la quantité du capital social que l'on doit posséder pour avoir le droit de prendre part au vote? — Cinq cent livres st.

242. Quelle valeur faut-il qu'un actionnaire possède en action pour qu'il ait le droit de siéger dans la cour des directeurs? — Deux mille livres.

243. La liste des candidats n'arrive-t-elle pas à la cour des actionnaires présentée par la cour des directeurs mêmes? — Oui.

244. Un changement annuel n'a-t-il pas lieu dans la cour? — Huit membres entrent et sortent chaque année.

245. Et ces huit membres sont-ils présentés par la cour des directeurs? — Oui.

246. En général, n'y a-t-il pas de demande faite par des individus pour entrer à la cour des directeurs? —Non, pas publiquement.

247. Selon vous, quel est l'effet produit par la sortie annuelle de huit directeurs? — Je ne sache pas qu'aucun effet particulier soit produit.

248. En connaîtriez-vous quelque mauvais résultat?—Non, aucun.

249. Les directeurs de la Banque ne pensent-ils pas depuis longtemps qu'il ne leur appartient pas d'être de grands possesseurs d'actions de la Banque? — Je ne pense pas qu'aucun directeur possède des actions dépassant le total requis par sa qualité.

250. En 1816, quand la Banque fit une distribution considérable aux actionnaires, les directeurs restèrent-ils, comme avant, petits possesseurs d'actions? — Je le crois.

251. Pendant ces deux dernières années a-t-on modifié la durée du temps pour lequel les chefs de la Banque avaient été élus? — Non.

252. Le gouverneur et le sous-gouverneur ont-ils été élus chacun pour une année seulement? — Oui, à l'exception de la récente prorogation de mes pouvoirs, à propos de l'enquête ordonnée.

253. Lors du choix d'un nouveau directeur, la cour n'apporte-t-elle pas une grande attention à l'examen du caractère privé de ce nouveau directeur, et cela à tous les points de vue? — Quant à ce qui me concerne, cette pratique a été constante.

254. Si un individu était proposé comme membre directeur, la cour ne trouverait-elle pas de son devoir de prendre toute information touchant le caractère de cet individu, et la part d'influence qui lui serait accordée ne serait-elle pas proportionnée à la confiance qu'inspireraient à la cour les renseignements obtenus? — Je le crois.

255. La Banque n'essaie-t-elle pas d'égaliser la circulation pendant tout le cours de l'année? — Elle essaie d'égaliser la circulation de Londres à la fin de chaque trimestre, lorsqu'un mois environ avant l'expiration du terme, elle offre, en général, au taux qui semble être celui du marché, et sur le dépôt des valeurs approuvées, l'émission du nombre de billets jugé nécessaire. Cette opération a pour but de venir en aide à la rareté du numéraire dont la cause est supposée provenir de grands paiements faits à l'Echiquier.

256. Depuis combien de temps cette méthode a-t-elle été adoptée? — Depuis trois ans environ.

257. N'a-t-elle pas été suivie des conséquences les plus avantageuses? — Oui, cela a été constaté,

258. Et vous croyez qu'il en est ainsi ? — Oui.

259. Comprenez-vous dans les bonnes valeurs toutes les valeurs du gouvernement ? — Dernièrement, la Banque a avancé environ £ 300,000 sur les fonds publics ; mais cela n'eut lieu qu'en cette occasion, et à cause de circonstances particulières.

260. Quand on doit prendre des mesures importantes touchant l'augmentation ou la réduction des émissions, consulte-t-on les directeurs, en général, ou la responsablilité de ces actes est-elle laissée à une partie des directeurs choisis à cet effet ? — Toute la cour des directeurs est informée des transactions de cette sorte qui ont lieu.

261. Avant qu'elles n'aient lieu, ou après ? — Je ne puis guère dire avant, parce que, dans certaines circonstances, un ou deux jours peuvent s'écouler avant l'intervention de la cour. Donc, quand l'emploi de mesures de cette nature semble désirable, l'on suppose que le gouverneur en a la responsabilité pendant les quelques jours qui précèdent l'intervention de la cour.

262. En fait, le gouverneur et le Comité choisi conduisent les affaires de la Banque dans l'intervalle des réunions de la cour ?—Oui, mais rien d'important ne peut être accompli sans la pleine connaissance et l'entier concours de la cour des directeurs ; à ma connaissance, jamais aucune opération considérable n'a eu lieu sans que la cour ait été informée du principe qui la dirigeait.

263. Comment forme-t-on le Comité choisi ; les directeurs s'y succèdent-ils à tour de rôle, ou par suite d'un accord fait entre eux ? — On le forme des plus âgés directeurs de la Banque qui ont occupé la présidence.

264. — Donc, personne ne fait partie du Comité choisi sans avoir occupé la présidence ? —Non, à l'exception du directeur, qui doit être appelé immédiatement à la vice-présidence.

265. Le gouverneur lui-même étend-il ou réduit-il la circulation sans en référer aux directeurs? — Je n'ai jamais vu un gouverneur prendre la responsabilité d'agir ainsi, dans une certaine mesure, sans le consentement de la cour des directeurs.

266. Lors de quelque conjoncture imprévue peut-on réunir la cour extraordinairement ? — Oui, dans une crise semblable à celle de l'année 1825, le cour serait convoquée extraordinairement, comme cela eut lieu à cette époque.

267. Quant à quelques-uns des grands principes dont vous avez

parlé le dernier jour, tels qu'un escompte de commerce défavorable, d'où résulte la réduction de vos émissions, quand le change est contraire, selon la définition que vous en avez donnée? Ces principes ont-ils été reconnus et discutés par les directeurs en général, ou ont-ils été appliqués par le Comité choisi lorsque les circonstances l'ont éxigé? — Toutes choses relatives à la direction des affaires ont été admises par la cour tout entière.

268. Après discussion? — La discussion a eu lieu, et le principe a été admis.

269. Avez-vous été informé que, pendant une longue durée d'un change défavorable, la Cour des directeurs n'ait pris aucune mesure pour changer le cours du change, en réduisant l'émission de la Banque? Je maintiens que, pendant les dix-huit mois ou les deux ans qui viennent de s'écouler, la Cour n'a pris aucune mesure dans le but de réduire la circulation; que cette réduction a été effectuée presque entièrement par l'échange des billets pour de l'or ou de l'argent.

270. Depuis combien de temps la Banque a-t-elle conduit les affaires d'après ce principe? — La Banque n'a pu agir d'après un principe fixe que depuis une époque récente et postérieure à 1825.

271. Pourquoi? — A cause de différentes circonstances existant à cette époque : de 1819 à 1822, la disposition de revenir aux paiements en argent comptant, d'après le décret de la Chambre des communes; le conflit introduit dans la circulation de Londres et de la province par la circulation des petits billets. Tant que la Banque était exposée à ces demandes pour l'intérieur, on ne pouvait s'attendre à ce qu'elle adoptât un système comme celui auquel j'ai fait allusion.

272. Voulez-vous exposer plus en détail comment la circulation des petits billets pouvait agir au point de gêner la direction de la Banque? — Elle exposait la Banque à des demandes subites et considérables; par exemple, à la fin de 1825, lorsque le change était presque, sinon tout à fait au pair, la Banque reçut, pour fournir à la circulation intérieure, une demande s'élevant à près de deux millions et demi de liv. st., ce qui la mit dans un état de grand embarras. Toute la crise des espèces, à cette époque, vint de l'étendue de cette demande.

273. Croyez-vous que l'importance de cette demande fût beaucoup accrue par la circulation intérieure des petits billets? — Je considère cette demande comme étant faite presque entièrement pour maintenir la circulation des petits billets.

274. Voulez vous expliquer cette opinion ? — Les petits billets sont possédés surtout par les classes inférieures, dont les craintes sont plus fortement excitées en temps de défiance, et comme les billets de £ 1 se payent en souverains, la demande à la Banque devient inévitable.

275. N'étiez-vous pas aussi pressés par les banquiers de Londres, auxquels les banquiers de province demandaient de l'or? — C'est par cette voie que les envois d'or étaient faits à la province.

276. A quelle époque la Banque fut-elle forcée de retirer ses billets d'une livre? — Elle n'était pas obligée de le faire quand cette mesure fut adoptée ; la Banque en devança l'époque. Je crois qu'elle remboursa les billets de cette espèce en 1821.

277. N'est-ce pas en 1822 que la Banque aurait été forcée de les payer? — Je le crois.

278. Les billets de la banque de province n'auraient-ils pas été abolis en 1823, si le Parlement n'avait pas, en 1822, prolongé cette période de dix années encore? — Oui.

279. Cela n'eut-il pas lieu à l'instigation du gouvernement actuel ? — Je ne sais pas si d'autres personnes ont proposé cette décision.

280. Vous avez dit qu'à une certaine époque de 1825, une grande demande fut faite à la Banque pour fournir à la circulation monétaire de l'intérieur ; pouvez-vous distinguer avec exactitude la quantité d'espèces métalliques retirée de la Banque pour satisfaire aux demandes du pays, de celle qui fut exportée à l'étranger? — Il est difficile de le déterminer exactement, mais nous pouvons nous former une opinion d'après les voies qui ont servi d'écoulement à ces espèces.

281. La Banque a-t-elle les moyens de fournir, à dater de l'année 1793, des détails précis sur ce fait? A cette époque, dans quelles proportions les demandes furent-elles faites, d'une part, pour les banquiers de province, et de l'autre pour l'exportation ? — Je ne puis répondre à cette question sans en référer ; mais je demandrai s'il est possible de fournir ce renseignement.

282. Les demandes d'or adressées à la Banque ont-elles diminué depuis que l'on a empêché la circulation des petits billets? — Cette mesure a prévenu les demandes accidentelles.

283. Parfois, la crise de l'or n'a-t-elle pas été presque aussi forte

que celle qui eut lieu au temps de la circulation des billets d'une livre? — Durant la dernière quinzaine, il y a eu, par suite d'une demande venant de l'intérieur, une crise considérable sur l'or, mais elle résultait d'une cause tout à fait différente. La demande a été occasionnée par un discrédit politique, et le Comité comprendra peut-être le caractère de ce discrédit, quand je lui dirai que, jusqu'à ce jour, aucune partie de l'or émis n'est rentrée à la Banque.

284. Dans une occasion récente, lorsque la Banque annonça qu'elle prêterait de l'argent à quatre pour cent sur des valeurs, ce qu'elle a fait dernièrement et plus tôt que de coutume, n'est-il pas vrai que cette manière d'agir de la Banque a mis fin, comme par enchantement, à ce mouvement? — Non, pas pour l'or.

285. Pouvez-vous dire si, pendant cette dernière quinzaine, l'or alla en Écosse, en Angleterre, ou en un lieu déterminé? — Pendant cette quinzaine, la Banque envoya à ses succursales environ £ 400,000, elle a de plus émis aux banquiers de Londres environ £ 400,000, et je crois que ces banquiers ont payé généralement en billets, tandis qu'à la Banque même on donnait de l'or en paiement des billets. Les émissions aux succursales et aux banquiers furent donc ensemble de £800,000; l'émission au public, au comptoir de la Banque, s'éleva à peu près au même chiffre, ce qui fait en tout £ 1,600,000 environ. A ce total il faut encore ajouter les sommes sorties en avril pour les dividendes et qui ne sont pas rentrées. Le cours ordinaire de la circulation est que ce qui sort pour les dividendes au commencement du trimestre revient vers la fin. Je crois, par conséquent, que le total actuellement absorbé est de près de deux millions sterlings.

286. N'y eut-il pas des demandes des banques d'Écosse que vous pourriez affirmer n'avoir été qu'une simple communication verbale? — Oui.

287. A quelle conclusion conduirait cette communication? — Elle conduirait à la supposition que le total en était d'environ £ 100,000.

288. La demande faite à la Banque d'Angleterre pour la circulation intérieure vient-elle par l'intermédiaire des banquiers de Londres, et non pas directement des banquiers de province? — Elle vient par l'intermédiaire des banquiers de Londres et des succursales de la Banque.

289. Vous est-il possible d'établir la proportion relative des demandes d'or faites cette dernière quinzaine par les trois villes de Birming-

ham, Manchester et Liverpool, et de dire dans quel degré elles diffèrent? — Pour Birminham, £ 154,000; Manchester, £ 118,000; pour Liverpool, la recette et l'émission ont été presque égales.

290. D'après l'opinion de la Banque, quel caractère particulier prit cette demande métallique? Était-elle la conséquence d'un discrédit, ou peut-on lui assigner quelque autre cause? — Elle paraît avoir été occasionnée par le discrédit politique, qui amena de petits propriétaires à vendre leurs fonds et à demander des souverains en échange des billets de Banque obtenus par la vente qu'ils avaient faite; je tiens ces renseignements de personnes étrangères à ce mouvement. Mon opinion est fondée sur ce fait, qu'un certain nombre de personnes demandèrent cent, deux cents ou trois cents livres en échange de billets qu'elles avaient obtenus par la vente de leurs fonds. Ces personnes semblaient être dignes de considération.

291. Vous semble-t-il que cette demande d'or avait pour but de favoriser quelque événement politique? — Je crois qu'elle venait uniquement de la crainte, crainte occasionnée par la non-circulation de l'or; car il est certain qu'en ce moment l'or est aux mains de ceux qni l'ont reçu. Il en est résulté une réduction de billets de la Banque sur le marché de Londres, ce qui fit élever le taux de l'intérêt de trois pour cent (comme il était, je pense, avant la demande) à quatre pour cent.

292. Alors cette demande subite explique comment fut dérangée la proportion entre votre réserve de métaux précieux et vos valeurs; vous essayez, avez-vous dit, de régler cette proportion en maintenant à un tiers la réserve métallique? — Sans cette demande, la Banque posséderait, je pense, actuellement plus de £ 7,000,000.

293. Vous avez dit que, d'après vous, la Banque devait posséder deux tiers en valeurs et un tiers en métal; cette proportion est-elle changée par la circonstance à laquelle vous avez fait allusion? — Je désire faire comprendre au Comité que, lorsque j'employai les termes deux tiers et un tiers, j'entendais parler d'une époque de complète circulation, précédant le commencement d'une demande; car la progression d'une demande réduit les proportions. Mais quand la demande cesse et que le change redevient favorable, nous revenons progressivement à nos proportions.

294. Quelle était la somme de l'encaisse possédé par la Banque le 1er mai? — Elle possédait, le 1er mai, £6,090,000; le 30 mai, £5,320,000, les sorties entre ces deux périodes se sont élevés environ à £700,000.

295. L'élévation à quatre pour cent du taux de l'intérêt sur le marché n'augmenta-t-elle pas les demandes d'escompte faites à la Banque pendant cette dernière quinzaine? — Non, pas dans une grande proportion.

296. Conjointement avec cette demande d'or pour l'intérieur dont vous avez parlé, y eut-il, ou non, une demande pour l'exportation? — Il y eut une importation d'or considérable; cette importation se fait maintenant sur une très-grande échelle.

297. Cette importation est-elle naturelle, ou tout à fait forcée? — C'est une importation naturelle à un change très-élevé.

298. Supposez-vous que l'importation dont vous avez parlé ait contrebalancé la sortie? — Pas jusqu'à présent, mais je crois que l'encaisse métallique possédé par la Banque après la demande était d'environ £ 5,000,000, et depuis que la demande a cessé, il s'est élevé à £ 5,500,000.

299. A combien s'élevait l'encaisse avant que la demande n'eût commencé? — Environ à £ 6,500,000.

300. Supposez-vous qu'une partie de la somme retirée par la demande rentre ou soit rentrée? — Je crois que rien n'est encore rentré.

301. La demande dure-t-elle encore? — Non.

302. Depuis combien de temps a-t-elle cessé? — Je pense, depuis environ une semaine.

303. Durant les dix derniers jours de cette quinzaine, n'avez-vous pas refusé de donner de l'or en échange de vos billets? — Pendant quelques jours, nous avons refusé de donner des billets pour de l'or, à cause du temps que cet échange aurait pris aux commis; on est obligé de peser et de compter tout l'or qui arrive à la Banque par les particuliers, c'est pourquoi il faut autant de temps pour recevoir que pour payer.

304. Ne le pesez-vous pas quelquefois en lingots? — Nous le pesons sous cette forme quand le public le désire; mais nous ne le recevons jamais ainsi des particuliers.

305. En un jour, combien pouvez-vous payer au comptoir sans peser? — Je pense qu'on pourrait payer ainsi aux particuliers environ £ 200,000; mais le caissier répondrait mieux que moi à cette question.

306. Voulez-vous dire en comptant chaque souverain? — Oui.

307. Si l'or était demandé en grande quantité par les banquiers, ne le délivrerait-on pas en sacs? — Certainement.

308. Dans ce cas, vous pouvez payer, par jour, une somme dépassant beaucoup £200,000?—Certainement, on peut payer ainsi presque toute somme demandée.

309. On a prétendu que la Banque n'offrait pas de facilités aux particuliers pour l'échange de leurs billets en or; cette assertion a-t-elle quelque fondement? — Je ne le pense pas.

310. Quelle est la somme la plus considérable qui, d'après vos souvenirs, ait jamais été payée en un jour par la Banque en échange de ses billets? — Pendant ces derniers temps, on paya en un jour £307,000, mais une partie fut payée au poids :

« La plus grande somme de monnaie d'or qui puisse être payée par « jour à la Banque par 25 commis, si le public la compte à la main, « est de £50,000.

« Quand de grandes sommes sont demandées par les banquiers ou « autres, la coutume des compteurs est de compter 25 souverains et « de les placer dans un des plateaux d'une balance, puis d'en mettre « 25 autres également comptés dans le second plateau; s'ils se balan- « cent, on répète l'opération jusqu'à ce qu'il y en ait 200 dans chaque « bassin. De cette manière, mille souverains peuvent être comptés « dans l'espace de quelques minutes; cette méthode a été générale- « ment employée les 12, 14, 15, 16, 17 et 18 mai. C'est de la manière « plus haut décrite, que 25 commis, le 14 mai 1832, payèrent aux « banquiers et autres £307,000, sans compter les sommes reçues des « banquiers et du public, et s'élevant à un total de £14,000. »

Banque d'Angleterre, 4 juin 1832.

J. Rippon, principal caissier.

311. Le montant de ce qui peut-être émis par jour pour les paiement à la caisse a-t-il quelque proportion avec ce qui est émis parfois en sommes importantes pour les banquiers et les négociants? — Je ne le crois pas; les banquiers et les négociants reçoivent le tout au poids pour épargner du temps.

312. Si quelque négociant étranger, ou quelque personne faisant le commerce avec les pays étrangers, a besoin d'une grande somme, de deux ou trois cents mille livres pour envoyer au loin, ne peut-il pas

l'obtenir dans l'espace d'un quart-d'heure? — Il l'aurait en très peu de temps.

313. Lors de ce que vous appelez discrédit politique, des mandats considérables ont-ils opéré sur vos dépôts? — Non.

314. L'avez-vous constaté récemment? — Non.

315. La somme des dépôts s'est-elle, en moyenne, maintenue la même? — Oui, à ce qu'il paraît.

316. Au moment de la demande, y a-t-il eu quelque diminution dans les dépôts? — Je ne l'ai pas observé.

317. En l'année 1825, y a-t-il eu quelque diminution dans le montant des dépôts? — Je crois qu'il y a eu une augmentation.

318. Les dépôts étaient-ils considérables avant cette époque? — Ils ont beaucoup augmenté à partir de 1825.

319. L'augmentation des dépôts à la Banque, depuis 1825, vient-elle du manque de crédit des banquiers particuliers, ou de mesures prises par la Banque pour obtenir des clients spéciaux? — Je ne crois pas que la Banque ait pris des mesures particulières pour accroître le montant de ses dépôts; très-peu de facilités ont été accordées par elle dans ce but, et je ne crois pas que ces facilités aient eu pour effet d'augmenter considérablement les comptes.

320. La coutume d'avoir des comptes particuliers avec la Banque ne s'est-elle pas étendue beaucoup dans les dernières années écoulées? — Oui.

321. Cette coutume n'a-t-elle pas résulté de facilités offertes aux dépositaires particuliers, facilités qui n'existaient pas auparavant dans la pratique de la Banque? — Quelques facilités peuvent avoir été données, mais la Banque ne fait crédit à personne; jamais elle n'a fait d'avance à qui que ce soit en dehors de la voie habituelle.

322. Quelle est la nature des facilités accordées auxquelles vous avez fait allusion?—Je ne puis le dire, sans en référer. Je crois que la Banque reçoit des rentes, par procuration, pour des personnes qui ont des comptes avec elle, ce qu'elle ne faisait pas avant; mais cela résulte, je crois, des arrangements pris par les succursales de la Banque en faveur de leurs clients.

323. Avant 1825, si une personne avait un compte particulier à la Banque, la Banque pouvait-elle changer, pour elle, des bons de l'Échiquier? — Je ne puis répondre à cette question sans information.

324. La Banque n'a-t-elle pas coutume d'avancer de l'argent sur la garantie d'actions de la Banque? — Non.

325. N'y a-t-il pas, à cet égard, de différence entre la Banque et les banquiers, en ce que le banquier particulier permet au client de payer un billet avec l'argent reçu le même jour, tandis que la Banque d'Angleterre ne le permet pas; l'argent ne doit-il pas rester à la Banque pendant vingt-quatre heures?—Je ne connais pas personnellement le travail du bureau des paiements.

326. Savez-vous si quelque changement eut lieu dans la pratique de la Banque sous ce rapport? — Je ne le sais pas.

327. La Banque permet-elle à un individu ayant un compte avec elle de dépasser ce compte? — Jamais.

328. Accorde-t-elle un intérêt sur les dépôts? — Non.

392. Payez-vous des billets sans en recevoir la demande par écrit? — Je ne sais pas, mais je fournirai au comité un compte rendu des changements de règlement qui ont été faits dans ce département depuis 1825 :

« Facilités accordées pour les comptes courants depuis mars 1825.

« 1.—La Banque reçoit les rentes par procuration pour toutes les personnes ayant des comptes courants avec elle.

« 2.—Les bons de rentes sont reçus au bureau des paiements pour « ces mêmes personnes.

« 3. — Les bons de l'Échiquier et autres valeurs sont reçus de « même, les billets échangés, l'intérêt reçu, et le total porté à leurs « comptes respectifs.

« 4.—Des chèques peuvent être tirés pour £ 5 et au-dessus, au lieu « de £ 10 comme auparavant.

« 5.—On reçoit des coffres-forts, contenus inconnus, pour toute « personne ayant un compte à la Banque.

« 6.—Les bank-notes sont payées au comptoir, au lieu de tirer des « numéros d'ordre pour en recevoir le paiement des commis préposés « à cet effet, comme auparavant.

« 7.—Les chèques sur les banquiers de la capitale, déposés avant « trois heures, peuvent être payés entre quatre et cinq heures; et « ceux déposés avant quatre heures seront reçus et passés en compte « le même soir.

« 8.—Les chèques déposés après quatre heures sont émis à neuf

« heures le lendemain matin, reçus et passés en compte, et peuvent « être payés aussitôt reçus.

« 9. — Les bons de rentes sont reçus au bureau des paiements « jusqu'à cinq heures de l'après-midi, au lieu de trois comme « auparavant.

« 10. — Les crédits payés en compte sont reçus, même sans la « présentation du livre de Banque, et ils y sont ensuite entrés en « l'absence du réclamant.

« 11. — Les lettres de change acceptées à la Banque sont payées « avec ou sans avis; auparavant elles n'étaient payables qu'avec avis.

« 12. — Les billets des banquiers de province, payables à Londres, « sont envoyés le même jour pour le paiement.

« 13. — Les chèques sont délivrés en livres, et non en feuilles « comme auparavant.

Banque d'Angleterre, 4 juin 1832.

J. Rippon, principal caissier.

330. Quel effet l'augmentation des impôts a-t-elle produit sur la circulation de la Banque? — J'ai essayé d'expliquer au Comité le principe qui dirige la circulation de la Banque, et si vous comprenez les dépôts dans sa circulation, la réserve se composait de deux tiers en valeurs et un tiers en métal, au moment de la pleine circulation.

331. Quel effet ont produit sur la circulation générale de la ville ces dépôts des banquiers et autres qui ne restent que pendant de courtes périodes, et qui étaient faits autrefois surtout entre les mains des banquiers? — Je n'imagine pas qu'aucun effet soit produit par là, pourvu que la Banque établisse la proportion mentionnée plus haut entre ses valeurs et son métal. Je crois que la Banque n'emploie pas en valeurs une aussi grande partie des dépôts que le font les banquiers particuliers, à cause de la nécessité où elle se trouve de conserver une plus grande quantité d'espèces métalliques.

332. Alors, les facilités accordées aux classes commerçantes de la métropole diminuent en proportion de l'augmentation des dépôts? — La proportion de l'encaisse métallique conservé par la Banque sera plus grande qu'elle ne l'aurait été autrement; tel est le seul effet de l'accroissement des dépôts en la possession de la Banque.

333. Cette réserve de métal, nécessaire à la Banque pour sa propre

sûreté et ses facilités, n'enlève-t-elle pas aux affaires publiques, en général, une partie de l'aide qu'elles trouveraient, si ces dépôts étaient restés entre les mains des banquiers particuliers? — La partie des dépôts non placés en valeurs est représentée en espèces métalliques, et les espèces métalliques se trouvent représentées par les billets de banque livrés à la circulation publique.

334. D'après la règle que vous avez établie, n'est-il pas nécessaire de conserver une certaine quantité d'espèces métalliques en proportion avec les billets que vous dites réprésenter les espèces placées? — Il faut conserver des espèces métalliques en proportion des engagements de la Banque relatifs à ces dépôts.

335. Pouvez-vous nous faire connaître une époque où la Banque conserva cette proportion d'un tiers en espèces métalliques? — Avant le mouvement du change, en août 1830, la plus grande quantité d'espèces métalliques possédée par la Banque fut de £ 12,300,000.

336. Voulez-vous nous faire connaître l'effet que le mouvement des changes produisit sur la réserve métallique ?—Cet effet fut de réduire la réserve à £ 5,300,000, durant une période de dix-neuf mois.

337. Ce changement du change produisit-il une réduction correspondante dans la circulation de la Banque ?—Il produisit une réduction correspondante dans les dépôts et la circulation, réduction égale ou presque égale au montant de la réduction de la réserve.

338. Dans une précédente réponse vous avez établi une distinction entre les dépôts faits par les banquiers et les dépôts faits par les autres personnes, en disant que le change agissait sur les dépôts des banquiers et non sur les autres; pendant cette période de dix-neuf mois, a-t-il été démontré que l'action sur les dépôts des banquiers ait été beaucoup plus considérable que sur les dépots des particuliers ?—Oui.

339. Dans quelle proportion?—Je crois que les dépôts des banquiers furent diminués environ de moitié, et les dépôts particuliers environ d'un seizième.

340. Pendant ces dix-neuf mois de change contraire, la proportion entre la diminution de l'encaisse métallique de la Banque et la diminution des dépôts des banquiers fut-elle à peu près la même?— Cette proportion, sans être égale, ne fut pas très-différente; la réduction de l'encaisse fut de 7 sur 12, et la réduction des dépôts ne fut pas tout à fait de la moitié.

341. N'est-il pas rare que les comptes de vos dépôts consistent, en

grande partie, en argent du gouvernement? — Il y a deux comptes pour les dépôts: l'un pour les dépôts du gouvernement, et l'autre pour ceux des particuliers.

342. Ne sont-ce pas tous deux des dépôts, et des dépôts de la même espèce? — Oui.

343. Vous les comprenez tous deux dans les dix millions que vous nous indiquez ici comme dépôts? — Oui.

344. Quelle est la proportion des dépôts du gouvernement, et quelle est celle des dépôts des particuliers? — D'après le rapport présenté au Comité, pendant toute l'année, les dépôts du gouvernement n'ont pas beaucoup varié; en moyenne, ils sont de £ 3,900,000 à £ 4,000,000.

345. Alors cet équilibre n'est pas troublé par le cours du change? — Non, pas d'une manière sensible.

346. Faites-vous des dépôts des particuliers le même emploi qu'en auraient fait les banquiers particuliers, si ces dépôts étaient restés entre leurs mains? — Nous les conservons dans la proportion dont j'ai parlé : deux tiers en valeurs et un tiers en espèces métalliques.

347. Quelle est la nature des valeurs sur lesquelles vous opérez des placements? — Le Comité a ce renseignement sous les yeux : ce sont des effets de commerce, des bons de l'Echiquier, et l'amortissement. Voilà, semble-t-il, les grandes sources de placements; il faut de plus y ajouter des obligations de la ville pour un total de £ 500,000.

348. N'y a-t-il pas eu un prêt sur hypothèque fait par la Banque?— On ne fit de prêts sur hypothèque que pendant une courte période seulement.

349. Une partie de ces prêts est-elle remboursée? — Une faible partie seulement, presque tout est en circulation, et le total s'en élève, je crois, à £ 1,400,000.

350. L'augmentation des dépôts n'a-t-elle pas une tendance à diminuer d'autant le montant des billets de Banque, si les dépôts doivent être faits en billets de Banque, ou quelque chose d'équivalent? — Certainement, soit en monnaie ou en billets de Banque en premier lieu.

351. De telle sorte que la nécessité où se trouve la Banque d'établir une proportion entre les placements en valeurs et son encaisse métallique ne résulte pas du fait des dépôts, mais de ce que ce placement est réglé par la masse générale de tous vos engagements?—Le placement

est réglé par rapport au tout, c'est-à-dire aux dépôts que nous possédons, et à ce que nous recevons pour la circulation.

352. En supposant qu'une demande subite vous soit adressée, elle ne peut se présenter à vous que comme une diminution de vos autres engagements, sous la forme de billets de Banque? — Certainement.

353. Lorsqu'une cause quelconque augmente considérablement et vite vos dépôts, et qu'il ne vous paraît pas prudent d'accroître les escomptes de commerce, de quelle manière augmentez-vous la circulation? — La Banque ne peut juger, d'une manière satisfaisante, du caractère de son compte de dépôts, qu'au bout d'une certaine période. Elle ne peut porter ce jugement sur les dépôts de huit ou quinze jours; pour qu'elle puisse juger de la situation, il faut au moins une période de six mois; il faut qu'il y ait un accroissement progressif des dépôts ou des comptes des dépositaires pour convaincre la Banque qu'elle peut étendre ses émissions sur ces sortes de garanties.

354. Avant cette période de dix-neuf mois pendant laquelle le change fut contraire, et les comptes des dépôts s'accrurent, avant qu'il vous aît paru nécessaire de réduire la circulation, comment avez-vous étendu vos émissions? — De la manière dont j'ai parlé.

355. N'approuvant pas les escomptes de commerce, quel mode préférez-vous? — Les bons de l'Echiquier, l'amortissement, etc.

356. Les Dépôts à la Banque ne doivent-ils pas être faits en monnaie ou en billets de la Banque? — Oui.

357. En prenant, comme exemple, la période de 1825 pendant laquelle vos dépôts s'accrurent, le public n'aurait il pas exercé sur vous, par la soustraction d'une si grande quantité de billets de Banque, une pression proportionnée à l'augmentation de vos dépôts? — En faisant allusion à la période de 1825, le Comité doit se souvenir que l'émission de la Banque fut faite dans une grande mesure sur les effets de commerce, et sans aucun rapport aux dépôts ou à quelque autre cause, et que la demande faite alors provint entièrement du discrédit de Londres. Ce n'était pas le montant des dépôts qui pouvait, en aucune manière, régler l'action de la Banque à cette époque.

358. A quelle période de l'année vous référez-vous? — A la période écoulée entre décembre 1825 et février ou mars 1826.

359. La question n'a pas rapport à la conduite de la Banque, son objet est de connaître l'effet qu'un accroissement de dépôts doit nécessairement avoir produit à ce moment sur la circulation? — La seule

réponse que je puisse faire est que, si l'on retire de l'argent à une compagnie pour le mettre à la Banque, où il ne sera pas employé à beaucoup près comme il l'était auparavant, il en résultera un préjudice causé au public par la diminution de l'argent en circulation.

360. Si le retrait des billets est préjudiciable au public, le préjudice ne sera-t-il pas plus grand encore, maintenant que tout l'argent qui appartenait autrefois aux propriétés territoriales est payé à la Banque, et naturellement accroît le montant de ses dépôts? — Je pense que le préjudice sera limité, quant au temps; car, aussitôt que la Banque constatera l'augmentation de ses dépôts, elle aura soin d'en employer une partie suffisante.

361. Quel effet supposez-vous que puisse produire sur les émissions des banquiers de province l'accroissement ou le décroissement des billets de la Banque de Londres? — Un accroissement considérable des billets de la Banque de Londres (pivot de la circulation générale) tend, en premier lieu, à réduire la valeur de l'argent, et conséquemment le taux de l'intérêt, sur toutes les valeurs négociables. L'abondance du numéraire rend difficile, pour les banquiers de province, le placement avantageux de l'argent envoyé à Londres à cet effet; par conséquent ils sont forcés de recourir à leurs voisins immédiats afin de trouver de nouvelles voies de placement pour leur surplus d'argent, ce qui tend à amener en province des émissions nouvelles peu de temps après l'accroissement de la circulation de Londres. Mais il ne s'ensuit pas qu'une diminution des émissions à Londres ait un effet aussi rapide pour réduire les émissions de l'intérieur. Les émissions de l'intérieur opèrent, par rapport à celles de la Banque de Londres, une action d'un caractère quelque peu différent. Il est évident qu'elles peuvent être accrues sans aucune cause produite par la Banque. En pareil cas, les conséquences sont les mêmes que celles provenant d'un excès d'émission à Londres. Il s'opère un abaissement dans la valeur de l'argent, et une augmentation du prix des marchandises; d'où résulte un change défavorable et conséquemment une demande d'espèces métalliques faite à la Banque par suite d'une réduction de la circulation de Londres, telle qu'elle ébranle momentanément le crédit de l'intérieur, en retirant le secours que fournissait auparavant l'extension des émissions de la province. Une pression s'exerce alors sur la Banque pour obtenir une émission additionnelle, dans un moment où la diminution de l'encaisse métallique rend innopportune la concession de ce secours. Le refus de la Banque agit sur le crédit de Londres,

qui, par son action sur l'intérieur, affecte le crédit du papier monnaie privé, en général, d'où résulte une demande d'espèces à la Banque pour soutenir le crédit de cette partie de la circulation intérieure. Telle fut la demande adressée à la Banque, vers la fin de 1825, demande s'élevant à deux millions et demi. Depuis cette époque la Banque a des demandes semblables (1828, 1830 et 1832) venant aussi bien de l'Irlande que de l'intérieur de l'Angleterre et de l'Écosse.

362. Ne croyez-vous pas que la somme des émissions des banquiers de province dépende beaucoup du prix du grain et du bétail? — Certainement.

363. Ne savez-vous pas qu'une partie considérable de leur circulation est employée à l'achat de ces deux articles? — Oui.

364. Ne croyez-vous pas que l'accroissement de ces émissions tende à réagir sur le prix des vivres, et l'élève? — Je le crois.

365. Ne savez-vous pas que ces émissions, aussitôt qu'elles cessent d'être nécessaires dans la province, sont envoyées aux agents de Londres en paiement? — J'imagine qu'aucune des émissions faites en province sur les prix existants ne rentre plus jusqu'à la baisse.

366. Et quand la baisse arrive, ne savez-vous pas que ces billets arrivent en paiement chez les agents de Londres? — Certainement.

367. Ne s'ensuit-il pas que lorsque le compte d'un banquier de province avec son agent de Londres diminue, il doit avoir recours à des ressources d'une autre nature pour faire ses paiements et entretenir son compte? — Quand les prix baissent et que les billets rentrent, il est évident que le banquier de province doit se pourvoir pour faire face à ces demandes.

368. Alors ne croyez-vous pas que cette nécessité même règle le montant des émissions? — Il n'y a pas de doute que les prix règleront les émissions des banques de provinces.

369. Croyez-vous que la rentrée de ces billets ne diminuerait pas leurs émissions? — Non.

370. Croyez-vous que les banquiers puissent maintenir dans leurs districts une circulation plus grande que ne l'exigent les besoins du pays à un certain moment? — Non.

371. Vous avez employé l'expression d'*émission excessive*, voulez-vous expliquer ce que vous entendez par une *émission excessive* dans ces circonstances? — Cela veut dire excès des prix, par rapport à ceux

des autres pays. Il est clair qu'un banquier ne peut raisonnablement faire d'émissions que d'après une demande, et que cette demande provient des prix du pays ; mais, par suite d'une spéculation, ces prix peuvent s'élever au-dessus de leur valeur relative par rapport aux pays étrangers. Dans ce cas, je maintiens qu'il y a émission excessive, et je le dis sans vouloir porter la moindre accusation contre les intentions de la Banque dans cette action.

372. Quelle serait votre pierre de touche pour donner en général la mesure de cet excès d'émission? — Le change de l'étranger.

373. N'y aura-t-il pas, dans les circonstances dont nous avons parlé, une plus grande variation des prix que dans le cas où les banquiers n'auraient pas fait des émissions aussi considérables? — Je crois que la manière dont sont faites les émissions des banquiers est cause que les prix ont beaucoup augmenté.

374. La baisse qui s'ensuivra ne sera-t-elle pas plus forte? — Certainement.

375. Pourquoi sera-t-elle plus forte si le prix est mesuré par la quantité d'argent? — Parce qu'aucun prix ne s'élève au-dessus de sa valeur relative, sans subir, dans la réaction, une très-grande dépréciation, dépréciation plus grande qu'elle n'aurait été autrement.

376. Cela ne dépendrait-il pas des sommes en circulation? — Un excès dans la circulation, fondé sur les prix, n'aurait pu avoir lieu, si le marché public, réglé par le change, avait été la seule source de l'argent fourni.

377. Vous admettez que le montant des émissions dépend des prix du grain et du bétail ; ces prix ne sont-ils pas réglés par la proportion existant entre la quantité de grain et de bétail et la demande qui en est faite à différentes époques? — Je n'ai pas entendu limiter ma réponse seulement au grain et au bétail, je veux parler des marchandises en général.

378. Alors, ces marchandises, le grain et le bétail, étant fournies suivant les saisons en quantités variables, le prix n'en serait-il pas réglé tout à fait par la production comparée à la demande, et avant l'émission des billets nécessaires pour les acheter? — En général, la production et la demande règlent les prix, excepté quand intervient la spéculation, ou le contraire de la spéculation, le discrédit.

379. Le prix du grain et du bétail n'est-il pas déterminé par le rapport de la production à la demande? — Certainement.

380. Ne voulez-vous pas dire que certains articles en particulier ont souvent leurs prix affectés par des circonstances indépendantes de l'état de la circulation; mais quand toutes les marchandises sont affectées, et dans la même proportion, vous supposez alors que la cause en est dans l'emploi qui a été fait de l'argent et ne provient pas de la nature de ces articles en particulier? — Oui.

381. Le prix du grain, du bétail et d'autres marchandises, ne sera-t-il pas affecté, selon la facilité avec laquelle on trouvera à emprunter sur ces articles? — Certainement.

382. Croyez-vous que l'intérêt de l'argent dépende du montant de la circulation ? — Non, je veux dire que le premier effet de la contraction ou de l'extension de la circulation se produit sur l'intérêt de l'argent; mais dès que les prix sont équilibrés par l'état de la circulation, le taux de l'intérêt peut s'élever ou s'abaisser suivant la demande d'argent qui est faite.

383. Donc, n'est-ce pas votre opinion que l'intérêt de l'argent est réglé, comme le prix de presque toutes les marchandises, par l'offre et la demande, et que le numéraire peut s'accroître sans qu'on voie pour cela diminuer le taux de l'intérêt? — Certainement, le taux de l'intérêt peut s'élever ou s'abaisser en même temps que le numéraire est déprécié.

384. Qu'entendez-vous par dépréciation? — La dépréciation du numéraire est indiquée par un change défavorable.

385. L'intérêt de l'argent ne dépend-il pas de l'émission, au point d'être affecté par l'augmentation des capitaux disponibles que produit cette émission; par exemple, en supposant que la Banque émette pour un million de billets additionnels ; dans le cas où l'on pourrait maintenir ces billets au lieu de leur émission, cela produirait un million de capitaux additionnels employés, ce qui affecterait le montant du capital qui règle le taux de l'intérêt ? — En premier lieu, dès que les prix seraient accommodés à la quantité d'argent en circulation, le taux de l'intérêt pourrait s'élever sans que la circulation diminuât. Peut-être serait-il à propos de parler de l'effet du change favorable en 1830. L'augmentation de l'encaisse métallique causa dans l'année 1830 un accroissement des billets de la Banque, et à la fin de juillet 1830, je crois pouvoir affirmer que le taux de l'escompte des effets de commerce était environ de deux et demi pour cent; mais comme la rareté du numéraire augmentait, on vit le taux de l'intérêt s'élever graduellement de deux et demi à quatre pour cent. Toutefois, je ne prétends

pas soutenir que le taux de l'intérêt se serait maintenu à quatre pour cent; pourvu que la situation fût demeurée dans le même état, les prix se seraient accommodés à cette situation, et le taux de l'intérêt aurait pu revenir alors à deux et demi pour cent.

386. Comme il est impossible que ce que vous appelez une émission excessive dure longtemps, et que cette émission des banquiers de province ou de la Banque d'Angleterre doit se régulariser d'elle-même, n'en serait-il pas ainsi des prix que vous supposez être affectés par cette émission excessive? — Les prix seront affectés par l'état de la circulation générale.

387. L'effet de la régularisation de l'émission excessive sur la circulation ne se produirait-il pas assez rapidement pour prévenir toute action importante sur les prix? — Je pense qu'une action est toujours produite sur les prix par suite de la réduction résultant d'une surémission.

388. Ne pensez-vous pas que la régularisation de l'émission excessive se produise trop vite pour qu'elle puisse agir sur les prix? — Je ne le pense pas.

389. En supposant que l'émission excessive ait lieu aujourd'hui, ne retrouverait-elle pas son niveau dans le cours d'une semaine? — Je ne le crois pas, il faut une longue période avant que les effets d'une émission excessive des billets de Banque se fassent sentir; la surabondance de la circulation n'est démontrée que par un excès dans les prix généraux, ce qui occasionne un change défavorable; une émission excessive des billets de Banque, qui sont une partie de la circulation, peut exister longtemps avant qu'un change défavorable ne se produise.

390. En faisant toujours la part de l'alarme provenant de causes politiques, ne croyez-vous pas que le cours des fonds soit un indice du taux de l'intérêt? — Il est difficile de répondre à cette question; le taux de l'intérêt pourra être affecté à un certain degré : quand l'argent est abondant, les fonds montent.

391. L'extension ou la contraction de la circulation ne se feront-elles pas sentir d'une manière sensible sur les fonds publics? — Il n'en a pas été ainsi pendant les dix-huit derniers mois; je puis dire avec certitude que l'effet produit n'a pas été en rapport avec la valeur croissante de l'argent.

392. Pouvez-vous vous souvenir du cours du trois pour cent au commencement de la période où le change fut contraire, et lorsque

vous avez commencé à réduire vos émissions, afin de le comparer avec le cours de cette même valeur à l'expiration des dix-neuf mois, époque où vous avez cessé de réduire les émissions? — Je pense que le cours des consolidés fut en premier lieu à 90 environ, et qu'il était à 83 au mois de février dernier.

393. Alors la réduction a eu pour effet d'abaisser le cours? — Non, elle n'a pas abaissé le cours en proportion avec l'élévation du taux de l'intérêt.

394. Le taux de l'intérêt dépend-il beaucoup du montant des capitaux pour lesquels on cherche un placement temporaire ? — Certainement.

395. Les capitaux pour lesquels on cherche un placement temporaire sont-ils beaucoup employés à l'achat de fonds publics? — Je ne le pense pas.

396. N'est-ce pas là ce qui expliquerait pourquoi le taux de l'intérêt et le cours des fonds ne suivent pas la même marche? — Je crois qu'ils n'ont jamais suivi le cours l'un de l'autre.

397. N'avez-vous jamais constaté vous-même qu'une demande d'or faite à la Banque ait résulté de causes politiques étrangères semblables à ce que vous appelez un discrédit à l'intérieur? — Je pense que le dernier change défavorable est provenu complétement d'un discrédit politique à l'étranger.

398. Ne croyez-vous pas que, dans le cours de ces dix-neuf mois, le change défavorable ait été causé, en grande partie par les événements de l'étranger? — Je le pense.

399. Une guerre étrangère entre deux puissances du continent ne produirait-elle pas un effet immédiat sur les demandes d'or à l'intérieur et sur les changes? — Cette question dépend de la demande d'or elle-même; une guerre étrangère ne produirait pas immédiatement un change défavorable, à moins qu'il n'y eût une demande de nos espèces d'or faite à Londres comme étant le lieu où l'on peut s'en procurer plus facilement que dans toute autre partie de l'Europe.

400. Vous avez dit qu'il y avait eu dernièrement une demande d'espèces d'or, et que vous supposiez que cet or qui n'était pas rentré avait été absorbé par les réserves; ne peut-il pas arriver que par suite d'un état de trouble dans une partie du continent, une demande très-considérable vous soit adressée dans le même but? — Cela est certainement possible.

401. Au fait, ne savez-vous pas qu'une demande considérable faite de l'étranger à la Banque a été la conséquence d'emprunts négociés par des États étrangers dans le dessein de fournir à des préparatifs de guerre ? — Je ne le pense pas.

402. Cela n'arriva-t-il pas lors de la guerre de la Russie avec la Pologne, alors que des sommes considérables furent tirées de la Banque et envoyées à Saint-Pétersbourg? — Je ne le sais pas. En 1828 et 1829, une demande d'or fut faite pour les subsides de l'armée russe; cette demande, comme je l'ai dit dans ma première déposition, s'éleva environ à un million; mais je n'ai pas connaissance que, pendant cette dernière période de dix-neuf mois, une demande extraordinaire ait été faite dans le but dont vous avez parlé.

403. Toutes ces transactions continentales n'ont-elles pas tendu à abaisser considérablement les changes et, par conséquent, à produire une demande sur votre encaisse ? — Nous ne pouvons nous former une opinion sur cette question que d'après la quantité de billets étrangers, et d'après le caractère des billets offerts sur les marchés étrangers. Autant que la Banque a pu l'observer, et d'après l'information que j'en ai reçue personnellement, les billets émis pendant les derniers dix-neuf mois sont surtout des effets de commerce. Ceci s'explique facilement par un état de discrédit à l'étranger, qui empêche les individus de recevoir les facilités qu'ils auraient trouvées autrement dans le cours de leurs transactions mercantiles; c'est donc un discrédit commercial venant de causes politiques.

404. Des demandes considérables d'espèces métalliques ne vous ont-elles pas été faites par des personnes qui exportaient immédiatement ces espèces sur le continent? — Certainement.

405. Dans quels buts croyez-vous qu'aient été faites ces exportations ? — Je pense que les billets ont été achetés sur les marchés étrangers, et renvoyés chez nous en paiement.

406. Lorsque le change est défavorable pour nous, par suite d'une demande d'or pour les réserves, ou pour fournir à des besoins de cette nature sur le continent, l'exportation de l'argent par la Banque aurait-elle le même effet sur le change, que si cet état défavorable du change résultait de causes ordinaires ? — Je ne le pense pas, si l'or était réellement demandé pour les réserves.

407. Quelle est votre raison pour penser ainsi ? — Ce serait, en effet, une absorption réelle, sans emploi de l'or ainsi demandé; et

l'emploi de l'argent par la Banque ne pourrait ramener l'or dont on n'aurait pas disposé. Nous pourrions élever beaucoup le change et acheter l'or en concurrence avec les personnes qui le chercheraient pour thésauriser; mais il y aurait alors une véritable concurrence de prix.

408. Vous avez parlé des deux demandes qui eurent lieu en 1828 et 1830; dans quelles circonstances se produisirent-elles? — Ces deux demandes vinrent surtout de l'Irlande, elles étaient causées par le discrédit de la circulation résultant de l'agitation de ce pays. L'une, je crois, fut faite à la Banque de province, et l'autre, à la fois à la Banque de province et à la Banque d'Irlande. Elles s'élevèrent, ce me semble, chacune à un million environ.

409. La circulation des billets d'une livre en Irlande a-t-elle agi sensiblement sur l'émission du numéraire de la Banque? — Dans ces deux occasions, je crois que la demande avait lieu presque uniquement pour payer les billets d'une livre; mais la Banque de province donnerait sur ce point des renseignements plus exacts que je ne puis le faire.

410. Le numéraire fourni est-il revenu d'Irlande? — Je pense qu'il doit être revenu par le cours ordinaire du commerce.

411. Pouvez-vous dire si la demande d'or fut occasionnée par une panique et un manque de confiance, ou par une agitation malveillante? — Elle vint de cette dernière cause et non pas d'un discrédit réel.

412. Vous rappelez-vous si à la fin, la défiance ne provint pas de la lettre d'O'Connell, recommandant aux individus de ne pas prendre de billets? — Je crois que cette lettre en fut en grande partie la cause.

413. En supposant que le montant des billets de la Banque d'Angleterre s'élève à £ 20,000,000 quelle partie servirait à la circulation de Londres et du voisinage, et quelle partie serait en circulation dans la province? — Je n'ai pas les moyens d'arriver à quelque conclusion satisfaisante sur ce sujet; la plus grande partie des billets se trouve incontestablement à Londres, mais la proportion exacte, je ne puis la déterminer.

414. Ne penseriez-vous pas que les neuf dixièmes de la circulation de la Banque se trouvent dans un rayon de vingt milles autour de Londres? — A en juger par la circulation des succursales, seul moyen que j'aie de me former une opinion, la proportion serait de deux millions et demi contre vingt; mais il faut y ajouter un nombre

considérable de billets de Banque aux mains des banquiers d'Angleterre et d'Irlande.

415. La quatrième partie de l'or ne couvrirait-elle pas le montant des billets de Banque en circulation dans la province? — Je crois que ce quart en excéderait le montant.

416. Si l'écoulement du numéraire de la Banque, causé par la demande d'un pays étranger, provenait manifestement d'un discrédit politique dans ce pays, discrédit non indiqué par l'abaissement du change au-dessous du pair, ni occasionné par une émission excessive de billets faite chez nous, réduiriez-vous dans ces circonstances la circulation de la Banque d'Angleterre? — Si le numéraire était demandé pour l'exportation, le public réduirait la circulation en faisant rentrer les billets à la Banque.

417. Ne penseriez-vous pas qu'il serait alors prudent d'accroître la circulation en achetant des bons de l'Échiquier?— Certainement, non.

418. L'accroissement de la circulation à cette époque n'aurait-il pas une tendance à augmenter l'écoulement du numéraire? — Il offrirait des facilités à cet écoulement.

419. La Banque a-t-elle pris des mesures pour étendre la circulation de ses billets au moyen de ses succursales, et quelles sont ces mesures?—Les mesures prises sont de trois sortes : d'abord la Banque a permis aux particuliers, jouissant d'un crédit suffisant d'ouvrir des comptes d'escompte avec les succursales ; puis elle donne toutes les facilités possibles pour la transmission du numéraire de Londres dans la province au moyen des succursales ; enfin, quant aux banquiers qui ont proposé de retirer leur circulation (car la Banque n'a fait aucune proposition aux banquiers), elle leur accorde un chiffre de circulation en monnaie et en billets de Banque, à trois pour cent par an, sur des lettres de change approuvées, égal au montant de la circulation de leurs billets.

420. Toute l'émission du numéraire a-t-elle été faite à la demande des banquiers de province, sans aucune proposition venant de la Banque directement ou de ses agents?—Il en a été ainsi à ma connaissance personnelle et d'après les renseignements que j'ai obtenus.

421. Ne savez-vous pas que des agents de la Banque, sans l'intervention de la cour des directeurs, ont proposé aux banquiers de province d'adopter la circulation du papier de la Banque ? — J'ai entendu parler de propositions de cette nature, faites dans une partie de la

province; mais les ordres les plus formels furent transmis pour qu'aucune correspondance ne fût établie avec un banquier de province, sans avoir reçu l'approbation de la Banque.

422. Vous avez dit avoir prêté aux banquiers de province vos billets à trois pour cent; quelle différence de dépense y a-t-il pour eux entre les trois pour cent qu'ils vous donnent et ce que leur coûtait l'émission de leur papier? — Je ne puis juger de la dépense occasionnée par l'émission des banquiers de province que d'après la dépense de l'émission de la Banque d'Angleterre, qui est à peu près de deux pour cent par an. D'après le rapport au Comité, elle s'élève à £106,000 sur dix-huit ou vingt millions; en y ajoutant la taxe de 7 s. pour cent pour les billets en circulation, elle arrive à peu près à un pour cent; puis la réserve du numéraire, dans la proportion d'un tiers, qui est naturellement un tiers sur l'intérêt reçu, ajoute encore un pour cent. Par conséquent, il résulterait de la Banque d'Angleterre un profit apparent d'un pour cent sur une circulation de cette nature.

423. La dépense de cette circulation n'est-elle pas beaucoup augmentée par la raison que vous ne réémettez jamais vos billets? — Certainement.

424. Ce règlement n'a-t-il pas pour but un meilleur système de compte? — Oui, et il est plus commode pour les banquiers; je crois que les banquiers de Londres trouveraient très-incommode que la Banque ne leur donnât pas une série régulière de numéros quand ils la demandent.

425. Pourriez-vous dire quelle serait la différence de dépense si vous n'adoptiez pas ce plan? — Je ne pourrais le dire exactement au Comité, mais elle serait considérable; les billets annulés à la Banque sont très-peu usés en général.

426. Croyez-vous que la taxe du timbre que vous payez au gouvernement soit plus forte ou moins forte qu'elle ne serait, en supposant que vous suivissiez le système des banquiers de province de réémettre et de conserver vos billets émis aussi longtemps qu'ils peuvent servir à la circulation? — Je présume qu'elle est moins forte, parce que, si je suis bien informé, très-peu de banquiers de province jugent nécessaire de payer la taxe sur la circulation; ils la paient sur les billets à vingt-un jours et sur les traites tirées par eux sur Londres; mais je crois que très-peu paient cet impôt de 7 s. pour cent sur leurs billets.

427. L'émission du banquier de province ne serait-elle pas ainsi

bien moins dispendieuse que celle de la Banque d'Angleterre? — Certainement, parce qu'il réémet toujours ses billets.

428. Et moins dispendieuse aussi, en ce qu'il n'est pas obligé de conserver du numéraire dans une aussi forte proportion? — Je crois, en effet, que la proportion de son encaisse est moins forte.

429. Par conséquent, en estimant la dépense de votre propre émission à deux pour cent, penseriez-vous que la dépense de l'émission du banquier de province pût s'élever au-dessus d'un pour cent? — Je ne pense pas qu'elle s'élève beaucoup plus haut; en y comprenant la réserve en numéraire, qui est peut-être d'un quart pour cent.

430. Quel motif peut porter le banquier de province à vous payer trois pour cent pour l'emploi de vos billets, lorsqu'en se servant des siens sa dépense ne serait que d'un pour cent? — L'usage des billets de la Banque d'Angleterre lui coûte un peu plus, il est vrai, mais il y trouve l'avantage d'être délivré de toute inquiétude du danger d'un recours sur lui, et de la convertibilité des billets quand elle est exigée; du moins telles furent les raisons alléguées par les banquiers, quand ils ont fait leurs propositions à la Banque.

431. Sur quelle sorte de valeurs fait-on des avances à trois pour cent aux banquiers de province? — Sur des lettres de change dont l'échéance n'excède pas quatre-vingt-dix jours.

432. Qui probablement sont renouvelées lorsqu'elles diminuent? — Elles sont remplacées par d'autres et toujours par la même sorte de billets.

433. Ces lettres de change sont-elles le résultat d'affaires courantes, ou des lettres faites exprès pour la circonstance? Ce sont des lettres de change émises pour des affaires déjà en négociation.

434. Alors les avances faites aux banquiers sont de la même nature que celles faites aux négociants? — Certainement, seulement à un taux d'intérêt différent.

435. Peut-on former une moyenne de la dépense occasionnée par la circulation d'un banquier de province? Cela ne dépend-il pas du nombre de ses succursales et du total des affaires qu'il fait? — Je pense que la proportion de la dépense serait presque la même, que la circulation de cette banque fût étendue ou restreinte.

436. Vous avez dit qu'une des mesures prises pour étendre la circulation des billets de banque par les succursales était l'escompte

avec les particuliers ; ceci n'a-t-il pas amené les succursales de la Banque à faire concurrence avec les banques de province? — Oui.

437. N'est-ce pas préjudiciable aux banquiers de province? — Je crois que la Banque n'aurait probablement pas adopté ce moyen, si elle ne l'avait trouvé nécessaire pour faire entrer ses billets dans la circulation de la province et du voisinage immédiat ; l'effet de la concurrence est certainement préjudiciable aux banquiers de province.

438. Cela est-il nécessaire pour couvrir les dépenses qu'occasionne pour la Banque l'entretien des succursales? — Oui, à moins qu'elle ne possédât une partie considérable de la circulation.

439. Comment pourrait-elle posséder une plus grande part de la circulation, si elle s'abstenait d'employer un des moyens par lesquels ses billets sont mis en circulation? — Le seul moyen qui put produire ce résultat, c'est que les banquiers de province agissent, comme ceux de Londres, au moyen des billets de circulation de la Banque d'Angleterre.

440. Croyez-vous qu'il soit désirable pour la province que toute sa circulation consistât en papier de la Banque d'Angleterre? — Je le pense, mais non pas sans le concours des banquiers de province.

441. Les succursales de la Banque pourraient-elles offrir aux banquiers de province quelque avantage en compensation de la concurrence pour l'escompte? — Le seul avantage que pourraient obtenir ces banquiers serait un complet accès au marché monétaire de Londres ; ce qui leur permettrait de profiter du plus bas taux d'intérêt qui existerait dans la capitale.

442. Ne possèdent-ils pas cet avantage, grâce à leurs agents à Londres? — Ils n'ont pas la même facilité : s'ils résident dans le voisinage d'une succursale, l'argent demandé à Londres par quelques banquiers de province, ou l'argent transmis à Londres arrivera par lettres, ce qui se fait avec beaucoup moins de risques, et par conséquent plus avantageusement.

443. Comment les risques sont-ils moindres lorsque l'or est envoyé à Londres par l'entremise de la succursale, que lorsqu'il est envoyé directement à un agent résidant à Londres? — Parce que les succursales font ces envois par lettres.

444. L'envoi par lettre ne se fait-il pas de la même manière que dans l'autre cas? — Non ; si vous avez des paiements à faire à Londres, vous devez transmettre les valeurs à Londres ; mais si vous envoyez

l'argent par l'intermédiaire d'une succursale, c'est au moyen d'une lettre de crédit.

445. Dans le cas où un banquier de province a besoin d'argent, n'a-t-il pas plus d'avantage à le demander aux succursales, en échange des billets de banque qu'il possède, que de le faire venir de Londres à grands frais comme il faisait autrefois? — Je le présume.

446. N'est-ce pas un grand avantage pour lui? — Je le crois, certainement.

447. Les succursales de la Banque ne fourniront-elles pas de l'or aux banquiers de province qui ont des comptes avec elles? — Elles l'ont fait jusqu'ici.

448. Avant que les banquiers de province jouissent de la faculté d'avoir des comptes avec les succursales, ne pouvaient-ils pas se procurer de l'or en échange de billets émis par la succursale voisine? — S'ils possédaient des billets de la succursale, ils pouvaient certainement obtenir de l'or.

449. Au commencement de la création des succursales, les banquiers avaient-ils des comptes ouverts avec elles? — Oui, pour en recevoir de l'or; la Banque refusa d'ouvrir des comptes aux banquiers pour des affaires générales où ils employaient leur propre circulation, mais avec le consentement du gouvernement la Banque leur ouvrit des comptes afin qu'ils pussent obtenir de l'or des succursales; ce qui procura aux banquiers de province de grandes facilités pour obtenir le numéraire sur les lieux mêmes.

450. N'avaient-ils pas eu auparavant facilité d'obtenir aussi de l'or des succursales jusqu'à concurrence des billets émis par les succursales qui se trouvaient en leur possession? — Certainement; mais avant l'établissement des succursales, les banquiers de province ne pouvaient pas se procurer les billets en échange desquels ils auraient eu de l'or.

451. Un droit ne fut-il pas imposé aux banquiers de province pour se procurer de l'or à la succursale? — Aucun.

452. Ainsi, en demandant de l'or à la succursale au lieu de l'envoyer chercher à Londres, le banquier évite beaucoup de frais et de risques? — Je le pense.

453. Les banquiers de province ne font-ils pas quelquefois des dépôts à la Banque d'Angleterre? — Avant que d'obtenir de l'or de la

succursale ; la Banque n'émet jamais de l'or sans en avoir la valeur représentée par ses billets.

454. Les banquiers de province ne paient-ils pas de grandes sommes à la Banque d'Angleterre avec ce qu'ils ont reçu d'or des succursales? — Certainement.

455. Mais vous ne fourniriez pas d'or de cette manière à un banquier de province, à moins qu'il n'eût un compte ouvert avec votre succursale? — Non.

456. Pour fournir de l'or, faites-vous une distinction entre le banquier de province qui s'engage à employer la circulation de vos billets, et celui qui ne prend pas cet engagement? — Non pas pour ce qui est de l'or ; le règlement fut établi seulement comme une chose de convenance pour les banquiers de province, et cela occasionne des frais considérables pour la Banque.

457. N'imposez-vous pas l'un à trois pour cent et l'autre à quatre pour cent? — Pour l'or seulement.

458. Dans quelques cas, n'est-ce pas une perte pour la Banque ; car lorsque vous dites que le banquier de province est l'agent de la Banque d'Angleterre, il ne s'ensuit pas qu'il soit obligé de conserver l'argent entre ses mains? — Le banquier de province n'est pas tenu de garder une balance favorable ou d'escompter à la Banque d'Angleterre; il n'a qu'à ordonner à son agent de Londres de porter à la Banque une quantité déterminée de papier de la Banque, pour laquelle on lui donnera de l'or. Par conséquent, si le taux de l'intérêt des valeurs est de deux pour cent, il lui est tout à fait facultatif de trouver le montant sur le marché de Londres et, à ce taux, de ne pas escompter à la succursale.

459. Les succursales échangent-elles contre de l'or les billets de la Banque d'Angleterre émis à Londres? — C'est une chose à leur convenance ; généralement elles ne le font pas.

460. N'avez-vous jamais reçu de remontrance de la part des banquiers de province au sujet de la manière de faire les paiements en or, par suite de la conduite de vos agents dans les banques de province? — Non, pas que je sache. La principale raison pour laquelle la Banque ne paie pas en province les billets de Londres est la crainte du vol ; c'est aussi pour obvier à la nécessité de fournir de l'or pour les mêmes billets dans des lieux différents. Il est arrivé, il y a peu de temps, que des billets de Banque furent volés à Londres, et

qu'en employant le nom d'un client de la Banque à Bristol, les billets furent changés. C'est à cause de ces fraudes que l'on ne veut pas que les billets émis à Londres soient échangés en province, si ce n'est pour des personnes particulièrement connues.

461. Vous accordez à chaque banquier qui emploie votre circulation un crédit limité; en supposant qu'une demande faite à Londres, ou qu'une situation exceptionnelle de l'encaisse vous force à réduire vos émissions, ne seriez-vous pas obligés aussi de réduire le crédit de ces banquiers de province? — Non.

462. Aucun changement dans la situation de votre encaisse ne vous ferait modifier ces crédits? — Non.

463. Et vous pensez que vous pourrez les maintenir sans aucune difficulté? — Oui.

464. N'avez-vous jamais réduit vos livraisons aux banquiers de province, même quand les stipulations avaient fixé leur crédit en proportion du montant de la circulation? — Jamais, toutes les fois que les banquiers ont demandé des livraisons d'espèces, même au delà de leur crédit, la Banque leur a toujours donné toutes les facilités en son pouvoir pour obtenir ces émissions sur le marché de Londres. C'est de cette manière que les banquiers qui n'émettent pas leurs propres billets peuvent obtenir ce qui leur est nécessaire pour fournir aux demandes de leurs clients.

465. Quelles étaient les circonstances existant au moment où la Banque fut amenée à adopter le système des succursales? — Dans l'origine elle adopta ce système à l'instigation du dernier gouvernement; je pense que ce fut à la fin de 1825.

466. Alors le projet ne vint pas de la Banque, mais il lui fut suggéré par le gouvernement?—C'était, je crois, la mesure favorite suggérée par lord Liverpool ; mais la Banque s'y refusa toujours. Cependant à l'époque où on l'adopta, elle fut, ce me semble, proposée par la Banque elle-même, pour porter remède au mal résultant du discrédit des banquiers particuliers que lord Liverpool trouvait si dangereux pour tout le pays.

467. Croyez-vous que notre système de Banque, avec des succursales répandues dans toute la province, soit un bon système pour ce pays ?—Non pas pour les affaires de banque, mais pour la circulation.

468. Est-ce aussi un système sûr? — Oui.

469. Quelle distinction faites-vous entre les affaires de banque et

la circulation ? — Je crois que les affaires de banque sont mieux conduites, et d'une manière plus satisfaisante pour les intérêts commerciaux du pays, par les particuliers que par aucun établissement public; mais je crois aussi que la circulation, qui doit avoir rapport au change étranger et à la valeur relative de nos prix avec les autres pays, doit avoir un centre.

470. N'aurait-elle pas de centre si les succursales n'existaient pas? — Non, parce que tout banquier particulier, émettant son propre papier, fait concurrence en proportion du montant de ses émissions au pivot de la circulation qui est à Londres. Et, comme ce banquier n'agit que d'après les demandes qui lui sont faites et sans connaître l'action du change étranger, il est exposé, à son insu, à faire dans tous le pays des émissions excessives.

471. En supposant que, comme nous l'avons dit déjà, le système des succursales employant la circulation de la Banque fut établi dans toute l'Angleterre, et que la Banque ne jugeât pas convenable, en cas de crise, de réduire le crédit accordé aux succursales, ne serait-il pas dans ce cas dangereux pour la Banque de ne pouvoir réduire le montant des crédits ainsi ouverts partout dans l'intérieur? — La proportion que, d'après moi, la Banque doit, en temps ordinaire, conserver si elle est bien dirigée, est des deux tiers et d'un tiers; le tiers qui comprend l'encaisse sera seulement réduit pour des affaires étrangères; qu'importe, par conséquent, que les billets soient émis en province ou à Londres.

472. Une grande partie des billets ainsi émis ne viendrait-il pas de ce que le crédit accordé aux banquiers de province est l'équivalent de la partie de circulation que vous n'avez pas le pouvoir de réduire ?— Par crédit, j'entends les billets constituant la moyenne de la circulation.

473. Supposons maintenant que la Banque d'Angleterre ait établi dans tout le pays le système qu'elle considère comme la perfection de la circulation, c'est-à-dire le système qui crée dans le pays des banques faisant circuler les billets de la Banque d'Angleterre. N'auriez vous pas ainsi créé une circulation que vous n'auriez pas le pouvoir de réduire ou d'étendre suivant l'état des changes étrangers? — Si vous envisagez la question sous la forme d'un crédit permettant au banquier d'obtenir ce qu'il désire toutes les fois qu'il fait une demande, et si cette demande ne se produit que lorsque le change est défavorable, il est évident que la circulation intérieure serait établie sur des bases très-peu satisfaisantes; mais par crédit j'entends le montant de sa

circulation moyenne à toutes les époques. Si la moyenne de la circulation d'un banquier de province s'élève à £ 100,000, quoiqu'elle puisse être aujourd'hui de £ 90,000 et demain de £ 110,000, cette circulation n'en sera pas moins, en moyenne, de £ 100,000.

474. Supposons que vous preniez aujourd'hui un nouveau client, que vous lui demandiez de vous faire connaître le montant qu'a atteint sa circulation, et qu'il vous réponde que ce montant a été de £ 50,000. Vous partez de ce principe, et vous lui accordez un crédit de £ 50,000. Maintiendrez vous à son crédit ce chiffre sans vous assurer des variations qui peuvent avoir lieu dans la circulation de cette banque, et n'établirez-vous pas une échelle de circulation pouvant varier suivant différentes circonstances ?—Très-peu de circonstances la peuvent faire varier ; il est possible que cette banque puisse changer son caractère et ses affaires, mais alors il faut que des garanties soient offertes à la Banque pour l'émission ; le crédit une fois accordé est émis, la réserve d'un tiers de ce crédit ou de cette émission en numéraire est tout à fait suffisante pour faire face à la possibilité d'une réduction.

475. La Banque a-t-elle quelque bon moyen pour constater si le papier sur lequel elle accorde un crédit est un papier fictif ou réel? — Elle n'a que le jugement qu'elle en porte et celui de ses agents de province.

476. Si un banquier de province, voulant étendre ses affaires générales, demandait pour cela un crédit plus considérable, que ferait-on ? — Il obtiendrait cette facilité sur le marché de Londres qui lui serait ouvert comme à tout autre individu ; grâce à son crédit, il obtiendrait sur le marché l'aide qu'il demande ; mais la Banque n'augmenterait pas ses émissions, à moins que la circulation d'une autre Banque du voisinage ne fût éteinte.

SÉANCE DU 5 JUIN 1832.

Présidence du très-honorable lord vicomte Althorp.

M. John Horsley Palmer, gouverneur de la Banque d'Angleterre, est appelé et interrogé :

477. D'après une de vos réponses à une question du Comité, on suppose que vous avez dit que la Banque d'Angleterre devait, à votre avis, se borner aux transactions publiques et à la conduite de la circulation intérieure, et ne pas intervenir dans les escomptes commerciaux de la métropole ; est-ce là, en effet, votre opinion, ou désirez-vous donner quelques explications à ce sujet ? — Je crains d'avoir été mal compris dans les réponses que j'ai faites, lors d'une première déposition, sur le rôle que doit avoir, à mon avis, la Banque d'Angleterre, en tant que Banque d'escompte pour le commerce. Mon intention était d'expliquer au comité qu'en temps ordinaire, le principal rôle de la Banque d'Angleterre avait été de fournir au public, d'après un principe établi, du papier monnaie convertible en espèces, et d'agir comme banque de dépôt pour les fonds publics et particuliers. On n'avait pas par suite jugé à propos d'essayer de régler le montant des émissions de la Banque de Londres au moyen des escomptes du commerce ; mais il y a aussi des circonstances où le rôle de la Banque, comme banque d'escompte commerciale dans la capitale, a été et sera toujours d'une grande importance pour le pays. Ce qui me semble s'opposer à ce que le montant des émissions puisse être réglé à Londres par les escomptes commerciaux, c'est l'importance des dépôts faits entre les mains des banquiers de Londres ou d'autres individus qui en cherchent l'emploi ; ce dont, suivant moi, la Banque n'a pas le droit de s'occuper. La Banque, fixant un taux public d'intérêt auquel elle consent à escompter les billets approuvés d'une certaine espèce, et étant le seul établissement qui émette du numéraire *ad libitum*, dans la sphère de la circulation de ses billets, établit par là le maximum du taux de l'intérêt pendant la durée de l'avis donné. Par conséquent, toutes les personnes qui ont de l'argent disponible à placer doivent nécessairement offrir de le prêter au-dessous du taux public de la Banque, excepté en temps

de rareté ou de manque du numéraire en circulation. Si on exigeait de la Banque qu'elle n'eût d'autres valeurs que des effets de commerce, elle se trouverait dans la nécessité d'agir en commun avec d'autres personnes, c'est-à-dire de subir une concurrence pour l'achat des lettres de change au taux de l'intérêt du marché. C'est cette concurrence avec les banquiers et les particuliers de Londres, qui me semble si fâcheuse pour la Banque, et si le système suivi jusqu'ici est bon, je ne vois aucun avantage à le changer. Pour faire connaître clairement au comité mon opinion, quant à la période où l'action de la Banque comme banque d'escompte de commerce à Londres est des plus importantes, je tiens à ajouter que le rôle à jouer est indiqué à la Banque par la rareté du numéraire ou par le discrédit existant sur le marché commercial et monétaire de Londres. Le taux de l'intérêt dépassera alors celui que la Banque avait auparavant fixé comme étant son taux public pour les effets de commerce, et il en résultera que ces billets seront envoyés à l'escompte de la Banque. Dans ce cas, la Banque deviendra donc le principal appui du commerce de l'intérieur. Toutefois, sous le système actuel, il y a un grand obstacle qui empêche de fournir, pendant une période de rareté du numéraire, la quantité d'émissions que pourrait alors réclamer le commerce du pays; je veux parler de la loi qui limite le taux de l'intérêt à 5 pour cent. Il est évident que si le change étranger est contraire, la Banque pourrait être dans la nécessité, non-seulement d'élever le taux de l'intérêt à ce maximum, mais encore, comme seule ressource, de n'admettre qu'une certaine quantité ou une certaine espèce des billets qui lui seront offerts à l'escompte ; or, toutes ces mesures ne seraient prises qu'au détriment du commerce du pays.

478. Soyez assez bon pour expliquer au Comité l'opinion que vous avez émise que les banquiers particuliers pouvaient offrir à la circulation des villes de province plus de facilités que n'en donneraient les succursales de la Banque d'Angleterre? — Je suis très-décidément d'avis que toutes les affaires de banque sont mieux traitées par les banquiers particuliers que par aucun établissement public; en fait de crédit, les banquiers particuliers offrent plus de facilités que les succursales de la Banque d'Angleterre qui, d'après les règlements existants, ne font de crédit à personne; ensuite, pour agir avec la Banque, il faut adhérer à certaines formalités requises, extrêmement incommodes pour la conduite des affaires particulières.

479. Alors vous êtes d'avis qu'il ne serait nullement avantageux

pour le pays qu'on imposât dans l'usage général le système des succursales? — Je pense que les succursales n'offriraient pas autant d'avantages pour la conduite des affaires particulières de banque que les établissements particuliers.

480. Un grand établissement comme la Banque, négligeant la question de profit et de perte en certains lieux, ne pourrait-il pas par ses opérations, et au préjudice de la société, forcer les banquiers particuliers à abandonner les affaires? — La Banque aurait évidemment cette puissance, si elle voulait en user dans le but de nuire aux banquiers particuliers. Le crédit de la Banque est tellement étendu, qu'elle pourrait, en accordant d'imprudentes facilités, chasser des affaires tout banquier particulier de son voisinage immédiat.

481. Ne croyez-vous pas que, depuis la création des succursales, la Banque n'en ait pas établi sans considérer si elles lui étaient vraiment profitables? — Je crois que dans la formation des succursales, la Banque ne considère pas le profit qu'elle en peut tirer ; elle ne les a jamais adoptées comme des sources de bénéfices, et il n'a jamais été prouvé qu'elles fussent d'un profit considérable pour la Banque.

482. Si la Banque soutient ces établissements lorsqu'ils ne lui sont plus profitables, un pareil système n'aurait-il pas nécessairement une tendance à exclure de la concurrence le banquier particulier? — Je ne le crois pas, à cause du principe qui régit les succursales.

483. Si dans un district particulier la Banque fournissait l'or nécessaire à la circulation, sans chercher à faire aucun bénéfice, et accordait de grandes facilités de différentes natures, les banquiers particuliers pourraient-ils continuer à gérer les affaires en concurrence avec un tel système? — Je répondrai à cette question en disant simplement que la Banque n'a jamais agi ainsi, et qu'il n'entre pas dans ses desseins de le faire.

484. N'avez-vous pas dit que, dans beaucoup de cas, la Banque avait maintenu ses succursales, bien qu'elle n'en retirât aucun profit? — Il est tout à fait impossible de prévoir le résultat des succursales; elles ne sont établies que depuis quatre ou cinq ans, et d'après le système de la Banque il lui faut un temps considérable pour obtenir cette sorte de possession de la circulation, qui l'indemniserait des frais que lui occasionnent ses succursales, la possession de la circulation étant le but principal de la Banque.

485. De même que l'on suppose que la Compagnie des Indes orien-

tales force les négociants particuliers à lui abandonner le commerce, ne peut-on pas croire qu'il est dans la nature d'un grand établissement comme la Banque d'Angleterre d'exercer, dans les affaires de banque, une action telle qu'elle ruine la concurrence des particuliers? — Non, je ne le pense pas; car la Compagnie des Indes orientales et la Banque d'Angleterre reposent sur des principes évidemment différents. La Compagnie des Indes est une association de négociants en concurrence avec les négociants particuliers, tandis que la Banque d'Angleterre, n'offrant pas toutes les facilités obtenues des banquiers particuliers, ne pourra jamais prendre possession des affaires du pays qui se trouvent maintenant aux mains de ces banquiers.

486. Dans les deux circonstances, on suppose que les deux compagnies ne sont pas retenues par la considération des profits résultant de leurs transactions, au moment où ce frein cesserait de se faire sentir, le même mal n'arriverait-il pas dans un cas comme dans l'autre? — Si la Banque d'Angleterre adoptait de tous points le même système d'opérations que les banquiers particuliers, elle pourrait, incontestablement, faire tort aux Banques particulières établies dans le pays.

487. Le profit que la Banque pourrait retirer de la concurrence des succursales avec les Banques de province ne dépend-il pas de la situation inférieure que devrait avoir le taux de l'escompte de la Banque par rapport à l'escompte des banquiers particuliers? — Je pense que ce serait le meilleur moyen d'enlever aux banquiers particuliers les affaires qu'ils traitent.

488. En parlant d'affaires de Banque, entendez-vous les affaires ordinaires d'une banque de dépôts, savoir, l'action de recevoir les dépôts et de prêter de l'argent, ou bien comprenez-vous aussi la circulation et l'émission? — Je veux simplement parler des affaires de banque, n'ayant aucun rapport avec la circulation.

489. La circulation des succursales s'ajoute-t-elle à la circulation locale de la province, ou remplace-t-elle la circulation des banques particulières? — Je crois qu'elle a, dans une certaine mesure, pris la place de la circulation des établissements particuliers.

490. Vous avez dit qu'il était impossible à la Banque, à cause du système d'après lequel elle agit, de constater le profit réel des succursales, parce que ce profit dépend de la circulation; croyez-vous que le profit qui pourrait résulter des succursales dépende entièrement de l'accroissement qu'elles donnent aux moyens de circulation de la

Banque d'Angleterre? — Je pense que c'est là le principe même de l'établissement des succursales.

491. Pensez-vous qu'on puisse prendre des mesures pour protéger le public contre la possibilité qu'aurait la Banque d'entrer en concurrence avec les établissements particuliers au moyen de ses succursales? — Je le crois, avec le concours des banquiers particuliers. Je veux dire que, si les banquiers consentaient à employer la circulation de la Banque, presque toute possibilité serait enlevée à la concurrence entre la Banque d'Angleterre et les banquiers particuliers de la province.

492. Croyez-vous que l'on puisse actuellement apporter quelque restriction au privilége que possède la Banque d'établir des succursales, afin d'empêcher la Banque d'entrer en concurrence avec les banquiers de province? — Tant qu'existera le présent système d'opposition à la circulation de la Banque, je ne vois pas quelle restriction pourrait être mise à l'extension des succursales de la Banque d'Angleterre, si cette extension semblait être désirable.

493. Quelle est la nature de l'opposition dont vous parlez? — C'est une opposition à l'extension de la circulation des billets émis par les succursales.

494. Si cette concurrence existe déjà, les succursales ne peuvent-elles pas commencer dès maintenant avec les banquiers de province cette même concurrence si préjudiciable à votre avis? — Oui, jusqu'à un certain point, limitée, cependant, au montant de la circulation des banquiers de province remplacée par la circulation des succursales.

495. La concurrence des succursales avec les banquiers particuliers s'est-elle étendue au point de nuire aux bénéfices de ces banquiers? — Elle leur a nui dans la proportion des profits que la Banque tire du montant de sa circulation, qui a remplacé celle des banquiers de province et des dépôts qui lui sont faits, profits qui ont diminué d'autant ceux que faisaient auparavant les banquiers de province.

496. Les conditions auxquelles les succursales traitent les affaires en différentes villes sont-elles fixées au taux établi auparavant par les banquiers particuliers dans ces différentes villes? — Je le crois, quant à ce qui regarde les droits d'agence.

497. Pouvez-vous dire positivement si le taux d'escompte dans le comté de Warwick n'était pas de cinq pour cent avant l'établissement

de la succursale? — La Banque n'avait qu'un taux d'intérêt; quand elle établit ses succursales en province, elle y adopta le même taux d'intérêt qu'elle fixait à Londres, et le Comité verra immédiatement que la Banque ne pouvait pas, quant à l'intérêt, agir d'après un autre principe.

498. Dans les succursales, la Banque demande-t-elle une commission sur les escomptes? — Jamais.

499. Savez-vous si, dans beaucoup de villes, aucun billet n'était escompté sans commission par les banquiers particuliers, avant l'établissement des succursales? — Je n'ai pas connaissance de demandes de cette nature faites alors par les banquiers de province; j'ai appris dernièrement qu'il y avait des parties de l'Angleterre où les banquiers demandaient une commission et d'autres où ils n'en demandaient pas; je crois que dans le comté de Lancastre ils demandent une commission.

500. Est-ce que l'établissement par la Banque d'Angleterre d'une succursale escomptant les billets sans commission, dans une ville où aurait existé la pratique contraire, n'aurait pas pour effet de réduire les bénéfices du banquier particulier, d'une somme supérieure à celle qui reviendrait à la Banque d'Angleterre? — Certainement.

501. En fait, ne peut-elle pas fixer, pour les affaires de banque, un taux inférieur à celui qui existait avant? — Certainement.

502. Et de cette manière la Banque peut réduire de beaucoup la valeur des bénéfices des banquiers de province? — Certainement.

503. Par conséquent, la Banque d'Angleterre, en soutenant les affaires de ses succursales, sans laisser ces affaires se traiter à des conditions qui lui donneraient un profit pour chaque succursale, ne fait pas courir aux banquiers particuliers les risques d'une concurrence à laquelle ils ne pourraient résister? — Le seul objet de la Banque, en établissant les succursales, a été de donner une plus grande solidité à la circulation du pays; ce dessein fut mis à exécution avec le plein consentement du dernier conseil de Sa Majesté; mais on ne créa pas les succursales en vue des profits que pourrait en retirer la Banque.

504. En agissant ainsi, la Banque aurait fixé un taux d'escompte de commerce sur le pied duquel les banquiers particuliers n'auraient pas pu entrer en concurrence avec elle? — Lorsqu'une succursale fut établie dans un endroit de la province, le taux de l'intérêt existant à Londres fut adopté immédiatement par elle dans cette partie du pays.

La circulation des succursales s'est fort étendue dans le comté de Lancastre, sans qu'un effet correspondant se soit produit dans le montant des escomptes faits par elles dans ce pays. Le résultat de l'établissement des succursales à Liverpool et Manchester a été indiqué dans le rapport présenté au Comité; il en est résulté que de grands paiements ont été faits à la Banque, pour les billets que ces villes envoyaient escompter à Londres, au plus bas taux de l'intérêt du marché, et pour lesquels les succursales de Manchester et de Liverpool ont émis des billets, sans que la Banque ait tiré le moindre avantage du taux de l'intérêt ou de l'escompte de ces billets.

505. Quoique vous ayez dit que la concurrence entre les succursales et les banquiers de province pouvait, en certaines circonstances être préjudiciable à ces derniers, ne semble-t-il pas que, quant aux négociants et aux manufacturiers, la concurrence peut avoir été avantageuse dans le district dont j'ai parlé aussi bien que dans d'autres; car ces billets qui circulaient comme argent avec une réduction de cinq pour cent par an, pour leurs termes non expirés, ont été escomptés au marché de Londres à 2 1/2, 3 et 3 1/2 pour cent, et ont ainsi fourni aux manufacturiers et aux négociants du lieu, de l'argent à un taux inférieur à celui qui existait auparavant.

506. Savez-vous si les banquiers de province donnent sur les dépôts un intérêt à un taux fixé? — Je le crois.

507. La banque accorde-t-elle jamais un intérêt à quelque taux que ce soit? — Jamais.

508. Cette circonstance ne tend-elle pas à jeter les affaires entre les mains des banquiers de province? — Je le présume.

509. C'est-à-dire que cette circonstance enverrait les dépôts aux banquiers de province plutôt qu'à la Banque d'Angleterre? — Certainement.

510. Mais si, dans la province, la Banque d'Angleterre escompte les billets à un taux inférieur à celui des banquiers de province autrefois, n'en résultera-t-il pas qu'une partie de ces escomptes seront enlevés à ces banquiers? — Je pense que le principal avantage des succursales a été, comme je l'ai dit, de faciliter l'accès au marché de Londres, ce qui a donné aux manufacturiers et aux négociants la possibilité de faire escompter à un taux d'intérêt inférieur à celui que la Banque adoptait dans les succursales.

511. Quant au système sur lequel repose l'établissement des succur-

sales, la Banque a-t-elle choisi le système qui pouvait lui donner un profit sur chaque succursale? — J'ai déjà dit que la Banque avait établi ces succursales du plein consentement du dernier conseil gouvernemental, sans avoir égard au profit qu'elle en tirerait; son seul but a été de donner solidité et force à la circulation du pays.

512. Par conséquent, quoique le négociant puisse faire des gains en obtenant l'escompte de ses billets à un taux inférieur, ne serait-ce pas aussi une conséquence de ce que la Banque d'Angleterre traite les affaires de banque à un taux que ne pourrait offrir un banquier particulier, qui a en vue ses propres bénéfices? — Je ne puis juger de l'étendue des profits qui seraient nécessaires à un banquier particulier.

513. Quel principe a guidé la Banque dans le choix des villes où elle a établi des succursales? — Je pense qu'elle a choisi les villes qui lui semblaient être les meilleurs centres de circulation par rapport aux districts manufacturiers et agricoles.

514. Vous rappelez-vous si des demandes ont été faites par des particuliers de certaines villes pour l'établissement des succursales? — Je crois que cinq cent demandes eurent lieu, en 1825, avant l'établissement des succursales; ces demandes furent innombrables de toutes les parties du pays.

515. Alors, l'établissement des succursales, en certaines villes, ne fut pas seulement le résultat des demandes individuelles, mais aussi la conséquence des principes dont vous avez déjà parlé? — Certainement.

516. Les succursales ont-elles jamais reçu les billets des banquiers de province en paiement de traites tirées sur elles d'une manière quelconque? — Elles reçoivent les billets des banquiers de province, pourvu que la Banque possède des valeurs qui garantissent les paiements de ces banquiers.

517. Une succursale prendrait-elle en paiement de quelques traites en sa possession, les billets d'un banquier de province habitant la même ville, et qui seraient payables en or sur demande? — Oui, elle recevrait les billets d'un banquier particulier de la ville, chez qui elle pourrait immédiatement envoyer ces billets pour en recevoir le paiement sur présentation.

518. Croyez-vous que ce soit là la pratique générale de toutes les succursales? — Quand la Banque demande à quelque banquier particulier le paiement d'un billet ou d'un mandat, elle exige que ce paiement soit fait en monnaie ou en billets de Banque; mais elle n'ac-

cepte jamais les billets émis par un autre banquier particulier, qu'il réside dans la même ville ou ailleurs. On peut produire les réglements particuliers établis pour la conduite des succursales, et je ne voudrais pas prendre sur moi la responsabilité de répondre sur ces réglements, à moins qu'ils ne vous fussent présentés.

519. Les bases sur lesquelles chaque succursale fut établie dans chaque lieu en particulier sont-elles consignées dans quelque acte public ? — Je ne le crois pas.

520. Dans les comptes présentés au Comité, il est établi, dans le dernier article des dépenses relatives à la circulation des billets de Banque, que la circulation des £2,500,000 de billets de Banque a occasionné une dépense de £28,500; cette dépense ne comprend pas le timbre, n'est-ce pas? — Non.

521. Si elle était de £25,000 au lieu de £28,000, elle serait exactement d'un pour cent, mais elle dépasse un pour cent, n'est-ce pas? — Oui.

522. Alors on trouvera que le total du timbre payé au gouvernement est de £70,000 sur la circulation entière ; prenant la proportion de ces £70,000 qui s'applique à la circulation des succursales, on trouvera que les dépenses, en y comprenant le timbre, s'élèvent à un demi pour cent sur toute la circulation. Pour établir ensuite le montant de la dépense réelle de la circulation de la Banque, il faut ajouter à cet un et demi pour cent le droit sur cette partie de la circulation qui est conservée en numéraire. Sur la partie qui est prêtée aux banquiers à trois pour cent, le droit pour le numéraire doit être un tiers, ce qui fait un pour cent; ajoutant cet un pour cent à cet un et demi, déjà mentionné, la dépense totale de la circulation des succursales n'est-elle pas de deux et demi pour cent? — D'après ce calcul, cela est vrai.

523. Ce calcul est-il exact ou non? — Je pense qu'il est exact. Il faut que le Comité sache que dans l'explication donnée dans ma première déposition, il est montré que £28,500 est la proportion de toutes les dépenses se rattachant à la circulation des succursales, par rapport aux £3,000,000; il y a £2,500,000 de circulation et £500,000 de dépôts, et toute la dépense des succursales est évaluée à £34,000.

524. En attribuant deux et demi pour cent à la dépense de la circulation de la Banque, le produit que la Banque retire de l'émission ne se réduirait-il pas, d'après ce calcul, à un et demi pour cent sur la circulation?—Certainement, mais il y a de plus un profit produit par les

dépôts; s'il n'y avait que l'émission, elle ne fournirait guère que de quoi payer la dépense.

525. D'après quel principe la Banque paie-t-elle l'impôt du timbre sur sa circulation? — Elle paie sept schellings pour cent sur la moyenne de trois années.

526. Ne savez-vous pas que quand les banquiers font une compensation, ils paient la même somme? — Certainement.

527. Si toute la circulation était en billets de la Banque d'Angleterre, cela ne diminuerait-il pas beaucoup le revenu du timbre que paient les banquiers de province? — Cela diminuerait beaucoup l'impôt payé maintenant par les banquiers de province; mais aussi, la circulation de la Banque augmentant beaucoup, je crois que le revenu s'accroitrait également; d'autant que les sept schellings pour cent dépassent ce qui est payé pour la circulation des billets de la majorité des banquiers de province.

528. Quand le banquier de province paie régulièrement cinq pence par billet, cela ne diminue-t-il pas le revenu du timbre? — Mon opinion est fondée sur ce que le banquier de province ne fait pas de compensation.

529. En supposant qu'un certain nombre de banquiers fassent une compensation et que les autres n'en fassent pas, ne pourrait-on pas en conclure qu'il n'y a pas beaucoup de différence entre l'avantage de prendre ou de ne pas prendre de compensation? — Si la majorité des banquiers ne prend pas de compensation, j'en conclurais qu'il y a plus d'avantage à ne pas le faire.

530. Dans le compte n° 12, il y a un intitulé d'une commission pour chacune des succursales; quelle est la nature de cette commission? — Une commission est reçue des personnes qui n'ont pas de comptes avec les succursales, pour la transmission et la réception de l'argent et pour recouvrer le paiement des lettres de change.

531. Dans le n° 14, il y a un compte des banquiers de province qui émettent leurs propres billets, on y voit « Exeter 40; » cela ne veut-il pas dire qu'il y a 40 banquiers à Exeter? — Il y en a 40 qui reçoivent de la monnaie au moyen de la succursale d'Exeter.

532. Les succursales reçoivent-elles l'impôt? — Je crois que dernièrement les *Assessed Taxes* de certains districts ont été payées aux succursales, et que les succursales ont envoyé un commis ou un des agents à 20 ou 25 milles pour recevoir l'argent du collecteur.

533. Cela résulte-t-il de quelque arrangement avec le collecteur ou avec le gouvernement? — La Banque n'a rien fait, jusqu'à ce que le gouvernement lui demandât d'agir.

534. Ce système n'offre-t-il pas une économie publique considérable? — Je le crois, puisque dès l'arrivée de la malle à Londres, le Trésor obtient un crédit pour le montant de ce qu'il a reçu en province.

535. Avant, quelle était l'époque la plus rapprochée à laquelle le Trésor était accrédité? — Cela dépendait de l'accord fait entre le banquier de province et le bureau de la perception.

536. Les commis de la succursale reçoivent-ils en paiement du revenu les billets des banquiers de province? — Ils reçoivent les billets de ceux des banquiers de province qui ont fait un arrangement avec la succursale pour qu'elle reçoive leurs billets.

537. Ne reçoivent-ils pas les billets des banquiers de province qui sont payables dans la ville où est située la succursale? — Oui, et tous les billets payables à Londres.

538. Les succursales reçoivent-elles des billets payables dans les villes du district où est située une banque de province, mais où le banquier ne réside pas, ou dans lesquelles il n'émet pas ses billets? — Les succursales reçoivent du collecteur tous les billets payables dans la ville où le paiement est fait à l'agent, tous les billets payables dans la ville où est située la succursale, enfin tous les billets payables à Londres, en quelque endroit qu'ils aient été émis.

539. Les succursales n'ont-elles pas dans quelques cas averti les collecteurs des taxes de ne recevoir en paiement de l'impôt que la monnaie du royaume? — Si un tel avertissement a été donné, cela n'a pu avoir lieu que d'après une mauvaise interprétation des ordres de la Banque.

540. Savez-vous si de tels ordres ont été donnés récemment, et si on s'y est conformé? — Je suis parfaitement sûr que de tels ordres sont contraires aux instructions de la Banque.

541. Savez-vous que les succursales aient averti les banquiers de province qu'elles ne recevraient pas leurs billets en paiement des taxes royales, à moins que des dépôts n'eussent été préalablement faits à la Banque, pour faire face au paiement probable ou posssible des billets pour la perception de ces taxes? — Cela ne peut être, à moins que les banquiers ne résident pas dans les mêmes villes que les succursales, ou dans les endroits où les billets sont reçus par les collec-

teurs, à moins, enfin, que les billets ne soient pas payables à Londres.

542. Donc, si l'agent d'une succursale a averti un banquier de province qu'il ne recevrait pas ses billets en paiement des taxes royales, sans qu'un dépôt eût été fait préalablement, il a agi sans l'autorisation et les instructions de la Banque? — Certainement, à moins que ce ne fût un banquier ne résidant pas dans la ville où est établie la succursale, ni dans la ville où les billets sont reçus par le collecteur, ou bien à moins que ces billets ne fussent pas payables à Londres.

543. Prenons l'exemple d'un banquier de Newcastle qui reçoit et paie habituellement les *Assessed Taxes* d'une grande circonscription de 30 ou 35 milles. Pour cela, il a la coutume de recevoir les billets de toute espèce que lui présentent les collecteurs, et, ces billets reçus, il fait un paiement immédiat, devançant de dix ou quinze jours la perception des taxes. Ce banquier de Newcastle ayant ainsi reçu les *Assessed Taxes* de Gateshead, situé à un mille et demi du comté de Durham, l'ordre n'a-t-il pas été donné à l'agent de la succursale de Newcastle de refuser les billets du banquier de Newcastle en paiement des *Assessed Taxes* de Gateshead, à moins qu'un dépôt ne fût fait par le banquier à la succursale? — Si de tels ordres ont été donnés, je suis très-certain qu'ils sont contraires aux instructions de la Banque.

544. Voulez-vous dire qu'à Manchester, par exemple, la succursale reçoit, au lieu d'argent, tous les billets émis à York, pourvu que ces billets soient payables à Londres? — Oui, et c'est une facilité offerte par le bureau de la perception; la Banque d'Angleterre transmet ces billets à Londres, et dès qu'ils y sont reçus le crédit est ouvert à la perception.

545. Est-ce aux risques de la Banque? — Non.

546. Alors la Banque prend ces billets pour la perception du revenu mais ne les reçoit pas comme argent en tout autre cas? — Non, c'est seulement pour la perception du revenu.

547. Dans le cas où la Banque qui a émis les billets ferait faillite, qui serait responsable de la perte? — Le gouvernement poursuivrait le banquier de province pour le paiement; ces billets deviennent l'argent du gouvernement jusqu'à ce qu'ils soient payés en monnaie ou papier de la Banque d'Angleterre.

548. De telle sorte que la Banque n'a aucune responsabilité? — Aucune.

549. L'argent est envoyé par vous à Londres, et vous n'accordez pas

de crédit au gouvernement pour ces billets jusqu'à ce qu'ils soient payés à Londres en billets de la Banque ou en or.

550. Savez-vous si, quand les taxes étaient perçues par les banquiers de province, ils répondaient au gouvernement de tous les billets qu'ils acceptaient, et s'ils supportaient une grande perte lorsqu'une banque dont ils avaient accepté pour £ 1,000 de billets, par exemple, en paiement de l'impôt venait à faire faillite? — Je ne connais pas les arrangements qui existaient entre le gouvernement et les banquiers de province.

551. Vous avez dit, dans votre déposition, qu'un seul établissement conviendrait mieux que plusieurs pour conduire la circulation du pays; cela étant, croyez-vous que cet établissement unique devrait être une compagnie de commerce, indépendante du gouvernement?—Oui.

552. Voulez-vous nous donner vos raisons de penser ainsi? — Cet établissement aurait le pouvoir de donner au commerce l'aide dont j'ai parlé dans les explications présentées aujourd'hui.

553. Pourquoi cette banque serait-elle plus à même d'aider le commerce si elle était indépendante du gouvernement? — J'imagine qu'une banque commerciale, formée comme la Banque d'Angleterre, a le pouvoir, à cause de sa constitution même, de fournir au commerce l'aide que ne pourrait lui donner aucune banque politique.

554 Croyez-vous que si la Banque dépendait du gouvernement, ce pouvoir d'aider le commerce, comme vous le dites, ne pourrait pas devenir abusif? — Si la Banque est une compagnie de commerce, comme l'est maintenant la Banque d'Angleterre, si elle a un capital tout a fait indépendant du gouvernement, elle me semble répondre à tout ce qu'on peut désirer.

555. Une banque du gouvernement pourrait-elle aider le commerce, en cas d'embarras, avec autant de facilité que le fait une compagnie de commerce comme la Banque d'Angleterre? — Je ne pense pas qu'une banque formée d'hommes politiques ou d'administrateurs eut la même connaissance générale des transactions commerciales du pays qu'une compagnie composée de négociants.

556. Vous pensez donc que cette connaissance que possède une compagnie de commerce des individus qui s'adressent à elle et lui demandent son assistance, lui est essentielle pour pouvoir aider convenablement le commerce en temps de difficulté? — Je le crois.

557. Croyez-vous qu'il soit aussi important que cette aide soit ac-

cordée par une société indépendante de tous les liens et de toutes considérations politiques? — Je le crois.

558. Vous avez dit que, d'après vous, ce n'était que dans des circonstances d'une nature particulière que la Banque, sous le système actuel, devait offrir assistance au commerce, et qu'elle ne devait pas le faire, au contraire, dans les affaires générales et ordinaires; vous semble-t-il utile qu'un établissement formé pour créer et régler la circulation se compose de commerçants? — J'ai déja dit dans mes réponses, faites aujourd'hui au Comité, quelles étaient les raisons qui me faisaient penser que la Banque ne pourrait pas régler d'une manière satisfaisante le montant de ses émissions, au moyen des escomptes de commerce en temps ordinaire.

559. Nous comprenons que d'après vous, la Banque, en temps ordinaire, se considère moins comme l'agent du commerce que comme l'instrument de la circulation? — Elle a un rapport immédiat avec la circulation, et bien qu'elle ne règle pas ses émissions par les escomptes de commerce, elle est néanmoins toujours en mesure d'offrir, par ce moyen, toutes les facilités demandées par le commerce, et cela indépendamment de l'état particulier dont j'ai parlé, soit une grande pénurie de numéraire, soit un discrédit. Le taux de l'intérêt de la Banque en tant que compagnie commerciale est toujours nécessairement, comme j'ai essayé de l'expliquer, au-dessus du taux public; cependant ce taux public est toujours ouvert aux particuliers, si des circonstances particulières les forçaient à y avoir recours. Par conséquent, en tant que compagnie de commerce, la Banque est, en tout temps, capable de juger du caractère des demandes qui lui sont faites; bien qu'elles ne doivent avoir lieu qu'accidentellement, il est cependant des temps où il serait très-important et, par suite, très-avantageux pour les particuliers de faire de telles demandes.

560. Pourquoi le taux de l'intérêt demandé par la Banque serait-il fixé d'après des principes différents de ceux qui règlent l'intérêt demandé par des capitalistes particuliers? — Aussitôt que la Banque publie un taux, auquel elle consent à émettre des billets, étant une société créatrice, elle entrave le placement des dépôts possédés par les banquiers, qui se trouvent alors dans la nécessité de placer ces dépôts, en premier lieu, au meilleur taux d'intérêt qu'ils peuvent obtenir, avant que l'on puisse s'attendre à ce que la Banque émette d'après leur annonce.

561. Mais puisque la Banque ne peut régler le taux de l'intérêt,

pourquoi ses affaires ne seraient-elles pas de la même nature que les affaires des particuliers? — Parce qu'elle agirait en concurrence avec les banquiers particuliers et autres individus.

562. Où serait le mal de cette concurrence? — Le mal serait d'exposer grandement au désordre. En Écosse, les affaires de banque sont gouvernées par de grandes sociétés publiques, et je crois que leur action est préjudiciable; il me semble qu'elle tend plus à amener le désordre que les actes des banquiers particuliers. D'après cela, je suis d'avis que l'action exercée par la Banque, en concurrence avec les banquiers particuliers, serait nuisible, en amenant une réduction non fondée dans la valeur de l'argent.

563. N'est-il pas désirable, dans l'intérêt du pays, que le taux de l'intérêt soit le plus bas possible? — Certainement; mais la réduction occasionnée par la concurrence d'une grande compagnie comme la Banque mènerait au désordre. En effet, les prix s'élevant et les changes devenant contraires au pays par ce moyen, il s'ensuivrait une réaction bien plus nuisible dans ses résultats que n'aurait été profitable auparavant la réduction temporaire du taux de l'intérêt.

564. Croyez-vous que la concurrence pour l'argent soit réglée d'après d'autres principes que la concurrence pour d'autres marchandises? — Je pense que toute concurrence venant de grands capitalistes est plus nuisible que la concurrence faite par un certain nombre de petits capitalistes.

565. Vous avez dit que le rôle de la Banque, comme grande société de commerce, était de se présenter, en temps de crise, comme l'aide du monde commercial au moyen de l'escompte; dans de semblables circonstances, le gouvernement lui-même n'a-t-il pas fourni cette assistance au commerce? — Je crois qu'en 1793 et 1797 le gouvernement a émis au public des bons de l'Échiquier sur lesquels on avançait le papier de la Banque.

566. N'était-ce pas dans de semblables circonstances, quand des avances ainsi faites pouvaient être suivies de pertes, qu'on ne devait pas s'attendre à ce qu'un grand établissement comme la Banque s'exposât à ce risque? — Ce fut le mode jugé le plus propre à donner à ce moment l'aide réclamée par les intérêts commerciaux.

567. Alors le gouvernement lui-même a été forcé d'accomplir ce que vous concevez être le principal rôle de la Banque comme société de commerce?—Le gouvernement a émis des bons de l'Échiquier pour

venir en aide à des travaux publics ou d'autres intérêts, et les émissions de la Banque furent faites sur ces bons de l'Échiquier ainsi émis. Je pense qu'il y a plus de trente-cinq ans que le gouvernement n'est venu en aide aux particuliers.

568. L'objection dont vous venez de parler ne serait-elle pas une grande objection à faire à ce que le gouvernement prît entre ses mains toute la circulation du pays? — Je le crois, parce que l'émission des bons de l'Échiquier n'est pas la création d'une monnaie ; ce sont des valeurs émises pour se procurer de l'argent, mais non pas l'argent même.

569. Tant que la Banque considérera de son devoir et de son intérêt de régler ses émissions par rapport aux changes étrangers, lui est-il possible de se conduire par les mêmes principes qui gouvernent les particuliers? — Oui, si elle jugeait prudent de régler ses émissions par la concurrence.

570. N'exclurait-elle pas la considération de l'état des changes étrangers s'il lui était nécessaire d'escompter? — Je ne le crois pas; si la Banque trouvait désirable de faire des émissions sur des valeurs commerciales, elle ne pourrait se les procurer qu'en les achetant, et non pas en fixant le taux public de l'escompte; dès que la Banque fixe un taux public d'escompte, elle offre de donner de l'argent à ce taux: aussi est-ce alors que chaque individu ayant de l'argent en sa possession est forcé de le prêter au-dessous du taux public de la Banque.

571. En supposant que la Banque entreprît d'escompter à 4 pour cent, ne courrait-on pas grand risque d'un excès d'émission? — Non pas si elle limitait le montant de l'émission ; le mal d'un tel mode de placement serait dans les effets de la concurrence.

572. Les banquiers particuliers limitent-ils le montant de leurs avances sur les valeurs, par rapport aux changes étrangers?—Je crois que les banquiers placent tout leur argent en réserve sur des valeurs sans avoir égard à l'état des cours étrangers, et je ne pense pas que cette considération les empêche de placer une quantité raisonnable de l'argent qu'ils peuvent avoir sous forme de dépôts.

573. Si les banquiers emploient leur argent ou leurs émissions à escompter des billets ou à acheter des fonds ou des valeurs flottantes, l'effet n'est-il pas le même, soit qu'ils laissent l'escompte des billets aux autres et prennent des valeurs, ou qu'ils prennent les billets et laissent les valeurs, pourvu toutefois que le même capital soit employé?

L'effet n'est-il pas précisément le même sur le taux de l'intérêt, que ces valeurs et ces escomptes soient divisés, et quelle que soit la proportion dans laquelle ils se trouvent partagés entre la Banque et les particuliers? — Certainement.

574. Par conséquent, le taux de l'intérêt n'est pas affecté, que la Banque emploie son argent en escomptes ou en valeurs? — Il faut toutefois excepter l'effet de la concurrence; je pense que cet effet de la concurrence serait considérable si la Banque d'Angleterre plaçait sur le marché toutes ses émissions en valeurs, et je crois que le taux de l'intérêt en serait affecté.

575. Mais l'effet ne sera-t-il pas le même, si cette concurrence existe pour les escomptes, pour les fonds, ou pour les bons de l'Echiquier? — Elle n'a pas le même effet pour les valeurs du gouvernement que pour les billets de commerce.

576. En supposant que la Banque dût faire des avances au gouvernement, comme elle l'a fait autrefois sur des valeurs du gouvernement, une émission excessive ne deviendrait-elle pas très-probable, par suite de la tentative de créer des escomptes de commerce additionnels? — Le montant des placements de la Banque étant fixé, il est tout à fait indifférent que ces placements aient lieu sur des valeurs d'une autre espèce; c'est une question secondaire de savoir s'il résulterait pour le public un tort plus considérable de la concurrence de la Banque et des particuliers, que de l'achat de valeurs publiques fait par la Banque sur le marché public.

577. En supposant que le montant des valeurs publiques de l'espèce de celles qu'emploie la Banque, c'est-à-dire les bons de l'Échiquier, soit réduit à une très-petite somme, de quelle manière alors la Banque pourvoirait-elle à l'extension de sa circulation? — Cela dépendrait de l'état des valeurs que la Banque pourrait obtenir par rapport à sa propre sûreté.

578. Cela n'aurait-il pas rapport aux valeurs particulières, telles que les lettres de change? — C'est possible.

579. Croyez-vous qu'elle aurait quelque autre mode d'étendre sa circulation? — Ce serait, je crois, difficile; elle pourrait acheter des annuités.

580. Par conséquent, s'il n'y avait pas de bons de l'Échiquier en circulation, ou s'il y en avait fort peu, la Banque ne serait-elle pas

forcé d'étendre ses facilités commerciales?—Je pense qu'il serait plus juste de dire ses placements commerciaux.

581. Quelle était la nature des avances faites par la Banque en 1826; étaient-elles faites sur des marchandises déposées, ou de quelque autre manière?—Je pense que les avances de la Banque en 1825 et 1826 furent faites à Londres principalement sur des lettres de change; mais il y eut des commissions établies dans cinq ou six autres endroits de l'Angleterre, où des commissaires firent des avances sur des dépôts de marchandises; je crois qu'elles ne dépassèrent pas trois ou quatre cent mille livres. La connaissance de la disposition où se trouvait la Banque de faire ces avances dans les districts parut produire une grande partie du résultat qu'on se proposait d'atteindre, c'est-à-dire de faire passer l'argent aux mains d'autres personnes.

582. A quel moment cette connaissance se répandit-elle dans le pays?—De décembre 1825 à février 1826.

583. Vous avez dit que vous pensiez qu'à une époque de crise à Londres, une banque composée, comme la Banque d'Angleterre, d'une société de négociants, pourrait offrir des facilités qu'une banque du gouvernement ne serait pas à même d'accorder; croyez-vous qu'en 1825, à l'époque de la panique, s'il eût existé une banque du gouvernement dirigée par des des administrateurs, elle aurait pu donner les mêmes facilités, et s'exposer volontiers aux mêmes risques afin de venir en aide au commerce de Londres, comme le fit la Banque d'Angleterre à cette époque?—Je ne crois pas, vu l'importance du secours accordé en cette occasion, que des administrateurs eussent pu agir ainsi. Par les papiers que j'ai sous les yeux, je vois que le 8 décembre 1825, les escomptes de la Banque furent de sept millions et demi; le 15 ils s'élevèrent à onze millions et demi; le 22 à quatorze millions et demi, et le 29 ils atteignirent le chiffre de quinze millions. Le nombre des billets escomptés en un jour fut de 4,200.

584. Pouvez-vous dire à combien s'élevait le montant des escomptes de commerce avant cette crise?—Le 3 novembre il était de £5,000,000.

585. Ainsi il s'éleva de £ 5,000,000 à £ 15,000,000?—Oui.

586. Supposons maintenant qu'au lieu de la Banque d'Angleterre ou d'une seule banque d'émission à Londres, il y eut un certain nombre de banquiers émettant leurs propres billets à Londres, croyez-vous que ces banquiers eussent volontiers couru les risques et pris la responsabilité de faire les grandes avances qui paraissent avoir été si

nécessaires à la sûreté du crédit privé de Londres à cette époque? — Je ne crois pas qu'un certain nombre de banquiers eussent pu agir ainsi, à cause de l'action naturelle qu'ils eussent exercée l'un sur l'autre; la différence aurait dû se payer en monnaie, et dix banquiers émettant leur papier monnaie, eussent été dans l'impossibilité de régler la différence dans un moment où, par suite d'une demande étrangère, les espèces métalliques étaient réduites aux plus petites proportions possibles.

587. Y avait-il à cette époque une demande de l'étranger? — Elle venait juste de s'arrêter; mais le numéraire était tellement réduit, qu'il eût été impossible aux banquiers placés dans cette position de régler les différences auxquelles ils auraient été exposés.

588. S'il y avait eu deux ou trois grandes banques établies à Londres, la crainte de l'action qu'elles pouvaient exercer l'une s[illegible] l'autre, ne les aurait-elle pas rendues incapables d'agir avec confiance dans une crise de cette nature? — Oui, j'en suis convaincu.

589. Pour que de telles banques pussent exister, n'aurait-il pas fallu qu'elle eussent de la monnaie et du métal en quantité suffisante? — Oui; leur monnaie étant épuisée, elles auraient dû s'arrêter.

590. Par conséquent, vous pensez qu'un certain nombre de banquiers établis à Londres, et possédant un capital de vingt ou trente millions, ne pourraient se procurer et conserver la quantité d'or nécessaire pour conduire leurs opérations en toutes circonstances, avec pleine sécurité? — Je le crois certainement.

591. N'est-il pas possible que si, depuis longtemps, la circulation de Londres avait été dirigée par pluseurs banques, la crise de 1825 et 1826 ne se fut pas produite? — Cela est possible, mais je ne vois pas comment l'action de telles banques eût empêché la crise.

592. Croyez-vous que la crise qui eut lieu dépendît de l'excès d'émission de la Banque d'Angleterre? — Non.

593. N'est-ce pas votre opinion qu'un certain nombre de banquiers à Londres ne pourraient jamais avoir, aux yeux du public, le même crédit que celui dont jouit maintenant la Banque d'Angleterre — Oui.

594. Croyez-vous que dans une crise semblable à celle dont vous avez parlé, deux ou plusieurs banques agissant en concurrence auraient accru leur circulation pour venir en aide à la Métropole, malgré le grand danger auquel les eût exposés cette extension? — Je crois qu'elles ne l'auraient pas pu.

595. Pensez-vous que dans une crise semblable il y eût, parmi les banques agissant en concurrence dans la Métropole, une tendance à la réduction générale? — C'est précisément ce qui a lieu en Écosse. Les banques d'Écosse possèdent un grand crédit et de grands biens, mais quand une demande leur arrive elles ne peuvent y faire face sans recourir à la Banque d'Angleterre; dans cette dernière quinzaine même, il a été positivement constaté que ces banques ne pouvaient satisfaire aux demandes qui leur étaient adressées. Newcastle offrit, je crois, quelque assistance; on en demanda à Liverpool, et je sais de plus qu'un autre secours est venu de Londres.

596. En 1825 et 1826, la Banque ne courut-elle pas de grands risques au sujet des valeurs qu'elle recevait, parce qu'elle faisait plus attention à l'aide donné au marché monétaire qu'à l'examen des valeurs qui lui étaient présentées? — A cause de l'importance des avances, les risques courus par la Banque ont dû être considérables; mais je ne puis dire quelles furent alors ses pertes.

597. Croyez-vous que le risque couru par la Banque ait été plus grand qu'il ne l'aurait été pour des particuliers faisant l'escompte? — Certainement, d'autant que les avances furent faites sur la simple déposition de titres qu'on n'avait pas le pouvoir d'examiner, et qu'elles reposaient uniquement sur le crédit des personnes qui s'établissaient propriétaire de ces valeurs.

598. Si la concurrence de plusieurs banques, possédant de grands capitaux, eût existé à Londres avant cette époque, pensez-vous que cette concurrence eût empêché la panique de se produire? — Non.

599. N'aurait-elle pas eu plutôt une tendance à l'accroître? — Je le pense.

600. Cette concurrence n'aurait-elle pas contribué à prévenir ces émissions de papier excessives qui furent faites en 1824, partie par la Banque d'Angleterre, et partie par les banques de provinces, et qui concoururent tant à produire la crise? — Nous avons toujours vu qu'en temps de confiance, les banques de l'espèce de celles dont nous avons parlé ont été les premières à accroître plutôt qu'à diminuer la circulation.

601. L'immense quantité d'escomptes faits par la Banque d'Angleterre, en 1825, ne furent-ils pas opérés à l'instigation surtout du gouvernement? — Je ne le crois pas; je n'étais pas alors à la direction, mais je crois que ce fut uniquement l'acte de la Banque.

602. Croyez-vous que les mesures prises en 1825, à ce moment de grand et critique danger, furent adoptées par la Banque en vue des besoins du commerce, ou par suite de quelque considération de prudence politique? — Elles eurent pour mobile les besoins du commerce, et je ne crois pas que le gouvernement de Sa Majesté ait offert à la Banque des garanties d'aucune sorte pour ses opérations en cette circonstance.

603. Ne fut-ce pas à l'instigation et à la recommandation du gouvernement que la Banque s'exposa aux risques qu'elle courut en cette circonstance?—Le gouvernement savait, je crois, tout ce qui se passait; mais la Banque agissait d'elle-même, et l'initiative appartenait au seul établissement qui pût donner à Londres l'aide requise par les intérêts commerciaux.

604. Le gouvernement ne donna-t-il aucune garantie pour les dommages que pouvait éprouver la Banque dans les opérations faites en vue de la sécurité publique? — Je ne le crois pas, je ne parle pas ici des bons de l'Echiquier achetés par l'ordre ou sous la direction du gouvernement, je n'ai en vue que l'aide fournie au commerce.

605. Le Comité doit-il comprendre que les facilités accordées au public, en cette circonstance, furent entreprises sous la propre responsabilité de la Banque et étaient tout à fait indépendantes du gouvernement? — Oui, à l'exception de l'achat de quelques bons de l'Echiquier.

606. Voulez-vous faire connaître au Comité la nature et la marche de la crise de 1825? — Le Comité doit naturellement comprendre que je n'exprimerai ici qu'une opinion personnelle, et que je n'engagerai pas d'autres personnes qui peuvent avoir une vue différente du sujet. J'ai toujours considéré que le premier pas que l'on fit vers le désordre, fut de réduire l'intérêt sur les valeurs du gouvernement: le premier mouvement de cette nature s'opéra, je crois, en 1823 sur les £ 135,000,000 des cinq pour cent, l'année suivante, 1824, vit la réduction des £ 80,000,000 des quatre pour cent. Cette réduction d'intérêt d'un cinquième d'une part, et d'un huitième de l'autre, m'a toujours paru avoir créé cette agitation fiévreuse des esprits dans le public en général, agitation qui porta presque toutes les compagnies à accueillir toutes les propositions de placements, quelque absurdes qu'elles fussent. L'agitation de cette époque s'accrut par suite de la reconnaissance, par notre pays, des républiques de l'Amérique du Sud, et par suite des avantages offerts aux individus pour les engager dans des exploitations de mines et dans des prêts à ces gouvernements,

opérations auxquelles toutes les classes de la société semblent avoir pris part. A ces spéculations se joignit l'action presque simultanée de spéculations commerciales, dont l'effet fut de troubler les valeurs relatives entre nos prix et les prix des autres pays, et d'amener un change défavorable qui dura d'octobre 1824 à novembre 1825, occasionnant une exportation considérable du numéraire de la Banque, exportation dont le total fut d'environ sept millions et demi. La Banque, même à cette dernière période, possédait des espèces métalliques en quantité suffisante pour ses propres desseins; et si ce n'eût été la demande intérieure dont j'ai parlé dans la première partie de ma déposition, elle aurait surmonté l'orage.

607. Quelle fut la nature de la demande intérieure dont vous avez parlé et d'où vint-elle ? — Des spéculations commerciales avaient porté quelques banquiers, un particulièrement, à placer en valeurs non strictement convertibles une plus grande quantité d'argent qu'il n'était prudent de le faire; ces banquiers avaient des rapports très-étendus avec des banquiers de province : je veux parler de la maison de MM. Pole et Cie, maison dont les associés possédaient dans l'origine de grands biens, mais qui tomba par suite des circonstances des temps. La faillite de cette banque fut le premier coup décisif porté au crédit du commerce et des banques, et jeta en même temps dans l'embarras un grand nombre de banquiers de province, qui étaient en correspondance avec elle. Ce discrédit fut suivi d'un discrédit général à Londres et dans tout l'intérieur.

608. Comment cela agit-il sur la Banque? — Au moment où le discrédit s'éleva, le manque de confiance devint si général, qu'on réclama immédiatement l'assistance de la Banque pour l'escompte des billets de commerce et d'autres valeurs; le taux d'intérêt du marché s'éleva immédiatement au taux de la Banque, qui devint la seule ressource. Le discrédit grandit et devint tellement universel, que je puis certainement dire, sans jeter la plus légère déconsidération sur les banquiers actuels de Londres, car de plus grandes richesses et de plus grands biens ne peuvent exister dans aucune compagnie, je puis donc dire, que tous les banquiers de Londres se trouvèrent alors dans la nécessité de recourir à la Banque, pour obtenir les moyens de satisfaire aux demandes que leur adressaient leurs dépositaires, par suite de la défiance générale.

609. La conséquence ne fut-elle pas que tous les banquiers de province restés solvables, mais que des circonstances avaient placés

dans l'état de discrédit dont vous avez parlé, s'adressèrent à vous pour obtenir des espèces, afin de faire face à leurs engagements, et de diminuer la crainte qu'ils avaient de demandes auxquelles ils s'attendaient encore? — Ces demandes, faites directement à la Banque par les banquiers de province, furent considérables; mais je présume qu'il y en eut un aussi grand nombre adressées par les banquiers de province à leurs correspondants de Londres.

610. La monnaie d'or fut-elle envoyée à chaque ville de province du royaume? — Je le crois.

611. Les Banques d'Écosse ne tombèrent-elles pas aussi sur la Banque d'Angleterre à cette époque? — Certainement.

612. Y eut-il quelque défiance ou quelque discrédit au sujet de la Banque d'Angleterre pendant la durée de ces transactions? — Non.

613. La Banque d'Angleterre n'avait-elle pas des espèces en quantité suffisante pour satisfaire aux demandes qui auraient pu venir de la simple difficulté des changes étrangers? — Certainement; les changes étrangers s'étaient élevés et se trouvaient favorables à ce pays.

614. Le fait même de la crise intérieure, ne produisit-il pas une réaction dans les changes étrangers, et n'amena-t-il pas de l'argent dans le pays? — Immédiatement.

615. Mais cependant n'y eut-il pas un tel écoulement des espèces de la Banque, que l'argent revenu de l'étranger fut à peine suffisant pour satisfaire aux demandes de l'intérieur? — Oui, à cause de la difficulté d'obtenir de la Monnaie la quantité d'or nécessaire.

616. De telle sorte que lorsque la Banque fut ainsi épuisée, les espèces n'étaient pas encore sorties du pays, mais se trouvaient dans les caisses des banquiers de province? — Certainement, ou en la possession du public.

617. Le danger ne fut-il pas en grande partie détourné par l'émission de ses billets d'une livre que la Banque fit à cette période extrême? — Je le crois; dans ma première déposition j'ai parlé d'un ou deux moments où il en fut ainsi. Les billets d'une livre furent certainement d'un secours considérable, à l'époque où il était si difficile à la Banque d'obtenir de la Monnaie la quantité d'or nécessaire pour faire face aux demandes.

618. En supposant que pour les affaires des banquiers de province, le papier de la Banque d'Angleterre eût été une offre légale à faire

aux personnes qui demandaient le paiement, tout le danger et la crise dont vous avez parlé n'auraient-ils pas été détournés ? — Non, parce que les billets d'une livre existaient, et je crois que les demandes avaient lieu principalement pour ces billets. Si les billets d'une livre avaient existé et été mis en circulation, et que les bank-notes, en général, eussent été une valeur légale, les billets d'une livre n'auraient pas répondu au même dessein, comme cela eut lieu ensuite.

619. Si le banquier de province avait pu offrir des billets de £ 5 et de £ 10 comme valeur légale en remboursement des dépôts, cela n'aurait-il pas prévenu la nécessité où il se trouvait de faire une demande d'or à la Banque? — Certainement, mais les personnes faisant des demandes n'avaient pas, j'imagine, des billets de £ 5 à offrir ; elles ne possédaient que des billets d'une livre.

620. Croyez-vous que la pression exercée sur les banquiers de province fut faite exclusivement par des détenteurs de billets d'une livre ? — Je le croirais, quant à l'extension de la demande d'or.

621. Vous pensez donc que, dans une crise semblable, la faculté pour les banquiers de province, de payer en billets de la Banque d'Angleterre n'eût pas été un remède suffisant, à moins que la Banque ait eu le pouvoir d'émettre en même temps des billets d'une livre ? — Maintenant il en serait ainsi, les billets d'une livre ayant été retirés ; je crois que les billets de £ 5 de la Banque d'Angleterre devenant une valeur légale seraient un empêchement absolu aux demandes d'or faites de l'intérieur en temps de discrédit commercial.

622. Pensez-vous que ce serait un moyen désirable pour régler la circulation du pays ? — Oui.

623. Pourrait-on l'employer en toute sûreté ? — Je le crois.

624. Ne serait-ce pas mettre les particuliers dans une situation telle que, en cas de discrédit général, il leur serait impossible d'obtenir aucun argent comptant ? — Le Comité doit savoir que, en cas de discrédit intérieur ou politique, la Banque ne pourrait jamais posséder de la monnaie d'or en quantité suffisante pour faire face aux demandes du public.

625. Accorder aux banquiers de province la faculté de payer leurs billets en papier de la Banque d'Angleterre, ne serait-ce pas contribuer à augmenter la circulation de leurs billets et occasionner des émissions surabondantes de leur part, en conséquence des facilités plus grandes qui leur seraient données pour effectuer leurs paiements ? —

Ils doivent d'abord se procurer des billets de la Banque avant de les employer, et la difficulté de les obtenir, viendrait du principe qui doit gouverner la Banque d'Angleterre dans tous les temps, excepté aux époques de discrédit.

626. Ne serait-il pas plus facile de les obtenir que de se procurer de l'or? — Non.

627. Par la manière dont la Banque traite les affaires, un banquier de Londres ou toute autre personne désirant de l'argent n'auraient-ils pas plus de facilité à obtenir des billets de Banque que de l'or? — Non.

628. L'effet d'un tel système ne serait-il pas de délivrer la Banque du danger d'une demande considérable venant d'une panique intérieure, mais de la laisser toujours dans la nécessité de porter une circonspecte attention à l'état des cours étrangers? — Précisément.

629. De telle sorte qu'une seule difficulté resterait à considérer, savoir, celle d'un épuisement venant de l'état défavorable des cours étrangers? — Et d'un discrédit intérieur ou politique contre lequel la Banque ne peut jamais se mettre en garde.

630. Ne croyez-vous pas que ce système aurait pour effet, d'augmenter la tentation de répandre l'or dans tout le pays? — Non, pas avec la conservation des succursales.

631. La Banque ne pourrait-elle pas avancer des billets de £ 5 et de £ 10 moyennant un droit moins élevé que le droit perçu pour les avances faites en or? — Non, la Banque est toujours forcée de conserver une proportion déterminée d'espèces métalliques pour garantir ses billets en circulation, et rien ne doit déranger cette proportion, si ce n'est le change étranger.

632. Dans l'arrangement supposé, proposeriez vous que les succursales de tout le pays fussent obligées de payer les billets en or? — Si le Parlement le jugeait à propos, et si la Banque était requise de donner toute facilité au pays en lui fournissant de l'or pour les billets, je considérerais comme un arrangement avantageux, qu'elle ne fût pas forcée en tous temps de rembourser ces billets dans les succursales.

633. Vous avez parlé de différentes causes qui, selon vous, produisirent la panique de 1825; vous rappelez-vous qu'il y ait eu à cette époque quelque embarras dans le département des bons de l'Échiquier, lorsque le gouvernement omit d'annoncer le paiement à la période

habituelle ; quel effet cela produisit-il sur le marché de Londres ? — Je ne m'en souviens pas,

634. Au plus fort de la panique, la Banque éleva son taux d'escompte de quatre à cinq pour cent ; l'effet en fut-il avantageux ou non, à ce moment? — Je crois avoir dit précédemment que, comme je n'étais pas alors à la Banque, je ne pouvais répondre que d'après information ; mais je crois que le motif était de limiter l'émission autant que possible ; je ne crois pas que cela ait sensiblement diminué la demande.

635. L'effet naturel ne serait-il pas de restreindre les avances dans la même proportion que l'élévation du taux de l'intérêt affecterait l'accroissement des émissions? — Il diminuerait l'émission autant que la Banque a le pouvoir de le faire ; mais à cette époque elle ne refusa aucune demande qui lui semblait juste et raisonnable.

636. L'élévation du taux de l'intérêt de l'argent n'aurait-elle pas pour résultat de restreindre l'émission de votre papier? — Certainement.

637. Par conséquent l'effet de ce changement fut de restreindre et non d'accroître les facilités? — Certainement.

638. Vous avez dit que vous ne saviez pas le total exact de la perte subie par la Banque dans les escomptes qu'elle fit à cette époque ; savez-vous si cette perte fut considérable? — Je ne puis répondre à cette question ; mais si on le désire, je puis en référer et présenter au Comité l'exposé de la perte faite sur le papier escompté à cette époque.

639. A quel moment de l'année qui précéda la panique, le change étranger devint-il contraire? — Je crois que la première vente d'or que fit la Banque eut lieu au mois d'octobre ou de novembre 1824.

640. Quand la Banque commença-t-elle à réduire ses émissions par suite de ce change défavorable ? — Je crois que ce fut quelque temps avant cette période, au mois de juillet ou d'août 1825 ; mais je préférerais en référer avant de donner une réponse.

641. Est-il inexact de supposer que la Banque d'Angleterre, à cette époque où le change était contraire, étendit ses émissions au lieu de les réduire? — Les émissions furent étendues par suite du contrat passé avec le gouvernement pour le rachat des quatre pour cent ; ce contrat eut lieu en février 1824, quand le change fut décidément favorable et que l'or augmentat.

642. Est-il exact que lorsque le change fut devenu contraire dans l'automne de 1824, la Banque, au lieu de réduire ses émissions, les étendit? — Non, si l'on considère que le change soit devenu contraire à la fin d'octobre 1824; les avances étaient faites avant cette époque; l'avance faite par la Banque eut lieu pour rembourser ceux qui n'acceptaient pas la conversion en quatre pour cent dans la première partie d'octobre 1824, et je crois que les changes n'opérèrent pas sur la Banque avant la fin d'octobre 1824.

643. Cette grande opération d'octobre 1824 eut-elle lieu par un change défavorable ou favorable? — Il n'y a que deux jours, j'ai fait allusion à la première vente d'or de la Banque qui eut lieu vers la fin d'octobre 1824; je crois que la Banque acheta de l'or à 3 l. 17 s. 6 d. jusqu'au mois d'août et de septembre, ce qui serait la preuve que le change était favorable.

644. Si les billets de £ 5 de la Banque d'Angleterre devenaient une monnaie légale, cela ne conduirait-t-il pas à retirer de la circulation intérieure une grande partie de la monnaie d'or qui se trouve maintenant dans le pays? — Je ne le pense pas.

645. En supposant que cela eût pour effet de retirer la monnaie d'or de la circulation intérieure, le public ne serait-il pas exposé à un grand embarras, par suite du manque d'un moyen de circulation intermédiaire entre les billets de £ 5 et l'argent? — Certainement, si les souverains, maintenant en circulation, étaient retirés, il s'ensuivrait un grand inconvénient pour les personnes qui s'en servent actuellement.

646. Mais n'est-ce pas votre avis que si l'on faisait des billets de £ 5 de la Banque d'Angleterre une monnaie légale, il en résulterait que les souverains en or seraient retirés au lieu d'être laissés à la circulation intérieure? — Je ne vois pas comment cet effet serait produit.

647. L'inconvénient dont on a parlé n'empêcherait-il pas qu'on retirât les souverains? — Il me semble qu'il en serait ainsi.

648. Faire du billet de Banque de £ 5 une offre légale, ne serait-ce pas restreindre le montant de la circulation actuelle des souverains dans le pays? — Je ne vois pas comment cet effet pourrait en résulter.

649. Cette mesure n'aurait elle pas en quelque sorte pour effet de substituer les billets de £ 5 à la monnaie d'or en circulatien dans le pays? — Nullement.

650. Le besoin que sentirait le public d'un moyen de circulation

intermédiaire entre les billets de £ 5 et l'argent, n'exigerait-il pas qu'on laissât les souverains en circulation comme ils le sont maintenant? — Je le crois.

651. En supposant que les banquiers d'Écosse pussent payer leurs billets de £ 5 en billets de la Banque d'Angleterre, combien pensez-vous qu'il resterait d'or en Écosse? — Je pense que l'Écosse ne conserve jamais que très-peu d'or.

652. Faire du billet de £ 5 une monnaie légale, ne serait-ce pas diminuer le montant de l'or que possèderaient les banquiers de province? — C'est possible.

653. Dans le système que vous avez approuvé n'arriverait-il pas qu'une personne portant un billet de £ 5 au banquier qui l'a émis, n'en pourrait obtenir le change en espèces inférieures à cinq livres? — Je ne crois-pas qu'il en serait ainsi; je pense que tout banquier de province doit considérer ce qui est à la convenance de son voisinage, et qu'il ne lui serait pas possible de refuser par malveillance les facilités qu'on attend de chaque banquier.

654. Ne pourrait-il pas arriver qu'on réclamât un droit à une personne demandant des souverains en échange d'un billet de £ 5? — Cela est possible, mais je ne crois pas à une telle difficulté.

655. Si l'on faisait du billet de la Banque d'Angleterre une monnaie légale, croyez-vous que le crédit de la Banque pourrait se soutenir dans le public, sans que les affaires de la Banque fussent livrées à une complète publicité? — Je crois que si la conduite de la Banque d'Angleterre ne reposait pas sur un principe fixe, il y aurait un grand danger; mais je ne crois pas que la publicité soit la seule garantie offerte au public.

656. Le Comité doit-il comprendre que, dans votre opinion, si la Banque d'Angleterre était conduite d'après des principes sûrs et fermes, elle n'aurait jamais de crainte à concevoir par suite de difficultés provenant d'une demande d'espèces pour l'exportation; mais que sous le présent système, la prudence et les précautions ne peuvent complètement préserver la Banque d'Angleterre de l'écoulement de ses espèces métalliques, par suite d'une panique ou d'un discrédit intérieurs? — Certainement.

657. Si toute la circulation fiduciaire du pays était émise par une société commerciale et irresponsable, comme l'est la Banque d'Angleterre, la moyenne de la circulation ne dépendrait-elle pas absolument

de la prudence avec laquelle la Banque exercerait son pouvoir? — Oui.

658. Quelle garantie a-t-on, dans les circonstances actuelles, que ce pouvoir discrétionnaire de la Banque soit convenablement exercé? — La sûreté vient de la confiance en la conduite de la Banque et de la connaissance que doit avoir le gouvernement de Sa Majesté du principe qui la dirige.

659. Alors la sécurité dépend de la confiance du public dans la sage conduite et le bon sens des directeurs de la Banque? — Et de la connaissance qu'a le gouvernement de Sa Majesté de l'application exacte des principes établis.

660. Dans les circonstances actuelles, les ministres de Sa Majesté ont-ils cette connaissance? — Oui.

661. L'ont-ils de droit? — Non, ils ne l'ont pas du fait de la loi.

662. De temps à autre ne sont-ils pas confidentiellement informés de l'état des affaires de la Banque? — Depuis que j'occupe la présidence, ou que je suis mêlé à la direction supérieure de la Banque, aucune particularité du principe qui a dirigé la Banque n'est venue à la connaissance de Sa Majesté, autrement que par la communication publique.

663. Le gouvernement donne-t-il son opinion sur la direction de la Banque ou intervient-il dans sa conduite intérieure? — Il n'est jamais intervenu ainsi.

664. Conseille-t-il la Banque au sujet de la réserve d'or? — Non, pas que je sache.

665. Demande-t-il des renseignements sur ce sujet? — Je crois que des renseignements ont été donnés, mais le plus souvent la Banque l'a fait spontanément. Depuis que je suis gouverneur, il n'y a jamais eu aucun mystère sur le principe d'action.

666. Pendant que vous avez été à la tête de la Banque, le gouvernement a-t-il demandé des renseignements sur ce que vous considérez comme la partie secrète et confidentielle des affaires? — Il n'en a pas demandé, parce qu'on les lui a offerts.

667. Ces renseignements avaient-ils rapport aussi au montant de l'encaisse? — Oui.

668. Mais le gouvernement ne possède-t-il aucun contrôle sur la conduite de la Banque? — Aucun.

669. En supposant que le système sur lequel s'est appuyé la Ban-

que depuis que vous occupez la présidence soit le plus sûr et le plus avantageux pour le public, le public peut-il avoir l'assurance que ce système sera continué et qu'il ne pourra pas être changé? — Si la Banque était requise de fournir ce même renseignement, je crois qu'il n'y aurait aucune probabilité qu'on se départît de cette règle.

670. Si la Banque était conduite d'après un principe fixe, croyez-vous que l'on fût exposé au danger d'un désastre venant d'un change défavorable comme fut la crise de 1825? — Je ne le crois pas.

671. Devons-nous comprendre que d'après votre opinion ce sont les opérations du gouvernement qui ont été l'origine réelle de la crise de 1825? — Je pense qu'elles eurent cet effet sur l'esprit public.

672. Les opérations de la Banque ne pourraient-elles pas être dérangées par une intervention du gouvernement, telle que le remboursement de l'intérêt de la dette inscrite, en 1824? — De telles circonstances pourraient déranger l'état de la circulation, mais ne dérangeraient pas les émissions de la Banque plus que ne le ferait l'action des changes étrangers.

673. Croyez-vous que les cours étrangers pourraient toujours être modifiés sans une crise? — Je le pense.

674. Vous ne pensez pas, avez-vous dit, que la crise ait été produite par une émission surabondante des billets de la Banque d'Angleterre; ne fut-elle pas précédée d'une grande réduction des bank-notes entre février et décembre 1825? — Certainement, avant octobre 1825.

675. Comme l'a dit lord Liverpool, une réduction de trois millions et demi ayant eu lieu entre février et décembre 1825, pouvez-vous concevoir un état des affaires commerciales de ce pays dans lequel une telle réduction de circulation de la Banque n'annoncerait pas de grandes calamités? — Une telle réduction eut lieu entre août 1830 et février 1832.

676. La Banque a-t-elle eu quelque crainte de grandes calamités pendant ce temps? — Aucune.

677. Savez-vous si cela a produit quelque effet sur l'état du commerce et des manufactures du pays? — Cela probablement a limité les opérations commerciales.

678. Comment la Banque pensait-elle modifier les changes par la réduction de ses émissions? — Le premier effet de cette réduction est d'augmenter la valeur de l'argent; la valeur de l'argent augmentant, le commerce obtient moins de facilités dans l'escompte de son papier,

ce qui tend naturellement à limiter les transactions et à réduire les prix; la réduction des prix changera tellement notre situation avec les pays étrangers, qu'il n'y aura plus lieu d'importer, mais que le profit se tirera plutôt de l'exportation; l'or et l'argent reviendront alors dans le pays, et modifieront la réduction existant auparavant.

679. Donc la réduction de la circulation a pour but la réduction des prix? — C'est une conséquence naturelle d'un change défavorable.

680. Cette réduction est le moyen de ramener l'or, et de mettre la Banque dans un état de sécurité? — Précisément.

681. La réduction des prix entre août 1830 et février 1832, ne vous paraîtrait-elle pas annoncer pour le commerce détresse et calamités, et pour le pays un embarras général? — Que le change ait été rectifié par la baisse de nos prix ou par une baisse antérieure des prix étrangers, suivie de leur élévation, c'est une question à laquelle je ne prétends pas répondre en ce moment; mais je suis disposé à croire que l'action a été produite plutôt par la situation du continent que par une grande fluctuation des prix de notre pays.

682. Dans ce cas, la rédution ne serait-elle pas inutile? — Cela dépend de la durée de la crise à l'étranger.

683. Une grande réduction de circulation pourrait-elle avoir lieu sans une grande réduction des prix? — Je crois que les prix doivent baisser en dernier lieu.

684. Vous dites que le présent état de baisse des prix doit être attribué à la réduction des bank-notes? — Je n'ai pas dit que les prix fussent bas, mais cela peut être probablement jusqu'à un certain point.

685. Ne croyez-vous pas qu'ils le sont tout à fait? — Je ne prétends pas donner quelque idée de l'état des prix dans tous les pays; mon sentiment est que les prix sont plutôt bas; mais je pense que la modification du change, dans cette circonstance, est résultée bien plus du retour du crédit étranger que de quelque grand changement dans nos prix.

686. Le but de la Banque a-t-il été de réduire les prix? — La Banque n'a pas eu de but, toute l'action qui a pu se produire a été celle du public.

687. N'avez-vous pas dit que lorsque les prix baissent, il en résulte une exportation de marchandises au lieu d'une exportation de numéraire, et que quand la Banque se propose d'arrêter l'écoulement du numéraire, elle vise à ce but en réduisant les prix? — J'ai essayé de

faire comprendre au Comité que la Banque n'avait pas eu pour but d'exercer d'action sur le marché public.

688. La question a rapport à l'effet des opérations de la Banque sur l'état du pays? — Il est parfaitement vrai que le change a été décidément défavorable pendant les dix-huit derniers mois, et qu'il en est résulté une exportation du numéraire. Ce numéraire a été obtenu de la Banque par le public, qui lui a donné des bank-notes en échange du numéraire ainsi exporté. La réduction de la circulation de la Banque a fait hausser la valeur de l'argent dans la capitale et probablement dans tout le pays. L'effet de cette hausse a pu être d'abaisser les prix ; la baisse des prix a pu encourager l'exportation, et l'exportation peut avoir ramené dans le pays l'or qui en avait été exporté. Toutefois, je crois que dans cette circonstance, il est probable que le retour du crédit étranger aura augmenté les transactions commerciales, surtout en étendant les exportations, et il en est résulté un retour du numéraire sans que les prix généraux du pays aient été sensiblement abaissés.

689. Quand vous dites que la réduction de la circulation doit avoir eu pour effet de réduire les prix, ne pensez-vous pas qu'elle doit avoir eu ou doit encore avoir cet effet? — Pas maintenant, parce que la circulation s'accroît évidemment; et sans la dernière demande, provenant d'un discrédit politique, on aurait constaté que, pendant les deux derniers mois, la circulation se serait accrue de deux millions sterling par l'émission de billets sur l'encaisse métallique.

690. Par quelle opération la Banque a-t-elle ainsi accru sa circulation ?— En émettant des Bank-notes sur les espèces métalliques apportées dans le pays et déposées à la Banque.

691. Quand vous diminuez l'émission des Bank-notes en vue de modifier le change, n'est-ce pas dans le but d'agir immédiatement sur les prix ? — Les prix peuvent être affectés, et le sont probablement dans une certaine mesure, par la réduction des billets de la Banque; mais il ne s'en suit pas qu'ils en soient affectés immédiatement.

692. Combien de temps faut-il pour que cet effet se produise ? — Je ne puis répondre à cette question.

693. Avez-vous jamais calculé que la diminution des billets de Banque pût produire sur l'ensemble des transactions du pays l'effet d'abaisser les prix des denrées de quatre, cinq ou dix pour cent ? — Je pense qu'il est extrêmement difficile de déterminer le temps auquel la contraction ou l'extension de la circulation agit sur les prix.

694. Dans le cas d'un change étranger défavorable, la réduction de vos billets n'est-elle pas une nécessité ? — Certainement.

695. Si vous ne réduisiez pas votre circulation, ne vous faudrait-il pas acheter de l'or à un prix très-élevé, et en fournir à un prix très-bas à ceux qui vous en demanderaient en échange de vos billets, ce qui vous ferait perdre la différence sur la transaction ? — La réduction de la circulation est une conséquence nécessaire du retour des billets à la Banque.

696. La réduction de votre circulation peut-elle opérer sur les changes étrangers d'une autre manière que par l'abaissement des prix ? — C'est l'effet définitif ; la question est simplement une question de temps, et quand ce résultat se produit, il dépend de l'état du crédit et des moyens qui existent pour soutenir ce crédit durant la période de la réduction.

697. Alors les changements qui ont lieu dans l'extension et la réduction de votre circulation ne doivent-il pas maintenir les prix du pays dans un état continuel de changement et de révolution ? — Si la réduction et l'extension sont fréquentes, il peut y avoir aussi de fréquentes fluctuation dans les prix.

698. Pouvez-vous trouver aucun état de système monétaire plus impropre au pays que le système de la Banque d'Angleterre tel que vous nous l'avez décrit ? — Je pense que, sous une direction convenable, la durée de cette fluctuation sera très-courte ; les dix-huit derniers mois ont été une période très-extraordinaire ; aussi, selon toute probabilité, rien, si ce n'est la continuité du discrédit étranger qui a existé pendant ce temps, n'aurait pu maintenir les changes étrangers dans l'état où on les a trouvés.

699. Vous avez dit que depuis l'année 1826, ces changements dans le montant de votre circulation n'ont pas été le résultat d'un choix ou d'un parti pris de la part de la Banque, mais la conséquence des opérations du public lui-même, par l'achat ou la vente de l'or à la Banque ? — Oui, particulièrement dans cette dernière occasion.

700. Par rapport à la contraction dont vous avez parlé, et qui eut lieu entre 1830 et 1832, on a compris que vous aviez dit qu'elle n'avait pas été occasionnée par une détermination venant de la Banque, mais qu'elle avait été la conséquence des opérations du monde commercial ? — Oui, il en a été ainsi.

SÉANCE DU 8 JUIN 1832.

Présidence du très-honorable lord vicomte Althorp.

M. John Horsley Palmer, gouverneur de la Banque d'Angleterre, est appelé et interrogé.

701 Dans votre dernière déposition, vous avez dit que, entre août 1830 et février 1832, on opéra une réduction des Bank-notes aussi considérable que celle qui fut faite entre février 1825 et novembre 1825, et que cependant vous n'eûtes à redouter en 1830 aucune crise commerciale telle que celle qui accompagna la réduction de 1825. Il paraît que la réduction de 1825, entre février et novembre, fut de £ 3,500,000 en prenant le total moyen de chaque mois, et de £ 4,000,000 en prenant le plus haut et le plus bas total de chaque mois; tandis que la réduction de 1831, entre février et novembre, parait avoir été seulement de £ 1,400,000 en évaluant la moyenne de chaque mois, et de £ 2,400,000 en prenant le plus bas montant de chaque mois. Voulez-vous, en revenant à l'année 1831, nous dire si vous pensez qu'outre la réduction effectuée entre février et novembre 1831, une autre réduction de £ 2,000,000 aurait pu être faite à cette époque sans que l'on eût à craindre une crise commerciale semblable à la première ?— La circulation de la Banque en février 1831 était, je crois, d'environ vingt et un millions et demi, et dans la période comprise entre février 1831 et la fin de l'année, elle descendit à seize millions et demi; par conséquent la réduction fut maintenue presque à la proportion mentionnée, sans créer une panique commerciale.

702. La Banque aurait-elle pu réduire ces seize millions et demi de deux millions sans s'attendre à une panique commerciale? Quelle aurait été l'opinion générale des Directeurs sur cette réduction ?— Si une telle réduction avait eu lieu, les Banks-notes seraient rentrées pour une valeur de deux millions ; mais pendant la rentrée de ces billets, si le numéraire était devenu assez rare pour que le taux public de l'intérêt de la Banque s'élevât, les commerçants se seraient adressés à la Banque pour obtenir une réémission au taux de l'intérêt du marché.

703. Aurait il paru sûr à la Banque d'accorder deux millions additionnels d'escomptes, sans vendre des valeurs du Gouvernement pour une même somme ?—Cela aurait dépendu de la demande d'espèces métalliques faite à ce moment par l'étranger ; il est très-probable que la Banque aurait trouvé à propos, d'après le principe qui dirige ses actions, de vendre des valeurs du Gouvernement. On ne peut tirer aucune conclusion positive de l'état du crédit commercial d'après la quantité, quelle qu'elle soit, des Bank-notes qui peuvent être en circulation.

704. Si une demande d'or venant de l'étranger en 1831 avait forcé la Banque de faire rentrer des billets pour une nouvelle somme de £ 2,000,000, ne pensez-vous pas que le crédit commercial eût été probablement exposé à un périlleux état de souffrance ? — Je ne pense pas qu'une diminution, comme celle dont il a été parlé, puisse avoir lieu sans produire un effet considérable sur la valeur de l'argent.

705. Vous avez dit que vous considériez cette demande comme la conséquence de troubles sur le Continent ; si cet état de troubles avait augmenté sur le Continent, n'aurait-il pas pu en résulter une demande additionnelle de l'or de notre pays, demande s'élevant à £ 2,000,000 en 1831 ? — Cela aurait dépendu en grande partie de l'état des prix auxquels l'or aurait été acheté en Angleterre pour l'usage de l'Étranger.

706. En supposant que la demande soit venue de troubles à l'Étranger, ou du manque de crédit en Écosse, en Irlande ou dans quelque autre partie de l'Angleterre, ne vous seriez-vous pas attendu à ce que cette réduction fût accompagnée d'une crise commerciale ? — Une crise commerciale ne me semble pas devoir en être une conséquence nécessaire ; si de l'or est demandé pour quelque partie du monde, il doit être payé par quelque produit se trouvant sur le marché du lieu où on l'achète.

707. La question suppose une demande d'or à la Banque pour la quantité additionnelle de £ 2,000,000, croyez-vous qu'elle aurait pu avoir lieu sans danger d'une crise commerciale ? — Je le pense.

708. Croyez-vous que c'eût été l'opinion générale des Directeurs de la Banque ? — Je ne crois pas que les Directeurs de la Banque eussent redouté une crise commerciale comme résultat probable de cette réduction.

709. Voulez-vous dire que vous n'auriez pas prévu le danger ? — Oui.

710. Ni jugé nécessaire de faire part au Gouvernement de Sa Ma-

jesté du danger d'un tel état de choses? — Le Gouvernement de Sa Majesté eût été informé de toute réduction qui aurait pu avoir lieu dans la circulation.

711. Dans un tel état de choses, auriez-vous cru nécessaire de faire part au Gouvernement des craintes de la Banque sur les conséquences funestes auxquelles eussent été exposés le commerce et les finances du pays? — Il me semble impossible de répondre à cette question autrement qu'en disant que je n'aurais pas prévu les difficultés.

712. Il paraît résulter de votre première déposition que la sûreté de la bonne administration de la Banque dépend entièrement des Directeurs; si l'on en excepte la communication que vous avez dit être faite au Gouvernement pour l'informer de ce qui se passe, quels moyens le Gouvernement a-t-il de contrôler l'administration de la Banque? — Aucun.

713. De ce que le Gouvernement est au courant de l'administration de la Banque, quelle garantie aura le public que les affaires de la Banque seront convenablement contrôlées? — Le seul avantage de ces informations, c'est que les ministres de Sa Majesté savent ainsi que la Banque est administrée d'après un bon principe, et qu'elle est pourvue de moyens suffisants pour faire face aux demandes qui peuvent lui être adressées.

714. En supposant qu'il semble aux ministres de Sa Majeste que la Banque n'est pas pourvue de ressources suffisantes, ou qu'ils désapprouvent en quelque autre manière le mode d'administration de la Banque, ont-ils les moyens d'amener les Directeurs à changer leur systême de direction? — Non, ils ne peuvent pas obtenir ce résultat par contrainte; mais il me semble impossible qu'aucune suggestion soit adressée à la Banque par le Gouvernement de Sa Majesté, sans qu'on ne lui accorde pleine et entière considération.

715. Croyez-vous qu'il serait du devoir des ministres de Sa Majesté d'intervenir dans la direction de la Banque? — Je le crois, du moins en exprimant leur opinion sur cette administration.

716. Le Gouvernement n'est-il en rien responsable de l'administration de la Banque? — Non.

717. Qui a la responsabilité de la conduite des affaires de la Banque? — Les Directeurs.

718. A qui en répondent-ils? — Je crois que des pénalités sont attachées à leur conduite, soit individuellement, soit collectivement,

dans certaines occasions; mais je ne me rappelle pas quelles sont précisément ces circonstances.

719. Aux termes de la Charte, répondent-ils au Parlement de la conduite des affaires de la Banque ayant rapport aux questions présentées à l'examen du Comité ? — Non, je ne le crois pas; je pense que, quant à ce qui regarde la responsabilité personnelle des Directeurs, les cas sont déterminés, mais je ne me les rappelle pas à ce moment; toutefois, il ne s'agit certainement pas de l'administration générale des affaires de la Banque.

720. Actuellement donc l'administration des affaires de la Banque, en ce qui concerne les moyens de circulation du pays, est sous le contrôle des directeurs de la Banque qui ne sont pas responsables envers le public pour la direction exacte du système monétaire? — Je le crois.

721. Alors toute la garantie qu'a le public de la bonne administration du système monétaire repose sur la sage conduite des directeurs de la Banque? — Oui, quant à ce qui concerne l'action de la Banque.

722. Avez-vous jamais pensé qu'il pût y avoir moyen de mettre un frein légal à l'administration du système monétaire de la Banque? — Non, pas sous le système existant actuellement.

723. Croyez-vous que la publicité des comptes de la Banque serait un frein mis à l'administration du système monétaire? — Oui, pourvu qu'il n'y eût pas d'autre société que la Banque d'Angleterre possédant une circulation de papier-monnaie.

724. S'il y avait quelque autre société possédant une circulation de papier-monnaie, croyez-vous que la publicité des comptes ne servirait pas de frein à la conduite des directeurs de la Banque? — Ce ne serait pas un frein, à moins que la même publicité n'existât pour chaque société émettant des billets de circulation.

725. Croyez-vous que ce serait un frein, si la publicité s'appliquait à toutes les autres sociétés émettant du papier-monnaie? — Oui, pourvu que le public possédât aussi la garantie que l'émission du papier-monnaie par ces sociétés serait conduite d'après les mêmes principes que les émissions de la Banque d'Angleterre.

726. Vous dites que, pour le public, la garantie d'une bonne administration des affaires de la Banque d'Angleterre dépendrait de la publicité de ses comptes; pourquoi la même publicité ne serait-elle pas

également un frein pour toute autre société? — Il n'y a pas de raison pour qu'il n'en soit pas ainsi.

727. Croyez-vous que cela serait? — Oui, en exceptant toujours le cas d'un discrédit politique ou d'une demande intérieure d'un caractère extraordinaire ; car à de pareilles époques des demandes de numéraire peuvent être faites dans une proportion si considérable qu'aucune banque, émettant du papier-monnaie, ne pourrait y fournir.

728. Cela ne pourrait-il pas avoir lieu sans la publicité des comptes? — Certainement.

729. La publicité pourrait-elle accroître le danger dans ces circonstances? — Si la demande avait lieu longtemps après une réduction considérable de la réserve métallique, occasionnée par une longue période de change étranger contraire, la connaissance de ce fait dans le public pourrait tendre à augmenter la demande ; et je pense que dans le passé, il s'est présenté des occasions où une telle publicité aurait pu occasionner un épuisement complet de la Banque.

730. Pourquoi pensez-vous que la demande aurait été plus considérable si le montant de la réserve métallique avait été connue du public? — Parce que le public pourrait craindre que la Banque ne pût pas répondre à la demande.

731. En pensant que la demande aurait continué en pareil cas, vous ne supposez-pas au public le désir de ruiner la Banque, mais vous croyez que la connaissance du mauvais état de la réserve augmenterait l'alarme générale? — Oui.

732. Si nous supposons qu'au plus fort de la panique en 1825, la Banque eût été forcée par la loi de publier le montant du numéraire et du métal restant dans ses coffres, ne croyez-vous pas que cette publication aurait eu pour conséquence inévitable l'épuisement du reste de la réserve? — Certainement, la demande faite alors à la Banque avait pour but de soutenir les billets particuliers.

733. Si le public avait su que la Banque n'avait plus qu'une faible encaisse, cela n'aurait-il pas tendu à accroître l'alarme publique, et à rendre plus pressantes les demandes des personnes, qui désiraient obtenir une part du reste de la réserve? — Je pense que c'eût été le sentiment général du public.

734. En supposant qu'en 1825, la Banque d'Angleterre eût été la seule banque émettant du papier-monnaie, ou que les banquiers de province eussent pu payer leurs billets en bank-notes admis comme

offre légale, n'en serait-il pas résulté ce courant de demandes faites à la Banque pour obtenir de l'or pour les affaires de l'intérieur, demandes qui réduisirent tellement la réserve? — Je pense que cela n'aurait pas eu lieu.

735. Vous avez dit que l'écoulement des fonds de la Banque est occasionné non-seulement par les billets de la Banque même, mais aussi par les billets des banquiers de province. Des demandes considérables n'ont-elles pas été faites également sur la Banque par les caisses d'épargnes ou par les possesseurs de fonds publics? — Il ne peut y avoir de demandes directes sur la Banque, si ce n'est par le moyen de ses billets ou pour le retrait des dépôts qu'elle possédait.

736. Cette publication, selon vous, aurait pu épuiser la réserve de la Banque en 1825; croyez-vous qu'on aurait pu la faire en toute sûreté en 1832? — Je le pense, si la Banque avait été libre de toute demande faite de l'intérieur pour soutenir le papier particulier, et si le discrédit politique, qui s'éleva pendant les trois derniers mois, n'avait pas eu lieu.

737. Pensez-vous que pendant le discrédit politique de mai 1832, la Banque aurait pu, sans danger, publier le montant de la réserve qu'elle possédait alors? — Non; je pense que la Banque aurait pu être mise en danger à ce moment par cette publication.

738. Vous pensez que cette publication aurait eu pour effet d'épuiser la réserve de la Banque? — Oui.

739. Croyez-vous que la publication du montant de la réserve aurait pu amener un discrédit commercial? — Cela aurait dépendu de l'étendue et de la durée de la demande.

740. En considérant quelles étaient les circonstances en mai 1832, aurait-on pu faire avec sûreté la publication du plus faible montant de la réserve de la Banque? — Il est très-certain que la continuité du discrédit politique aurait pu retirer tous les souverains de la Banque, si l'effet du discrédit public en avait réduit extrêmement la quantité. Je ne puis prétendre vous expliquer quel sentiment aurait pu agir sur l'esprit public, et quelle aurait été la conséquence de ce discrédit.

741. Croyez-vous que la circulation d'une Banque puisse être garantie des conséquences d'un discrédit politique? — Aucune garantie ne peut exister contre un tel événement.

742. Qu'entendez-vous par discrédit politique? — J'entends la défiance du gouvernement.

743. Dans le cas où des particuliers demanderaient de l'or dans le but de nuire au gouvernement et à la Banque, la connaissance du faible montant de l'encaisse de la Banque ne les porterait-elle pas à augmenter leurs demandes, afin de mettre la Banque dans l'embarras et la détresse? — Je ne crois pas que l'action de quelques individus puisse avoir une conséquence dangereuse; le danger ne peut venir que d'une crainte générale dans l'esprit public.

744. Supposons que ce soit une action combinée, telle que celle que nous pouvons, avec raison, présumer avoir existé au mois de mai? — Cette dernière action, tant qu'elle a duré, fut ce que j'appellerais un discrédit politique.

745. N'eut-elle pas l'effet de retirer deux millions de la Banque? — Elle a agi sur la Banque pour une somme de deux millions, en y comprenant la somme émise pour les dividendes d'avril, et qui ne rentra pas; £ 1,600,000 furent émises par la Banque pendant une période de huit ou dix jours.

746. En évaluant à £ 1,600,000 le montant de la demande extraordinaire, si, en cette circonstance, le montant des espèces restant à la Banque d'Angleterre avait été publié, ceux qui faisaient ces demandes pour des raisons politiques n'auraient-ils pas été portés à les continuer afin de mettre la Banque dans un embarras encore plus grand? — J'ai déjà dit quel serait, selon moi, l'inconvénient qu'aurait probablement produit cette publication, dans le cas d'un discrédit politique, ou en présence d'une demande faite au moment où la réserve métallique est mal à propos réduite par l'action antérieure d'un change contraire : cet inconvénient serait arrivé en mai 1832; mais si la demande s'était élevée au moment où la Banque était pourvue de ressources suffisantes, alors je ne crois pas que la réduction d'un million et demi ou de deux millions eût pu avoir un effet considérable.

747. Si, dans une telle situation, on avait publié que le montant des espèces métalliques possédées par la Banque était extrêmement réduit, cela n'aurait-il pas porté ceux qui désiraient mettre la Banque dans l'embarras à poursuivre plus vivement encore le but qu'ils se proposaient? — L'objection que je faisais ne peut s'appliquer qu'à une période comme celle de mai 1832.

748. En faisant des objections à la publication des comptes, considérez-vous une publication continue de la situation de la Banque, ou une situation réglée périodiquement, ou un exposé rétrospectif sur la

nature des transactions de la Banque pendant une période écoulée? vous opposeriez-vous également à toutes ces publications? — Cela dépendrait du mode dans lequel la publication serait ordonnée; je présume que se serait une publication périodique, afin de montrer les fluctuations entre les périodes successives.

749. En supposant, néanmoins, que tel ne fût pas le mode de cette publication, mais que l'on imposât à la Banque l'obligation de publier chaque année, ou à quelque autre période, la situation de ses transactions pendant un espace de temps écoulé, situation indiquant la moyenne de ses engagements et le moyen d'y faire face, et non pas le montant existant un jour en particulier; cela donnerait-il lieu à la même difficulté, ou créerait-il le même embarras? — Je pense que publier la moyenne d'une période précédente serait le meilleur mode à adopter pour cette publication.

750. Vous avez dit à plusieurs reprises que toutes les précautions que pourrait prendre une Banque d'émission ne pourraient la mettre en garde contre l'effet d'une panique générale, ou d'un sentiment général de danger; ne croyez-vous pas qu'en beaucoup de cas une panique serait créée par la connaissance qu'aurait le public de la réduction extrême de la réserve de la Banque? — Je ne crois pas que cette circonstance pût produire une grande difficulté, pourvu que la circulation fût limitée aux billets de la Banque d'Angleterre, car, en ce cas, il serait du devoir de la Banque de se pourvoir contre toute grande réduction ayant lieu dans des circonstances ordinaires, c'est-à-dire de se munir, avant que la demande ne commence, d'une réserve proportionnée aux risques qu'elle peut courir.

751. Vous avez dit qu'à une certaine époque, en 1825, l'encaisse de la Banque aurait inévitablement été épuisée si le public avait eu connaissance de son état réel? — Cela provenait du discrédit du papier-monnaie de l'intérieur, ce qui n'aurait pas eu lieu si la Banque eût été la seule société chargée de l'émission.

752. D'après votre expérience du passé, ne pouvez-vous pas concevoir beaucoup de cas dans lesquels la connaissance qu'aurait eu le public de la réduction de l'encaisse de la Banque aurait produit une panique? — Ces occasions auraient eu rapport au discrédit du papier-monnaie autre que celui de la Banque.

753. Ne croyez-vous pas qu'en 1825, le crédit public fut rétabli grâce aux grands risques auxquels s'exposa la Banque en faisant des avances considérables au moyen de l'escompte? — Oui.

754. Pensez-vous qu'il eût été possible à la Banque d'agir comme elle le fit en 1825, si elle avait été obligée de publier le montant de sa réserve?—Non, pas dans l'état actuel de l'émission du papier-monnaie.

755. Les objections que vous avez faites à la publication des comptes s'appliquent-elles à une demande intérieure plutôt qu'à une demande extérieure? — Oui, par rapport à l'état présent de l'émission du papier-monnaie.

756. Croyez-vous que la publication des affaires de la Banque faciliterait les transactions des autres émissions du papier-monnaie, par suite de la connaissance qu'aurait le public de l'état de l'encaisse métallique de la Banque? — Oui, ce serait le résultat de cette mesure.

757. Ne connaîtrait-on pas mieux que maintenant l'approche de quelque discrédit commercial? — Cela servirait de guide; mais j'imagine qu'un particulier ayant droit d'émettre du papier-monnaie saisirait généralement la chance d'obtenir le papier de la Banque quand il pourrait l'exiger, et laisserait à la Banque la responsabilité de satisfaire à la demande d'or quand elle aurait lieu.

758. Si un banquier de province s'apercevait que l'action des changes contre le pays s'exerce de manière à diminuer considérablement le montant de l'encaisse métallique de la Banque ne jugerait-il pas nécessaire d'être plus prudent dans ses avances, qu'il ne le serait autrement? — Telle serait la conduite d'un banquier de province prudent, qui connaîtrait la cause de l'état contraire du change étranger, dont l'effet tendrait probablement à réduire le crédit et les prix de son voisinage.

759. Comment pouvez-vous croire qu'il en serait ainsi, puisque vous avez dit que les changes étrangers ne sont pas en eux-mêmes un signe naturel de l'importation ou de l'exportation de l'or? — J'ai seulement dit que les taux publiés n'en sont pas un signe certain; il doit toujours être assez difficile à un banquier de province, émettant du papier-monnaie, de savoir à une époque rapprochée la cause d'une demande d'or faite à la Banque.

760. Vous considérez comme un guide certain, pour s'assurer s'il y a ou non excès dans les billets de la Banque, la demande d'or faite pour l'exportation sans avoir égard aux taux cotés du change? — Oui.

761. Si un banquier de province connaissait cette circonstance, ne posséderait-il pas l'état réel du change étranger? — Non, pas jusqu'à la certitude, parce qu'il peut y avoir des demandes temporaires pour

l'exportation indépendantes d'un change commercial défavorable, ou des demandes de numéraire faites à la Banque d'Angleterre par l'Ecosse, l'Irlande ou une partie quelconque de l'intérieur, ce qui pourrait diminuer la réserve métallique de la Banque. Par conséquent, il pourrait se tromper en attribuant à l'état défavorable du change étranger la réduction de l'encaisse en cette circonstance.

762. N'en obtiendrait-il pas au moins dans son calcul un élément de certitude qu'il ne posséderait pas sans cette connaissance? — Sachant sûrement si l'encaisse de la Banque augmente ou diminue, il pourrait, d'après cette circonstance, gouverner ses actes comme il lui semblerait à propos.

763. Ne serait-il pas mieux renseigné sur la situation réelle des changes étrangers que s'il connaissait seulement les prix cotés? — Certainement.

764. Dans les questions qui vous ont été faites et dans les réponses que vous avez données, il est entendu certainement que la Banque publierait à de courts intervalles l'état de son passif, de ses valeurs et de son métal? — Je crois qu'il faudrait au moins un intervalle de six mois entre chaque publication, afin de donner au public des renseignements d'après lesquels il pourrait se former une opinion.

765. Ne pensez-vous pas que si une demande d'or était faite à la Banque d'Angleterre, une demande presque simultanée serait adressée aux banquiers de province pour le payement de leurs billets? — Sans doute, si l'on suppose que cette demande est adressée à la Banque pour les affaires intérieures.

766. Quelle serait l'influence exercée sur la Cour des Directeurs eux-mêmes, dans le cas où ils seraient forcés de publier le montant de l'encaisse? — Je ne puis prendre sur moi de dire quelle serait la décision des Directeurs à ce sujet.

767. Dans le cas où la circulation continuerait dans ses conditions actuelles, les Directeurs ne seraient-ils pas obligés de conserver une grande réserve métallique? — A moins qu'on eût l'assurance que l'émission du papier-monnaie par d'autres sociétés serait établie sur les mêmes bases que celle de la Banque d'Angleterre, et que le public eût la certitude que ces autres sociétés seraient pourvues par la Banque d'Angleterre, il ne serait pas à propos, selon moi, de publier les fluctuations de l'encaisse métallique de la Banque.

768. La Banque d'Angleterre pourrait-elle émettre du papier sans

posséder des effets du gouvernement et des escomptes de commerce? — Les émissions de la Banque doivent être faites sur des valeurs ou sur du métal.

769. Un banquier de province, à moins qu'il n'eût les moyens d'obtenir le papier de la Banque d'Angleterre, pourrait-il lui faire une demande qui naturellement diminuerait ses engagements? — Un banquier de province ne peut faire de demande à la Banque d'Angleterre sans avoir en sa possession le papier de cette Banque.

770. La circulation de la province pourrait-elle exercer une influence sur la Banque d'Angleterre autrement que par la possession de son papier? — J'ai essayé d'expliquer, dans la première partie de ma déposition, quels seraient, à mon avis, les effets de la circulation de la province sur la Banque d'Angleterre.

771. En supposant qu'en forçant la Banque à publier le montant de sa réserve, vous l'obligiez à accroître cette réserve, dans le but de se mettre en garde contre les conséquences de la publicité, ne croyez-vous pas que ce serait un grand mal public? — Si la même publicité était imposée à tous les établissements émettant du papier-monnaie, je crois que la Banque ne serait pas forcée de conserver une réserve supérieure aux proportions que j'ai établies, dans la première partie de ma déposition relative à cette question. Je crois qu'en présence d'une pleine circulation, un encaisse métallique dans la proportion d'un tiers serait suffisante pour faire face à quelque discrédit qui pourrait frapper le papier-monnaie.

772. Votre réponse se rapporte-t-elle à l'état présent de la circulation ou à l'état projeté? — Elle a rapport à l'état de la circulation en présence de la publication des comptes, faite par toutes les sociétés émettant du papier-monnaie.

773. Connaissez-vous l'administration de la Banque de France? — Non.

774. A l'exception de l'année 1829, dans laquelle le gouvernement intervint violemment dans l'émission du papier de la Banque de France, savez-vous si la Banque de France a traversé, sans quelque difficulté, toutes les paniques et les agitations qui ont assailli ce pays, même la dernière, en 1830? — Je crois que la Banque de France n'a jamais publié régulièrement le montant de son encaisse métallique; le total en a été mentionné dans quelques-uns des rapports annuels, mais cela ne forme pas un article dans le compte imprimé du passif et de l'actif.

775. La situation de la Banque de France n'est-elle pas totalement différente de celle de la Banque d'Angleterre, c'est-à-dire que la première n'est point exposée à l'action d'aucune sorte de la part des banquiers de province, et n'a par conséquent à s'occuper que de ses propres affaires et de sa propre émission ? — Je le crois.

776. Vous avez dit que relativement à la Banque d'Angleterre le seul danger que vous redoutiez n'était pas celui d'une demande étrangère, résultant de l'état défavorable des changes, mais celui de l'action exercée sur la Banque d'Angleterre par les banques et les établissements de province ? — J'ai parlé du danger provenant d'une demande simultanée de l'intérieur et de l'étranger.

777. Par conséquent, ne s'en suit-il pas qu'il n'y a aucune analogie en ce cas entre le danger appréhendé par la Banque d'Angleterre et celui que peut craindre la Banque de France? — Certainement.

778. Soyez assez bon pour nous dire quel est le régime actuel de la publicité des affaires de la Banque ; les actionnaires, dans leurs réunions trimestrielles, n'ont-ils pas le droit de demander telle publicité qu'il leur convient ? — Oui.

779. Ne se sont-ils pas abstenus de demander cette publicité, bien qu'à plusieurs reprises on ait proposé de l'adopter ? — Oui.

780. Le montant de l'encaisse métallique de la Banque est-il la seule partie des affaires de la Banque qu'il vous semble important de tenir secrète? — Oui, quant à ce qui regarde le public, telle est mon opinion personnelle.

781. Vous avez dit aussi que le danger de l'écoulement des espèces de la Banque serait accru par la publicité ; cette publicité ne priverait-elle pas aussi la Banque des moyens de rétablir ses affaires ou de remplir sa caisse ? — Le seul moyen qui puisse remplir les caisses de la Banque est l'action des changes étrangers, et ils seraient réglés par les prix du pays.

782. En supposant que la Banque se trouvât dans une position telle, qu'il lui semblât nécessaire pour sa sûreté de remplir sa caisse, si tout le monde savait qu'elle fût dans cette nécessité, ne serait-elle pas exposée à l'action plus ou moins grande des spéculateurs et des personnes qui l'environnent? — Non, je n'ai aucune crainte de l'action exercée sur la Banque par les spéculateurs.

783. En supposant que la Banque fût réduite à £ 1,000,000 ou à £ 1,200,000 ; que l'on sût dans toute l'Europe, à Amsterdam, à Ham-

bourg et dans les grandes places de change, que la Banque se trouve dans une position où elle ne peut rester longtemps avec sûreté, et qu'on sût aussi que la circulation de l'Angleterre est restreinte à l'or, qui est une marchandise sur tous les autres marchés de l'Europe, cette connaissance que l'on aurait du besoin impérieux pour vous d'avoir de l'or ne vous ôterait-elle pas les moyens que vous avez de remplir votre caisse avec le seul métal que vous puissiez légalement donner en payement? — Je ne pense pas que la réduction de l'encaisse métallique de la Banque à £ 1,200,000 puisse avoir lieu, sans qu'il y ait une réduction de papier en circulation si considérable que les prix en seraient affectés, ce qui tendrait à ramener l'or dans le pays. Sous une bonne direction, il est presque impossible de croire qu'une pareille réduction puisse avoir lieu, si l'on en excepte toutefois le cas d'un discrédit politique intérieur.

784. Une action étrangère au prix des marchandises n'est-elle pas fréquemment exercée sur les espèces de la Banque, quant à l'importation ou l'exportation; les spéculations et les opérations des personnes qui trafiquent du change ne sont-elles pas faites souvent dans des proportions considérables et sans aucune relation avec les changements des prix ? — Je n'ai pas pu observer que cela ait eu lieu pendant longtemps ou d'une manière très-importante.

785. Ne semble-t-il pas résulter d'une pièce présentée au Comité qu'en une circonstance, tandis que l'on délivrait au public une somme de £ 675,000, une somme de £ 885,000 était également remise à quelques particuliers ? — Oui.

786. Les opérations de ceux qui spéculent sur le change n'affectent-elles pas quelquefois la quantité de l'encaisse, sans rapport aux prix généraux des marchandises ? — Je crois qu'il en peut résulter un effet temporaire, mais une demande de cette nature ne durera probablement pas aussi longtemps que si les changes étrangers étaient contraires par suite de causes commerciales.

787. L'action ne se produit-elle pas de cette manière : supposons qu'une personne qui spécule largement sur le change ait 6 ou £ 700,000 à exporter à l'étranger pour fournir à un emprunt ou à des subsides, ou quelquefois même à des transactions purement commerciales; maintenant que la monnaie d'or de notre pays est si parfaite, et peut être légalement exportée, ce qui n'avait pas lieu autrefois, ne vaut-il pas mieux pour ce spéculateur envoyer la monnaie du pays, même avec une différence d'un huitième ou d'un quart pour

cent, que d'envoyer des lettres de change dont il peut être des semaines et des mois à compléter le montant, s'il est considérable, en même temps qu'il court des risques pour les lettres qu'il reçoit, et s'expose à ce que le monde commercial seul connaisse la nature de ses transactions par la durée de son opération ? L'envoi du métal ne donne-t-il pas à ce spéculateur d'abord la possibilité d'exécuter rapidement son opération ; puis ne lui épargne-t-il pas tous les risques que lui feraient courir les lettres de change ; enfin n'est-ce pas pour lui un moyen de cacher à ses compétiteurs l'opération dans laquelle il se trouve engagé ? — Il est évident que si quelque négociant ou spéculateur sur le change doit accomplir de suite une opération pour laquelle il lui faille plus de billets que ne peut lui en donner la bourse, il peut être obligé d'exporter des lingots ou de la monnaie d'or, mais de telles circonstances ne sont pas fréquentes ; toutes les fois qu'elles existent, si l'or est exporté avec une perte d'un huitième ou d'un quart pour cent, les profits de ceux qui spéculent sur le change sont si petits que l'or ainsi exporté reviendrait bientôt dans ce pays.

788. Dans les transactions de la Cité de Londres, et particulièrement dans celles qui eurent lieu ces dernières années, croyez-vous que de grandes sommes aient rarement été exportées, quand l'état des changes ne justifiait pas une telle spéculation ? — Je n'ai pas les moyens d'en juger par l'action exercée sur la Banque, et je ne crois pas que de telles opérations aient eu lieu fréquemment dans une proportion à causer de l'alarme, ni qu'aucune grande demande de cette sorte puisse avoir eu lieu sans être connue de la Banque ; car si l'on enlève au public une grande quantité de monnaie d'or, le public n'en conservant jamais plus qu'il ne lui en faut, le vide sera comblé par une demande adressée presque immédiatement à la Banque.

789. Pouvez-vous dire au Comité quel est, en moyenne le montant des traites étrangères qu'un négociant peut recevoir en une semaine à la Bourse de Londres ? — Je ne le peux pas.

790. En supposant que le change fût considérablement avantageux pour notre pays, peut-on supposer qu'un spéculateur eût intérêt à empêcher la Banque d'obtenir de l'or de l'étranger ? — Certainement non.

791. Au contraire n'aurait-il pas intérêt à fournir de l'or à la Banque, puisque l'état de change devrait lui donner un profit sur l'or ainsi fourni ? — Certainement.

792. En supposant que la Banque fût éprouvée par une sorte de pa-

nique comme celle de 1825, de manière à voir sa réserve presque entièrement absorbée, croyez-vous qu'un individu n'aurait pas intérêt à produire une pénurie du numéraire plus considérable, et à réduire la Banque aux dernières extrémités? — Je crois que dans les transactions commerciales ordinaires, si les émissions de billets sont bien réglées, un tel état de choses ne pourrait jamais exister.

793. Cet état de choses ne s'est-il pas cependant présenté dans l'année dont vous avez parlé? — Il venait de causes combinées dont la principale était le discrédit du papier-monnaie particulier.

794. Vous répondez dans la supposition qu'un nouveau système de Banque serait établi, mais la question a rapport à ce qui arriverait sous le système de Banque actuel? — Sous le présent système, la Banque étant exposée à l'action d'une demande intérieure, comme cela eut lieu en 1825, les maux prévus pourraient probablement arriver.

795. Un particulier ne pourrait-il pas avoir intérêt à réduire la Banque aux extrémités? — Si l'on suppose que la réserve de la Banque pût être probablement réduite à £ 1,200,000, et que néanmoins le crédit général existât encore, il est certain qu'une espèce de ligue des particuliers pourrait, dans ces circonstances fort extraordinaires, avoir un effet très-nuisible sur le faible reste de la réserve.

796. Vous avez dit que sous le présent système de banque, aucune précaution de la part de la Banque ne pourrait la préserver d'être exposée parfois à des dangers de cette espèce? — Il me semble que sous le système actuel, la Banque doit être quelquefois exposée à une demande intérieure dans le but de soutenir le crédit du papier-monnaie particulier.

797. En pareil cas, ne serait-il pas d'un grand intérêt pour des personnes spéculant ainsi de faire réussir les spéculations, en accroissant l'embarras et en augmentant la rareté du numéraire, afin d'empêcher la Banqne de remplir ses coffres? — Ce pourrait être leur intérêt, mais je crois que ces personnes parviendraient difficilement à atteindre leur but.

798. En supposant que cet embarras arrivât en temps de guerre, ne serait-il pas aussi de l'intérêt des puissances étrangères d'agir sur la Banque de cette manière? — Si l'encaisse métallique de la Banque était alors aussi considérablement réduite, sans qu'un discrédit général arrivât, il serait possible que la Banque pût être tout à fait épuisée; mais je crois qu'un tel événement est très-peu probable.

799. Avez-vous jamais entendu dire qu'en 1825 il fut proposé au gouvernement de la France de prendre des mesures pour arrêter la Banque d'Angleterre? — J'en ai entendu parler.

800. Savez-vous qu'en l'année 1825 une grande partie des espèces qui en réalité permettaient à la Banque d'Angleterre de remplir sa caisse venaient de la Banque de France? — Oui, c'étaient des souverains.

801. Le Comité doit-il comprendre que, dans l'état actuel des choses, la publicité serait, à votre avis, dangereuse pour la Banque, mais que ce danger n'existerait pas si la Banque n'était pas exposée à une émission excessive de la part des banquiers de province? — Je crois que sous le système actuel la publication du montant de l'encaisse de la Banque serait dangereuse dans les circonstances dont on a parlé.

802. Pendant la paniqne, en 1825 et 1826, la Banque prit-elle des moyens extraordinaires pour se procurer de l'or du continent? — Je crois qu'en 1825 elle envoya à Paris une quantité d'argent en échange de laquelle la Banque de France nous envoya de l'or.

803. Si l'on savait sur le continent que la Banque d'Angleterre a besoin d'acheter de l'or, une association de grands capitalistes ne pourrait-elle pas faire hausser le prix de l'or, afin d'en rendre l'achat plus difficile à la Banque d'Angleterre? — Je ne comprends pas comment de semblables circonstances pourraient se présenter; la Banque ne peut se pourvoir d'or que par l'échange de ses lingots d'argent pour de l'or, ou par l'émission de billets contre l'or importé par les négociants ou les spéculateurs sur le change, lorsque le change avec les autres pays est défavorable.

804. Savez-vous que la Banque de Paris et celle d'Amsterdam, avancent toutes deux du numéraire sur un dépôt d'or fait dans leurs caisses, et qu'ainsi un particulier peut posséder une grande quantité d'or tout en n'ayant entre les mains que très-peu de numéraire? — Je ne connais pas les règlements de la Banque de France ni de la Banque d'Amsterdam.

805. Si, en effet, un particulier, sous une avance de £ 10,000, pouvait renfermer un million, cela ne faciliterait-il pas beaucoup les combinaisons qui pourraient mettre la Banque d'Angleterre dans l'embarras en obtenant d'elle l'or dont on a besoin? — Peut-être ce particulier pourrait-il atteindre son but, mais son opération serait d'une certaine durée, à moins que l'or ne fût surabondant à Paris et à Amsterdam; une demande très-étendue a généralement un effet rapide sur l'agio.

Je crois qu'un cas semblable à celui dont on a parlé ne doit très-probablement jamais se présenter.

806. Avoir un étalon d'or dans ce pays, quand cela n'existe en nulle autre partie du monde, n'est-ce pas une circonstance qui augmente considérablement les difficultés de la Banque à cet égard, et restreint les moyens qu'elle pourrait avoir de rétablir ses affaires, en remplissant sa caisse au moment où il peut être nécessaire de le faire ? — La circulation de l'or peut être affectée par le prix excessif de l'or à l'étranger.

807. En supposant que la Banque ne fût pas forcée de publier la quantité d'or qu'elle possède, croyez-vous que le gouvernement ne pourrait pas avoir des moyens de forcer la Banque à se pourvoir d'une plus grande quantité d'or, dans le cas où l'encaisse paraîtrait trop peu considérable ? — Oui, si le Parlement jugeait à propos d'accorder aux ministres de Sa Majesté le pouvoir de contrôle nécessaire.

808. Croyez-vous qu'il y aurait quelque inconvénient à donner au Gouvernement le pouvoir de forcer les Directeurs à augmenter la réserve d'or, sans toutefois qu'elle excédât la proportion d'un tiers ? — Je ne crois pas que le Gouvernement puisse exercer ce pouvoir autrement qu'en ordonnant à la Banque, lorsqu'il le jugerait à propos, de réduire la quantité du papier-monnaie en circulation, car cette réduction agirait définitivement sur toute la circulation du pays. Aucune disposition ne donnerait à la Banque la possibilité d'accroître d'une manière durable sa réserve d'or, s'il n'y avait une réduction générale des prix du pays, à moins que la Banque ne possédât une réserve de lingots d'argent qu'elle pourrait alors échanger contre de l'or.

809. A-t-on des moyens d'obliger la Banque à se pourvoir d'une quantité d'or suffisante ? — Le seul moyen qu'ait la Banque d'augmenter sa quantité d'or, si on le jugeait désirable, c'est de réduire ses émissions, et de créer par là une rareté du numéraire qui amenât la baisse des prix.

810. Vous avez dit que la réserve métallique de la Banque devait être du tiers de son passif; quelle objection ferait-on à ce qu'il fût permis au Gouvernement d'exiger l'accomplissement de ce que vous trouvez nécessaire à la bonne administration de la Banque ? — J'ai expliqué au Comité que la Banque n'est pourvue de cette réserve qu'à une époque de complète circulation; lorsqu'un change défavorable amène une réduction, le montant des dépôts s'abaisse au-dessous de

la proportion du tiers, et il en résulte que les dépôts ainsi retirés de la Banque n'y rentreront qu'au retour d'un change favorable.

811. Voulez-vous dire que, dans le cas où la réserve viendrait à se réduire, la Banque prendrait immédiatement les moyens de rétablir la proportion d'un tiers ? — Non.

812. Ne pensez-vous pas qu'à défaut d'autres mesures, la publication des comptes aurait pour effet de faire songer la Banque à sa propre sûreté, et de la pousser ainsi à conserver une réserve d'un tiers ou même une réserve beaucoup plus considérable que cela n'a eu lieu jusqu'ici ? — Je crois que, même dans ce cas, la Banque ne serait pas obligée de prendre d'autres mesures que celles qu'elle a adoptées jusqu'à présent.

813. Lorsqu'il y a réduction des bank-notes, par suite de l'écoulement de l'or de la Banque, ne serait-il pas prudent ou avantageux pour un banquier de province de maintenir sa circulation au même niveau qu'auparavant ? — Je pense que la méthode suivie par la Banque doit être également adoptée par les banquiers particuliers, c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas réémettre les billets que le public a fait rentrer à leurs établissements.

814. Si le banquier de province consulte son propre intérêt et veut conduire sagement ses affaires, ne ferait-il pas subir à sa circulation une réduction presque proportionnelle à celle qu'aura opérée la Banque? — Je pense qu'un banquier de province prudent agirait ainsi.

815. L'écoulement de ses billets et de ceux de la Banque d'Angleterre ne lui ferait-il pas connaître l'état du change ? — En général, je crois qu'il en serait ainsi.

816. N'avez-vous pas dit que si l'on publiait le montant de l'encaisse, il serait indifférent pour la Banque que l'on publiât le montant de son encaisse à une époque antérieure, ou le montant de l'encaisse au moment même où la publication est faite ? — Je pense qu'il serait plus avantageux pour la Banque que l'on ne publiât que la moyenne du montant de son encaisse pendant une période antérieure.

817. En supposant qu'on eût fait, au 1er janvier 1826, la publication de la moyenne entre le 1er janvier et le 1er juillet 1825, n'eût-ce pas été bien différent que de publier la moyenne de la période s'étendant du 1er juillet 1825, au 1er janvier 1826 ? — Certainement.

818. Dans votre opinion, quels changements devraient avoir lieu dans le présent système des banques d'émission pour que la publica-

tion des comptes pût être faite avec sûreté ? — Si l'on conserve le système actuel, je ne crois pas qu'aucun changement puisse rendre cette publication avantageuse pour la Banque ; si, cependant, cette mesure était adoptée, il me semblerait indispensable que toutes les banques d'émission fussent placées, par rapport au public, dans les mêmes conditions, c'est-à-dire qu'elles fussent obligées de publier le montant de leur passif, de leurs valeurs, de leur argent comptant, et aussi de leurs capitaux. Il est nécessaire, si les comptes sont publiés, que le public ait une connaissance complète et exacte du montant des capitaux possédés par ces banques d'émission, ainsi que du montant de leurs engagements ; je n'entends pas distinguer le caractère des fonds, mais j'entends que les capitaux qui soutiennent le crédit des banques soient connus de la même manière que le seraient les capitaux de la Banque d'Angleterre.

819. Vous avez dit que la publicité serait dangereuse au point de vue d'une demande intérieure ; ne serait-ce pas diminuer le danger de cette demande que de faire des billets de la Banque d'Angleterre une offre légale ? — Ce serait probablement diminuer ce danger jusqu'à un certain point, mais non pas le risque du discrédit.

820. Si les banquiers qui émettent du papier-monnaie pouvaient éviter les dangers qu'ils courent en faisant leurs paiements au moyen du papier de la Banque d'Angleterre seraient-ils forcés de demander à la Banque d'émettre du numéraire ? — Je pense que ce n'est pas simplement l'offre légale du billet de la Banque d'Angleterre qui préserverait la Banque ou les banquiers particuliers des effets du discrédit ; ce discrédit pourrait être d'abord restreint par l'offre légale des billets de la Banque d'Angleterre, mais il ne s'ensuit pas que cette offre délivrerait la Banque d'Angleterre de tous les effets résultant d'un discrédit des effets particuliers. En cette circonstance, on pourrait peut-être obtenir quelques ressources en limitant la première demande d'or.

821. Comment se pourrait-il qu'en soumettant les autres banques aux mêmes conditions que la Banque d'Angleterre on délivre cette dernière du danger dont vous avez parlé ? — Je suppose que la nature de ces publications assurerait le public que chaque banque a en elle-même le pouvoir de répondre aux demandes qui lui seraient adressées. Si cette confiance n'était pas obtenue, aucune garantie suffisante ne pourrait être accordée à la Banque d'Angleterre.

822. Alors votre opinion que la Banque serait ainsi préservée du danger est fondée sur ce que les publications faites ainsi empêcheraient

le discrédit d'atteindre les banquiers particuliers? — Cette mesure devrait avoir cet effet; mais je ne veux pas dire que tel en serait le résultat certain.

823. Vous pensez que le danger existerait encore, si le discrédit atteignait les banquiers particuliers, bien qu'ils eussent le droit de faire, au moyen du papier de la Banque d'Angleterre, les paiements qu'ils sont maintenant forcés de faire en argent comptant? — Je crois qu'il en serait ainsi jusqu'à un certain degré, quoique la demande d'or dût probablement beaucoup diminuer.

824. Supposons que les banquiers de province adoptent en général ce système, actuellement suivi par quelques-uns, c'est-à-dire qu'ils n'émettent pas leur propre papier, mais qu'ils emploient les billets de la Banqne d'Angleterre, croyez-vous que la publication de leurs comptes serait encore indispensable à la sûreté de la Banque?— Je ne le crois pas.

825. Ne faites-vous pas une distinction entre le discrédit des banques de province et le discrédit de la Banque d'Angleterre elle-même? — Certainement, quant à ce qui regarde le papier-monnaie particulier, car on suppose que le papier de la Banque n'est exposé qu'aux effets d'un discrédit politique.

826. En supposant donc que le discrédit s'attache seulement au papier particulier, y a-t-il un danger pour la Banque d'étendre ses émissions, en substituant son propre papier au papier particulier? — Non, mais quand un district a coutume d'employer presque exclusivement le papier des banquiers particuliers, les individus ne peuvent être immédiatement disposés à adopter celui de la Banque d'Angleterre, à moins qu'il ne soit émis volontairement par les banquiers particuliers. Par conséquent, en cas d'un discrédit partiel, la substitution temporaire du papier de la Banque d'Angleterre peut créer ensuite une demande de monnaie d'or au lieu de faire retirer le papier particulier.

827. Cela existerait-il si, comme en 1825, une pleine confiance était accordée à la Banque d'Angleterre? — Cela pourrait être, je pense, a moins que cette émission du papier de la Banque d'Angleterre ne fût maintenue en permanence dans ce district par les banquiers particuliers.

828. En supposant que le papier des banquiers particuliers fût discrédité dans une certaine circonscription, et que le papier de la Ban-

que d'Angleterre, y jouissant d'un grand crédit, y fût substitué pour une égale quantité, pourquoi supposez-vous qu'une plus grande demande d'or aurait lieu? — Je ne crois pas qu'aucune autre demande d'or surpassât celle dont j'ai déjà parlé; quand certaines circonscriptions auront pu adopter la circulation du papier de la Banque d'Angleterre, la demande extraordinaire cessera.

829. Votre objection à la publicité ne vient-elle pas de ce qu'il vous semble que, sous le système actuel, la Banque ne pourrait constamment conduire ses affaires quand elles seraient connues du public, et lorsque ceux qui font le commerce autour d'elle posséderaient ses secrets? — Oui, quant à ce qui regarde l'émission du papier-monnaie.

830. Vous ne voyez pas d'objection à ce que le système de banque et l'état de la Banque dans le passé soient soumis à l'inspection du public ; votre objection a rapport à ce que la conduite des affaires de la Banque soit, jour par jour, année par année, livrée à la publicité? — Je ne vois pas d'avantage à aucune publication du passé, mon objection cependant s'adresse plus particulièrement à l'avenir.

831. Vous ne voyez aucune objection à ce qu'un rapport de ce qui est connu du Comité soit présenté à la Chambre des Communes et devienne public? — Je n'ai pas le pouvoir d'approuver ou de désapprouver cette publication, le Comité doit juger de la convenance d'une telle mesure.

832. Croyez-vous que cela nuirait en quelque manière à la Banque? — Je serais fâché d'être obligé de prendre la responsabilité de répondre à cette question. De fréquentes décisions de la cour des actionnaires ont empêché les directeurs de jamais présenter leurs comptes au public ; par conséquent il ne m'appartiendrait pas, comme gouverneur, d'accéder volontairement à une telle révélation.

833. Quelle serait la nature des publications que vous exigeriez des banques de provinces? — Celles que le Parlement exigerait de la Banque d'Angleterre.

834. En supposant que le Parlement exigeât de la Banque d'Angleterre qu'elle révélât le montant de la réserve d'or qu'elle possède, vous attendriez-vous à ce que le Parlement exigeât la même publication des banquiers de province? — Je voudrais qu'ils publiassent ce qu'ils possèdent d'or ou de papier de la Banque d'Angleterre convertible en or.

835. Vous ne seriez pas satisfait, à moins que ces banquiers ne fus-

sent obligés à faire une compensation pour leurs billets, et de déclarer publiquement, une fois par an, leurs émissions au bureau du timbre? — Je crois que la publication du montant des billets en circulation n'est d'aucune garantie, qu'elle vienne de la Banque d'Angleterre ou de toute autre banque émettant du papier-monnaie.

836. Comment, à votre avis, ces banquiers devraient-ils publier le montant des bank-notes ou du numéraire qu'ils possèdent? Demanderiez-vous qu'ils en publient la moyenne par mois ou autrement? — Dans une des précédentes questions on a indiqué un moyen ; en effet il serait bien préférable à mon avis de faire cette publication relativement au passé que relativement au présent.

837. Quelle période devrait embrasser chacune de ces publications? — Pour pouvoir servir de guide, cette publication devrait être faite au moins tous les six mois.

838. Croyez-vous que, sous une telle direction, les banquiers de province pourraient conserver leurs établissements? — Je pense qu'ils renonceraient probablement à émettre leurs billets. Je tiens cependant à dire que je ne soutiens l'avantage d'aucune publicité, je ne donne pas non plus mon opinion sur la pratique que les banquiers de province devraient adopter ; je désire seulement répondre le mieux possible aux questions qui me sont adressées, questions dont le but est, à ce qu'il me semble, de savoir si la Banque d'Angleterre peut, avec une garantie suffisante pour la société, publier les fluctuations de sa réserve métallique, sans qu'une publication semblable soit faite par les autres établissements qui émettent du papier-monnaie dans l'intérieur, soit en Angleterre, en Irlande ou en Écosse.

839. Serait-il, à votre avis, avantageux ou nuisible pour l'intérêt public, que les banquiers de province se retirassent? — Comme je l'ai dit dans ma première déposition, je crois qu'il serait plus avantageux pour le pays de n'avoir qu'une seule banque émettant du papier-monnaie ; mais alors j'ajoutai que je crois également nécessaire que tous les banquiers concourent à cet arrangement.

840. Quelle distinction faites-vous entre un banquier et un négociant qui se servent l'un et l'autre de leur crédit? — Aucune.

841. Exigeriez-vous qu'un négociant, avant qu'il émît ses lettres de change, qui forment une partie de sa circulation, déclarât les biens qu'il possède, ou ce qui garantit l'émission de ses billets? — Je crois qu'il y a une différence marquée entre un banquier qui émet du

papier-monnaie payable à présentation, et un négociant qui accepte ou négocie une lettre de change. Dans le premier cas, le papier est de l'argent; dans le second, une valeur pour de l'argent.

842. Supposons qu'il émette un billet à présentation et le fasse circuler sans acceptation? — Je ne sache pas que ce soit la coutume des négociants d'émettre des effets payables à présentation. Les effets de commerce à quelques jours d'échéance sont de vraies lettres de change.

843. Si un banquier de province retirait ses propres billets et émettait ceux de la Banque d'Angleterre, ne croyez-vous pas que son caractère et son crédit en pourraient être affectés, et que des doutes pourraient s'élever, quant à la possibilité pour lui de faire face aux demandes lui arrivant pour sa propre circulation?—Je ne comprends pas pourquoi ce changement aurait une telle conséquence.

844. Ne savez-vous pas qu'en plusieurs occasions, lorsqu'une négociation avait lieu entre la Banque d'Angleterre et les banquiers de province, afin qu'ils adoptassent la circulation fiduciaire de la Banque, la grande raison que ces banquiers opposaient était que leur crédit serait affecté s'ils acceptaient pour eux la circulation du papier de la Banque? — Je n'ai pas connaissance de pareils faits, et je ne vois pas pourquoi le crédit d'un banquier de province serait plus affecté s'il adoptait l'émission du papier de la Banque d'Angleterre, que ne le serait le crédit d'un banquier de Londres qui agirait de cette façon.

845. N'avez-vous pas entendu dire qu'en certains cas, quand des négociations de cette sorte étaient conduites, de très-sérieuses objections avaient été faites dans les districts où résidaient les banquiers de province, pour traiter des affaires avec les banquiers qui consentiraient à émettre le papier de la Banque d'Angleterre au lieu de leur papier particulier? — Non, jamais, du moins à ma connaissance, la Banque d'Angleterre n'a entamé de négociations; elle a toujours attendu qu'on s'adressât à elle, et quand cela eut lieu, la Banque a supposé que les banquiers, qui faisaient les demandes, étaient guidés par leur propre intérêt.

846. Alors, si l'on suppose que la Banque d'Angleterre s'est adressée aux banquiers de province, sans que ceux-ci lui fassent de demandes, croyez-vous que l'on fasse une fausse supposition? — Ce serait certainement contraire aux instructions de la Banque.

847. Le billet de la Banque d'Angleterre n'est-il pas plus sujet à

la contrefaçon que le billet d'un banquier de province? — Je ne sais pas dans quelle mesure les billets d'un banquier de province sont sujets à la contrefaçon.

848. Le billet d'un banquier de province étant signé par une main parfaitement connue dans le district où il circule, ne croyez-vous pas qu'il soit moins sujet à la contrefaçon qu'un billet de la Banque d'Angleterre, signé par une main parfaitement inconnue dans un district éloigné?—Je ne crois pas pour cela que le billet du banquier de province soit plus sûr; je crois que les billets des succursales n'ont été contrefaits qu'en très-petit nombre.

849. Croyez-vous que les mêmes publications que ferait la Banque d'Angleterre devraient être faites par les banquiers particuliers? — Si on les exigeait de la Banque d'Angleterre, il me paraîtrait également nécessaire de les demander à tous les autres établissements émettant du papier-monnaie.

850. Si la Banque d'Angleterre demandait, par une charte particulière, des priviléges particuliers, ne serait-elle pas obligée à livrer ses comptes à la publicité plutôt que les banquiers privés, qui ne posséderaient pas les mêmes priviléges? — J'imagine qu'on ne peut considérer la question que comme une question d'une grande importance nationale, et tout à fait indépendante de la considération donnée aux priviléges quelconques accordés à la Banque d'Angleterre.

851. Si les priviléges de la Banque sont de posséder l'argent public ou les valeurs publiques, ou d'être exclusivement la Banque du public, toutes ces considérations ne rendraient-elles pas la publicité de sa part plus nécessaire à la sûreté du public, qu'elle ne le serait de la part des banquiers particuliers, qui sont placés dans des circonstances bien différentes? — Je ne crois pas qu'aucune publication du montant de la réserve métallique de la Banque puisse jamais paraître désirable, à moins que ce ne soit pour régler convenablement toute la circulation du pays.

852. Croyez-vous que la publication du montant de la réserve métallique de la Banque serait également dangereuse, si on demandait une quantité de monnaie d'or à la Banque, par suite du discrédit du parpier-monnaie particulier, comme en 1825, ou par suite d'un discrédit politique, comme en mai 1832? — Tout écoulement de l'or de la Banque d'Angleterre, qu'il résulte de causes politiques ou du discrédit particulier, a un effet proportionné à l'étendue de la demande qui est faite.

853. Entre la période de 1825, où il y eut un discrédit sur les billets particuliers, et celle de mai 1832, où il y eut un discrédit politique, ne peut-on pas faire cette différence que l'effet de la première fut de permettre à la Banque de donner une grande extension à l'émission de ses billets, et que l'effet de la seconde fut de la forcer à réduire cette émission ? — En 1825, la Banque put donner un grand secours à la classe commerçante ; en 1832, le discrédit eut un caractère politique, et s'il eût continué, la Banque d'Angleterre n'aurait probablement pas pu obtenir une quantité de monnaie d'or suffisante pour payer les billets qui lui auraient été présentés.

854. Dans le dernier cas, eût-il été prudent ou possible à la Banque d'accroître l'émission de son papier ? — Non pas certainement dans une grande proportion.

855. N'y a-t-il pas toujours dans la circulation de faux billets de la Banque d'Angleterre? — Il y en a probablement, mais seulement pour une petite somme.

856. Se passe-t-il beaucoup de temps sans que quelques faux billets soient présentés à la Banque ? — Je ne le crois pas, mais le montant n'en est pas maintenant considérable.

857. Savez-vous s'il y a jamais eu en circulation permanente, pour une somme considérable, de faux billets de banquiers de province ? — Je n'ai pas de renseignements à ce sujet.

858. N'y a-t-il pas beaucoup de banquiers de province dont les billets n'ont pas été contrefaits depuis de longues années ? — Je ne connais pas cette circonstance.

859. La publicité exigée de toutes les Banques serait-elle une garantie suffisante contre les abus de l'émission du papier-monnaie ? — Je suis disposé à croire que ce serait la meilleure garantie qu'on pût obtenir. Mais en même temps on peut faire beaucoup d'objections à son adoption.

860. Croiriez-vous que ce fût une garantie complète? — Je ne crois pas qu'aucun règlement de cette sorte puisse être considéré comme une garantie absolue.

861. Croyez-vous que cette publication empêchât l'établissement de Banques n'ayant pas un capital suffisant, ou qu'elle prévînt l'émission du papier pour de simples spéculations ? — Je le croirais.

862. Croyez-vous que le public jugerait avec assez de discernement pour ne pas placer sa confiance dans un établissement qui n'emploie-

rait pas des capitaux suffisants ? — Selon toute probabilité, cette publicité inspirerait la confiance dans le voisinage immédiat de la Banque qui agirait ainsi.

863. En supposant que la publication du montant de la réserve métallique de la Banque fût faite constamment, soit par semaine, soit par mois, et que l'on apprît que par suite d'une panique ou d'un autre incident, le montant de cette réserve se trouve réduit à un million, cette petite somme ne serait-elle pas retirée des caisses de la Banque en 24 heures, par suite de la crainte répandue dans le public? — Dans mes précédentes réponses, j'ai admis la possibilité, mais non pas la probabilité, d'un tel événement.

864. Mais enfin, dans le cas où cela arriverait, le dernier million ne serait rien ? — Sans doute, si cela arrivait jamais.

865. Si les banquiers de province étaient forcés de publier la quantité d'or qu'ils possèdent, ne courraient-ils pas le risque d'une demande considérable faite uniquement pour les mettre dans l'embarras ? — Cela dépendrait de l'étendue de leurs transactions et de la prudence de leur administration.

866. Si, pour se mettre en garde contre une combinaison de cette nature, ils étaient forcés d'avoir une plus grande réserve d'or qu'ils n'en ont actuellement, ne croyez-vous pas qu'il en résulterait un grand embarras public ? — S'ils étaient forcés de posséder une plus grande réserve d'or, l'achat de cet or pourrait occasionner une grande perte pour le pays et une diminution des profits des banquiers.

867. Cette mesure n'aurait-elle pas un effet nuisible en augmentant le prix de l'or ? — Le prix de l'or ne serait probablement augmenté que par suite de la baisse du prix des marchandises, avec lesquelles il faudrait acheter cette quantité d'or nécessaire.

868. Cela n'aurait-il pas pour effet une diminution de la provision des métaux précieux ? — Simplement dans l'étendue de la quantité additionnelle qui pourrait être requise, peut-être deux ou trois millions.

869. Devons-nous comprendre que votre opinion n'est pas précisément de demander la publication des comptes des banquiers de province, mais que vous pensez que si on exige cette publication de la part de la Banque d'Angleterre, elle devra aussi être demandée aux banquiers de province ? — Telle est mon intention. Je ne veux émettre aucune opinion sur la convenance qu'il y aurait à demander à la

Banque d'Angleterre ou aux banquiers de province de publier leurs comptes.

870. Vous avez dit que les banquiers de province devraient publier le montant de leurs capitaux, de quelle manière pourrait-on obtenir le rapport certain et exact du capital de chaque banquier de province? — Il ne serait pas très-facile de déterminer dans quel mode ce renseignement serait donné; mais cela me paraît être nécessaire pour offrir une garantie au public.

871. Proposeriez-vous que chaque banquier donnât cette garantie de la manière suggérée par quelques écrivains, M. Ricardo et autres? — Il me semble que les banquiers particuliers ne pourraient avec avantage se conformer au mode dont il a été parlé.

872. La publication du montant *des effets* convertibles et de l'encaisse de la Banque, mis en regard de son passif, ne serait-elle pas tout à fait suffisante pour la sécurité du public, sans que la Banque dût publier le montant de son capital? — Je suis d'avis que le crédit des Banques d'émission serait ainsi à l'abri de toute défiance; c'est la connaissance qu'a le public du capital de la Banque *possédé* par le Gouvernement, qui donne à la Banque d'Angleterre ce caractère de solidité qu'elle ne posséderait pas autrement.

873. La Banque d'Angleterre ne diffère-t-elle pas d'une banque de province sous ce rapport, que le peu de sécurité du public, relativement à la Banque de province, vient en grande partie de la responsabilité personnelle des associés, ce qui n'est pas touchant la Banque d'Angleterre, et que par conséquent la publication du montant *des garanties* d'une banque de province ne peut être faite d'une manière satisfaisante, à moins que l'on ne publie également dans quelles proportions les associés sont responsables? — Le public doit avoir confiance dans l'excédant des capitaux de toutes les banques, mais plus particulièrement touchant l'émission du papier monnaie.

874. La confiance du public dans une banque particulière ne dépend-elle pas, non pas du montant *de garanties* ou de valeurs publiques qu'on sait être possédées par cette banque, mais du caractère personnel des associés de l'établissement? — Il est probable qu'une banque n'aurait pas une large part de la confiance publique, si l'on ne supposait pas que les associés possédassent de grands biens particuliers.

875. De quelle manière proposeriez-vous qu'on fît la publication

des biens particuliers? — Je n'ai jamais prétendu déterminer dans quel mode cette publication devrait être faite ; je conçois seulement qu'elle serait nécessaire à la sécurité publique.

876. Vous paraissez considérer que ce serait ajouter à la sécurité de la Banque d'avoir un capital réel et souscrit? — Toute sécurité donnée au public par les banquiers particuliers en serait une égale pour leurs établissements.

877. Ne peut-on confier au public le soin de s'assurer du crédit des banquiers avec qui il traite ses affaires? — Certainement, à moins que ces banquiers n'émettent du papier-monnaie, quand c'est l'intérêt du public en général.

878. Les banquiers particuliers n'accordent-ils pas, dans leur voisinage, des facilités à une sorte de personnes auxquelles les succursales n'en pourraient offrir? — Certainement.

879. Par conséquent, ne croyez-vous pas qu'il soit d'une grande importance de maintenir le système de banque de province, par rapport à toutes les classes d'individus qui reçoivent des banquiers de province des facilités, que la Banque d'Angleterre ne pourrait leur donner, conformément aux principes qui dirigent ses actes? — Certainement ; rien ne pourrait être plus impolitique et plus nuisible pour le pays qu'une intervention dans les affaires légitimes des banquiers de province.

880. Êtes-vous d'avis que les avances faites aux particuliers par les banquiers de province soient beaucoup facilitées par l'émission de leurs propres billets? — Cela dépend du montant de cette émission et de la conversibilité des valeurs sur lesquelles est faite cette émission; la valeur que reçoit le banquier pour sa circulation accroît d'autant ses dépôts, dont il peut avancer une certaine proportion pour la convenance de son voisinage.

881. Un banquier de province ne pourrait-il pas émettre ses propres billets d'une manière parfaitement sûre, néanmoins à des frais moindres que ne lui coûterait l'émission des billets de la Banque d'Angleterre? — Je le crois.

882. Comment arrive-t-il alors qu'en beaucoup de cas les banquiers de province adoptent vos billets? — Parce qu'ils y trouvent des avantages secondaires pour la conduite de leurs affaires générales avec Londres et les autres parties du pays où la Banque est située, et que

ces avantages leur font paraître plus désirable d'employer, au lieu de leur papier, celui de la Banque d'Angleterre.

883. Les bénéfices des banquiers de province ne sont-ils pas de deux espèces : les uns tirés de l'emploi des dépôts faits entre leurs mains et distribués par eux dans l'escompte des billets, profits qui ne concernent en rien l'émission de leur papier ; les autres venant alors de la circulation de leurs billets ? — Les profits des banquiers de province sont de plusieurs sortes, mais les principaux viennent des dépôts des particuliers et des valeurs reçues pour les billets émis et restant en circulation. Une certaine proportion de ces garanties est, j'imagine, prêtée dans leur voisinage immédiat, au meilleur taux d'intérêt possible. Ils ont aussi, dans quelques parties du pays, un droit de commission sur les comptes généraux qu'ils dirigent ; mais je ne crois pas que ce soit un usage universel.

884. Connaissez-vous les Banques de Norwich ? — Non, pas personnellement.

885. Ne peut-on pas diviser les banques en trois classes : les banques de circulation, les banques d'escompte ou de change, et les banques de dépôts ? — On peut définir une banque de circulation comme une banque possédant très-peu de dépôts ; toutes les banques sont plus ou moins des banques d'escompte. Je ne sais comment faire la distinction dont il est question.

886. N'y a-t-il pas une très-grande différence pour un banquier de province, émettant les billets de la Banque d'Angleterre, à avoir son établissement situé dans la ville où est la succursale, ou dans un lieu plus éloigné ? — Il y a pour un banquier une grande différence dans ces deux situations, à moins qu'un arrangement ne soit intervenu pour faciliter les opérations.

887. Cela n'expliquerait-il pas pourquoi les banques situées dans les villes où existent les succursales émettent les billets de la Banque d'Angleterre, et pourquoi les autres, à une certaine distance, préfèrent émettre leur propre papier ? — Il y a deux ou trois banques, éloignées des succursales, qui émettent le papier de la Banque d'Angleterre, à Wolverhampton ou Diddley ; les banques éloignées des succursales, ne pouvant obtenir par jour, ou à un certain moment les billets de la Banque d'Angleterre dont ils ont besoin, ont l'habitude d'en avoir en leur possession une certaine quantité, pour laquelle ils ne sont imposés qu'au moment de l'émission.

888. Dans le cas où ils auraient leurs propres billets déposés dans leurs coffres, ils ne paieraient naturellement pas d'intérêt pour cela? — Et ils ne payent pas non plus d'intérêt pour les billets de la Banque d'Angleterre jusqu'à ce qu'ils les émettent.

889. Ils sont obligés de vous donner une garantie et une rétribution pour l'émission du jour? — On convient d'une période moyenne, qui est, je crois, de trois ou quatre jours.

890. En supposant qu'ils demandent tout à coup une augmentation, quelle serait la réponse de la Banque d'Angleterre? — On leur accorderait cette augmentation lorsqu'ils en feraient la demande.

891. N'y a-t-il pas un crédit primitif et déterminé, ou leur permettez-vous de l'étendre sans limite? — La convention est faite pour un chiffre déterminé par la moyenne de leur circulation.

892. En considération de l'état général de la circulation, la Banque ne pourrait-elle pas répondre à un banquier que la situation de la circulation ne lui permet pas d'augmenter ses émissions, et qu'en conséquence elle refuse de répondre à sa demande? — Non pas jusqu'à ce que la demande dépasse la somme qu'on est convenu de fournir à sa circulation; s'il a besoin d'un supplément, il l'obtient sur le marché monétaire de Londres par l'entremise de la Banque, si elle ne se trouve pas en position d'étendre ses émissions générales.

893. Alors, sous le présent système, il existe des circonstances où il y a lieu à étendre ou à restreindre les émissions, suivant les besoins des localités voisines? — Oui, elles ont en tout temps un parfait accès au marché de Londres par le moyen de la Banque d'Angleterre.

894. Ne peut-il y avoir des cas dans lesquels la Banque d'Angleterre refuse d'autoriser une nouvelle émission, par suite de considérations relatives à l'état général de la circulation? — La Banque d'Angleterre ne refuse jamais de consentir de suite une nouvelle émission, à condition qu'elle sera libre d'envoyer sur le marché de Londres des garanties pour faire face à l'escompte.

895. La Banque conserve donc toujours par devers elle un certain maximum déterminé de garanties qui ne sont pas vendues sur le marché? — Assurément.

896. Si un banquier fait une demande de fonds supérieure à cette réserve, la succursale émettra-t-elle des billets et deviendra-t-elle libre de négocier de garanties sur le marché au lieu de les conserver? — Oui, telle est l'opération.

897. Les garanties dont vous parlez ne sont-elles pas toujours des effets négociables ? — Oui, il est stipulé qu'elles auront ce caractère.

898. Ne pourriez-vous donner des garanties reposant sur le capital? — La Banque pourrait donner des garanties sur le capital si elle avait le droit de le vendre.

899. La négociation se fait donc ainsi : Un banquier de province, traitant avec vous suivant la méthode que vous avez indiquée, donne des facilités à son client sur sa signature, et il vous envoie cette signature comme garantie ? — Oui, elle est gardée jusqu'à concurrence de la somme convenue, et, pour le surplus, vendue sur le marché de Londres.

900. On pense que ce système d'opérations ne peut convenir à toutes les affaires d'un banquier ; par exemple, dans un district de province, un banquier est dans l'habitude de prêter de l'argent à un riche fermier, dont les magasins sont à sa connaissance remplis de blé et de foin, ou de lui ouvrir un compte courant sur ce que l'on appelle le compte de caisse, semblable aux comptes de caisses d'Écosse où le client ne donne pas en retour à son banquier des effets négociables ; tant que le client ne lui donnera pas d'effets négociables, ce banquier ne pourra avoir vos billets de banque à sa disposition, mais il pourra émettre des billets à sa signature, s'ils sont admis en circulation. N'est-il pas évident que, dans cette circonstance, ce système de circulation ne répond pas aux besoins des personnes dont il s'agit ? — Le principe de circulation adopté par la Banque s'applique seulement aux garanties négociables. Les crédits qui, dit on, sont concédés par les banquiers de province sur des sûretés non négociables, doivent, à mon avis, n'être accordés que dans une proportion modérée avec les dépots, et ne doivent pas être constitués au moyen de billets payables à présentation.

901. Etes-vous certain que dans les villes de province les avances faites par les banquiers de province ne reposent que rarement sur ce que vous pouvez appeler des sûretés négociables ? — Cela peut arriver, mais il n'est pas certain que ces avances soient aussi considérables qu'on de dit.

902. Peut-on dire qu'un banquier gère bien ses affaires, lorsqu'il fait des émissions sans les proportionner aux dépôts qu'il a reçus ? — Il y a deux espèces de dépôts : la première consiste dans la valeur reçue en échange du papier-monnaie ; la seconde comprend les dépôts faits par les particuliers. A mon avis, aucune partie des dépôts de la première espèce ne doit être avancée sur des garanties qui ne sont pas

négociables, à moins que le banquier ne possède un capital privé de même valeur et conversible à présentation.

903. En supposant que les banquiers de province, au lieu d'émettre leurs billets, deviennent, par une mesure générale, agents de circulation de la Banque d'Angleterre, l'effet de ce changement ne serait-il pas de transporter des banquiers de province à la Banque d'Angleterre toute la responsabilité, jusqu'à concurrence du montant des sommes en circulation ? — Ce serait évidemment là l'effet de ce changement.

904. Ne peut-on concevoir que, par suite d'alarmes politiques, les habitants d'un district éloigné dans la province soient amenés à avoir moins de confiance dans le papier garanti par la Banque d'Angleterre que dans le papier signé par des habitants de leur voisinage immédiat ? — Je crois que de telles circonstances ne pourraient se présenter que fort rarement.

905. Croyez-vous que, dans les parties éloignées du pays, on soit convaincu de la solvabilité de la Banque d'Angleterre, à laquelle on croit à Londres, où l'on connaît toutes les affaires ? — Je ne crois pas que dans aucune partie du pays on puisse douter de la solvabilité de la Banque d'Angleterre.

906. Nous voulons parler de ces alarmes politiques durant lesquelles la raison et le jugement du peuple sont troublés, et qui ont pour effet de porter le public à échanger aussitôt contre de l'or les garanties écrites qu'il possède ? — Si un tel discrédit venait à se produire, je crois qu'il serait de fort courte durée.

907. Quant à l'échange des billets contre de l'or, nous vous demandons, si le monopole que posséderait la Banque d'Angleterre d'être la seule à faire circuler son papier, ne serait pas une cause qui pût augmenter chez le public le désir d'échanger ses billets contre de l'or ? — Je ne pense pas qu'il y ait lieu de craindre que ce sentiment puisse nuire à la circulation des billets de Banque.

908. N'avez-vous pas entendu dire qu'à un moment d'effervescence politique, les billets des banquiers de province avaient été préférés dans les districts à ceux de la Banque d'Angleterre ? — J'ignore cette circonstance, mais elle a pu se présenter.

909. Savez-vous qu'en 1825 les billets des banquiers de province étaient refusés dans leurs propres districts, à Norwich par exemple, tandis que les billets de la Banque d'Angleterre étaient partout demandés avec empressement ? — Certainement.

910. Vous avez décidé que la Banque d'Angleterre donnerait aux banquiers de province des facilités, pour obtenir des fonds au delà du crédit qui leur est ouvert, moyennant des garanties négociables qui lui seraient données. Les banquiers de province ne pourraient-ils pas obtenir par l'entremise de leur correspondant de Londres, sans l'intervention de la Banque d'Angleterre, les mêmes facilités au moyen de garanties négociables? — Certainement, un banquier de province peut faire circuler l'or et les billets de la Banque d'Angleterre, sans l'intervention de la Banque.

911. Croyez-vous que dans le cas où les banquiers de province feraient circuler le papier de la Banque d'Angleterre au lieu de leur propre papier, il serait aussi utile qu'il l'est actuellement de publier le montant de la fortune de ces banquiers? — J'ai déjà dit que je ne voyais pas la raison de réclamer la publication des comptes de banquiers qui n'émettent pas leurs propres billets.

912. Croyez-vous toujours que les banquiers de province puissent faire une émission de billets supérieure aux nécessités communes du pays, sans être obligés d'envoyer immédiatement à Londres pour le paiement? — Je maintiens que, sous le système actuel, chaque banquier de province émet ses billets sur des sûretés négociables en proportion de leur valeur actuelle, n'ayant que peu de moyens de juger si ce prix est supérieur ou inférieur à la valeur relative de ces sûretés dans d'autres pays; si cette valeur est supérieure, il ne s'ensuit pas que les billets ainsi émis retournent immédiatement contre lui.

913. Quant à l'escompte des billets, savez-vous si, généralement parlant, lorsqu'un banquier s'attend à ce que ses billets seront immédiatement portés à Londres, il est dans l'habitude d'escompter avec la Banque d'Angleterre des effets ou de l'or préférablement à ses propres billets? — Je ne connais pas bien le degré de garantie exigée en général par les banquiers privés; il est clair qu'aucun banquier n'émettra de billets, en sachant qu'ils lui reviendront de suite pour le paiement, mais il est également sûr qu'un banquier de province, connaissant les prix généralement en usage dans le pays, ne fera ses émissions qu'en proportion avec ces prix.

914. Pensez-vous qu'un banquier de province ne doive pas émettre ses billets en proportion avec les moyens qu'il a d'y faire face à Londres, au moyen de son fonds de garantie? — Ces garanties sont telles qu'il les reçoit de son client; ce sont des sûretés que l'on suppose négociables, et que le banquier peut réaliser soit à Londres, soit en

province, suivant la demande qui lui est faite, grâce à leur faculté d'être converties en billets de banque ou en monnaie.

915. Ne pensez-vous pas que cette nécessité de payer les billets soit à Londres, soit dans le lieu où le paiement est réclamé, devienne d'elle-même un obstacle suffisant à une émission excessive? — Je ne le pense pas.

916. Cette nécessité n'est-elle pas au moins un frein aussi efficace que l'est pour la Banque d'Angleterre, contre toute émission excessive, la nécessité de payer ses billets en or? — Non, parce que le banquier de province compte se garantir, en achetant des billets de banque à Londres, au moyen des sûretés qu'il a encore entre les mains après qu'a été faite cette émission excessive dont on se plaint. Cependant, je ne veux en aucune façon dire qu'un banquier ne peut soutenir son crédit contre une émission excessive, s'il a de la fortune.

917. Votre avis est-il qu'un banquier de province ne peut faire d'émission excessive avec sûreté et avantage pour lui-même? — Mon opinion est que toutes les émissions excessives sont éventuellement préjudiciables à tout le pays.

918. Une émission excessive ne serait-elle pas pour un banquier de province aussi désavantageuse que pour la Banque d'Angleterre? — La difficulté pour le banquier de province est de savoir quand il y a excès dans les prix sur lesquels est basée son émission; mais il est mieux à même d'échapper au danger d'un retour soudain contre lui, à un moment où le change étranger produirait une disette de billets de banque.

919. N'est-il pas averti comme la Banque d'Angleterre, lorsque les billets sont retournés contre lui? — Certainement, mais, à moins d'un besoin intérieur, les demandes sont rarement faites en même temps aux banquiers de province et à la Banque d'Angleterre; les premières suivent en général les secondes à un certain intervalle de temps.

920. Ne pensez-vous pas que l'excès d'émission est démontré au banquier par le compte qui lui est retourné de Londres, chargé d'un montant considérable de billets émis par lui? — Lorsque cet excès est attesté par l'accroissement des demandes faites sur son correspondant de Londres, le banquier recherche une quantité plus considérable d'effets de banque et d'espèces pour relever le crédit de son compte, et il lui faut faire une provision à cet effet.

921. Ne pourrait-il pas atteindre ce résultat, sans aller à la Banque

d'Angleterre, en vendant des bons de l'Echiquier ou des valeurs? — C'est toujours agir indirectement sur la Banque d'Angleterre, car, tant que le papier de la Banque d'Angleterre est à Londres un moyen de paiement, la demande croissante des banquiers de province enlève de dessus le marché, pour leur usage, ce qui auparavant servait à d'autres besoins.

922. En supposant que la Banque d'Angleterre n'achète pas ces bons de l'Echiquier, ne seraient-ils pas achetés au moyen des billets déjà en circulation dans le pays? — Certainement, mais la valeur de ces billets serait considérablement surhaussée par cet accroissement de la demande, et conséquemment les autres parties seraient entraînées vers la Banque pour subvenir à leurs besoins, quoique les banquiers de province ne prissent pas ce chemin.

923. Comment cela peut-il agir sur la Banque? — Ce mouvement agit sur la valeur des billets de Banque, et par là même augmente les demandes sur la Banque.

924. Cela ne peut-il agir seulement sur les billets en circulation, sans obliger la Banque à faire une nouvelle émission?—Mes réponses précédentes expliquent suffisamment la nature de cette action sur la Banque.

925. Quel est le sens exact que vous attachez dans vos réponses précédentes au mot *émission excessive?* — Il y a, selon moi, émission excessive, lorsque les prix étant de beaucoup supérieurs à ceux des autres pays, rendent ainsi les changes étrangers défavorables et sont cause que les billets sont retournés à la Banque, pour être échangés contre des espèces.

926. Combien de temps faut-il pour que la Banque puisse s'apercevoir de cette situation? — La Banque n'en est pas avertie, tant que la demande de numéraire ne dépasse pas ce que le marché peut fournir; mais elle s'en aperçoit lorsque, le prix de l'or montant de suite au taux légal, la Banque doit fournir, soit en monnaies, soit en lingots, la somme de numéraire réclamée pour l'exportation.

MÉMORANDUM.

Le gouverneur de la Banque soumet à l'examen du Comité le mémorandum suivant, relatif à la conduite de la Banque avant l'année 1819 et après cette époque.

Les rapports des Comités du Parlement de 1797, 1810 et 1819 sont livrés au public. Quelles que soient les fautes qui aient été commises avant ces différentes époques, elles sont le résultat non de la conduite de la Banque, mais plutôt des actes du Gouvernement qui a imposé le dernier bill de l'Échiquier, malgré les réclamations réitérées des directeurs de la Banque.

Par la résolution de la chambre des Communes de 1819, la Banque fut obligée de rembourser en or, dans une période de quatre ans, le montant de ses billets d'une livre alors en circulation (environ £ 7,500,000). Plus tard, en 1825, la Banque dut encore fournir l'or pour le remboursement des petits billets de province (environ 7 ou £ 8,000,000) ; en outre, on lui imposa la nécessité de se munir de la quantité d'espèces métalliques nécessaire pour assurer la conversibilité de tous ses engagements. Cette augmentation de la réserve métallique ne peut être estimée à moins de £ 5,000,000 ; ce qui fait en tout £ 20,000,000 en or, qui ont dû être fournis par les pays étrangers, dans l'espace de quatre années, à partir de 1819.

Cet approvisionnement d'or ainsi obtenu a fait baisser le prix des marchandises, la Banque se défaisant d'une certaine quantité de garanties dans le premier moment, et retirant les billets qui auraient été réémis en paiement de l'or ainsi fourni. L'abaissement des prix, l'état général du commerce de 1819 à 1821, ainsi que la disparition d'une partie des garanties de la Banque, la mirent à même d'annuler ses petits billets dans la dernière année de cette période. L'année suivante, trois ans avant l'époque fixée par le Parlement, la Banque put fournir l'or nécessaire pour rembourser les petits billets de province, lorsque,

sans en avertir aucunement la Banque, le Gouvernement jugea convenable d'autoriser la continuation de la circulation des petits billets de province jusqu'en 1833. La conséquence de cette mesure fut de laisser entre les mains de la Banque une quantité extraordinaire d'espèces métalliques (£ 14,000,000 en janvier 1824), et ensuite de fournir les moyens de se développer aux émissions des banquiers de province, émissions qui s'accrurent considérablement de 1823 à 1825.

Malgré ce changement de la part du Gouvernement en 1822, et malgré les événements qui suivirent, la Banque ne prit aucune mesure pour augmenter sa circulation de janvier 1822 jusqu'en avril 1824. L'accroissement à cette dernière époque fut nécessité de la part de la Banque, parce que le montant de l'encaisse métallique en 1824 était beaucoup au-dessus du montant de l'encaisse en 1822.

ENCAISSE MÉTALLIQUE.		CIRCULATION.	
Avril 1824.....	£ 13.800.000	Avril 1824.....	£ 19.300.000
Janvier 1822.....	11.700.000	Janvier 1822.....	17.700.000
Augmentation.....	2.100.000	Augmentation.....	1.600.000

L'augmentation de la circulation est de £ 500,000 inférieure à l'augmentation de l'encaisse métallique.

En janvier 1822 et octobre 1824, la Banque employa en garanties uniquement le montant des dépôts accumulés entre ses mains pendant cette période, soit environ six millions et demi. Au mois de février précédent, dans le but de faciliter la réduction des quatre pour cent, la Banque s'était engagée à rembourser en octobre 1824 ceux qui n'acceptaient pas la conversion, à la condition que ces avances lui seraient remboursées sur les fonds d'amortissement, en paiements de £ 500,000 chacun, faits tous les quatre mois. Ce dernier engagement fut pris lorsque la Banque possédait un encaisse métallique extrêmement considérable, et lorsque le change était en faveur de ce pays ; mais, dès avant le 18 novembre 1824, le contraire était évident. Par suite des avances faites pour rembourser les dissidents en octobre 1824, les émissions de la Banque en janvier 1825 furent augmentées de la somme de £ 1,300,000 ; cet accroissement fut la seule augmentation de circulation que l'on puisse attribuer à la Banque, augmentation justifiée, du reste, par l'importance de l'encaisse métallique, égal à peu près à un tiers de tous les engagements de la Banque.

En 1825, les espèces exportées du mois de janvier au mois de no-

vembre s'élevèrent à sept millions, ce qui produisit dans les bank-notes et les dépôts une certaine contraction facilement supportée par le public. Les inconvénients éprouvés avant la fin de cette année provenaient totalement du discrédit de la circulation des banques particulières, ce qui produisit sur la Banque une demande d'espèces de deux millions et demi.

Quelques accusations que l'on puisse porter contre la Banque, pour ses placements hypothécaires ou ses placements d'amortissement, pendant la période dont nous avons parlé, il faut remarquer que les avances de la première espèce ne s'élevèrent pas à plus de la moitié des bénéfices, ce qui ne pouvait nuire en aucune façon au public; il faut remarquer aussi que les fonds prêtés sur hypothèque, sur l'amortissement ou sur d'autres garanties, n'ont jamais dépassé le montant des dépôts faits depuis janvier 1822 jusqu'en octobre 1824. On pense en outre qu'il n'y a pas de meilleur mode de placer une partie des fonds de la Banque que de les employer en rentes, ce qui fait rentrer l'argent périodiquement. Bref les valeurs à courte échéance sont celles qui doivent être préférées par la Banque.

Depuis 1826, il ne s'est élevé aucune objection contre la direction de la Banque, sauf toutefois celles qui ont pu être faites contre l'établissement des succursales.

Le but de ces établissements, en ce qui concerne la solidité et la régularité du papier-monnaie, est de soutenir sur la place le crédit des banques de province et les intérêts du commerce intérieur en facilitant l'accès du marché de Londres, en réglant le taux de l'intérêt pour les capitalistes de province, et enfin en augmentant la sûreté de la Banque, en diminuant les dangers qui peuvent résulter d'un discrédit inférieur.

DÉPOSITION

DE

M. SAMUEL JONES LOYD

DEVANT

LE COMITÉ D'ENQUÊTE SUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CHARTE DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

SÉANCE DU 5 JUILLET 1832.

Présidence du très-honorable lord vicomte Althorp.

3245-3264. Du Monopole de la Banque d'Angleterre.
3265-3332. Des banques par actions.
3333-3381. De la succursale de la Banque à Manchester.
3382-3393. De l'organisation de la Banque d'Angleterre. — De la publication des comptes de la Banque.
3394-3407. De l'élection des directeurs de la Banque.
3408-3432. Des effets de la publicité donnée aux comptes de la Banque.
3433-3449. De l'encaisse métallique de la Banque. — Des causes qui peuvent entraîner l'épuisement de l'encaisse.
3450-3471. Du système actuel des banques d'émission.
3472-3484. Des lois usuraires du pays.
3485. De l'exclusion des Juifs et des Quakers de l'administration de la Banque.

M. Samuel Jones Loyd est appelé et interrogé.

3244. Etes-vous un banquier de Londres? — Oui.

3245. Voulez-vous exposer au Comité votre opinion sur le privilége accordé à la Banque d'Angleterre de pouvoir seule émettre des billets dans la capitale ; a-t-il été favorable ou non à la circulation ? — Plus favorable que ne l'aurait été un nombre plus considérable de banques d'émission.

3246. Considérez-vous la question au point de vue de l'intérêt du public en général, ou seulement au point de vue de l'intérêt des banquiers? — Je l'envisage sous les deux points de vue.

3247. Est-ce que la concurrence entre les banques d'émission de la Métropole ne porterait pas atteinte aux intérêts des banques privées? — Oui, je le pense.

3248. En quoi? — Il me faudrait beaucoup de temps pour énumérer toutes les raisons par suite desquelles cette mesure produirait de graves inconvénients dans la marche des affaires. Londres étant le milieu dans lequel toutes les transactions monétaires de l'Angleterre se liquident en fin de compte, je pense qu'il est absolument nécessaire qu'il n'y ait en circulation qu'une espèce de billets au moyen de laquelle toutes les parties puissent régler leurs affaires. Si vous avez à Londres plus d'une espèce de billets en circulation, vous aurez de suite une grande diversité d'opinions quant à la valeur des diverses émissions et différents degrés de confiance au sujet des banquiers qui les auront faites, ce qui amènera beaucoup de confusion. Les agents de Londres à qui des clients de province demanderont de l'argent ne sauront quels billets envoyer ; il leur faudra demander à chaque partie le nom des maisons dont elle acceptera les billets. Les banquiers éprouveront les mêmes difficultés avec leurs clients de Londres : l'un refusera tout paiement s'il n'est fait avec les billets de tel banquier, un autre demandera les billets d'un autre banquier ; ce qui occasionnera une inextricable confusion. Ajoutez à cela qu'il sera impossible aux banquiers de Londres de régler entre eux leurs transactions, à moins qu'ils ne conviennent d'avance des billets au moyen desquels ils les régleront. En outre, je ne crois pas que le bénéfice des émissions, divisé entre plusieurs banquiers, soit assez considérable pour leur permettre de les continuer longtemps.

3249. En supposant que la Banque d'Angleterre continue à être chargée du paiement des dividendes de la dette publique et que ses billets continuent à être reçus en paiement de l'impôt, cela ne donnera-t-il pas à la Banque d'Angleterre une certaine supériorité sur toute autre banque de Londres formée par action? — Il est difficile de répondre à cette question, sans connaître la nature des banques qui seraient aussi créées par action ; mais néanmoins il est probable qu'il en serait comme vous le dites.

3250. Si les billets d'une banque acquéraient par suite de circonstances de cette nature une préférenee marquée sur ceux des autres

banques, cela ne diminuerait-il pas les inconvénients que vous signaliez comme résultant de la concurrence établie dans la Métropole ?— Je pense que ces difficultés peuvent être diminuées ou modifiées, mais ce n'est qu'en revenant exclusivement à une seule banque de circulation que l'on pourrait les écarter entièrement.

3251. Ainsi vous ne pouvez concevoir d'organisation qui permettrait de créer dans la capitale plusieurs banques d'émission, sans déranger complétement les opérations financières des banquiers de Londres ? — Je crois qu'une concurrence ainsi établie produirait des dérangements très-considérables.

3252. Sous le système actuel, y a-t-il eu à votre connaissance de grandes variations dans le cours des valeurs en circulation ? — Ceci est une question à laquelle il me semble que l'on ne peut répondre qu'en tenant compte du cours du change et du prix de l'or.

3253. Y a-t-il eu de grandes variations pendant ces dix dernières années ? — M'étant peu occupé du cours du change pendant cette période de temps, il me serait difficile de répondre à votre question.

3254. Pensez-vous que la concurrence entre plusieurs banques d'émission dans la capitale produirait une fluctuation plus considérable que celle d'aujourd'hui ? — Je pense que cette concurrence augmenterait la fluctuation.

3255. Pourriez-vous nous en donner la raison ? — Je pense que les banques augmenteraient considérablement leurs émissions par suite de la concurrence, nouveau principe introduit dans la gestion, sans tenir compte de la seule considération qu'il faille envisager pour diriger la circulation des effets, c'est-à-dire, la proportion à établir entre le montant des émissions et le taux du change.

3256. Si ce principe de concurrence dirigeait les émissions des banques, s'ensuivrait-il nécessairement des fluctuations dans le montant des valeurs en circulation ? — Oui, à mon avis.

3257. Si une banque émet en billets une somme supérieure au montant de l'émision nécessaire, ces billets ne seront-ils pas retournés immédiatement à sa caisse ? — Il est très-probable que ces billets retourneront vers elle, mais je crois que la vraie cause de ce retour serait le mauvais effet produit par cette fausse émission.

3258. Croyez-vous que la création à Londres d'une banque d'émission par actions aurait quelque effet sur le prix des espèces ; on peut supposer, en effet, qu'il en résulterait une augmentation dans la de-

mande du numéraire ? — Je crois certainement que si plusieurs banques émettaient à Londres des billets de circulation, cela nécessiterait une réserve d'or beaucoup plus considérable pour garantir les émissions.

3259. En résulterait-il une augmentation dans la demande, et par suite une hausse du prix de l'or sur le marché ? — Je présume qu'il en serait ainsi.

3260. Pensez-vous que la quantité de billets en circulation serait beaucoup plus considérable et nécessiterait par suite une réserve d'espèces plus grande, ou bien que la réserve en espèces serait beaucoup plus considérable, tandis que la quantité de billets en circulation serait la même ? — Je pense que, sous ce système, il faudrait une réserve d'or beaucoup plus considérable qu'elle n'est sous le système actuel, pour garantir la même valeur de billets en circulation.

3261. — Ne serait-il pas avantageux pour le public, dans le cas d'une panique, qu'il y ait ainsi des réserves d'or dans quelques banques par actions ? — Cette question dépend entièrement des principes fondamentaux qui régiront dorénavant la circulation des billets dans le pays.

3262. Ne serait-il pas utile, dans le cas où le papier de circulation tomberait en discrédit, que les banques par actions aient entre les mains une quantité d'or considérable ? — Plus la quantité d'or est considérable, plus il est facile d'empêcher le discrédit des billets; mais, dans notre hypothèse, cet avantage ne serait obtenu que par le sacrifice partiel du bénéfice que doit produire le papier de circulation, c'est à-dire la transformation du capital de l'état improductif de lingots en un état plus productif.

3263. Y a-t-il quelque prohibition qui empêche les banquiers de Londres d'émettre des billets ? — Je ne puis répondre à cette question.

3264. S'il n'y a pas de prohibition à ce sujet, ne s'ensuit-il pas que c'est de leur plein gré que ces banquiers n'émettent pas de billets ? — Je présume que cela doit être.

3265. Si les banquiers de Londres ne trouvent pas avantageux d'émettre des billets, pourquoi les mêmes raisons qui agissent sur les banquiers de Londres ne dissuaderaient-elles pas également d'émettre des billets les banques par actions, s'il en était créé ayant cette fa-

culté? — Je ne sais pas si elles n'en seraient pas détournées également.

3266. Si une banque par actions était établie à Londres sans avoir la faculté d'émettre des billets, en résulterait-il, selon vous, les mêmes inconvénients dont vous parliez tout à l'heure? — Il n'en résulterait pas, bien entendu, les inconvénients provenant de la confusion produite par de nombreuses émissions de billets.

3267. Croyez-vous qu'il en résulterait néanmoins des inconvénients? — Je crois qu'une banque par actions ne pourrait pas servir les intérêts du public aussi bien qu'une banque privée.

3268. Croyez-vous que l'établissement d'une banque par actions porterait matériellement préjudice aux banques actuellement existantes? — Certainement, elle leur nuirait.

3269. En résulterait-il pour les banquiers l'impossibilité de continuer à régler leurs opérations d'après les mêmes principes qu'ils suivent aujourd'hui?—La création de cette classe de banques ferait à mon avis, considérablement diminuer le nombre des banques privées de Londres; mais l'important de la question est de savoir si cette diminution se produirait dans la plus faible classe des banques, les banques les plus puissantes continuant leurs opérations, ou si ce ne seraient pas les banques les plus importantes qui refuseraient la lutte et laisseraient ainsi la concurrence s'établir seulement entre la banque par actions et la plus faible classe des banques privées. Ce dernier résultat se produirait plutôt, à mon avis; en effet, l'établissement de cette classe de banques diminuant les profits que les banquiers privés retirent de la gestion de leurs opérations, la concurrence croissante et la rivalité rendant les transactions moins satisfaisantes pour eux, les banquiers qui continuent les affaires seulement par attachement à d'anciennes entreprises et autres sentiments de même nature, et par suite n'y recherchant pas spécialement le bénéfice, seraient plutôt portés à se retirer devant la concurrence que les banquiers qui sont obligés de rester dans les affaires pour assurer leur existence.

3270. Croyez-vous qu'une banque par actions établie dans la province produirait ce même résultat? — Certainement.

3271. Croyez-vous que les banques qu'on établirait par actions à Londres serviraient aussi bien les intérêts de leurs clients que les banques privées actuellement? — Non, assurément.

3272. Vous êtes associé avec une maison de Manchester? — Oui.

3273. Quel effet la banque par actions a-t-elle produit sur les banques privées de Manchester? — Elle s'est introduite dans leurs affaires en les leur retirant peu à peu.

3274. Connaissez-vous suffisamment la nature des opérations des banques par actions pour pouvoir l'exposer au Comité? — Je ne connais pas les détails de leurs opérations dans la province.

3275. Avez-vous remarqué qu'une grande partie des billets ensuite escomptés par ces banques étaient réescomptés par elles sur le marché de Londres? — Je n'en doute pas.

3276. Alors, en fait, elles opèrent sur les capitaux de Londres et ne limitent pas leurs affaires à leur propre capital souscrit? — Dans beaucoup de cas, elles négocient une affaire en réescomptant sur Londres et en obtenant ainsi à Londres de l'argent au moyen de billets qu'elles ont déjà escomptés en province, et qu'elles ne gardent pas de la sorte pour leur propre compte.

3277. Ne concluerez-vous pas de là qu'elles n'ont pas matériellement succédé aux banques de dépôts? — Certainement.

3278. Quel intérêt votre maison de Manchester donne-t-elle sur les dépôts? — Deux et demi pour cent.

3279. Savez-vous quel intérêt donne la Banque par actions de Manchester? — Je ne le sais pas.

3280. Savez-vous si l'effet de l'établissement de la Banque par actions de Manchester a été de mettre en circulation une quantité de billets bien supérieure à ce qu'exigeaient les besoins du commerce? — Je ne sais comment reconnaître si la masse des billets en circulation est supérieure aux besoins du commerce.

3281. Pensez-vous qu'il y ait eu à Manchester une demande d'or plus considérable depuis l'établissement de la Banque par actions? — Je n'ai pas entendu dire que depuis cet événement il y ait eu de demande inusitée de numéraire.

3282. Y a-t-il plus d'une banque par actions à Manchester? — Il y en a une, et il y a en outre la succursale d'un établissement qui opère sur une grande partie du pays.

3283. Savez-vous s'il y a de grandes différences entre la méthode suivant laquelle la Banque par actions conduit ses affaires à Manchester et celle qui est adoptée par votre maison de banque? ont-elles le même plan et les mêmes principes? — Je ne connais pas assez la

marche des opérations de la Banque par actions pour répondre à votre question.

3284. On vous a interrogé au sujet de la quantité d'or qui serait probablement retenue à Londres si l'on y créait des banques par actions ; pensez-vous qu'il serait mis en réserve, à Londres, une quantité d'or beaucoup plus considérable que celle qui se trouve à la Banque d'Angleterre ? — C'est une question à laquelle il m'est difficile de répondre, lorsque je n'ai pas pour y réfléchir plus de temps que je n'en ai maintenant. Je crois que la réserve ne serait pas plus considérable, parce que les banques par actions ne pourraient pas être aussi bien protégées que l'est la Banque d'Angleterre.

3285. Votre maison de banque réescompte-t-elle à Londres des billets que vous avez déjà escomptés pour vos clients à Manchester ? — Jamais.

3286. Alors cela forme une différence entre votre manière de procéder et celle de la Banque par actions de Manchester ? — Certainement.

3287. Connaissez-vous le montant du capital de la Banque par actions de Manchester ? — Non, pas du tout.

3288. Dans votre expérience, trouvez-vous que ce soit une chose inaccoutumée pour un banquier que de réescompter à Londres les billets qu'il a escomptés en province pour ses clients ? — Non certainement, ce n'est pas une chose inusitée ; mais nous ne pouvons en aucune façon considérer cela comme le fait d'un banquier de premier rang par son caractère et sa conduite.

3289. Vous qui avez eu de très-fréquents rapports avec les banquiers de province, pensez-vous que ce soit la manière dont en général ils conduisent leurs opérations ? — Certainement non.

3290. En supposant qu'il n'y ait en circulation à Londres que des billets recevables en paiement de l'impôt, par suite d'une convention avec les banques par actions, semblable à celle qui existe actuellement avec la Banque d'Angleterre, pensez-vous que dans ce cas vous éprouveriez dans vos transactions avec vos clients, et dans vos règlements entre vous et vos confrères les banquiers, les mêmes difficultés qui se produiraient, si les billets n'étaient pas recevables en paiement de l'impôt ? — Si les différentes banques de circulation de Londres étaient organisées de manière à ce que toutes obtinssent le même crédit dans tout le pays, et qu'aucune classe de la société n'eût de par-

tialité pour un de ces établissements plutôt que pour un autre, de façon que partout le public acceptât indistinctement leurs billets, alors, la plupart des inconvénients de détail disparaîtraient.

3291. Croyez-vous que si tous ces billets étaient reçus en paiement de l'impôt, ce ne serait point un grand pas de fait pour mettre tous ces billets sur un même pied de crédit et de vogue?—Ce serait certainement un grand pas de fait, cependant tout dépend des bases sur lesquelles reposerait cette convention: si elle résultait de sûretés que le gouvernement aurait prises pour lui-même, cette valeur donnée aux billets ne suffirait pas au public; mais si le gouvernement avait pris des sûretés assez considérables pour mettre la solidité de l'opération au-dessus de toute incertitude, alors, ce serait un grand pas vers le but indiqué.

3292. Ne suffirait-il pas que le gouvernement eût entre les mains des valeurs suffisantes pour rembourser les billets?—Si le gouvernement se déclarait prêt à rembourser lui-même les billets émis, je crois que tous les billets auraient alors le même crédit.

3293. Supposons que le gouvernement ne se soit déclaré responsable que jusqu'à concurrence du montant des garanties qu'il a reçues? — La question serait alors de savoir si les garanties données sont égales au montant des émissions faites.

3294. La question suppose que le capital de la Banque a été prêté au gouvernement.— Ce serait réserver pour les billets toutes les garanties que possède la Banque, et laisser les déposants sans garantie aucune.

3295. Ce manque de garantie envers les déposants porterait-il atteinte à la sûreté des billets? — Cela ne porterait pas atteinte à la sûreté des billets, mais cela détruirait complétement la seule considération favorable à une banque par actions, qui consiste dans une sécurité très-étendue pour ses déposants.

3296. En supposant qu'une banque par actions soit établie à Londres, si les banquiers particuliers convenaient entre eux d'accepter les billets en paiement de ce qu'ils se doivent, de la même manière qu'ils acceptent maintenant les billets de la Banque d'Angleterre, cela ne donnerait-il pas une circulation générale aux billets de cette banque? — Tel serait indubitablement l'effet; plus la convention d'accepter certains billets se répandra dans la société, plus la circulation de ces billets sera facile et générale.

3297. Ne pourrait-on pas former une banque par actions en réunissant ensemble plusieurs banques privées dont les billets circuleraient

dans Londres et seraient acceptés avec la même facilité que ceux de la Banque d'Angleterre ? — Je ne puis, pour le moment, répondre à cette question ou à une autre semblable.

3298. Supposons qu'une banque par actions émette à Londres des billets que les autres banquiers ne pourraient donner en paiement des demandes qui sont faites sur eux, et qu'un de vos clients apportât à votre caisse un billet de cette banque, cela aurait-il plus d'inconvénients pour vous, que s'il vous apportait un chèque de même valeur ? — Je ne le pense pas.

3299. Si un billet de cent livres de MM. Drummond était payé entre vos mains, cela aurait-il plus d'inconvénients pour vous que si c'était un chèque de cent livres sur MM. Drummond ? — Non.

3300. N'iriez-vous pas chez MM. Drummond demander le paiement de ce billet en une autre monnaie courante ? — Il est certain qu'en fait, selon l'usage, ce billet, dans notre hypothèse, n'est pas un effet de circulation, mais un chèque.

3301. Supposons que des banques par actions soient établies à Londres, simplement comme banques de dépôts, et non comme banques d'émission, quels inconvénients pourrait-il en résulter pour le public ? — Je ne vois pas en quoi il pourrait en résulter des inconvénients pour le public.

3302. Et si le public préférait ces établissements aux banques privées, serait-ce parce que ces banques répondraient mieux aux désirs du public ? — Le seul inconvénient que l'établissement des banques par actions pourrait produire serait celui auquel j'ai déjà fait allusion, c'est-à-dire d'écarter des affaires les banquiers les plus responsables, c'est-à-dire ceux qui font le plus de bénéfices, et de laisser aux mains de la classe inférieure des banquiers les opérations de banque privée dont le public aurait besoin.

3303. L'importance de leur capital et le crédit qui en résulterait ne seraient-ils pas les seuls avantages que les banques par actions auraient sur les banques privées ? — L'avantage, au point de vue du capital, serait proportionné à la différence du capital des banques par actions comparé au capital que possèdent les banques privées. Le seul avantage que les banques par actions ont à présent, c'est la distribution très-développée de leurs actions ; ce qui, au moment où elles apparaissent, leur donne un air de prospérité que je crains bien qu'elles ne puissent conserver lorsqu'on aura étudié complétement la manière dont elles répondent aux besoins du public.

3304. Quels que soient ces avantages pour le public, réels ou supposés, ne pourraient-ils pas être offerts plutôt par des maisons possédant un capital considérable, que par des maisons moins puissantes? — Certainement, si les maisons qui ont un capital considérable trouvaient que le bénéfice valût la peine d'entrer en lutte.

3305. Supposons que les maisons qui ne possèdent que de petits capitaux soient repoussées des affaires, par suite de cette concurrence des banques par actions, n'y aurait-il plus alors de place pour les banques ayant de grands capitaux, et n'auraient-elles plus intérêt à continuer les affaires? — Je crains, non pas que les petites banques soient repoussées de la lutte, mais que, restant en concurrence avec les banques par actions, les opérations des banques privées ne soient faites d'une manière fâcheuse.

3306. Croyez-vous qu'une banque par actions puisse gérer ses affaires avec autant de garantie qu'une banque privée ? — Je pense qu'une banque par actions ne possède pas, à part une responsabilité très-étendue, les qualités nécessaires pour bien conduire une entreprise de banque. Les opérations des banquiers exigent bien plus particulièrement que les opérations des marchands et des négociants ordinaires des personnes propres à s'occuper de tous les détails, et constamment attentives, tous les jours et à toute heure, à chaque transaction. Il faut prendre une décision prompte et immédiate lorsque les affaires se présentent, car souvent les affaires ne laissent aucun délai pour prendre conseil au sujet de la décision; il faut aussi une discrétion absolue sur les circonstances spéciales de chaque opération. Les banques par actions, étant conduites par des agents et non par un chef principal, sont naturellement soumises à certaines règles générales de conduite, et ne peuvent donner autant d'attention aux différences de caractère et de responsabilité des parties; elles ne peuvent non plus, par un examen attentif des circonstances favorables ou défavorables de chaque cas, entreprendre de régler l'assistance à donner aux opérations, en présence d'embarras temporaires.

3307. N'ajouterez-vous pas qu'elles ne peuvent maintenir aussi bien le secret qui doit être gardé sur toutes les opérations de banque? — Certainement.

3308. Il a été établi que, depuis 1825, les dépots faits entre les mains de la Banque d'Angleterre avaient beaucoup augmenté ; quelle a été, suivant vous, la cause de cette augmentation ? — Le défaut de confiance dans les banques privées produit par les faillites.

3309. N'y a-t-il pas un grand inconvénient pour le public à ce que la Banque d'Angleterre ait ainsi entre les mains une masse aussi considérable de dépôts ? — J'éprouve quelque hésitation à répondre à cette question.

3310. Quel aurait été, suivant vous, l'emploi de ces dépôts, s'ils avaient été faits entre les mains des banquiers privés ? — Ils auraient été employés, ou en placements en vue de l'intérêt de l'argent, ou en facilités accordées aux clients.

3311. Pensez-vous que si ces fonds avaient été entre les mains de la Banque, les commerçants auraient obtenu autant de facilités que si ces fonds eussent été à la disposition des banquiers particuliers ? — Ces fonds n'auraient pas été aussi directement employés en facilités pour les commerçants; mais c'est une question très-importante et très-difficile que de savoir si le même résultat ne serait pas obtenu au moyen d'un détour.

3312. Voudriez-vous nous expliquer ce que vous entendez par ces mots : « au moyen d'un détour » ? — Je veux dire que la Banque d'Angleterre ne retiendra pas dans ses coffres ces sommes comme des valeurs mortes, mais qu'elle les jetera sur le marché, et qu'en passant de mains en mains, ces fonds finiront par trouver un emploi productif; et je ne sais s'ils ne produiront pas ainsi un résultat aussi profitable que s'ils avaient reçu dès le principe cette même destination.

3313. Quand le taux de l'escompte de la Banque d'Angleterre est supérieur au taux de l'intérêt sur le marché, ces dépôts ne pourraient-ils être employés en d'autres sûretés que des effets de commerce ? — Certainement, la Banque ne pourra guère employer ces dépôts pour escompter les billets, tant que le taux de son escompte sera supérieur à celui des autres banquiers.

3314. Ne peut-il y avoir des circonstances en présence desquelles il y aurait un grand inconvénient pour le public à ce qu'une aussi grande partie du capital de Londres fût employée sur l'État, au lieu de se trouver entre les mains des banquiers à la disposition du commerce ? — Je ne vois pas de raisons pour avoir de semblables craintes.

3315. Est-il probable, selon vous, que la Banque d'Angleterre employât son capital ou les dépôts appartenant à ses clients à acheter des sûretés sur l'État rapportant deux ou deux et quart pour cent, lorsqu'elle pourrait les employer à escompter des lettres de change au taux de quatre pour cent ? — Cela n'est pas probable.

3316. Est-ce qu'il y aurait quelque inconvénient pour le public à ce que la Banque employât les dépôts qui lui sont confiés à escompter des billets? L'effet n'est-il pas le même au point de vue du public, que l'argent soit employé par les banquiers particuliers ou par la Banque d'Angleterre? — Je pense qu'une somme d'argent employée à escompter des billets produira le même résultat, quelle que soit la main qui l'ait payée.

3317. Les banquiers privés ne prêtent-ils pas à courte échéance en recevant des garanties sur lesquelles la Banque d'Angleterre ne ferait aucune avance? — Les banquiers privés se chargent parfois d'opérations que refuserait la Banque d'Angleterre.

3318. Est-il avantageux pour le public que quelques banquiers veuillent ainsi se charger de certaines opérations? — Certainement, je le crois.

3319. Quel inconvénient résulterait-il pour la Banque d'Angleterre, si elle adoptait pour l'escompte le taux de l'intérêt courant sur le marché? — Je n'y vois aucun inconvénient, et cela me paraît la marche la plus conforme au sens commun.

3320. La Banque d'Angleterre suit-elle ce système? — Non, le prix de son escompte est généralement supérieur au taux de l'intérêt sur le marché pendant les temps de paix.

3321. Quel est actuellement, selon vous, le taux de l'escompte, pour des billets de premier ordre? — De trois à quatre pour cent, suivant les circonstances.

3322. Quel est le taux de l'escompte de la Banque d'Angleterre? — Quatre pour cent.

3323. Alors il y a très-peu de différence entre le taux de l'escompte que prend la Banque d'Angleterre et celui que prennent les banquiers privés? — Les banquiers privés prennent moins que la Banque d'Angleterre.

3324. Mais pas beaucoup moins? — Assez cependant pour amener ce résultat, que les billets s'en vont plutôt aux banques particulières qu'à la Banque d'Angleterre.

3325. Les banquiers privés prennent-ils généralement moins que la Banque? — Non, pas généralement.

3326. Le taux de l'intérêt pris par la Banque n'est-il pas supérieur au taux de l'intérêt sur le marché, et n'en a-t-il pas été ainsi depuis

bien longtemps? — Le taux auquel la banque a escompté depuis bien des années a toujours été, en moyenne, supérieur au taux général de l'escompte.

3327. Pourriez-vous nous faire connaître le système des opérations de banque à Manchester? — Les banquiers de Manchester donnent 2 1/2 0/0 d'intérêt sur les fonds qui sont déposés chez eux; quant aux comptes commerciaux, ils reposent sur ce principe, que dans chaque opération, il est pris et consenti au débit et à l'avoir du compte un intérêt de 3 0/0, plus un quart 0/0 de commission, sur le montant des paiements opérés; en outre, en fait d'opérations isolées, les banquiers de Manchester escomptent quelquefois des billets à des taux qui varient suivant les circonstances, et sans aucune règle fixe.

3328. Ces billets qu'ils escomptent sont tous sur Manchester? — Sur Manchester ou n'importe quelle autre ville, ce sont des billets qu'un banquier peut croire avantageux de prendre.

3329. Comprenez-vous aussi les billets sur Londres? — Très-fréquemment ce sont des billets sur Londres.

3330. Les banquiers ont-ils l'habitude de donner des facilités gratuites à leurs clients? — Certainement.

3331. Quels sont les effets en circulation à Manchester? — Il y a en circulation à Manchester les billets de la Banque d'Angleterre; de plus, un grand nombre de paiements se font au moyen de lettres de change.

3332. Mais il n'y a pas d'émission locale? — Non, aucune.

3333. Pourriez-vous nous citer les avantages qui ont résulté pour le public, de l'établissement à Manchester d'une succursale de la Banque d'Angleterre? cela n'a-t-il pas entraîné une réduction dans le taux de l'intérêt? — Avant l'établissement de la succursale de la Banque, les affaires commerciales se négociaient à un intérêt de quatre pour cent, pris sur l'une ou l'autre partie du compte, et je ne me rappelle plus si la réduction du taux de l'intérêt sur les dépôts fut concomitante ou non avec l'établissement de la succursale de la Banque.

3334. Pourriez-vous nous rappeler en quoi l'établissement de la succursale à Manchester a facilité les opérations des commerçants? — Je ne suis pas compétent pour répondre à cette question, n'ayant pas résidé continuellement à Manchester.

3335 La succursale de la Banque ne donne-t-elle pas aux manufac-

turiers et aux commerçants de Manchester accès au marché de Londres pour l'escompte? — Elle facilite le transport de l'argent de Manchester à Londres; elle prend sur elle le risque du transport de l'or et des billets de banque de Londres à Manchester.

3336. Ne pourriez-vous pas nous faire connaître les avantages procurés au public par la succursale de la Banque, à Manchester? — Il m'est fort difficile de vous exposer tout cela, les conditions des affaires ont été modifiées depuis cette époque, et je ne sais si ce changement n'est pas résulté de l'abaissement du taux de l'intérêt dans tout le pays, plutôt que de l'établissement d'une succursale de la Banque; cette création facilite certainement le transport des effets de circulation de Londres dans le Lancashire, et le public peut-acheter à bien meilleur marché l'argent tranporté par cette voie.

3337. Pensez-vous que les opérations commerciales du district reposent sur des bases plus solides depuis l'établissement de cette succursale? — Je ne pense pas qu'aucun changement se soit produit dans ce sens.

3338. Croyez-vous que l'organisation des banques privées ait été améliorée par suite de l'établissement de la succursale? — Je ne pense pas qu'il y ait eu aucune modification en principe.

3339. Ne pensez-vous pas qu'avant l'établissement de la succursale à Manchester, les banquiers privés étaient trop prodigues dans les facilités qu'ils accordaient à leurs clients, et que depuis ils le sont beaucoup moins, ce dont le commerce a bénéficié d'autant? — Les facilités accordées en général par les banquiers à leurs clients, et en particulier toutes les transactions fondées sur le crédit étaient trop étendues pendant les années 1824 et 1825; après 1825 ou 1826 elles furent beaucoup restreintes; ce fut à cette époque que les succursales de la Banque furent créées, mais je ne sais si la réduction des facilités accordées par les banquiers de Manchester résulta de l'établissement de la succursale.

3340. Ne pensez-vous pas que la création des succursales ait tendu à la substitution des opérations au comptant, aux opérations à crédit, et par suite ait placé le commerce sur un pied beaucoup plus sûr? — Je suis porté à attribuer plutôt ce changement à la facilité plus grande qu'eurent les banquiers de faire escompter les billets sur Londres, et à l'abaissement du taux de l'escompte des lettres de change.

3341. A quoi donc a contribué l'établissement de la succursale de la

Banque ? — Cette création a contribué à faciliter l'envoi de l'argent de Londres à Manchester, mais à rien autre chose à mon avis.

3342. Pourriez-vous nous dire quelle influence a eu sur les affaires des banques privées la création de la succursale de la Banque d'Angleterre ? — Je ne crois pas que cette mesure ait eu quelque influence matérielle.

3343. N'avez-vous pas remarqué que quelques-uns de vos meilleurs clients, dont auparavant vous escomptiez les billets, les envoient maintenant à un courtier de Londres qui les escompte à un taux bien moins élevé qu'on ne pourrait le faire à Manchester, et qui paie ses rapports avec la Banque d'Angleterre au moyen de son crédit sur la succursale de Manchester ? — Cette manière de procéder a été évidemment employée depuis la création de la succursale; mais je l'attribue encore, comme je l'ai déjà dit, à une réduction générale du taux de l'intérêt, et à la facilité toujours croissante de faire escompter à Londres, plutôt qu'à la création de la succursale, quoique l'établissement de la succursale ait pu contribuer au résultat, en facilitant le transport des espèces de Londres à Manchester.

3344. La succursale n'a-t-elle pas été le moyen par lequel cet effet s'est produit ? — Non, car le même résultat s'est produit dans bien des endroits où il n'y avait pas de succursale de la Banque.

3345. La succursale escompte-t-elle à un taux inférieur au taux de l'escompte de votre maison de Manchester ? — Je ne le sais pas, mais je ne le pense pas.

3346. Votre pensée est donc que la création de la succursale de la Banque n'a pas eu d'influence matérielle sur les affaires des banques privées ? — Si, elle a eu de l'influence, mais non pas dans une grande mesure.

3347. Pourriez-vous nous faire connaître les facilités que la succursale de la Banque a procurées aux banquiers particuliers ? — Elle transporte de Londres à Manchester le numéraire dont ils peuvent avoir besoin, et leur évite ainsi le risque et la difficulté de cette opération.

3348. N'est-ce pas un embarras et un risque fort grands ? — Considérables.

3349. Pourriez-vous nous dire quelle est pour un banquier la dépense qu'occasionne le transport de l'or de Londres à Manchester ? — Je ne me souviens pas des prix que nous payons.

3350. La Banque prend-elle quelque commission pour fournir ainsi

des billets ou de l'or aux banquiers de Manchester ? — Je ne le pense pas.

3351. Est-ce que les espèces ainsi fournies ne s'élèvent pas chaque semaine à une somme très-importante ? — Oui, à une somme très-considérable.

3352. Pourriez-vous nous faire connaître le mécanisme de cette opération ? — Un banquier paie à Londres aux bureaux de la succursale de la Banque une somme d'argent, au crédit d'une personne résidant en province, dans une ville où la Banque a une succursale ; cette personne va réclamer l'argent au temps fixé, et obtient la somme sur sa demande.

3353. Cela n'a-t-il pas permis aux banquiers privés de Manchester d'avoir une réserve d'espèces et de billets de banque, beaucoup moins considérable que celle qu'ils avaient avant l'établissement de la succursale de la Banque ? — Je ne pense pas qu'il en soit résulté une grande différence à cet égard.

3354. Croyez-vous qu'un banquier particulier pourrait établir avec avantage un établissement sur les mêmes bases que la succursale de la Banque ? — Je suis sûr qu'il ne le pourrait pas, et je ne puis comprendre comment la Banque elle-même peut suffire à ces dépenses.

3355. Est-ce l'habitude des banquiers de Manchester de prendre sur l'escompte des billets, une commission en plus de l'intérêt ? — L'intérêt est pris et consenti dans toute transaction sur l'une et l'autre partie du compte, et un quart pour cent est encore prélevé sur tous les paiements qui sont faits.

3357. Supposons qu'un client se présente à votre Banque avec des billets et vous demande de les escompter, lui prendriez-vous une commission en plus du taux de l'intérêt ? — Non, parce que c'est une simple opération d'escompte.

3356. Avait-on l'habitude de prendre une commission sur les opérations d'escompte avant l'établissement de la succursale de la Banque ? — Les opérations d'escompte sont d'un usage bien plus général depuis six ou sept ans, depuis que l'or est devenu comparativement bien meilleur marché.

3358. Quel intérêt prenez-vous sur les comptes des marchands de Manchester, lorsqu'ils dépassent le crédit qui leur est ouvert ? — Nous ne faisons pas de différence dans le taux de l'intérêt.

3359. Alors votre seul bénéfice est la commission ? — Oui.

3360. Le Comité doit-il croire que, d'après votre opinion, l'établissement de la succursale de la Banque d'Angleterre a diminué les bénéfices des banquiers particuliers en les obligeant à traiter à un taux bien moins élevé ? — C'est une question à laquelle j'ai déjà bien souvent répondu ; il y a eu une diminution dans le taux de l'intérêt, quelques personnes l'attribuent à la création de la succursale, mais je suis plus porté à l'attribuer à l'abaissement général de la valeur de l'argent qui se produisit alors, et je doute que, sans cette circonstance, l'établissement de la succursale de la Banque ait pu produire un pareil résultat.

3361. Cet abaissement de la valeur de l'argent ne peut-il être résulté de la création de la Banque par actions ? — Non, ce fait est antérieure à la création de la Banque par actions.

3362. La Banque alloue-t-elle quelque bénéfice aux banquiers de Manchester qui font circuler ses billets ? — Non.

3363. La circulation des espèces est-elle plus considérable à Manchester qu'elle ne l'était avant l'établissement de la succursale de la Banque ? — Je ne le pense pas, nos paiements en espèces sont à peu près les mêmes qu'ils étaient auparavant.

3364. — Vous savez qu'une somme considérable de numéraire est chaque semaine nécessaire pour le paiement des salaires ?—Oui, une somme fort considérable.

3365. Pourriez-vous dire au Comité quelle est à peu près cette somme ? — Non, mais quant à ce qui concerne les paiements de notre maison, je puis dire que nous payons en moyenne, 25,000 souverains par semaine.

3366. Vous faut-il chaque semaine une nouvelle livraison de numéraire, ou obtenez-vous cette somme de la circulation de la place ? — Nous sommes obligés de demander chaque semaine une nouvelle livraison de souverains, mais non pas jusqu'à concurrence de toute cette somme; je pense que chaque livraison nouvelle est, en moyenne, d'un peu moins de 10,000 souverains par semaine.

3367. Avant l'abolition des billets de Banque d'une livre, les paiements étaient-ils faits en billets d'une livre ? — Oui, entièrement.

3368. Le montant des paiements était-il le même qu'aujourd'hui ? — Oui, aussi considérable.

3369. Vous dites que vous avez à payer chaque semaine environ 25,000 souverains, dont environ 15,000 reviennent entre vos mains ;

que pensez-vous que deviennent les 10,000 autres souverains? — Il m'est facile de répondre à cette question, pour l'époque où les billets d'une livre étaient en circulation; je pense qu'il en est de même aujourd'hui que l'on emploie les souverains : ils servent à payer les salaires. Les ouvriers les dépensent en vêtements et en vivres; ces souverains passent alors entre les mains des marchands de denrées alimentaires, et ensuite dans les districts d'où sont tirés les approvisionnements; ces souverains passent ensuite aux mains des banquiers de ces districts, qui les envoient à Londres ou les renvoient à Manchester, suivant l'avantage qu'ils y trouvent.

3370. De ce que vous êtes obligé toutes les semaines de demander une nouvelle livraison de 10,000 souverains, il ne s'ensuit pas que la circulation de Manchester augmente chaque semaine de 10,000 souverains? — Non, je ne crois pas qu'elle augmente du tout.

3371. Les billets et l'or de la Banque forment-ils toute la circulation de Manchester? — Oui.

3372. D'après votre opinion, y a-t-il une raison qui les empêche de composer la circulation de tout le pays? — J'ai entendu faire à cela des objections qui peuvent avoir quelque force en elles-mêmes. Diverses personnes croient que si la circulation locale des banques de province, principalement dans les districts agricoles, venait à être supprimée, les banquiers de province ne pourraient plus continuer leurs opérations, ce que je regarderais comme un grand préjudice pour tout le pays. Je pense cependant que, dans les districts marchands et industriels, la circulation des billets de la Banque d'Angleterre peut suffire à tous les besoins.

3373. Y a-t-il quelque difficulté, à Manchester, à accorder aux manufacturiers et aux commerçants les facilités qu'ils peuvent raisonnablement demander? — Non, aucune, je pense.

3374. Voyez-vous quelque raison pour qu'il n'en soit pas ainsi dans les autres parties du pays? — Je pense qu'il faut probablement faire ici une grande distinction entre les districts agricoles et les districts commerçants.

3375. Y a-t-il quelque émission locale dans le Lancashire? — Aucune de quelque importance.

3376. Supposons que, dans les villes commerçantes, les billets des banques locales fussent supprimés, ne serait-il pas nécessaire alors d'envoyer à Londres une partie considérable du capital disponible

pour acheter, en remplacement de ces billets, de l'or ou des billets de la Banque d'Angleterre?— Je pense que les banques qui appuient leur circulation sur des principes solides réservent toujours à Londres un capital suffisant pour faire face à leurs billets en circulation, et que le capital provenant de l'émission n'est pas mêlé au roulement de leurs affaires.

3377. Supposons qu'ils aient à Londres un fonds de garantie égal au montant de leurs billets en circulation, ces valeurs ne garantissent-elles pas aussi, dans les circonstances présentes, les depôts et les traites? — Certainement.

3378. S'ils étaient obligés d'employer une partie de ces fonds de garantie à l'achat d'or et de billets de banque, destinés à remplacer leurs propres effets de circulation, croyez-vous qu'il ne leur faudrait pas, en retour, envoyer à Londres une somme considérable pour se créer un nouveau fonds de garantie destiné à assurer les dépôts et les traites? — Je n'ai aucune connaissance personnelle des opérations d'une banque de circulation locale, et je suis une très-mauvaise autorité en ces matières.

3379. Croyez-vous qu'un banquier puisse avoir une somme considérable de dépôts et d'engagements sous forme de traites, sans avoir en même temps à Londres une réserve qui puisse le garantir contre les événements imprévus et les fluctuations? — C'est impossible.

3380. Ne doit-il pas former ce capital en faisant rentrer quelques-unes des sommes qu'il a employées à donner des facilités considérables à des habitants de son voisinage? — Comme je l'ai déjà dit plus haut, je parle ici de choses dont je n'ai aucune expérience, ne m'étant jamais occupé moi-même des affaires d'une banque de circulation locale. Je crois que faire une émission de billets est une opération complétement distincte de toutes les autres opérations de banque, que tout ce qui s'y rapporte doit être parfaitement séparé des autres affaires de la Banque, et que quel que soit le résultat de l'émission, quels que soient les fonds réservés pour garantir cette émission, ce sont des choses complétement indépendantes des autres affaires, que l'on peut, à proprement parler, appeler affaires de banque.

3381. Vous nous avez dit, à ce qu'il me semble, que dans les districts commerçants on pourrait, sans inconvénient, supprimer les émissions locales, mais que l'on ne le pourrait pas dans les districts agricoles? — Je ne pense pas avoir dit cela; d'ailleurs un tel chan-

gement pourrait produire des inconvénients considérables. J'ai dit que dans les districts commerçants et manufacturiers, le commerce pourrait parfaitement marcher sans le secours d'aucune autre circulation que la circulation des billets de la Banque d'Angleterre ; mais il y aurait, sans aucun doute, de grandes difficultés pendant que ce changement s'effectuerait.

3382. Supposons qu'il soit décidé qu'il n'y aura qu'une seule banque d'émission à Londres, avez-vous étudié l'organisation actuelle de la Banque d'Angleterre, de manière à pouvoir nous faire connaître quels changements ou quelles améliorations devraient d'après vous y être apportés? — Le premier grand changement que je regarde comme d'une nécessité absolue, c'est la publication régulière et complète des comptes de la Banque.

3383. Demandez-vous aussi la publication du montant de l'encaisse métallique? — Oui.

3384. Croyez-vous qu'il n'y aurait pas de danger pour la Banque à faire ainsi connaître le montant de son encaisse métallique? — Il y aurait moins de danger pour elle à le publier qu'à le cacher.

3385. Croyez-vous que si le public connaissait le montant de l'encaisse métallique, cela ne pourrait pas, dans certaines circonstances, faire courir des dangers à la Banque? — Je pense que si le montant de l'encaisse métallique de la Banque vient à être connu d'une manière inusitée, lorsque le public est dans un état d'ignorance complète et de manque d'informations, cela peut produire des résultats très-graves; mais si cette publication est faite d'une manière suivie, et si le public apprend à raisonner sur ses effets au moyen des discussions qui seront faites dans les journaux, ou par tout autre moyen, il aura plus de confiance dans l'état de la Banque (en admettant que la Banque continue toujours à mériter la confiance) qu'il n'en avait auparavant.

3386. Pensez-vous que la publication des comptes empêcherait, jusqu'à un certain point, l'encaisse métallique de la Banque de tomber assez bas pour mettre en danger cet établissement? — Je crois que cette publication tendrait à produire ce résultat.

3387. Lorsque vous dites qu'il serait utile de publier le montant de l'encaisse métallique de la Banque, entendez-vous parler du montant de l'encaisse à l'époque ou la publication est faite, ou à une époque antérieure? — Je n'ai pas répondu à ce point de vue, mais j'ai dit à un

point de vue général qu'il y avait souvent de graves inquiétudes sur la situation de la Banque, inquiétudes résultant du manque d'informations, tandis que si le public était bien renseigné, il aurait plus de confiance ; je crois aussi que cette nécessité de publier fréquemment et régulièrement l'état de ses affaires, rendrait la Banque à la fois, et plus attentive à la conduite de ses propres affaires, et plus prudente au sujet des transactions dans lesquelles elle veut entrer.

3388. Croyez-vous que si l'on publiait seulement la situation qu'avait la Banque cinq ou six mois auparavant, on obtiendrait les bons résultats que vous attendez de cette mesure ? — J'aimerais à avoir du temps pour examiner cette question, mais ma première impression est que cette publication serait insuffisante.

3389. Ne serait-elle pas préférable à un secret absolu? — Certainement.

3390. Si l'on objectait contre l'utilité de la publication immédiate la facilité qu'auraient ainsi les capitalistes de pouvoir, en connaissant l'encaisse de la Banque, agir sur le prix de l'or dans le marché, ne pourrait-on pas écarter cette objection en faisant connaître seulement au public la situation qu'avait la Banque trois ou six mois auparavant? — Comme je ne comprends pas la portée de l'objection, je ne sais pas ce qui pourrait l'écarter.

3391. Les objections que l'on pourrait faire ne seraient-elles pas aussi écartées, si la Banque publiait en même temps le montant des garanties qu'elle possède et le montant de son encaisse métallique, au lieu de publier séparément ces deux parties de son compte? — Je ne comprends pas suffisamment la nature et la force de l'objection, pour pouvoir juger si elle serait écartée par ce moyen.

3392. Y aurait-il encore, d'après vous, quelques changements à faire dans l'organisation de la Banque ou quelques conditions à imposer au renouvellement de sa charte ? — Je ne vois rien autre chose à changer.

3393. En supposant que la charte soit renouvelée, n'y aurait-il pas, selon vous, quelque changement à faire dans la manière dont sont élus les directeurs. — La méthode actuellement suivie n'est pas bonne, à mon avis ; les propriétaires du capital de la Banque ont le pouvoir de la changer, je suis étonné qu'ils ne le fassent pas.

3394. Croyez-vous que ce soit un bon système d'élection de n'accorder qu'aux propriétaires du capital le droit d'élire les directeurs ?

— Je ne suis pas prêt à défendre ce système contre toutes les objections qui pourraient m'être faites, mais je crois qu'aucune objection ne pourrait me faire penser qu'il dut être changé.

3395. La Banque d'Angleterre n'est-elle pas aussi bien une machine du gouvernement et un établissement remplissant les fonctions du gouvernement, qu'une machine remplissant les fonctions et ayant les intérêts d'une compagnie privée? — La Banque d'Angleterre est un établissement émettant un papier de circulation qui compose la circulation publique de tout le pays, et faisant en outre des opérations de banque.

3396. Le public ne doit-il pas avoir nécessairement des garanties, que les intérêts du pays seront sauvegardés par les directeurs de la Banque? — Si la Banque doit avoir le monopole de l'émission de tout le papier de circulation du pays, il faut que le public ait les plus grandes garanties que cette circulation sera bien dirigée.

3397. En admettant que la Banque ait le monopole exclusif de la circulation fiduciaire du pays, croyez-vous que si l'on confiait la direction de la Banque à des commissaires choisis parmi tous les banquiers et les commerçants du pays et à un fonctionnaire du gouvernement chargé de contrôler les opérations, on aurait ainsi une forte garantie de la bonne gestion des affaires? — Je ne veux pas essayer d'expliquer la marche de ce mécanisme; il me semble que le système actuel, de la manière dont il a été administré dans ces dernières années, a donné au public une protection suffisante, et se rapproche assez de la perfection pour que je ne sois pas disposé à hasarder de grands changements en vue d'obtenir une amélioration douteuse.

3398. Dans quelle période de temps vous renfermez-vous lorsque vous dites : « Dans ces dernières années? » — Je dis qu'à mon avis, il y a eu une amélioration marquée dans ces huit dernières années, et particulièrement dans les cinq ou six dernières.

3399. N'y a-t-il pas eu, durant ces vingt dernières années, de grands changements dans les principes d'après lesquels ont été conduites les affaires de la Banque d'Angleterre? — Mon expérience ne remonte pas aussi haut.

3400. Croyez-vous qu'il y ait eu de grands changements dans les principes d'après lesquels la Banque d'Angleterre a réglé la circulation du pays, depuis l'époque où remonte votre expérience des affaires? — Oui, il y a eu de grands changements.

3401. Est-il à souhaiter que ces principes soient soumis à des variations et à des changements? — Des variations trop considérables seraient certainement dangereuses; mais il vaut mieux que ces changements se soient opérés par suite du développement de l'intelligence des affaires, que d'être restés dans l'état où nous étions.

3402. La Banque ne peut-elle pas, comme une compagnie dans laquelle un grand nombre de propriétaires sont intéressés, avoir des intérêts différents de ceux du pays entier? — Je crois que cela est possible.

3403. Par exemple, croyez-vous que les avances faites au gouvernement sur le *Dead Weight* (pensions de retraite à amortir) aient été des opérations profitables au pays? — Non, ni à la Banque; je crois qu'en prenant un point de vue assez général, on peut dire que cela n'a été avantageux ni pour le pays ni pour la Banque.

3404. Croyez-vous que la Banque ait été bien dirigée, lorsqu'elle est entrée dans ces arrangements? — Non, c'était une opération très-peu judicieuse.

3405. L'élection des directeurs de la Banque appartenant donc maintenant nominalement aux propriétaires du capital, mais étant de fait entre les mains des directeurs eux-mêmes, y aurait-il, d'après vous, quelque moyen de rendre ces élections plus libres? Je n'ai jamais examiné cette question, et je ne suis pas prêt à y répondre.

3406. Si, par supposition, les directeurs n'avaient plus le droit de présenter des candidats pour les places de directeurs, et, loin de se mêler de l'élection, laissaient complétement aux propriétaires le choix à faire ne serait-ce pas une modification importante? — Oui, ce serait une modification très-importante.

3407. D'après votre opinion, serait-ce un moyen d'avoir des directeurs plus intelligents que ceux qui conduisent actuellement les affaires de la Banque? — Il faut que j'étudie cette question avant de pouvoir y répondre.

3408. Vous avez dit que vous pensiez que la discussion publique des affaires de la Banque préviendrait des alarmes inutiles; mais si, par suite de certaines circonstances, le montant de l'encaisse se trouvait tellement réduit que des personnes pussent craindre de n'être pas remboursées, si elles ne présentaient de suite leurs billets, croyez-vous que la connaissance qu'aurait le public des affaires antérieures de la Banque préviendrait, dans ce cas, les alarmes générales? — Oui,

je le pense. Il me semble que les sentiments du public sur le danger d'une insuffisance temporaire de l'encaisse proviennent d'une intelligence imparfaite de la question ; si le public était persuadé, par une démonstration évidente, qui lui serait faite sans cesse, que la Banque est dans un état de solvabilité indiscutable et que ses affaires sont bien gérées, je crois que, lors même que l'on apprendrait que l'encaisse métallique est momentanément insuffisant, cela ne produirait aucun résultat fâcheux.

3409. Votre réponse peut-elle s'appliquer au cas où la demande du public sur l'encaisse serait produite par des événements politiques aussi bien qu'à une demande résultant de l'état du change? — Je pense que si une circonstance accidentelle, par exemple une demande de conversion de billets en or, faite tout à coup par la province, venait à épuiser l'encaisse, de manière à mettre la Banque hors d'état de faire face aux demandes, cet accident produirait des effets bien moins dangereux sous le système de la publication régulière des comptes, lorsque le public est convaincu de la solvabilité et de la bonne administration de la Banque, qu'il n'en produirait sous le régime actuel, où le défaut de publicité fait naître les soupçons, qui exagèrent toujours le mal.

3410. Alors, vous pensez que la publication régulière des comptes de la Banque et la discussion qui en est la suite auraient calmé l'alarme publique à la fin de l'année 1825, lorsque l'on sut que l'encaisse de la Banque était extrêmement réduit? — Je crois que cette publication aurait eu un effet très-réel.

3411. L'insuffisance de l'encaisse métallique, en 1825, n'était-elle pas d'une notoriété presque publique dans la cité de Londres? — D'une notoriété complète parmi tout le monde financier de Londres.

3412. L'insuffisance de l'encaisse de la Banque est-elle donc, en général, une chose secrète? — Non, en général ; mais je pense que bien des fois l'encaisse a pu être très-insuffisant sans que j'aie pu le savoir.

3413. Mais, dans les circonstances où l'on pense que l'encaisse de la Banque a été le plus réduit, le fait a-t-il été de notoriété publique? — Oui, je le crois.

3414. En supposant qu'avant 1825 on eût périodiquement publié les comptes de la Banque, comme vous le conseillez, et qu'ensuite la Banque ait été obligée de suspendre ses paiements jusqu'au moment

où elle aurait reçu un nouvel approvisionnement d'or, pensez-vous qu'il en serait résulté de graves inconvénients pour le public? — Non, je pense que la publication antérieure de ses comptes aurait garanti la Banque contre tout risque de danger ou d'alarme, résultant du manque d'or dans cette panique de 1825.

3415. Croyez-vous que la circulation des billets dans le pays serait mieux conduite si le gouvenement avait un contrôle plus immédiat sur la circulation de la Banque d'Angleterre? — Je ne le pense pas.

3416. Vous avez dit que sous un système de publication complète des affaires de la Banque, vous pensiez que chacune des affaires de la Banque serait l'objet d'une discussion dans les journaux; prévoyez-vous donc un temps où les journaux voudront bien convenir que la Banque est sagement et judicieusement conduite? — Je serais très-affligé de voir les journaux approuver une chose qui serait réellement douteuse ou discutable; néanmoins, je suis sûr que cette discussion produirait une juste impression sur l'esprit du public.

3417. Si les journaux pensaient que les affaires de la Banque sont dirigées d'une manière peu judicieuse, cela ne pourrait-il pas nuire au public et entraîner des dangers, au lieu de lui fournir des idées justes et de donner la sécurité à la Banque? — En d'autres termes, les journaux sont faits pour la discussion, et je ne pense pas qu'en fin de compte cela puisse conduire à des conclusions erronées.

3418. N'est-ce pas un résultat exceptionnel? — Je pense qu'en général une discussion publique sur un point douteux est le meilleur moyen d'arriver à une conclusion juste et vraie.

3419. Vous dites que lorsque le public aura appris à raisonner sur ce sujet, au moyen des discussions publiques des journaux, cela préviendra les alarmes inutiles qu'occasionnent parfois les affaires de la Banque ; supposons maintenant que la publication des comptes accuse un déficit considérable dans l'encaisse, croyez vous qu'une appréciation juste et sincère de la situation faite dans les journaux ferait disparaître les craintes de ceux qui pensent que l'encaisse est la seule garantie en espèces qu'ils puissent avoir? — Je ne comprends pas le sens de la seconde partie de la question.

3420. Supposons que le public vienne à concevoir des craintes sur la sûreté des billets et à se figurer qu'il n'y a d'autre valeur sûre que

l'encaisse métallique, croyez-vous que des explications justes et sincères sur ce déficit considérable de l'encaisse de la Banque changeraient l'opinion de ceux qui veulent convertir leurs billets en or?—Non, mais si cette opinion du public sur la sûreté des billets était mal fondée, une discussion publique pourrait changer cette impression ; et si les craintes étaient justes, une discussion publique serait encore le meilleur moyen de choisir le vrai remède à un si grand malheur et de le faire adopter.

3421. Ne pensez-vous pas que la confiance du public dans la Banque est plutôt fondée sur l'importance de son capital que sur le montant de son encaisse ? — Certainement.

3422. — Le public ne connaît-il pas complétement l'importance du capital de la Banque comparée au montant de ses engagements ? — Le public a une connaissance générale, mais non détaillée et approfondie, de ce sujet.

9423. Tout le public ne sait-il pas que le capital de la Banque est de beaucoup supérieur à ses engagements ? — Je pense que dans la classe financière tout le monde sait que la Banque est un établissement solvable ; mais je crois que parmi la classe la plus nombreuse de la société il peut y avoir des doutes à ce sujet, fondés sur le défaut d'informations suffisantes.

3424. N'a-t-on pas publié plusieurs fois des renseignements sur ce sujet? — Je ne sache pas que des renseignements suffisants aient été publiés plusieurs fois sur cette question.

3425. Celui qui conserverait des doutes sur la solvabilité complète de la Banque ne conserverait-il pas, à votre avis, des doutes fort mal fondés ? — Oui, tout à fait faux.

3426. Mais peut-on douter à bon droit de la possibilité pour la Banque de faire face avec de l'or, dans un certain moment, à tous ses engagements? — Certainement.

3427. Si donc on publie qu'à un certain moment la Banque ne pourrait pas payer en or tous ses engagements, n'est-ce pas augmenter les alarmes de ceux qui veulent obtenir un paiement immédiat en or ? — Je ne puis répondre à cette question qu'en me référant aux questions et aux réponses précédentes sur ce sujet.

3428. Croyez-vous que la publication de l'actif de la Banque diminuerait le nombre de ceux qui sont inquiets? — L'opinion que j'ai essayé de développer est fort simple : je pense qu'aussi longtemps que

la Banque sera bien dirigée, et que ses affaires seront dans une situation solvable, si ces faits sont portés à la connaissance du public de manière à ce qu'il prenne l'habitude d'y réfléchir, la circonstance fortuite qui viendrait déranger la livraison de l'or n'occasionnerait pas dans le pays l'alarme ou le mal réel que produiraient les soupçons engendrés par le défaut d'informations.

3429. Si l'on exposait quelquefois au public les faits qui mettent hors de doute la solvabilité de la Banque, n'obtiendrait-on pas ainsi les mêmes résultats que vous attendez de la publication de l'encaisse métallique? — Je ne le pense pas; aucun renseignement n'est suffisant, lorsque le public peut avoir l'idée qu'il y a des renseignements plus importants que l'on tient cachés.

3430. Supposons que les renseignements donnés établissent d'une manière indubitable que la Banque a des ressources supérieures de beaucoup au montant de ses engagements? — Cela pourrait produire de l'effet sur l'esprit d'une certaine classe de la société; mais je crains qu'une partie encore plus nombreuse du public ne soit pas satisfaite, tant qu'elle pourra conserver l'idée qu'il y a des renseignements que l'on ne veut pas donner.

3431. Croyez-vous que cette dernière partie du public serait satisfaite, si elle voyait publier que le montant de l'encaisse est faible, tandis que le montant des engagements est considérable? — Plus vous serez franc et sincère dans la publication de la situation réelle, plus le public sera content, lorsqu'il y aura sujet de l'être.

3432. Pouvez-vous, dans certaines circonstances, avoir des sûretés contre les craintes d'une certaine partie du public? — Non, si le public n'est pas habitué à raisonner.

3433. Savez-vous si la Banque de France publie le montant de son encaisse métallique? — Je ne suis pas informé de cela.

3434. Savez-vous si un des grands reproches faits à la direction de la Banque de France n'est pas d'avoir gardé un encaisse métallique beaucoup trop considérable, et de n'avoir pas ainsi donné au commerce toutes les facilités nécessaires? — Je ne suis pas assez bien renseigné sur la Banque de France, pour pouvoir répondre à cette question.

3435. Est-ce qu'une quantité considérable d'or mise dans la circulation générale du pays n'est pas la meilleure garantie contre toute panique, soit politique, soit commerciale? — Certainement.

3436. L'encaisse n'est-il pas trop faible pour une Banque, comme la Banque d'Angleterre, si il ne suffit pas à rembourser tous les billets, même dans un temps de panique politique ou commerciale?— Je crois que la Banque doit proportionner son encaisse aux exigences des circonstances ordinaires; mais je comprends parfaitement que la Banque ne puisse pas, sans sacrifier tous les avantages de la circulation des billets, avoir un encaisse suffisant pour satisfaire aux nécessités que pourraient créer des événements politiques ou commerciaux.

3437. Une banque bien conduite doit-elle avoir une réserve d'or suffisante pour faire face à une crise politique? — Il m'est impossible de pouvoir mesurer la crise politique; mais il est clair que la circulation des billets ne produira pas d'effets avantageux, si la réserve métallique garantit une trop grande partie des billets.

3438. N'y a-t-il pas entre la crise commerciale et la crise politique cette différence, que la crise commerciale attaque le crédit même de la Banque, tandis que la crise politique procède de causes tout à fait étrangères au crédit de cet établissement? — Je ne pense pas que la crise commerciale affecte nécessairement le crédit de la Banque : ainsi la crise commerciale de 1825, qui a cependant agi d'une manière très-rigoureuse sur l'encaisse de la Banque, n'était en aucune façon, à mon avis, calculée pour ébranler la confiance dans la Banque et diminuer son crédit.

3439. Quelle est, d'après vous, la reserve qu'une banque bien conduite conserverait pour faire face aux demandes ?—Je ne puis répondre à cette question, sans connaître complétement les affaires de cette banque; cela dépend entièrement de la connaissance qu'a une banque du montant des demandes qui ont été faites sur elle pendant une longue suite d'années.

3440. Au mois de mai dernier, lorsque, par suite d'une crise politique, une demande considérable fut faite sur la Banque de Londres, et qu'ainsi l'encaisse se trouva bien au-dessous de la somme que l'on avait l'habitude de conserver, si ce fait avait été connu du public, croyez-vous que les fonds qui restaient n'auraient pas été enlevés de suite? — Si cette nouvelle s'était répandue dans le public comme un rayon de lumière au milieu de l'obcurité préexistante, je pense qu'elle aurait causé des craintes; mais si ce n'avait été qu'à la suite d'une longue série de renseignements auxquels le public aurait été depuis

longtemps accoutumé, je pense que cela n'aurait pas produit d'inquiétudes.

3441. Si le montant de l'encaisse avait été déterminé par le calcul, et que la moitié de cet encaisse eût été enlevée par le commerce, si la balance qu'ont pu établir certaines personnes connaissant les affaires est trouvée trop faible, ce fait ne pourrait-il pas entraîner l'écoulement de la seconde partie de l'encaisse ? — Cela dépend de différentes considérations : d'abord des circonstances qui ont produit l'écoulement de la première partie de l'encaisse, ensuite de l'opinion du public au sujet de la solvabilité de la Banque et de l'administration de ses affaires ; il est possible que la dernière moitié de l'encaisse soit enlevée, mais la probabilité de ce fait dépend des circonstances que je viens d'énoncer.

3442. Si des circonstances politiques avaient seules causé le déficit au mois de mai dernier, croyez-vous, que ceux qui demandaient alors de l'argent à la Banque, auraient poursuivi leur projet au point d'épuiser l'encaisse ? — Je crois, que si les circonstances, produisant ainsi une grande quantité de demandes sur la Banque, ne sont pas de celles qui compromettent la solidité de cet établissement ou ses moyens de former de suite une nouvelle réserve, le public, étant auparavant bien informé de tout ce qui a rapport aux émissions de la Banque, ne prendra pas de suite l'alarme en face d'un pareil écoulement de l'encaisse.

3443. Supposons que l'écoulement soit assez considérable pour faire suspendre les paiements en espèces de la Banque, cette circonstance ne produira-t-elle pas de grands inconvénients publics et de grands embarras ? — Je crois que la circonstance accidentelle, qui forcerait la Banque à suspendre ses paiements en espèces (pourvu qu'il n'y ait aucune crainte au sujet, soit de la solvabilité de la Banque, soit de la bonne administration de ses affaires, soit de la situation future du change) ne produirait pas de grands embarras ni de fortes alarmes.

3444. Supposons que par suite de certaines circonstances, une banque, soit publique, soit privée, ait été mise plusieurs fois en danger, par suite de l'abaissement de son encaisse, quelles seraient les précautions que prendrait en de pareilles circonstances un banquier prudent et sage ? — Il chercherait d'abord, s'il n'y aurait pas quelque moyen d'empêcher le retour de ces circonstances, et s'il n'en trouvait pas, il augmenterait sa réserve pour pouvoir les prévenir.

3445. Que pensez-vous de la conduite d'un banquier, qui, sans

augmenter son encaisse, sans diminuer ses engagements, changerait la forme de ses comptes, donnerait de nouveaux noms aux engagements et aux sûretés et dirait alors : «Ma banque n'est plus en danger,» croyez-vous que ce serait une conduite prudente ?—La réponse à cette question, quant à ce que les mots paraissent signifier est évidente ; mais je crains qu'il n'y ait quelque intention d'engager mon opinion sur quelque chose qui n'est pas exprimé. A en juger d'après la signification simple des mots, cette conduite est absurde.

3446. Croyez-vous qu'une grande partie de ce que l'on a appelé le discrédit commercial de 1825, ne provînt pas d'un doute sur la complète solvabilité de la Banque d'Angleterre ? —Non du tout, et la meilleure preuve, c'est que lorsque la Banque n'eut plus de souverains pour payer, elle eut très-heureusement recours aux billets d'une livre, que le public accepta avec plaisir.

3447. Croyez-vous que ce discrédit provînt en partie de la crainte du public que la Banque ne fût plus à même de continuer ses émissions en or ? — Certainement non, et ce que je viens de dire le prouve.

3448. Voyez-vous quelque inconvénient à l'établissement à Londres d'une banque, ayant un capital considérable, à laquelle il serait défendu d'émettre des billets à Londres, mais à laquelle on permettrait d'émettre des billets dans la province, au moyen de ses succursales ? — Je vois des inconvénients à augmenter le nombre des banquiers, qui émettent des billets de circulation.

3449. La création de cette banque aurait-elle nécessairement pour effet d'augmenter le nombre des émissions de billets ; ses émissions ne pourraient-elles donc pas remplacer les émissions de banques déjà existantes ? — Il est possible qu'elles le puissent, mais il est difficile de décider si ce résultat serait avantageux.

3450. Pensez-vous que le système actuel des banques de province soit parfait ? — Il m'est difficile de dire que je le crois parfait.

3451. Croyez-vous que ce système ait besoin d'améliorations ? — Je serais embarrassé d'en indiquer quelqu'une.

3452. N'y a-t-il pas maintenant, comme il y a eu auparavant, des banquiers qui n'ont pas un capital suffisant ? — Il est à présumer que ce qui a existé déjà existe encore aujourd'hui.

3453. L'établissement à Londres d'une ou de plusieurs de ces banques, dont nous avons parlé, ne produirait-il pas un résultat avanta-

geux, en remplaçant les émissions des banques de province qui n'ont pas un capital suffisant ?— Dans la première partie de ma déposition, je suis entré dans diverses discussions auxquelles je puis me référer actuellement pour répondre à cette question.

3454. Croyez-vous qu'il y ait avantage à réduire, autour de Londres, la circonscription à laquelle est limité le privilége dont la Banque d'Angleterre jouit pour l'émission des billets, à l'exclusion de toutes les banques composées de plus de six personnes? — Je ne crois pas que l'étendue de cette circonscription soit d'une grande importance, au point de vue du public ou de la Banque.

3455. Votre opinion est-elle que le meilleur système de circulation serait de n'avoir qu'une seule banque d'émission pour tout le pays ? — Il est dangereux de faire une réponse sur un principe général ; à mon avis, cependant, cet état de choses serait le meilleur, mais il est difficile de savoir s'il conviendrait de faire actuellement ce changement.

3456. Le meilleur système que le pays pourrait adopter, dans les circonstances présentes, ne serait-il pas, à votre avis, de combiner autant que possible ce système avec l'intérêt des banquiers ? — C'est là mon opinion.

3457. Supposons que la Banque ainsi établie pour émettre des billets en province ait un capital de 10 millions, cela ne vous porterait-il pas à changer votre opinion sur la convenance de la mesure ? — Non, l'augmentation du capital augmenterait seulement la confiance dans la solvabilité de l'opération.

3458. Vous avez exprimé l'opinion qu'il serait avantageux pour la contrée de n'avoir qu'une seule Banque d'émission, si cela ne devait pas léser les intérêts existant ; l'établissement à Londres d'une grande banque par actions, ayant des succursales dans le pays, ne tendrait-il pas à diminuer le nombre des banquiers de province qui émettent des billets ?—Je crois que cette création tendrait à diminuer le nombre des banquiers émettant, mais on rencontrerait toujours l'objection à laquelle j'ai fait allusion, c'est-à-dire que l'on obligerait beaucoup de banquiers à se retirer des affaires, et ce seraient les banquiers les plus importants, tandis que les banquiers de second ordre continueraient toujours leurs opérations.

3459. Croyez-vous que la circulation telle qu'elle est organisée aujourd'hui, lorsque l'élévation des prix est toujours accompagnée d'un

grand accroissement des émissions, tandis que l'abaissement des prix entraîne toujours une diminution considérable des émissions, puisse produire de plus grandes fluctuations dans les prix que n'en produirait, une circulation purement composée d'espèces? — Cette question implique différentes considérations difficiles, et je ne puis y répondre avant de l'avoir examinée attentivement, ce que je ne puis faire en ce moment.

3460. Quelles mesures, selon vous, pourraient prévenir ces fluctuations de prix, qui se produisent sous le régime actuel de la Banque? — Je me réfère à mes précédentes réponses.

3461. L'emploi des lettres de change ne peut-il pas entraîner de grandes variations dans la circulation des espèces? — Je ne suis pas préparé pour discuter cette question.

3462. Vous savez qu'il a été dit par une personne d'une haute autorité que si, en 1825, nous avions continué encore quelques heures à échanger, nous nous serions trouvés dans une situation telle, que nous n'aurions plus eu d'espèces, ni de billets acceptables; croyez-vous que cette appréciation ne fut pas exagérée? — Je crois qu'il y avait des motifs pour dire que nous avons failli nous trouver, pour un certain temps, dans cette situation.

3463. Croyez-vous que nous ayons été près de voir se reproduire ce qui arriva en 1797, je veux dire la nécessité de suspendre, pour un temps, les paiements en espèces? — Nous avons certainement couru le risque de voir la Banque obligée de suspendre, pour un temps, ses paiements en espèces.

3464. Cet événement n'aurait-il pas entraîné de grands inconvénients pour le public et pour l'Etat? — Cela aurait certainement produit temporairement de grands inconvénients, mais je crois que l'effet en eût été très-passager.

3465. Mais croyez-vous que ces embarras se soient produits sans entraîner un doute sur la solvabilité même de la Banque? — Je crois que la nouvelle de l'épuisement complet de la réserve métallique aurait probablement entraîné des alarmes au sujet de la Banque elle-même.

3466. Croyez-vous qu'une partie du malheur de 1825 ne fût pas due à la conduite de la Banque? — Je crois qu'une grande partie de ce mal a été dû aux erreurs du gouvernement et de la Banque.

3467. Un système de banque sous lequel, sans aucune crainte

raisonnable en ce qui concerne la solvabilité de la principale banque, le danger de malheurs semblables peut se représenter de temps en temps est-il solide selon vous, ou, s'il n'est pas solide, peut-il être amélioré? — Je crois qu'un tel danger menace plus ou moins toute banque qui émet des billets, à moins qu'elle n'ait une réserve d'or égale à la valeur de ses billets. On peut parer aux maux qui en résultent par le moyen que j'ai indiqué, c'est-à-dire en démontrant au public que la Banque, qui émet les billets, se trouve dans une bonne situation et est bien administrée.

3468. La gravité du mal n'est-elle pas beaucoup augmentée par cette circonstance, que la Banque est chargée de payer les intérêts des fonds publics, de sorte que toute faillite de la Banque retombe immédiatement sur les créanciers publics? — Cette manière de voir me paraît basée sur un sophisme; s'il y a impossibilité de fournir tout l'argent dont le public a besoin, les inconvénients de la situation tomberont également sur le créancier de l'Etat, quelle que soit la main qui paie les dividendes.

3469. N'arriva-t-il pas en 1797, que non-seulement la Banque faillit à ses engagements, mais que par suite de cette faillite de la Banque, l'État manqua à ses engagements, d'autant plus qu'il payait par les mains de la Banque? — En 1797, il y avait une difficulté réelle à trouver de l'or, difficulté qui affectait peut être plus l'État que la Banque elle-même; tandis qu'en 1825, la difficulté était une simple question de fait, laquelle, autant que j'ai pu en juger, mettait la Banque dans la situation d'une personne, ayant un certain nombre d'engagements différents de £ 5 chacun, et n'ayant qu'un seul billet de £ 100 pour payer des créanciers se présentant en même temps au remboursement.

3470. Longtemps après 1797, l'État ne manqua-t-il pas à ses engagement envers les créanciers publics, en cessant de payer les dividendes en monnaies ou en papier convertible en monnaies? — Il continua à payer avec du papier, dont la valeur fut maintenue au niveau de celle de la monnaie.

1371. Vous avez dit qu'une grande partie des difficultés de 1825 étaient attribuables à la Banque, pourriez-vous nous expliquer en quelle façon elles lui sont ainsi imputables? — Je pense que l'état antérieur des choses, l'excitation générale, les conditions irrégulières dans lesquelles étaient entreprises les opérations de commerce et de banque, ont été produites en grande partie par les transactions impru-

dentes dans lesquelles s'est engagée la Banque, à l'instigation du Gouvernement ; je fais surtout allusion à l'accroissement des émissions, par exemple : le rachat du *Dead Weight* (amortissement des retraites), les avances sur hypothèques et autres transactions semblables.

3472. Quelle est votre opinion quant aux effets des lois usuraires sur la Banque ? — Je pense à bon droit que ces lois sont injustes ; elles empêchent de faire payer l'or le prix qu'il vaut, et elles interrompent ainsi la libre marche des transactions.

3473. Produisent-elles des effets nuisibles, lorsqu'il devient nécessaire de limiter le montant des billets en circulation en diminuant l'escompte ? — Lorsque la valeur générale de l'or est supérieure à cinq pour cent, ces lois vous portent naturellement à refuser l'escompte ; ne pouvant élever le taux de votre escompte au-dessus de cinq pour cent, vous ne pouvez par ce moyen restreindre votre émission d'espèces, si ce n'est en refusant pour le moment d'escompter ; d'ailleurs, le taux monterait toujours ; une réduction se produirait ainsi par le moyen le plus naturel.

3474. Le montant de l'escompte ne pourrait-il pas dans ce cas se réduire peu à peu au lieu d'être abaissé tout à coup, et constituer ainsi une préparation au changement ? — Certainement.

3475. Croyez-vous qu'il y aurait quelque inconvénient à rapporter les lois usuraires, en ce qui concerne les billets à courte échéance, sans les rapporter entièrement ? — C'est une question que je n'ai pas examinée ; je ne vois pas de raison pour prendre ainsi une mesure imparfaitement bonne, au lieu d'en prendre une qui serait tout à fait bonne.

3476. La suppression des lois usuraires, en ce qui concerne seulement les billets à courte échéance, ne donnerait-elle pas aux banquiers autant de facilités pour diminuer leurs escomptes que la suppression totale de ces lois ? — Quelle que soit la limite que vous imposiez au taux de l'intérêt, vous limitez au même point, par là même, l'exercice du principe qui s'y trouve renfermé.

3477. La Banque ne pourrait-elle pas élever au-dessus de cinq pour cent le taux de l'escompte, si l'on supprimait les lois usuraires en ce qui concerne les billets à courte échéance, semblables à ceux qui sont présentés à la Banque ? — Certainement.

3478. Cette mesure n'aurait-elle pas, au point de vue des Banques,

le même résultat qu'une suppression totale de ces lois ? — Je ne le pense pas, quant à ce qui concerne les Banques.

3479. En ce qui concerne les Banques d'émission ? — Il faut que j'examine cette question avant de répondre ; il se présenterait alors probablement d'autres difficultés que je n'aperçois pas bien à présent, en un mot, je ne puis pas dire qu'il n'y aurait plus alors de difficultés.

3480. Si la Banque d'Angleterre n'était pas soumise aux lois usuraires, cela ne la mettrait-il pas dans une situation préférable ? — Dispenser la Banque d'Angleterre de l'observation des lois usuraires serait l'affranchir des embarras que lui cause l'observation de ces lois, mais ce ne serait pas en affranchir l'ensemble de la société.

3481. Dispenser la Banque d'Angleterre de l'observation des lois usuraires, ne serait-ce pas l'affranchir des difficultés qui lui sont imposées actuellement, pour la réglementation du montant de ses émissions de billets ? — Ce serait affranchir la Banque de la nécessité de suspendre son escompte, lorsque le taux de l'intérêt est supérieur à cinq pour cent, et lui permettre d'arrêter le cours de ses escomptes, en élevant le taux de l'intérêt.

3482. Si l'on dispensait la Banque de l'observation des lois usuraires, cela ne lui permettrait-il pas, dans ces circonstances, de contrôler beaucoup mieux les moyens de circulation du pays ? — Ce serait la protéger contre les dangers auxquels ils seraient exposés.

3483. Cette mesure ne permettrait-elle pas à la Banque de restreindre ses émissions plus graduellement qu'elle ne le fait actuellement ? — Je crois que cette réduction ne se fait pas principalement par l'escompte.

3484. Croyez-vous que les lois usuraires puissent augmenter les difficultés dans un moment de détresse comme 1825 ? — Oui.

3485. Pensez-vous que la charte de la Banque doive exclure de la direction des affaires les dissidents, tels que les quakers ou les juifs, qui ont le plus l'habitude des transactions monétaires sur une grande échelle ? — Non, je trouve absurde d'exclure qui que ce soit sous de tels prétextes.

DÉPOSITION

DE

M. THOMAS TOOKE

DEVANT

LE COMITÉ D'ENQUÊTE SUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CHARTE DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

SÉANCE DU 10 JUILLET 1832.

Présidence du très-honorable lord vicomte Althorp.

Sommaire.

3809—3836. État de la circulation en Angleterre à la fin du XVIIIe siècle.—Conduite de la Banque d'Angleterre à cette époque.

3837—3859. Influence des émissions de la Banque sur l'état des prix.

3860—3866. De l'assistance que la Banque d'Angleterre peut fournir au commerce.

3867—3870. De la pluralité des banques d'émission.

3871—3878. De la publication des comptes de la Banque.

3879—3880. Conduite de la Banque en présence d'une demande d'espèces métalliques.

3881—3889. Conséquences que peut entraîner l'abaissement du prix des espèces.—Des variations dans le prix des espèces et dans la situation des changes.

3890—3908. Du système sur lequel repose la Banque d'Angleterre.—Faut-il changer ce système?

3909—3918. Contrôle des banquiers de Londres sur la circulation des banquiers de province.

3919—3932. De la publication des comptes des banques de province.

3933—3938. Des précautions à prendre pour parer aux suites d'un épuisement de l'encaisse métallique de la Banque.

3939—3944. Différences entre la monnaie, les billets de banque et les chèques.

3945—3952. Action de la Banque sur l'état des changes.

3953—3961. De la substitution des billets de la Banque d'Angleterre aux billets des banquiers de province.—Des facilités que la Banque pourrait accorder aux individus, comparées avec celles que peuvent accorder les banquiers de province.

3962—3975. Utilité des banques de province pour les besoins du commerce et de l'agriculture en province.

3976—4021. Effets de l'augmentation ou de la réduction des émissions de la Banque sur l'état des prix.

4022—4034. De la suspension des paiements en espèces.

4035—4065. Des variations dans les prix des espèces métalliques. — Des moyens à employer pour relever l'état des changes et rétablir le niveau entre le prix de l'or sur le marché et le pair de l'or à la Monnaie.

4066—4090. La Banque prit-elle des mesures pour se préparer à reprendre les paiements en espèces, et quelles furent ces mesures.

4091—4118. De l'état des prix et de la circulation de 1816 à 1824.

5373—5374. Mesures prises par la Banque en prévision du rétablissement des paiements en espèces.

5375—5389. Avantages de l'autorisation donnée aux banquiers de province de rembourser leurs billets en billets de la Banque d'Angleterre.

5390—5392. De la circulation des billets de banque inférieurs à £ 5.

5393—5409. Utilité de l'augmentation de la circulation monétaire. — Effets produits sur les banques par une demande d'or considérable.

5410—5415. De l'émission de billets par le gouvernement.

5416—5421. De la publication des comptes dans les banques américaines.

5422—5430. Des mesures à employer dans le cas où l'encaisse métallique viendrait à être épuisé.

5431—5433. Des intérêts à exiger de la Banque dans le cas d'une suspension de paiements en espèces.

5434—5438. Précautions à prendre dans le cas où le gouvernement ne pourrait pas payer ses créanciers.

5439—5450. Action de la circulation sur l'état des prix.

5451—5453. Effet produit à Londres par la rareté du numéraire en province.

5454—5472. Résultats d'une augmentation d'émission. — Des émissions excessives.

5473—5479. Mesures prises par la Banque à la suite de la panique de 1825.

M. Thomas Tooke est appelé et interrogé.

3809. Vous êtes un négociant de la Cité de Londres? — Oui.

3810. Pouvez-vous donner au Comité des détails en ce qui concerne l'époque où la Banque d'Angleterre a commencé à influer d'une manière considérable sur la circulation du pays? — Je ne me suis pas occupé de l'état de la circulation, en ce qui concerne les émissions de la Banque et le prix de l'or, à une époque antérieure à 1782.

3811. Les années 1783 et 1784 n'étaient-elles pas considérées comme des années de grande détresse commerciale? — Oui.

3812. Cet état de choses ne provenait-il pas de la transition de la paix à la guerre et de la demande d'or faite pour le commerce ou pour d'autres fins? — Je crois plutôt que ce fut, comme nous l'avons vu dans quelques circonstances postérieures, une convulsion du crédit, provenant de l'extension trop considérable que le crédit avait prise dans la période immédiatement antérieure.

3813. Vous avez dit qu'en 1783 il y avait eu un accroissement considérable du crédit? — Oui, considérable.

3814. L'ouvrage de M. Mushet sur la circulation n'établit-il pas que le montant des bank-notes en circulation, en 1779 et en 1780, était d'environ six millions; qu'en mars 1782, cette somme s'est élevée à £ 9,600,000, et qu'en décembre de la même année, elle s'était réduite à £ 5,991,000? — Oui, une réduction considérable fut opérée soudainement, la Banque refusant de faire les avances ordinaires.

3815. Quand cela se passa-t-il? — Je pense que ce fut en 1783.

3816. N'avez-vous pas établi dans votre ouvrage que le trésor de la Banque, en octobre 1783, était réduit à £ 473,000? — C'est dans d'autres publications que j'ai trouvé le montant du trésor de la Banque

ainsi fixé. En 1797, le *Monthly Magazine* publia un état de la situation du trésor de la Banque entre 1783 et 1797, état qui fut ensuite reproduit dans l'ouvrage de M. Allardyce sur les opérations de Banque. La balance que l'on prit fut celle qui avait été fournie par les directeurs de la Banque au Comité secret en 1797, et la clef, ainsi que les bases pour la former, furent données par M. Morgan, le secrétaire calculateur. Je ne répondrais pas de l'exactitude des sommes; mais à la même époque il est établi, dans la déposition de M. Bosanquet devant le Comité de 1797, qu'en 1783, le trésor de la Banque était excessivement réduit.

3817. La phrase suivante est-elle une citation exacte de votre ouvrage sur la circulation : « Il faut observer ici que l'écoulement des « espèces, en 1783, était considéré comme le résultat de l'extension « du commerce par suite de la paix; cela peut, toutefois, être très- « probablement attribué à deux circonstances qui n'ont aucun rap- « port avec la paix, et dont la première est une émission très-consi- « dérable de bank-notes faite antérieurement, et la seconde une « importation considérable de blé? » — Oui, et j'ajouterai en même temps, par suite de l'examen des circonstances de 1814, qu'en 1782-83, cet écoulement a pu résulter de spéculations considérables, faites par suite de la paix sur des exportations extraordinaires, ainsi que de l'extension du crédit dans le but de faire ces exportations.

3818. Croyez-vous que l'accroissement des billets en mars 1782, et la réduction qui suivit en décembre, aient contribué à la détresse commerciale de 1783 et de 1784? — Je ne doute pas que cette émission trop étendue n'ait nécessairement amené une contraction, et que cela n'ait accru la détresse résultant indépendamment de cela d'un commerce développé à l'excès.

3819. En 1793, n'y eut-il pas beaucoup de faillites de banques de province? — Oui.

3820. La conduite de la Banque d'Angleterre, à cette époque, en ce qui concerne les émissions de billets, peut-elle avoir occasionné le dérangement des opérations de banque qui eut lieu cette année-là? — En 1791, il y avait une émission considérable de billets de Banque; cet accroissement d'émission coïncidait avec une tendance générale à une grande réduction du taux de l'intérêt, et à des spéculations considérables de différents genres, résultant de circonstances de diverses natures; les affaires des banques de province étaient alors extrêmement développées et il y avait un accroissement considérable des opé-

rations de crédit, en même temps que la circulation fiduciaire, très-développée avec le continent, prenait de grands accroissements. Les circonstances qui arrêtèrent les spéculations à la fin de 1792 donnèrent lieu à une grande révolution commerciale, la plus considérable de celles dont faisaient alors mention les annales de notre histoire commerciale.

3821. Il paraît qu'en 1787, le montant des billets de la Banque d'Angleterre en circulation était de £ 8,600,000 ; en 1789, il fut de £ 9,900,000 ; en 1791, de £ 11,700,000 ; en 1792, de £ 11,585,000 ; un tel accroissement des billets de la Banque d'Angleterre, fait dans les circonstances dont vous avez parlé, peut-il, dans votre opinion, avoir contribué à augmenter le mal résultant à cette époque d'un commerce trop développé ? — Certainement, cela ne peut faire question ; si une émission considérable coïncide avec des circonstances favorisant la spéculation et avec un développement trop considérable du commerce général, l'augmentation d'émission contribue à augmenter cette tendance et à aggraver considérablement la révolution qui en résulte.

3822. La citation suivante de votre ouvrage est-elle exacte : « A « l'époque de cette augmentation de la circulation des billets de la « Banque d'Angleterre, ou plutôt avant cette époque, il y avait eu un « accroissement considérable des émissions des banques de province. « Cette grande augmentation factice du capital monétaire fictif, cher- « chant des placements concurremment avec le capital monétaire, fit « baisser le taux de l'intérêt, et par suite, le taux de l'escompte sur le « marché pour les bons billets tomba à trois pour cent ; les excita- « tions artificielles à la spéculation coïncidèrent avec des circonstan- « ces calculées d'elles-mêmes pour exciter l'esprit des entreprises « commerciales, et, comme il arrive toujours en temps de spécula- « tion, au Parlement et dans le public on représentait le pays comme « étant dans un état de prospérité sans exemple ? » — C'est un tableau historique très-exact du commerce de notre pays, autant que j'en puis juger par les documents que je pouvais avoir.

3823. Croyez-vous qu'en fait la Banque ait été justifiée, par les circonstances, d'avoir augmenté, en 1792, l'émission de ses billets, comme elle semblait le pouvoir faire ? — La Banque a parfaitement raison d'augmenter la circulation, lorsque les nouveaux billets sont émis contre de l'or qui lui est apporté. Il est parfaitement clair que cette augmentation de la circulation peut être produite par le moyen de billets de Banque donnés en échange de l'or ; si cette augmenta-

tion se produisait, soit par l'entremise de la Monnaie avec des espèces métalliques, soit au moyen de billets de Banque, et à un moment favorable à la spéculation, elle contribuerait certainement à l'extension de l'esprit de spéculation, en lui fournissant des aliments nouveaux car cette augmentation ne pourrait pas avoir lieu sans faire baisser plus ou moins le taux de l'intérêt.

3824. Vous croyez que cette émission de papier n'aurait pas été justifiée si elle avait eu pour objet d'utiliser les fonds du Trésor avec profit? — Non, je ne saurais dire que cela puisse former une distinction essentielle pour juger de la conduite de la Banque.

3825. Vous avez dit, dans votre ouvrage sur la circulation, qu'en l'année 1790, les espèces et les lingots renfermés dans les coffres de la Banque s'élevaient à £ 10,097,000, tandis que les billets en circulation s'élevaient à £ 10,217,000; il résulte des observations qui suivent la constatation de ces faits, que vous pensiez que l'accroissement des émissions de la Banque d'Angleterre avait alors pour but d'utiliser la réserve de la Banque et d'obtenir un bénéfice, ou plutôt de s'affranchir des pertes résultant de la conservation d'une réserve aussi considérable? — C'est un des inconvénients d'une circulation convertible, inconvénient fort difficile à éviter. Je ne suis pas préparé à vous dire à première vue quelle aurait dû être la conduite de la Banque dans ces circonstances; tout ce que je puis dire, c'est qu'une augmentation d'émission faite à une époque semblable, lorsqu'il existe déjà, par suite d'autres circonstances, des tendances à la spéculation, ne ferait qu'augmenter ces tendances.

3826. Quant à la suspension des paiements en espèces en 1797, est-il juste d'après vous d'attribuer la responsabilité de cette mesure aux événements politiques, et de dire que la Banque est exempte de blâme en ce qui concerne la direction des émissions avant cette époque? — On ne peut douter que, même dans l'opinion des directeurs de la Banque, les émissions entre 1794 et 1797 n'aient été excessives. Ce qui le prouve, c'est la difficulté avec laquelle ils consentaient à cette époque aux réquisitions de l'administration pour accorder les facilités que réclamaient les besoins du service public.

3827. Ne peut-on pas dire, comme vous l'avez dit précédemment, que l'émission excessive faite par la Banque, fut la cause éloignée de l'impossibilité où se trouva la Banque de faire face à ses engagements en 1797? — Oui, bien certainement; en même temps je saisirai l'occasion de dire qu'à mon avis, la suspension des paiements en espèces n'était

pas nécessaire; je ne me suis pas occupé spécialement de la question, mais je crois que si la Banque avait continué à faire ses paiements et à supprimer les billets qu'elle payait en espèces, la crise aurait été surmontée. Une des raisons que j'ai pour penser ainsi, c'est que lorsque l'ordre du Conseil, qui suspendit les paiements en espèces, arriva à la Banque d'Irlande, il y eut une grande opposition contre cette mesure de la part des directeurs, par ce que la demande sur cette banque avait déjà cessé; je crois avec raison que si la Banque d'Angleterre n'avait pas été empêchée de continuer ses paiements en espèces, jusqu'à ce qu'elle fût réduite à sa dernière guinée, la demande aurait cessé auparavant; la valeur des billets avait tellement augmenté, et le taux de l'intérêt était monté si haut, qu'il était fort difficile d'obtenir des billets de banque. L'encaisse à cette époque n'était pas aussi bas qu'il l'avait été en 1783, ou qu'il le fut en 1825. Il y avait eu certainement une demande faite dans le but de constituer des réserves, mais cette demande s'était ralentie, et il n'y avait plus de demande d'or pour l'exportation.

3828. N'était-ce pas la même situation que celle qui suivit la crise de 1825? — Oui.

3829. Croyez-vous que le même résultat s'en suivit? — Oui, et si l'on s'était décidé à ne pas suspendre les paiements en espèces, à moins d'une nécessité absolue, c'est-à-dire une impossibilité de faire aucun paiement, il n'y aurait pas eu besoin de défense.

3830. Dans le cas d'émissions excessives faites par la Banque d'Angleterre, les directeurs ont eu l'habitude de chercher à se justifier, en disant qu'ils avaient agi ainsi pour aider l'État, en faisant des avances au gouvernement, ou pour donner des facilités au commerce : quelle est d'après vous la valeur de ces raisons? — Je crois qu'aucune raison n'est une justification; c'est l'affaire d'une banque, qui dirige une circulation en échange d'espèces d'or, ou en place de ces espèces, de n'avoir aucun autre but que de maintenir ses billets strictement, fidèlement et invariablement à un certain niveau proportionné à sa réserve en or; et accorder un secours au commerce ou prêter au gouvernement une assistance impliquant un accroissement de la circulation non exigé par les besoins de la circulation, c'est s'écarter du but légitime de l'institution.

3831. En l'année 1818, n'y eut-il pas une détresse commerciale considérable? — Elle ne fut pas aussi grave que celles qui avaient eu lieu auparavant, ou que celles qui ont eu lieu depuis; c'était uniquement

l'espèce de détresse qui suit une période de commerce développé à l'excès et la convulsion des prix qui en résulte.

3832. En augmentant considérablement sa circulation fiduciaire, la Banque d'Angleterre n'a-t-elle pas, dans une certaine limite, contribué à produire cette détresse? — Certainement, en tant que cette augmentation des émissions de la Banque d'Angleterre, en 1817, a coïncidé avec des propensions générales à la spéculation, et avec une tendance à l'abaissement du taux de l'intérêt, tendance provenant de causes différentes, cet accroissement d'émission peut-être considéré comme ayant contribué au développement excessif du commerce et à la révolution qui en résulta. Je saisis l'occasion de vous faire observer que dans ma déposition faite en 1817, devant le Comité réuni, au sujet de l'encaisse de la Banque, j'ai formulé sur l'inconvénient de cette émission une opinion beaucoup plus radicale que celle que je conserve actuellement; je ne savais pas alors ce qu'actuellement je crois être vrai, c'est-à-dire que l'encaisse de la Banque continua à s'augmenter jusqu'à l'automne de 1817, et que l'ensemble de l'accroissement de l'émission, en 1816 et 1817, était fait uniquement en échange de l'or reçu, ou plutôt que l'accroissement de l'encaisse de la Banque était beaucoup plus considérable que l'accroissement de ses billets; de sorte que cette augmentation de la circulation était justifiable, quoiqu'elle ait produit de mauvais résultats. Donc, quelles que soient les circonstances qui aient amené cette augmentation de la circulation, il est évident que, coïncidant avec des circonstances favorables à la spéculation et avec des demandes considérables faites pour les emprunts des gouvernements étrangers, cet accroissement peut avoir contribué d'abord à une élévation des prix et à une réduction du taux de l'intérêt, et éventuellement à rendre la contraction de la circulation peut-être plus forte qu'elle ne l'aurait été.

3833. N'y eut-il pas en 1815 et en 1816 une détresse plus grande qu'en 1818? — Oui, il y eut alors une détresse plus considérable qu'en 1818 et 1819.

3834. Le commerce ne se releva-t-il pas entre 1816 et 1818?—Oui, le commencement de la détresse qui accompagne toujours un abaissement des prix ne commença pas avant la fin de 1818.

3835. La détresse de l'année 1816 n'avait-elle pas le caractère le plus grave? — En 1815, et pendant une partie de 1816, il y eut une détresse considérable; elle résultait en partie des exportations énormes faites en 1814 par suite de la paix. Les prix de toutes les mar-

chandises d'exportation, et des denrées coloniales particulièrement, augmentèrent environ de 100 0/0 entre 1811 et 1814 ; l'effet de l'accroissement excessif du commerce et de l'élévation extraordinaire des prix en 1814 se faisait encore sentir en 1815 et même en 1816, lorsque les espèces commençaient à rentrer, et je crois que les spéculateurs qui expédiaient ont fait une perte en moyenne de 50 0/0.

3836. Cet état du commerce n'entraîna-t-il pas une augmentation considérable de la circulation fiduciaire des provinces ? — Oui, après le grand échec éprouvé par les banques de province entre 1810 et 1812, la confiance se raviva, et on vit se relever l'esprit de spéculation principalement par suite des exportations, et aussi par suite des prix fort élevés qu'atteignirent les produits agricoles en 1812 et pendant la première partie de 1813. La détresse de 1815 fut occasionnée non-seulement par les résultats des grandes spéculations sur l'exportation en 1813 et 1814, mais aussi par une grande baisse de tous les produits agricoles : c'était donc un état de détresse des plus complets parmi les classes agricoles commerciales et manufacturières ; de là les faillites considérables des banques de province, qui eurent lieu en 1814 et 1816.

3837. Tandis que le commerce du pays était ainsi développé à l'excès, et que la circulation fiduciaire des banques de province prenait une extension considérable, la Banque d'Angleterre n'augmenta-t-elle pas ses émissions ? — Oui, la Banque augmenta ses émissions ; et à l'appui de la remarque générale que j'ai faite, que les effets d'une réduction ou d'une augmentation de la circulation fiduciaire de la Banque dépendent de la coïncidence de cette réduction ou de cet accroissement, avec des circonstances étrangères favorables ou défavorables à la spéculation, je pourrais dire que l'augmentation de la circulation qui, en 1814, atteignit trois millions, coïncidait avec un grand abaissement des prix, non-seulement pour les marchandises exportables, mais aussi pour les produits agricoles, en même temps qu'il y avait une hausse du change et une baisse sur le prix de l'or.

3838. Cette augmentation de la circulation de la Banque ne contribua-t-elle pas à amener la détresse qui se produisit alors ? — Non, à mon avis ; je pense que l'augmentation de la circulation de la Banque contribua un peu à remplir le vide produit par la faillite des banques de province. M. Hornton, dans sa déposition, en 1819, dit expressément qu'une partie de l'augmentation de l'émission fut demandée pour

satisfaire aux besoins de la province, particulièrement dans le Northumberland et le Durham.

3839. N'y eut-il pas une réduction considérable de la circulation fiduciaire de la Banque après cette grande augmentation, et avant que la détresse n'eût lieu? — Je ne puis parler avec exactitude sans avoir sous les yeux un état des émissions de la Banque.

3840. Nous appellerons votre attention sur l'extrait suivant tiré de la brochure de M. Mushet sur la circulation : « Les spéculations exa-« gérées de 1815 résultèrent du grand développement donné au pa-« pier de la Banque, du grand dérangement du crédit commercial, et « du résultat nécessaire de la réduction de la circulation de 23 0/0 « pendant les années 1815 et 1816. » Croyez-vous que cette appréciation soit exacte? — Non, je diffère complétement d'opinion avec M. Mushet, au point de vue de la relation existant entre les émissions de la Banque et l'état des prix; je pense qu'il n'a pas une idée exacte des circonstances qui ont influencé les spéculations sur les marchandises et de la réaction qui en est résultée.

3841. Ces faits ne sont-ils pas établis avec soin, quant aux émissions de billets par exemple? — Oui, mais le résultat dépend non-seulement des dates exactes des émissions, mais encore de leur coïncidence avec d'autres circonstances.

3842. Son travail ne prouve-t-il pas, d'une manière évidente, que l'extension excessive du commerce et la hausse des prix résultaient de l'émission considérable de billets de la Banque d'Angleteterre, et qu'une grande détresse, une convulsion commerciale résultèrent d'une réduction soudaine de la circulation? — Je pense que, dans beaucoup de cas, il attribue beaucoup plus d'effet qu'il ne convient à l'augmentation ou à la réduction des émissions de la Banque; il semble n'avoir pas eu connaissance des circonstances commerciales sous l'influence desquelles ces émissions ont eu lieu. Je prendrai la liberté de vous dire qu'il y a eu, à ma connaissance, des spéculations considérables sur des marchandises d'un grand usage, sans que la circulation de la Banque ait été augmentée en aucune manière, tandis que, même au contraire, d'après tous les renseignements reçus, on pouvait regarder la circulation comme extrêmement réduite. Je citerai comme exemple l'année 1798, lorsque après la suspension des paiements en espèces de la Banque les changes tournèrent beaucoup en notre faveur ; tandis que l'encaisse de la Banque s'accroissait, la balance du trésor de la Banque, qui, en 1797, était de 182, s'éleva, en 1798, à 1,200, et cette aug-

mentation de l'encaisse fut assez considérable pour porter les directeurs de la Banque à avertir le gouvernement qu'ils étaient prêts à payer en espèces. L'ensemble des émissions de la Banque, en y comprenant les billets d'une livre, était à cette époque de £ 12,850,000 ; en retranchant de cette somme les billets d'une livre montant environ à un million et demi, le reste était inférieur à la moyenne de la circulation avant la suspension des paiements en espèces. En février 1799, tandis que le trésor de la Banque atteignait £ 1,474, la circulation fiduciaire était réduite de £ 200,000 au-dessous de ce qu'elle était en 1798. Pendant cette période de circulation extrêmement réduite, il y avait un grand nombre de marchandises qui augmentaient de plus de 100 0/0 ; la spéculation provenait en partie de notre pays, et en partie de l'étranger. J'ai fait un relevé des prix entre 1790 et 1792, ainsi qu'en 1798 et 1799 (je crois que toute personne assez âgée pour se rappeler l'état de la circulation à Londres en 1798 et en 1799 pourrait attester qu'elle était extrêmement réduite ; les consolidés étaient je crois à 50, et l'on perdait son argent en prêtant à 50 sur consolidés 3 0/0). Le bon café de la Jamaïque s'éleva de 70 et 76 s. à 196 s.; le coton des Indes occidentales et de l'Amérique s'éleva de 1 s. et 1 s. 9 d. à 3 s. 4 d. et 4 s. 7 d. et même à 5 s.; le coton du Bengal et de Surate de 8 d. et 10 d. à 2 s. 2 d. et 2 s. 5 d.; la cochenille de 12 s. et 14 s. 6 d. à 52 s. et 54 s ; l'indigo de 3 s. 9 d. et 7 s. 6 d. à 11 s. 6 d. et 13 s. 9 d.; le riz de la Caroline s'éleva de 14 s. et 15 s. à 38 s. et 40 s.; le sucre de la Jamaïque de 38 s. et 45 s. à 62 s. et 87 s.; et le sucre blanc des Indes orientales s'éleva à 96 s. et 115 s.; le poivre de 1 s. 2 d. à 1 s. 10 d. Je mentionne cela comme exemple des spéculations qui eurent lieu, non-seulement sans qu'il y eut aucune augmentation de la circulation fiduciaire de la Banque, mais encore lorsque cette circulation était considérablement réduite. Les baisses des prix qui eurent lieu dans la suite et la détresse qui en résulta coïncidèrent avec une augmentation des émissions de la Banque, ce qui prouve qu'un accroissement excessif et un grand dommage pour le public peuvent se produire indépendamment de l'état de la circulation de la Banque, que M. Mushet considère cependant, comme seule capable d'entraîner de pareils résultats.

3843. M. Mushet n'était-il pas à même de connaître les événements commerciaux, et parfaitement compétent pour les juger? — A mon avis, il ne comprenait rien du tout aux affaires commerciales.

3844. En fait, les conclusions qu'il donne dans son ouvrage, relativement à la conduite de la Banque en 1826, à ses émissions et à la réduction de la circulation, s'accordent avec les vôtres? — Oui, je suis d'accord avec lui sur les règles générales qu'il proposait pour la direction de la circulation fiduciaire de la Banque d'Angleterre ; à son avis comme au mien, lorsqu'il y a une demande considérable sur la Banque, il faudrait réduire les billets dans la proportion de la quantité d'or demandée à la Banque.

3845. Dans les circonstances auxquelles les questions ont fait allusion, particulièrement en 1792, 1793, 1797 et 1815, croyez-vous que la Banque ait fait imprudemment des émissions considérables et qu'elle ait imprudemment réduit sa circulation? il semble que sur ce point M. Mushet est d'accord avec vous? — Certainement, mais la différence entre M. Mushet et moi, c'est qu'il considère les changements opérés dans le montant de la circulation comme étant les générateurs, les causes premières de la variation des prix. Comme je l'ai déjà dit, lorsque l'augmentation de la circulation coïncide avec des propensions générales à la spéculation résultant d'autres causes, cette augmentation contribue naturellement à accroître l'étendue de la spéculation. Peut-être, comme c'est un sujet dans lequel il y a plus d'illusions que dans aucun autre sujet que je connaisse, faut-il vous exposer un autre exemple frappant de hausse considérable des prix ayant lieu sans aucun accroissement des émissions de la Banque, hausse que tout le monde, raisonnant comme M. Mushet, sans aucune connaissance des faits tels qu'ils se sont réellement passés à cette époque, attribuerait à une augmentation des émissions de la Banque. Par suite d'impressions vagues, j'ai été moi-même trompé jusqu'à un certain point sur ce sujet, lorsque j'ai fait ma déposition en 1819, parce que j'ai attribué à l'augmentation de la circulation, entre 1808 et 1810, plus d'effet sur l'état des prix qu'il ne me paraît actuellement juste de lui en attribuer après une étude attentive que j'ai eu l'occasion de faire sur ces événements. L'augmentation de la circulation de la Banque entre 1808 et 1810 ne fut pas de moins de £7,000,000, c'est-à-dire que le montant s'éleva de £17,000,000, en 1808, à £24,000,000 en 1810. Mais, en examinant attentivement les circonstances, il paraît qu'il y eut une grande hausse des prix dans le cours de 1808 et pendant la première partie de 1809. L'augmentation sur la plupart des produits européens fut à peu près de 100 0/0 dans le cours de 1808 et dans la première moitié de 1809. Le montant de la circulation de la Banque, qui avait été

d'environ £ 17,000,000 pendant les cinq années précédentes, était, en février 1808, de £ 16,843,000 seulement; la balance du trésor de la Banque était de 1,504, le prix de l'argent était de 5 s. 3 d. l'once, et le change sur Hambourg était de 35/3. Tout cela indique que la valeur de la circulation était aussi près que possible du pair ; jusque-là le trésor de la Banque s'était considérablement accru. Ensuite, depuis la fin de 1807 jusqu'au commencement de 1810, les prix de tous les produits européens s'augmentèrent considérablement: la laine d'Espagne monta à 25 sh., le chanvre valait £115 la tonne, le lin à peu près autant, le suif £112 la tonne, la graine de lin £7 le quart; la soie, le coton, la laine enchérirent énormément. Mais sans entrer dans plus de détails, comme j'en ai dressé une liste dans une de mes brochures, il y eut une hausse sur à peu près tous les produits européens, en même temps qu'il y avait sur nos produits agricoles une augmentation que l'on peut évaluer à 100 0/0. Toutes les augmentations se produisirent tandis que la circulation était extrêmement restreinte, et lorsque, autant que j'en puis juger par les renseignements qui m'ont été donnés, la valeur de la circulation était à peu près au pair, état de circulation pendant lequel, si l'on en croit M. Mushet, aucune augmentation des prix ne peut se produire. J'ai pensé une fois que c'était l'accroissement de £7,000,000 survenu en 1810 qui avait entraîné cette élévation des prix; mais, après un examen plus attentif, j'ai trouvé que pendant l'augmentation des émissions de la Banque de 1808 a 1810, les prix qui s'étaient élevés en 1808 étaient retombés au-dessous du niveau d'où ils étaient partis. En même temps, quoique les prix fussent tombés si bas, et qu'il y eût un discrédit assez fort pour faire hausser la valeur de la circulation à l'intérieur, on fit au continent des paiements si considérables, soit pour le blé, soit pour d'autres importations, ou pour des motifs politiques et militaires, que pendant cette période le trésor de la Banque subit une réduction très-importante.

3846. Le comité doit-il comprendre que la différence entre l'opinion de M. Mushet et la vôtre, c'est que M. Mushet attribue aux émissions de billets de la Banque d'Angleterre le développement excessif du commerce, la spéculation et le dommage tout ensemble; tandis que vous pensez, que l'excès du commerce est une chose purement commerciale, et que les émissions suivantes de la Banque, au lieu d'être la cause de tout le mal, ont seulement contribué à augmenter le mal déjà produit? — L'augmentation des émissions est

une circonstance aggravante. Je crois que je puis l'expliquer ainsi. Supposons que les circulaires des courtiers et des facteurs ou les autres moyens de publicité apprennent au public que les approvisionnements en produits principaux, y compris le blé, sont de beaucoup supérieurs à la consommation, il y aura de suite une tendance générale à une sécurité complète, et une difficulté pour la spéculation; si, dans ces circonstances, la Banque, pour des raisons financières, émettait immédiatement cinq millions de billets en plus, cela ne produirait aucun effet sensible pendant un très-long espace de temps; cette nouvelle émission ne ferait d'abord qu'augmenter les réserves des banquiers, qui ne pourraient pas trouver de placement pour tous ces fonds; cela n'aurait aucun effet sensible sur le prix des marchandises.

3847. En ce qui concerne les émissions de billets de la Banque, entre 1807 et 1810, ne furent-elles pas suivies d'une augmentation du prix de l'or, de manière à faire monter l'escompte sur les billets de Banque de 2 l., 13 s., 2 d. en 1807, à 13 l., 9 s., 6 d. en 1810? — Je crois que l'accroissement de l'émission dans ses progrès, en 1809 et 1810, lorsqu'il semblait que la Banque aurait restreint sa circulation au lieu de la développer, eut pour effet de faire baisser considérablement les changes et d'occasionner une grande demande d'espèces métalliques en même temps qu'une augmentation du prix de l'or; mais l'augmentation la plus considérable, qui eut lieu durant les six premiers mois de 1810, ne fut pas immédiatement suivie d'une baisse des changes ni d'une augmentation du prix de l'or; la raison en est qu'une partie de cet accroissement de la circulation ne servait qu'à combler le déficit occasionné par les faillites des banquiers et par le grand discrédit qui en résulte.

3848. Néanmoins, quoique le prix de quelques objets ait baissé, entre 1807 et 1810, ne se peut-il pas qu'une augmentation générale des prix ait accompagné une grande augmentation de l'escompte des billets de la Banque? — Non, le fait est totalement différent; les prix des marchandises sont tombés bientôt après le commencement de l'augmentation des émissions; l'augmentation des émissions ne commença pas avant la fin de 1808, et dès le commencement de 1809, beaucoup d'articles, dont les prix s'étaient élevés par suite des spéculations énormes de 1808, commencèrent à baisser; la baisse fut très-rapide entre le printemps de 1809 et le mois d'août de 1810,

époque durant laquelle les émissions de la Banque s'accrurent considérablement.

3849. Quelle est votre opinion, en ce qui concerne la cause de la détresse commerciale de 1825, par rapport à l'état du commerce en 1823, aux émissions de billets de la Banque et à leur réduction? — En 1822, il y eut une baisse considérable dans le prix de toutes les marchandises presque sans exception; cette baisse des prix tendit à augmenter la consommation, et dans certains cas, le prix tomba au-dessous du prix de revient. La conséquence fut qu'en 1823 commença une réduction assez considérable des stocks. L'opinion se tourna alors en faveur de ceux des articles que l'on supposait être au-dessous du taux de la consommation, à leur bas prix existant. Il en résulta une disposition générale à la spéculation. Le taux de l'intérêt avait baissé considérablement. En 1824, plusieurs spéculations s'offraient au public, indépendamment de celles qui avaient lieu sur les marchandises; c'étaient par exemple les Compagnies d'assurance, les entreprises de mines, les emprunts étrangers, entreprises tendant toutes à produire une augmentation des opérations de crédit. Il y avait, concurremment avec cet état de choses, une augmentation des émissions de la Banque. J'ai dit que cet accroissement des émissions, en 1823 et au commencement de 1824, coïncidait avec une augmentation de l'encaisse de la Banque. Ce fut en recherchant l'or que l'on augmenta beaucoup la circulation. Ainsi donc, quoique, sans aucun doute, un accroissement de la circulation, de quelque manière qu'il soit fait, doive, s'il coïncide avec une tendance à la spéculation, favoriser cette spéculation, néanmoins, il peut toujours y avoir des différences dans la manière dont cette opération serait conduite par la Banque. A la fin de 1824, non-seulement la demande faite sur l'encaisse de la Banque, mais tous les renseignements possibles, engageaient la Banque à réduire sa circulation bien loin de la porter à l'accroître. Je saisis l'occasion de dire, au sujet de l'année 1822, que c'est encore un exemple de l'erreur qu'il y a à considérer l'état de la circulation comme la cause originaire de toute augmentation considérable des prix; en juin 1822, la circulation des billets d'une livre fut prolongée de dix ans de plus. L'opinion dominante actuellement est que la crainte de voir retirer des billets d'une livre avait produit une grande baisse dans les prix en 1822, et que l'acte qui prolongea de dix ans la circulation des petits billets fut le signal d'un développement de la circulation, d'où résulta nécessairement l'élévation des prix qui eut lieu en 1822 et 1825. Il arriva ainsi que la plus grande

baisse des prix eut lieu après la décision qui prolongea la circulation des billets d'une livre; la baisse du prix du blé arriva entre juin et décembre de la même année, jusqu'à ce qu'il s'élevât une spéculation sur les articles d'exportation par suite de l'invasion de l'Espagne par la France; beaucoup de produits furent, pendant l'automne de cette même année, à un bon marché qu'ils n'ont jamais atteint depuis. Cet état de choses se produisit lorsque le public fut certain que non-seulement les billets d'une livre existaient, mais, en outre, qu'ils circuleraient encore pendant dix ans, ce qui, pour beaucoup d'affaires pratiques, équivalait à une période indéfinie. J'ai dressé un état des articles qui sont à un prix aussi élevé, ou à un prix plus élevé actuellement, lorsque les billets d'une livre n'existent plus et quand les émissions de la Banque sont très-réduites : le blé, à présent, et les provisions de toute espèce sont à un prix plus élevé qu'elles ne l'étaient en 1822; le chanvre, le lin, le suif, l'huile, le sucre, la soie sont à un prix aussi élevé qu'en 1822. Je mentionne ceci, parce que l'on a regardé M. Mushet comme une autorité, lorsqu'il a supposé que la seule cause du phénomène de la hausse ou de la baisse des prix était l'augmentation ou la réduction de la circulation de la Banque.

3850. Vous dites dans votre ouvrage : « Il y avait assez d'entre-« prises commerciales se rapprochant de la spéculation, pour favoriser « une circulation très-étendue des billets et du crédit privé. » Ceci se rapporte à la fin de 1823 : « Dans cet état de choses, toute augmenta-« tion des émissions de la Banque était évidemment au-dessus des « besoins de la circulation. » Il résulte de votre juste appréciation que, selon vous, si la Banque recevait de l'argent, elle avait raison d'augmenter son émission; mais en présence de circonstances telles que celles dont vous parlez, dans l'état où se trouvait alors le commerce, et lorsqu'il paraissait y avoir une circulation excessive, la Banque n'aurait-elle pas dû réduire son émission de billets contre de l'or en la diminuant par d'autres moyens? — Je suis très-embarrassé pour donner mon opinion sur cette question. Je ne sache pas que la Banque soit considérée comme nécessairement engagée à prendre, pour guide de ses émissions, d'autres considérations que la situation de son encaisse et l'état des changes. Son encaisse peut être au pair, et les changes peuvent indiquer qu'une demande se produira bientôt; c'est le cas, à mon avis, où la Banque est engagée à se guider d'après d'autres considérations que la seule situation de sa réserve. Les directeurs,

en vérité, en tant que négociants, peuvent prendre en considération l'état du commerce comme guide dans leurs émissions, mais ils ne sont pas strictement tenus de le faire.

3851. L'état de choses que vous avez décrit n'était-il pas un guide suffisant pour les détourner d'augmenter la circulation? — Je pense que, s'ils avaient agi ainsi, les événements s'étant toujours produits de la même manière, leur conduite eût été avantageuse pour le public, aussi bien que pour eux-mêmes.

3852. Vous avez établi dans votre brochure que : « au commence-« ment de 1854, deux nouvelles causes de spéculation se produisirent : « la baisse rapide du taux de l'intérêt et la situation des États de « l'Amérique du Sud, » et vous dites : « Chose inconcevable ! la Banque « d'Angleterre, au lieu de se tenir pour avertie par les excès qui « avaient précédemment eu lieu, augmenta ses émissions au mois de « juillet de cette année. En janvier 1824, les billets en circulation « montaient à £ 19,800,000 ; en juillet 1824, ils atteignaient « £ 21,660,000; mais il était réservé aux trois ou quatre premiers « mois de 1824, de montrer dans leur plus grand développement les « effets d'une augmentation des émissions de la Banque coïncidant « avec des circonstances favorables à la spéculation. » Pensez-vous encore que l'on ne puisse pas justifier la Banque pour avoir accru ses émissions cette année-là? — Autant que j'en puis juger, je pense que la conduite de la Banque, de la fin de 1824 jusqu'à l'époque de la panique, est complétement injustifiable, au point de vue du principe d'une sage direction de la circulation fiduciaire.

3853. Vous avez dit qu'il y avait une grande accumulation d'espèces métalliques dans les caisses de la Banque, pendant les années 1790 et 1791?—J'en juge d'après les publications auxquelles j'ai fait allusion.

3854. Si la Banque n'avait pas reçu ces espèces et qu'elles fussent entrées dans la circulation du pays, cela n'aurait-il pas produit le même effet que si la Banque avait émis des billets pour les remplacer? — Certainement, c'est la situation dont j'ai parlé.

3855. Cette accumulation des espèces dans le pays n'aurait-elle pas eu la même tendance à affecter la circulation du pays, s'il n'y avait eu aucune banque? — Certainement.

3856. Croyez-vous que quelques préjudices soient imputables à la Banque d'Angleterre, si toutefois il en est résulté de l'émission faite à cette époque. — Je ne pourrais pas répondre avec exactitude à cette

question, sans avoir devant moi les documents sur lesquels j'ai raisonné dans ma publication. Je disais certainement que les maux dont j'ai parlé peuvent ne pas être imputés à la Banque d'Angleterre en tant qu'elle n'a émis de billets qu'en échange de l'or ; la quantité d'or sur laquelle elle émettait des billets supplémentaires étant supérieure à ce qui, d'après les bons principes, est regardé comme une réserve suffisante.

3857. Vous avez dit qu'à la fin de 1824 , tous les renseignements tendaient à prouver que la Banque aurait dû réduire ses émissions ? — Je le pense ainsi.

3858. Croyez-vous que les renseignements recueillis à cette époque permissent de prévoir la réaction qui eut lieu à la fin de l'année? — J'ai oublié le moment précis du printemps de 1825, mais je réfléchissais constamment que nous arrivions à une telle hausse dans le prix des marchandises et des actions et à une telle réduction du taux de l'intérêt, que cela devait occasionner une révolution violente ; je pensais que nous en serions gravement éprouvés.

3859. Connaissiez-vous le danger de réaction dans lequel se trouvait le pays à cette époque? — Cet état de choses ne pouvait pas durer, selon moi, à en juger par le cours des changes et par la demande faite sur la réserve de la Banque, demande qui, de notoriété publique, augmentait toujours ; il était évident que la circulation ne pourrait pas se maintenir au taux existant alors.

3860. Considérez-vous comme un grand avantage pour le commerce de la capitale d'avoir des banques d'un crédit incontestable comme la Banque d'Angleterre? — Je pense que la Banque d'Angleterre et toute banque bien conduite est d'un grand avantage pour le commerce.

3861. Croyez-vous qu'il soit avantageux pour les classes commerçantes que la Banque emploie ses ressources à soutenir le crédit, dans le cas de difficultés commerciales, en donnant au commerce la grande assistance que lui donna la Banque à la fin de 1825 ? — Dans ce cas , l'événement justifia la mesure; mais cela peut difficilement être considéré comme justifiable, en principe, pour une banque qui doit rembourser en or ses billets sur demande ; c'était une mesure que je pourrais, en quelque sorte, appeler empirique, mais elle réussit.

3862. Ne regardez-vous pas comme avantageux que, si la Banque a d'immenses ressources, elle puisse les employer à aider le commerce ?

— Je ne puis pas facilement concevoir un état de choses dans lequel le commerce du pays ait besoin de cette assistance, sans qu'il y ait eu auparavant une faute commise par la Banque ou les établissements de banque; le seul cas où une telle circonstance serait nécessaire proviendrait des lois usuraires; si les lois usuraires n'existaient pas, je dirais que la circulation ne doit pas être mêlée aux tentatives faites pour aider le commerce, si cette assistance ne peut être fournie qu'en augmentant les émissions, au delà de ce que nécessiteraient autrement les besoins de la circulation.

3863. Si, à la fin de 1825, la Banque n'avait pas agi ainsi, quelles en auraient été, selon vous, les conséquences, pour le commerce de la capitale? — Il me semble presque impossible de raisonner sur une hypothèse de cette sorte, dont nous n'avons aucune expérience; je pense que si la pression sur la Banque avait continué, il aurait fallu suspendre les paiements, et alors il y aurait eu évidemment une suspension des paiements en espèces, et nous aurions vu se reproduire les meetings des marchands, et leur déclaration qu'ils acceptaient les billets de la Banque en paiement; enfin tout ce qui suivit la première suspension. Les espèces métalliques étaient sur le point d'affluer, et bientôt après elles arrivèrent en telle quantité que l'embarras, quoique très-pénible, fut de très-courte durée.

3864. En supposant que la Banque ait suivi une conduite opposée ou qu'elle ait refusé de donner des facilités et qu'elle se fût efforcée de préserver son encaisse sans faire aucune attention à l'état de détresse et d'embarras pécuniaire des classes marchandes de la capitale, quelles en auraient été selon vous les conséquences? — Je pense qu'il s'en serait suivi une baisse des fonds publics et certainement une détresse commerciale beaucoup plus considérable; mais je ne vois pas comment les ressources du pays ou son commerce en auraient été affectées dans leur essence. Il y aurait eu une aggravation considérable de la détresse privée; mais, d'après la nature des choses, cela aurait eu la durée la plus courte possible.

3865. Ne croyez-vous pas que cet accroissement de la détresse privée eût eu une influence pécuniaire sur les intérêts commerciaux du pays? — Je ne parle pas des intérêts commerciaux de pays, c'est une situation où l'on aurait dû avoir pitié des individus; mais en ce qui concerne les ressources substantielles du pays, je ne vois pas comment elles auraient pu en être affectées; il n'y aurait eu aucun changement dans le

montant des capitaux, quoique leur distribution eût été temporairement dérangée.

3866. Est-ce votre opinion qu'il eût été avantageux d'établir à Londres d'autres banques d'émission à côté de la Banque d'Angleterre? — Je ne vois pas plus de raison pour avoir deux ou plusieurs banques chargées de fabriquer les billets, que pour avoir deux ou plusieurs hôtels des monnaies chargés de fabriquer les pièces de monnaie; je ne vois aucun avantage à opposer aux inconvénients qui résulteraient probablement de cette mesure.

3867. Pensez-vous qu'il en résulterait probablement des inconvénients? — Oui, je le pense; les inconvénients pourraient ne pas être très-considérables, mais néanmoins ils seraient parfaitement sans compensation.

3868. Voulez-vous nous dire quels inconvénients pourraient en résulter selon vous?— Si une seule source d'émission est suffisante, naturellement les inconvénients qui résulteront de l'augmentation du nombre de producteurs seront d'une nature très-vague; chacune des banques, si elles se trouvent en concurrence, voudra, en augmentant les facilités accordées à ses clients, faire accroître ses émissions, sans que les besoins de la circulation le justifient. Ou bien elles voudront accorder réciproquement les mêmes facilités, émettre la même quantité de papier, et conserver la même réserve. Dans le premier cas, il y aura une fluctuation entre l'augmentation et la réduction, suivant les circonstances, la suspension sera beaucoup plus à craindre; dans le second cas, je ne vois pas d'inconvénient particulier, mais je ne vois pas non plus quel avantage pourrait en résulter.

3869. Croyez-vous que la concurrence entre plusieurs banques d'émission puisse prévenir la mauvaise gestion que vous reprochez à la Banque d'Angleterre pour la fin de 1824 et pour 1825? — Si la Banque rivale ou si les banques n'étaient pas plus soumises à la sanction de la publicité que ne l'était alors la Banque d'Angleterre, je pense qu'il y aurait eu bien des chances pour que leur direction fût aussi mauvaise dans des circonstances semblables, et l'événement qui a failli arriver, mais auquel nous avons échappé, c'est-à-dire la suspension des paiements en espèces, serait alors certainement arrivé.

3870. Croyez-vous que s'il existait plusieurs banques d'émission dans la capitale, on fût plus exposé au danger d'un cours forcé que s'il n'y avait qu'une seule banque?—Oui, je le pense, et je le croirais

surtout si ces banques n'étaient pas plus soumises que ne l'est actuellement la Banque à la sanction de la publicité, quant à leurs engagements comparés avec les moyens qu'elles ont de les remplir.

3871. Croyez-vous que la sanction de la publicité pourrait être un moyen de prévenir le danger de la suspension des paiements en espèces? — Il peut y avoir d'autres moyens de prévenir les mauvaises gestions momentanées.

3872. La publicité ne pourrait-elle pas entraîner l'écoulement total de la réserve, si le public apprenait que l'encaisse est très-réduit? — Il est possible que la publicité puisse, à l'occasion, amener ce fâcheux résultat; mais la crainte de ces inconvénients me paraît de bien peu d'importance auprès de l'avantage inestimable de la sécurité nouvelle qui en résulterait.

3873. Croyez-vous que si l'encaisse métallique venait à diminuer, la publicité eût pour effet d'entraîner une demande considérable sur la Banque?—Je crois que la connaissance qu'auraient les directeurs de la discussion publique du montant de l'encaisse serait la meilleure, sinon la seule garantie possible pour empêcher l'encaisse de descendre au-dessous de sa base normale.

3874. De quelle manière, selon vous, la Banque doit-elle agir sur son encaisse métallique? — Je ne pense pas qu'une banque émettant du papier-monnaie payable sur demande, étant dans la même situation que la Banque d'Angleterre, et ayant à fournir, selon les circonstances, aux demandes des banques de province, c'est-à-dire de toutes les autres banques de circulation du pays, puisse être regardée comme en sûreté avec une réserve bien inférieure à la moitié du montant de ses billets en circulation; je pense également que si cette banque était obligée de publier périodiquement le montant de son encaisse, elle arriverait facilement à se munir de telle sorte, que sa réserve fût suffisante à l'époque de la publication.

3875. Prenez-vous en considération dans votre réponse le montant des engagements de la Banque autres que les billets de circulation? — Par ce mot: « Autres engagements » j'entends les dépôts que la Banque a pu recevoir des banquiers de Londres ou de ses clients, d'après les principes ordinaires de la Banque; je ne suis pas préparé à m'avancer autant, je crois seulement que la moitié du montant des billets en circulation constituerait une réserve suffisante pour répondre à toutes les exigences probables, et que, si la Banque agissait toujours sous un

régime que fortifierait la publicité, elle aurait rarement l'occasion de voir son encaisse inférieur à cette proportion.

3876. Le montant de l'encaisse que la Banque doit nécessairement conserver, pour garantir ses billets, ne dépend-il pas beaucoup aussi du montant de ses autres engagements? — Oui, j'admets cela; mais je ne suis pas prêt à vous répondre, sans connaître davantage les fluctuations qu'a éprouvées l'encaisse métallique depuis 1819. Pour bien juger de ce fait, il est nécessaire de connaître l'importance des fluctuations pendant cette période. Il aurait été très à souhaiter qu'en 1826 ou à une autre époque, où les affaires de la Banque ont été examinées par le parlement, on eût publié, non-seulement le montant des engagements de la Banque, mais encore le montant de son encaisse métallique et de ses autres effets. Cela eût été très-utile en mettant le public à même de se former une opinion sur le système d'après lequel étaient conduites les affaires de la Banque; et je ne comprends pas pour quels motifs cette information détaillée a été refusée en 1819. Les directeurs ont donné au comité une espèce de mystérieuse balance d'espèces, de lingots et d'escomptes; mais la valeur que la balance représentait était tenue secrète. Je ne puis comprendre pourquoi le public n'est pas admis à savoir comment la circulation a été dirigée, et en supposant que l'on eût publié le montant qu'atteignait l'encaisse un an avant la réunion du comité, je ne vois pas quel mal il aurait pu en résulter.

3877. Si l'on suppose qu'il y aurait quelque inconvénient ou quelque danger à publier le montant actuel de l'encaisse, croyez-vous, néanmoins, qu'en publiant le montant de l'encaisse à une époque antérieure, six mois auparavant, par exemple, cela produirait toujours un effet avantageux, en imposant à cet égard une espèce de frein à la direction de la Banque? — Oui, mais je pense qu'il serait avantageux que l'on publiât le montant qu'atteignait l'encaisse à l'époque la plus récente possible; mais si cela était regardé comme dangereux, il serait encore à souhaiter que l'on publiât le montant de l'encaisse même à une époque plus reculée; cela pourrait encore amener la sécurité que produirait à mon avis la publicité.

3878. Comment cette mesure produirait-elle de la sécurité? — Parce que, par suite de la publicité, la conduite de la Banque serait livrée à l'examen du public. La certitude qu'auraient les directeurs que toutes les parties de leur administration seraient examinées avec

une pleine connaissance de tous les faits agirait, à mon avis, comme une sanction très-forte et très-utile sur tous leurs actes.

3879. Lorsqu'il y a une demande d'espèces faite à la Banque d'Angleterre, croyez-vous que la Banque agisse artificiellement sur les moyens de circulation, c'est-à-dire qu'elle agisse sur les agents de circulation en allant au delà de la demande elle-même, dans le but de réduire la circulation du pays? — Je dirai qu'en général la réduction des billets, proportionnellement à la demande, suffirait dans quelques cas, que l'on peut concevoir.

4880. Croyez-vous que si la Banque agissait sur les agents de circulation, au delà du montant des billets, qui rentrent par suite de la demande, cela produisît un mauvais effet sur l'état du crédit dans le pays? — C'est une question relative; il n'y a pas de doute que toute réduction des billets, supérieure au montant des billets reçus en échange de l'or, aurait pour effet de faire hausser momentanément le taux de l'intérêt, et suivant l'élévation de ce taux, il en résulterait une contraction soudaine dans l'état du crédit du pays. Il y a bien rarement une demande considérable d'espèces faite à la Banque, sans qu'il ne s'en suive une hausse du taux de l'intérêt sur le marché.

3881. En agissant d'après le principe de réduire sa circulation au delà de ce que pourrait produire la demande faite sur son encaisse, la Banque ne pourrait-elle pas amener une fluctuation inutile dans la valeur des espèces? — Sans doute cette conduite occasionnerait une fluctuation dans la valeur des espèces, mais en même temps, ce résultat dépendrait beaucoup des circonstances existant à cette époque; s'il y avait aussi une tendance à la réaction résultant de la spéculation, cela rendrait naturellement la baisse des prix beaucoup plus rapide; je ne suis pas sûr que la détresse fût alors beaucoup plus grande, parce que, dans le premier cas, la détresse eût été plus longue, tandis que, dans le second, elle serait plus courte.

3882. Croyez-vous donc qu'une baisse soudaine des prix produise une détresse moins considérable qu'un abaissement graduel? — Je ne suis pas fixé sur ce point; je sais seulement que, dans bien des cas, plusieurs personnes ont été ruinées par un abaissement graduel des prix, tandis qu'elles eussent été sauvées si l'abaissement avait été immédiat; rien n'est plus nuisible au public qu'une baisse qui est longue à se produire.

3883. C'est donc votre opinion que, quoique égales quant à leur

montant, néanmoins la détresse qui se fait sentir en une seule fois aura des résultats moins nuisibles pour le commerce que la détresse qui ne se produit que peu à peu? — Je pourrais dire que, dans un grand nombre de cas, il est préférable que la détresse se fasse sentir tout d'un coup ; dans aucune branche de commerce , il n'y a rien de sûr, jusqu'à ce que toutes les classes de clients soient convaincus d'une manière générale et certaine que les prix ont atteint leur niveau le plus bas. Toute personne qui a l'expérience du commerce sait que le moment où cette impression domine est la fin de la détresse pour les personnes intéressées dans cet article.

3884. Croyez-vous qu'il y ait une manière de diriger la Banque, de telle façon que l'on puisse prévenir les fluctuations de la valeur des espèces résultant des changes? — Je ne crois pas que les fluctuations survenues dans les trois ou quatre dernières années eussent pu être prévenues par aucune manière de diriger les opérations de la Banque. Je pense que la circulation a été extrêmement bien conduite pendant ce temps, quoiqu'il y ait eu des circonstances difficiles , et même, à l'occasion, un écoulement considérable; mais les variations du change ne furent pas considérables. Du reste, par suite des bases sur lesquelles repose le numéraire et de l'obligation de changer le papier en espèces, il ne peut pas y avoir de grands mouvements dans la cote du change, l'écoulement peut être considérable, sans que l'indication fournie par le change le soit.

3885. Pendant les trois ou quatre dernières années, lorsque, selon vous, la direction de la Banque était excellente, les fluctuations ont-elles été soudaines ou graduelles? — Je pense qu'elles ont été aussi graduelles que le comportait la nature des choses sous une bonne direction.

3886. Pensez-vous que, puisque la métropole est le lieu où les changes étrangers ont le plus immédiatement leur effet, et puisque la capitale est aussi le centre de toutes les transactions commerciales intérieures, il y ait des raisons pour avoir dans la capitale une émission de billets particulière, émission qui ne serait pas autant employée dans les districts de province? — Je répondrai que, sans quelques grandes difficultés de détail, je préférerais n'avoir qu'une seule source d'émission pour tout le pays; mais je ne vois pas comment cette concentration pourrait être effectuée sans la direction immédiate de l'Etat.

3888. La Banque, qui est la seule à émettre des billets dans la ca-

pitale, doit-elle avoir les moyens d'exercer sur la circulation de la capitale, et indirectement sur toute la circulation du pays, un contrôle qu'elle ne pourrait pas exercer s'il y avait plusieurs banques rivales? — Oui, et c'est une des raisons qui me font penser qu'il serait préférable de n'avoir qu'une seule banque d'émission.

3889. Pensant que le principe qui doit régler le papier-monnaie est bien compris, n'y a-t-il pas un avantage manifeste à n'avoir qu'une seule source d'émission? — Certainement.

3890. En supposant qu'il soit démontré que, à une certaine époque, la Banque d'Angleterre n'a pas compris ce principe, ou n'y a pas conformé sa conduite, croyez-vous que l'existence d'une autre compagnie aurait apporté un remède à cette erreur? est-il probable que l'autre compagnie eût partagé la même erreur? — Je ne doute pas qu'elle ne l'eût partagée également, ce qui aurait encore aggravé les circonstances.

3891. En supposant que l'autre compagnie partageât l'erreur de la Banque, croyez-vous que les conséquences en auraient été beaucoup plus graves. — Oui, certainement.

3892. Ne croyez-vous pas qu'un des désavantages qui résultéraient de l'établissement de compagnies rivales dans la capitale serait de diminuer la responsabilité qui pèse sur la Banque, en tant qu'elle est la seule source d'émission? — C'est un des inconvénients qui me sont apparus.

3893. En supposant qu'il y eût des compagnies rivales, n'y aurait-il pas à craindre qu'elles ne voulussent se réduire l'une l'autre par la concurrence, ou bien qu'elles ne trouvassent le moyen d'arriver à une entente qui priverait le public du bénéfice de la concurrence? — J'ai déjà fait allusion à cela dans une de mes réponses précédentes, en disant, qu'à aucun point de vue, la création de banques rivales ne pouvait présenter d'avantages.

3894. Croyez-vous qu'il soit avantageux de changer le système de banque établi dans un pays, à moins qu'il n'y ait à réparer un mal manifeste, ou à obtenir un grand avantage?—C'est encore une considération en faveur du système qui régit actuellement la circulation de la capitale, et qui, par suite, règle plus ou moins la circulation de tout le pays; non pas qu'à mon avis il soit impossible de concevoir que, sous certaines règles, l'émission des billets par le gouvernement fût plus avantageuse, mais j'adhère complétement à la supposition contenue dans la question, à savoir que, lors même qu'il serait démontré que l'émission des billets

faite par d'autres mains offrirait plus d'avantages, néanmoins, s'il fallait changer le système de circulation pour en adopter un nouveau, en ce cas, les avantages ne compenseraient pas les inconvénients qu'entraînerait le changement.

3895. Croyez-vous qu'il y ait un vice évident dans l'état présent de la loi, en ce qui touche les grands principes de la circulation, au point de vue de l'établissement du titre de l'or et de la défense d'émettre des petits billets? cela vous conduirait-il à projeter un grand changement dans la loi à cet égard? — Je dirai certainement non; je pense qu'avec l'expérience éprouvée, que la Banque semble avoir acquise dans la direction des émissions, avec la garantie qu'elle présente pour la continuation d'une bonne direction et avec une publicité constante, le système réunit à peu près tous les avantages que l'on peut désirer.

3896. En supposant même que ce ne soit pas le meilleur système qui eût été établi *à priori*, verriez-vous encore de tels inconvénients dans un changement de ce système, que vous seriez d'avis de vous y rattacher? — Je m'y rattacherais moyennant une certaine garantie que je propose, j'avoue que sans cette garantie, je crois que nous serions sur un terrain peu sûr; car, bien que la direction ait été à mon avis très-judicieuse pendant les dernières années, cependant, comme la direction est susceptible de changer ainsi que les individus les plus habitués à la direction, nous risquerions de nous trouver entraînés dans les déviations qui ont déjà eu lieu, à moins qu'il n'y ait constamment le frein salutaire résultant de la sanction de l'opinion publique, basée sur la connaissance publique du système d'après lequel sont conduites les affaires de la Banque.

3897. Croyez-vous que les avantages, qui résulteraient de la publication des comptes de la Banque, soient capables d'entraîner les modifications désirables, sans produire aucunement les inconvénients qui résulteraient d'un changement de système? — Je ne regarde pas la publication des comptes de la Banque comme étant un changement apporté au système actuel, que je suis d'avis de conserver; je pense que les avantages résultant de la sécurité procurée par la publicité surpasseraient de beaucoup les inconvénients; en même temps, je demanderai la permission de vous dire que, quoiqu'il puisse y avoir des inconvénients, je ne suis pas en mesure de dire de quelle nature précise ni de quelle importance ils seraient. Je pense que les spéculations fondées sur des conjectures ou sur ce que l'on peut supposer avoir

transpiré par des demi-mots, ou sur des informations accidentelles, sont d'une nature beaucoup plus dangereuse que les spéculations fondées sur la connaissance absolue du fait; je ne puis pas admettre, autant que j'en puis juger, qu'il y ait aucun inconvénient bien marqué à publier les comptes de la Banque.

3898. Votre réponse, en ce qui concerne la publicité, se rapporte-t-elle seulement aux effets d'une demande d'or faite par l'étranger, ou comprend-elle l'effet d'une demande d'or venue de l'intérieur par suite d'autres causes? — Ma réponse se rapporte aux effets de ces deux demandes. Si la Banque d'Angleterre possédait l'encaisse qu'elle devrait avoir à mon avis, et qu'elle serait coupable de ne pas avoir, je ne vois pas qu'une spéculation puisse avoir lieu si la réserve venait à diminuer; c'est un état de choses contre lequel, à mon avis, la publicité nous garantirait.

3899. Par quelle mesure vous garantiriez-vous contre la spéculation? — En réduisant les billets proportionnellement à la demande d'or, et davantage encore, si cela était nécessaire.

3900. Croyez-vous que le système de banque de notre pays ait été un bon système? — Il y a eu beaucoup d'exemples de grandes déviations des bons principes d'administration d'une circulation fiduciaire.

3901. N'y eut-il pas des pertes immenses en 1797? — Oui.

3902. La suspension des paiements d'espèces en 1797, la dépréciation qui en est résultée et le rétablissement du titre légal ne furent-ils pas de grands maux? — Ce furent assurément de grands maux; cependant je crois que, quelque grands qu'ils fussent, ils ont été considérablement exagérés.

3903. Que dites-vous des pertes des années 1815 et 1816, pertes regardées par M. Horner comme plus importantes, et d'un effet plus désastreux que celles qui ont jamais eu lieu depuis l'affaire du Mississipi? — Ce furent des pertes considérables; mais, à mon avis, M. Horner a exagéré la part qu'a eue la circulation de la Banque dans la convulsion qui survint durant les années 1815 et 1816.

3904. N'y eut-il pas, en 1825, de grandes pertes résultant du système suivi par la Banque? — Il est certain qu'à cette époque la circulation était très-mal dirigée.

3905. Toutes ces pertes ayant été éprouvées sous le système actuel, quelles sont les mesures à prendre par un acte du parlement, ou par une autre voie, pour mettre le système de banque actuel dans un état tel qu'il

puisse être considéré comme réunissant tous les avantages désirables? — J'ai souvent formulé mon opinion sur les avantages de continuer le mode actuel d'administration de la circulation fiduciaire de la métropole, en demandant toutefois, comme garantie de la continuation d'une bonne direction, la sûreté qui résulterait de la publication des comptes; parce que je pense que la mauvaise gestion qui a eu lieu dans certaines occasions, auxquelles j'ai fait allusion, n'aurait pas eu lieu, si les directeurs de la Banque avaient su que leurs comptes seraient présentés au public constamment ou à de courts intervalles.

3906. En supposant que votre opinion soit juste, quel pouvoir peut avoir la Banque pour contrôler les émissions des banquiers de province, de manière à empêcher ces banquiers d'agir comme en 1824 et en 1825, c'est-à-dire d'augmenter leurs émissions à un moment où il y a un développement commercial excessif, comme ils le firent alors? — Je sais que la Banque a un pouvoir très-imparfait pour contrôler la circulation des provinces. Je disais, pour cette raison, que, sauf à pourvoir à quelques grandes difficultés de détail, il vaudrait mieux, à mon avis, que la circulation de tout le pays émanât de la même source que la circulation de la capitale. Il n'y a pas dedoute que, dans quelques circonstances particulières, la Banque ne soit exposée à des demandes soudaines et considérables, par suite de la mauvaise direction de la circulation des provinces.

3907. Si les banques de province émettent leurs billets sans tenir aucun compte de l'état des changes étrangers et sans aucune proportion avec les demandes qui leur sont faites au moyen de bons effets, n'est-il pas au pouvoir des banques de province, de créer une circulation surabondante, sans que la Banque, en tant que cela la concerne, puisse en rien s'y opposer? — Oui, cela peut arriver pendant quelque temps.

3908. Sous votre système actuel, n'êtes-vous pas exposés à tous les maux qui suivent nécessairement un état de circulation surabondante, une baisse du change, une baisse des prix, une panique et des demandes considérables sur la Banque d'Angleterre? — Tant que les billets composeront la plus grande partie des moyens de circulation, je ne vois pas comment ce mal pourra être évité. Comme je l'ai dit précédemment, si la Banque d'Angleterre, ou une autre banque dépendant du gouvernement, était seule à émettre des billets, ce mal ne se produirait pas. Mais la concurrence entre les banques entraîne nécessairement ce danger; et je ne vois pas comment il

pourrait être évité, à moins que les banques par actions ne fussent substituées au système actuel, et qu'elles ne fussent soumises à l'obligation de publier leurs comptes, ce qui pourrait être un frein. Mais je dois ajouter, en même temps, que je ne suis pas actuellement prêt à formuler une opinion positive sur les détails de la circulation de province, parce que, si l'on en excepte la manière dont elle a affecté la circulation en général, je ne connais pas suffisamment, dans toutes ses particularités, le système que suivent les banques de province pour la direction de leurs affaires.

3909. Supposons qu'au lieu d'une seule Banque, à Londres, il y en ait plusieurs, et que chaque banquier de Londres (comme il est très-probable que cela serait) ait pour correspondants plusieurs banquiers de province, de façon à ce que chaque banquier de province agisse avec un banquier de la capitale, cela n'établirait-il pas, entre les banquiers de Londres et ceux de province, des rapports tels, que les banquiers de Londres auraient ainsi un contrôle sur les banques de province, ce qui préviendrait les conséquences à craindre du système actuel des banques de province? — Je ne comprends pas comment cela pourrait avoir un résultat meilleur; je ne crois même pas que ce système pût fonctionner aussi bien que le système actuel.

3910. Si les banquiers de Londres émettaient leur propre papier, quelle différence y aurait-il entre le système actuel et celui dont nous parlions dans la question précédente? — Je n'en vois aucune.

3911. Pensez-vous que sous le régime actuel, la principale garantie pour le public repose sur l'intégrité et le jugement des personnes qui font partie des banques de province? — Cela serait évidemment notre principale garantie sous le système actuel. Nous savons qu'il y a eu de grandes fautes dans la direction des banques de province, et la pratique qu'avaient les plus petits banquiers de chercher à faire prévaloir leurs billets sur ceux des autres dans leurs environs, sans avoir quelquefois les moyens de pouvoir les acquitter, était un très-mauvais système. Je crois que ce système aurait une telle tendance à entraîner un excès, qu'une crise semblable à celle de 1825 serait absolument nécessaire pour le corriger.

3912. Si un banquier de province, émettant son propre papier, avait pour correspondant, à Londres, un autre banquier émettant aussi des billets, n'y aurait-il pas ainsi une nouvelle espèce de contrôle sur les affaires du banquier de province, contrôle résultant de l'intérêt qu'aurait le banquier de Londres à retenir son correspon-

dant et à l'empêcher de faire des émissions trop considérables? — Non, cela ne serait pas ; le banquier de Londres est aujourd'hui aussi intéressé à empêcher son correspondant de créer un excès de circulation, qu'il le serait s'il émettait lui-même des billets; je ne vois pas que le fait qu'il émît des billets en son nom puisse entraîner des différences dans ce cas.

3913. Un banquier de Londres émettant des billets en son nom, et se trouvant par conséquent exposé à tout le dommage éventuel d'une émission générale excessive, ne serait-il pas plus intéressé à empêcher son correspondant de commettre une erreur dans ses émissions, que n'y est actuellement intéressé un banquier de Londres n'émettant pas de billets? — Je ne vois pas pourquoi.

3914. Le banquier de Londres n'émet-il pas le papier de la Banque d'Angleterre? — Son livre de crédits pour les clients équivaut à peu près à une émission de billets de la Banque d'Angleterre.

3915. N'a-t-il pas un intérêt évident à veiller à ce qu'il ne se produise pas par sa faute une émission excessive de billets de la Banque d'Angleterre ? — Certainement, j'ai déjà dit que je ne voyais pas de raison pour que ce banquier, s'il émettait des billets lui-même, eût plus d'intérêt à empêcher tout excès d'émission du fait de son correspondant de province qu'il n'en a actuellement à le faire.

3916. Lorsque M. Horner parlait des dangers résultant de la conduite de la Banque d'Angleterre en 1815, ne faisait-il pas allusion aux circonstances qui se produisirent sous une loi différente de la loi actuelle, d'autant plus qu'en 1815, la Banque d'Angleterre émettait des billets non remboursables en or ? — Oui.

3917. Par conséquent, la remarque que M. Horner fit sur le système de banque en 1815 n'est pas applicable au système actuel ? — Certainement non.

3918. Supposons que les vrais principes de banque soient mieux compris actuellement qu'ils ne l'étaient en 1793, 1797, ou en 1815, le public n'a-t-il pas maintenant, bien qu'il n'y ait pas eu de grands changements dans la loi, une garantie de la stabilité de la Banque, qu'il ne pouvait avoir autrefois? — Je pense que c'est une garantie qui durerait quelque temps. Une leçon telle que celle qu'ont reçue les administrateurs de notre circulation en 1825 et 1826 est faite pour influer sur la conduite de la Banque pendant quelques années; mais nous voyons ordinairement que les générations ne tiennent pas compte

de l'expérience de leurs prédécesseurs. Il y a des époques de confiance pendant lesquelles toute maxime de prudence est négligée; il est probable que les individus administrant une circulation fiduciaire partageront cette confiance, et toute banque, par sa nature, est susceptible de se tromper. La crise de 1825 et 1826, toute grave qu'elle fût, n'était pas seulement nécessaire pour réformer le système des banques de province; mais elle l'était aussi pour corriger le système de banque de Londres. Les banquiers de Londres peuvent créer un développement excessif du commerce, en faisant des avances trop considérables sur leurs dépôts; et, quoique en général les établissements de banque de Londres aient conservé une position inébranlable pendant cette crise, cependant il y a des exemples d'une grande et coupable déviation des vrais principes de banque. Je crois que les convulsions commerciales et les faillites de ceux qui émettaient des billets particuliers sont des conséquences nécessaires d'un grand mouvement commercial, où la plupart des opérations reposent sur le crédit.

3919. Si les comptes de la Banque d'Angleterre étaient publiés, faudrait-il publier également les comptes des autres banques d'émission en province?—Je dirai d'abord, que, quant au droit de réclamer cette publicité, cela ne fait pas question , parce que le droit d'émettre du papier-monnaie est universellement reconnu comme une délégation du privilége de l'État ; mais quant à ce qui concerne l'utilité de la publication, cela ne me paraît pas aussi nécessaire pour les banques de province que pour la Banque d'Angleterre, qui possède beaucoup d'avantages et de priviléges, et qui a une action très-importante sur le reste de la circulation du pays. A moins d'inconvénients que je ne connais pas, toute personne émettant du papier-monnaie doit, selon moi, prouver au public que sa circulation est sagement conduite.

3920. Si la publication de ses comptes expose la Banque à de plus grandes demandes d'espèces, ne serait-il pas désirable pour sa sûreté, qu'elle connût l'état de la circulation de la province et les garanties sur lesquelles repose cette circulation? — Cela donnerait certainement à la Banque d'Angleterre des bases plus certaines pour la conduite de ses propres émissions; mais je ne suis pas disposé à dire qu'il n'en résulterait pas des inconvénients de détail, à moins que les banques de province ne fussent organisées en compagnies publiques.

3921. Croyez-vous qu'il soit possible, pour un banquier particulier de province, de publier avec sécurité pour lui-même le montant des

ressources actuellement réalisées qu'il possède? — Je suis sûr que cette mesure amènerait une grande sûreté dans les affaires de banque; mais je ne sais pas si, lorsque ce serait une pratique constante, cela n'entraînerait pas quelque danger pour le banquier.

3922. Cela n'exposerait-il pas le banquier à des attaques faites par des établissements rivaux, ou par des personnes particulièrement hostiles? — Non, s'il prend soin d'avoir une réserve suffisante d'après les bons principes de la Banque.

3923. Qu'est-ce que vous considérez comme une réserve suffisante pour un banquier, d'après les bons principes de la banque? — Je n'ai pas assez d'expérience du détail des affaires de banque pour pouvoir répondre à cette question.

3924. Est-il possible pour un banquier de conduire ses affaires avec un certain profit, s'il est toujours prêt à payer la totalité de ses engagements? — A mon avis, cela est fort peu probable, je devrais dire de toute impossibilité.

3925. Vous dites qu'il est moralement impossible à un banquier de conserver une réserve suffisante pour rembourser tous ses engagements? — Je veux dire qu'il est fort improbable, sinon impossible, que la demande soit faite d'une manière si soudaine que le banquier n'ait pas le temps d'échanger ses valeurs, si elles ont été prises avec une prudence suffisante.

3926. Pensez-vous qu'un banquier ne doive pas posséder de garanties non immédiatement convertibles? — Cela dépend beaucoup de la composition de la fortune privée du banquier. S'il place une grande partie de ses depôts sans tenir compte des autres moyens qu'il a de répondre à ses engagements, il doit avoir soin de ne faire d'avances que sur des garanties promptement convertibles, ou sur des billets à courte échéance.

3927. Pensez-vous donc qu'un banquier doive avoir une réserve de garanties immédiatement convertibles, suffisante pour faire face à l'ensemble de ses engagements? — Je ne connais pas assez la direction du détail des affaires de banque pour pouvoir répondre à cette question d'une manière satisfaisante.

3928. Si le banquier n'a pas assez de garanties immédiatement convertibles pour pouvoir faire face à tous ses engagements, la publication de ses comptes ne le mettrait-elle pas dans une situation telle qu'il serait obligé de suspendre ses paiements? — Non, si les

associés formant la maison de commerce avaient une grande fortune bien assurée.

3929. Dans quelles limites demanderiez-vous la publication des ressources des banques de province? — Je n'ai pas dit que je sois préparé à donner mon opinion sur la publication des comptes des banques de province. Tant que ces banques seront des établissements privés, je ne pense pas qu'il soit désirable de leur appliquer la même disposition; je préférerais que dans les provinces, comme dans Londres, l'émission des billets ne fût confiée qu'à de grands établissements.

3930. Quelle distinction faites-vous, en ce qui concerne leur crédit, entre une personne qui émet beaucoup de lettres de change et une personne qui émet des bons de caisse? — La différence est fort importante, à mon avis. La différence entre les lettres de change et les billets payables sur demande au porteur est celle-ci : les billets payables sur demande au porteur doivent toujours pouvoir passer de mains en mains, sans qu'il soit le moins du monde question du crédit de la personne qui les a émis; on ne doit pas plus mettre en doute leur valeur que celle de la monnaie représentée par ces billets; une personne qui reçoit un bon de caisse, quel qu'en soit le montant, doit le recevoir avec la même confiance qu'elle recevrait une somme égale en monnaie royale. La lettre de change circule sur le crédit des endosseurs, aussi bien que du tireur, et la multiplication des endossements lui donne une valeur, que seul les billets des banques de la plus grande importance peuvent égaler. Je pense donc que les lettres de change sont une sorte de circulation parfaitement sûre; c'est seulement un moyen de remplacer les agents de circulation, mais ce n'est pas un papier-monnaie; les lettres de change ne font pas, à proprement parler, partie de la circulation du royaume.

3931. Un bon de caisse ne circule-t-il pas sur le crédit de la personne qui l'a émis? — Il entre généralement de cette manière dans la circulation, mais la personne qui le prend ne doit avoir aucun doute sur le crédit de la personne qui l'a émis.

3932. La personne qui le reçoit est-elle obligée de l'accepter lorsqu'elle n'a pas confiance dans le crédit de la personne qui l'a émis?— Non, mais toute question de circulation est une question de facilité, et il y a un grand inconvénient à ce que dans chaque opération d'achat ou de vente, au moyen de ce qui est regardé comme de l'argent, il y ait le moindre doute sur le crédit de la personne qui a émis

les billets; on ne peut aucunement douter de la valeur des billets de la Banque d'Angleterre, et je dis qu'il faudrait aussi que l'on n'eût aucun doute sur la valeur des billets des banques de province.

3933. Supposons que les espèces métalliques de la Banque d'Angleterre soient complétement épuisées, croyez-vous qu'en ce cas le crédit du pays serait sur un meilleur pied, si l'on avait, par précaution, décidé que le gouvernement aurait immédiatement recours à une émission de billets, sous la responsabilité de l'État? — Le gouvernement peut toujours prendre cette mesure avec l'approbation du Parlement; mais peut-être n'ai-je pas bien saisi l'hypothèse dont vous parliez.

3934. Ne pensez-vous pas que si l'on avait pris quelques précautions éventuelles pour le cas où un pareil état de choses viendrait à se produire, cette prévision n'augmenterait pas considérablement la confiance publique dans le papier de circulation du pays? — Je le crois ; mais quant au danger de soumettre le papier de circulation du pays aux besoins du département des finances, je dirai que tout papier de circulation peut être émis par le gouvernement, par la raison que l'émission de monnaie constitue un des priviléges exclusifs de l'Etat.

3935. Considérant que le gouvernement a déjà une circulation étendue de bons de l'Echiquier, payables dans une période donnée, croyez-vous qu'il fût sage de décider que les bons de l'Echiquier seraient divisés en bons de faible valeur et seraient émis suivant les besoins de la circulation, dans le cas où l'encaisse de la Banque serait épuisé?—Je dirai que tout événement pouvant conduire à une faillite de la Banque peut certainement, avec la sanction de la publication des comptes, comme je la demande, être considéré comme devant exiger l'intervention du gouvernement; mais je crois que l'on aurait le temps de trouver un remède au mal lorsque cette circonstance se présenterait.

3936. Si l'événement survenait, verriez-vous des inconvénients à ce que le gouvernement divisât les bons de l'Echiquier en bons d'une valeur moins élevée, et que ces nouveaux bons fussent soumis aux mêmes conditions, aux mêmes termes et au même mode de paiement qui régissent actuellement les bons de l'Echiquier? — Je pense qu'il y aurait à ce sujet de grands inconvénients, parce que chaque transaction, au moyen des bons du Trésor, implique un calcul d'intérêts. Il n'y aurait aucune objection contre le papier du gouvernement sous une bonne direction; la difficulté est d'avoir une direction convenable

pour cet effet, et je ne vois aucun avantage à faire servir les bons de l'Echiquier à cet usage, qui ne conviendrait pas aux billets payables au porteur dans la forme des bank-notes.

3937. La réserve d'or de la Banque étant épuisée, si le gouvernement n'avait pas d'or, pourrait-il émettre des billets payables au porteur ?— En ce cas, le public n'accepterait-il plus les bons de l'Echiquier, à moins qu'ils n'eussent un cours forcé, ce qui serait absolument nécessaire dans de telles circonstances.

3938. Ces billets ne peuvent-ils pas être payables quelque temps après leur émission de la même manière que les bons de l'Echiquier? — En ce cas, ils seraient soumis à l'escompte. Ce serait, à mon avis, une mesure qui aurait des inconvénients, mais qui, fort embarrassante, pourrait cependant être adoptée, pour un temps limité, comme un expédient dans les circonstances supposées.

3939. Vous avez dit que les banquiers qui émettent des billets, avaient un privilége analogue au privilége de battre monnaie; mais n'y a-t-il pas ici une différence essentielle, car la monnaie possède une valeur égale au montant de la somme qu'elle énonce, et elle est nécessairement recevable comme offre légale, tandis qu'au contraire le billet n'a pas cette valeur? — Oui, il y a ici au sujet de l'émission du papier-monnaie une circonstance qui me frappe : c'est que, tandis qu'on entoure de tant de sanctions le privilége de fabriquer une monnaie avec un métal qui a une valeur propre par lui-même et sur lequel on ne gagne rien, le gouvernement concède à des individus le privilége de fabriquer une sorte de monnaie au moyen d'une matière qui n'a aucune valeur en elle-même, et sur laquelle, en conséquence, on obtient un grand bénéfice en la substituant au métal précieux. Je suppose bien toujours que les billets sont convertibles en or, mais ils donnent lieu à un bénéfice que ne donne pas le métal, bénéfice résultant de la circulation. Quelle doit être la manière juste, convenable et sûre d'obtenir une part suffisante du profit résultant de cette circulation? C'est une question que je ne suis pas prêt à examiner.

3940. Savez-vous qu'il y a un droit de timbre considérable sur les billets de banque? — Oui, cela rentre dans le régime de la participation que j'ai en vue.

3941. Un bank-note est-il autre chose qu'un morceau de papier circulant en vertu du crédit des personnes qui l'ont émis, et qui sont

éventuellement obligées d'en rembourser la valeur en monnaie légale du royaume? — Oui, c'est plus que cela, parce que pour les besoins du commerce, par la vraie définition des termes, le billet doit passer de mains en mains sans que l'on examine aucunement le crédit de la personne qui l'a émis. C'est ce qui arrive pour la monnaie; et le billet qui circule comme bank-note doit circuler aussi facilement que la monnaie.

3942. Quelle est la différence entre un banquier qui paye son client en billets de £ 5 et un gentleman qui paye son fournisseur au moyen de chèques sur son banquier? Ne sont-ce pas là également de vrais chèques sur les banquiers de Londres? — Non, selon la coutume et selon la loi, si un chèque n'est pas présenté immédiatement au paiement, le porteur n'a aucun recours contre le tireur du chèque dans le cas où la banque tomberait en faillite. La circulation des billets de banque de province ne s'étend pas sur un grand district, et ces billets sont acceptés comme de l'argent; mais ce n'est pas le cas pour les chèques délivrés sur les banquiers.

3943. Un billet n'est en lui-même autre chose qu'une promesse de payer sur demande une certaine somme d'argent en un certain lieu; la personne qui accepte un billet est donc entièrement libre ou d'en réaliser immédiatement la valeur ou bien de le mettre en circulation: eh bien, n'agit-on pas de même avec un chèque, qui passe souvent dans bien des mains avant d'arriver au banquier chargé de le payer? — C'est la circulation qui forme la différence essentielle. En général, le chèque passe immédiatement, par les soins du porteur, du tireur au banquier qui doit le payer, tandis que le billet de banque est complétement substitué à la monnaie dans les paiements de détail.

3944. Si cette circulation s'étend dans le pays, n'est-ce pas le par consentement général, résultant de ce que tout le monde peut porter ce billet à la Banque et obtenir à sa convenance son échange immédiat contre de l'or? — Oui, mais la nécessité d'avoir des cautions et de s'assurer du crédit de celui qui a émis le billet, ou l'alternative de l'échanger contre de l'or, constituent les inconvénients dont j'ai parlé pour les billets dont la solidité n'est pas au-dessus de toute question.

3945. Vous avez établi, dans un des premiers points de votre déposition, que si tout était à recommencer *de novo*, vous préféreriez n'avoir qu'une seule banque d'émission pour tout le pays; et depuis il me semble que vous avez dit que vous préféreriez que toutes les ban-

ques d'émission du pays fussent des banques par actions au lieu de banques privées? — Les banques par actions présentent selon moi plus de garanties contre une crise semblable à celle de 1826, que ne pourrait le faire tout système de circulation conduit simplement par la concurrence d'individus privés.

3946. L'établissement des banques par actions dans le pays n'agirait-il pas directement contre le principe de n'avoir qu'une seule banque d'émission pour tout le pays? — Oui, sans aucun doute.

3947. Alors si vous trouvez plus désirable de voir l'émission d'une seule banque s'étendre dans tout le pays, pourquoi désirez-vous voir s'établir des banques par actions? — Je n'ai pas d'autres raisons pour désirer l'établissement des banques par actions, que la considération qu'elles présenteraient une garantie plus considérable que la concurrence illimitée d'un plus petit nombre d'individus; et si ce n'était l'embarras de l'organisation, la Banque étant déjà tout ce qu'une cour de directeurs peut diriger avec précision, je préférerais les succursales de la Banque aux banques par actions.

3748. Si la Banque essaye de rectifier les changes en réduisant son émission, comment cette réduction de l'émission de la Banque agit-elle sur les changes? — Elle agit de deux manières : d'abord, par sa tendance, *cæteris paribus*, à réduire les prix et à faire hausser le taux de l'intérêt, ensuite elle tend aussi, mais pas immédiatement, à augmenter l'exportation et à diminuer l'importation des marchandises, et à arrêter la transmission du capital.

3949. Si, dans une partie de votre déposition, vous avez dit que l'augmentation ou la réduction des émissions de la Banque n'agissait pas sur les prix, n'était-ce pas un malentendu? — Je me suis expressément réservé par ces mots *cæteris paribus*, toutes les autres choses étant les mêmes; mon objection porte contre l'admission en principe d'une action du montant des émissions de la Banque sur les prix, indépendante de toutes les circonstances existant lors de cette augmentation d'émission ou de sa réduction.

3950. Vous avez dit qu'en 1808 il y eut une hausse générale des prix sans aucun accroissement des émissions de la Banque; comment cette situation de la circulation agit-elle sur le change? — La question renferme une erreur de fait. A la fin de 1808, il y avait une augmentation d'émission qui prolongea la durée de la spéculation, bien qu'elle ne prévint pas la crise ultérieure.

3951. Alors cette cause n'agirait pas immédiatement, mais après une certaine période de temps? — L'effet ne se produit toujours que quelque temps après.

3952. Croyez-vous que, si la Banque prenait des mesures extraordinaires tendant à réduire la circulation, ce fût un moyen efficace pour changer le cours défavorable du change? — La Banque pourrait employer les moyens que, dans son expérience, elle jugerait efficaces.

3953. D'après votre expérience, croyez-vous ces moyens efficaces? — Oui, mais l'effet n'aurait lieu qu'après un certain intervalle. Par exemple, en 1808, si la Banque n'avait pas augmenté sa circulation, comme elle fit entre la fin de 1808 et août 1810, les spéculations auraient été bien plus tôt terminées, les changes n'auraient pas baissé comme ils ont baissé, et le papier aurait conservé la valeur qu'il avait comparativement avec l'or.

3954. Dans le cas d'une substitution des billets de la Banque d'Angleterre aux billets des banques de province, appelleriez-vous cela un transfert de capital des banquiers de province à la Banque d'Angleterre? — Non.

3955. Quel nom donneriez-vous aux valeurs ou aux espèces sur lesquelles le banquier de province a émis ses billets? n'appelleriez-vous pas cela un capital? — Aucun papier et aucun crédit d'aucune espèce ne peuvent être appelés un capital.

3956. Vous appelleriez cela des placements? — Oui.

3957. Alors vous appelleriez un placement la valeur sur laquelle la Banque d'Angleterre a émis ses vingt millions? — Oui, des placements en garanties productives; tout cela est émis sur des garanties portant intérêt; les garanties d'où résultent des revenus, je les appelle garanties productives.

3958. En supposant qu'un banquier de province ait émis ses billets sur des garanties productives fournies par des personnes de son voisinage, dans le cas où les billets de la Banque d'Angleterre seraient substitués aux billets de ce banquier, ne peut-il pas redemander aux personnes émettant ces garanties le paiement de tout cet argent? — Oui, mais la Banque peut également le prêter.

3959. Alors, en fait, la différence serait que la Banque d'Angleterre accorderait ces facilités qui étaient auparavant accordées par les banquiers privés? — Oui.

3960. Croyez-vous qu'il soit possible aux directeurs de la Banque d'accorder dans tout le royaume des facilités au public, avec le même profit et le même discernement que le font actuellement des hommes connaissant bien la situation et les coutumes de la localité, ainsi que les moyens les plus propres à procurer le plus d'avantages à eux et au pays? — J'objecterai à une émission de billets en province ou dans la capitale, par le moyen des escomptes ou des facilités accordées à des individus, que la demande de facilités sous la forme d'escompte ou de prêts individuels est très-souvent, sinon toujours, complétement en raison inverse des demandes de la circulation ; de sorte que, lorsque les clients des banques de province ou de la Banque d'Angleterre sont le plus portés à emprunter, c'est très-souvent à ce moment juste qu'il serait important de réduire la circulation ; il y a souvent aussi un excès d'émission produit par le moyen du crédit privé, ce qui n'aurait pas lieu, si les émissions étaient réglées sur le principe de la substitution du papier à ce qui aurait été autrement la circulation de l'or. Je crois que la sécurité exige que les facilités, sous la forme de prêts, ne soient accordées qu'aux personnes de province offrant des garanties satisfaisantes, et proposant un emploi fructueux du capital, et seulement au moyen de l'émission du papier-monnaie par le banquier de province. Je conçois que les fonctions d'un banquier dans la distribution du capital, c'est-à-dire pour accorder des facilités aux individus demandant des avances sur des garanties de bonnes valeurs, puissent être remplies sans l'émission du papier-monnaie, c'est-à-dire consistent en une avance de capital faite au moyen des dépôts, d'après des principes de banque distincts des principes sur lesquels repose l'émission du papier-monnaie.

3961. Pourrait-il donner les mêmes facilités? — Je ne vois pas pourquoi il ne le pourrait pas. Le prêt est en fin de compte une sortie de son capital. Si, par une émission de papier, il prête plus qu'il n'aurait pu sans cette émission, il ne fait que prêter ce qui autrement aurait été prêté par des moyens différents à d'autres personnes, peut-être avec autant ou plus de raison.

SÉANCE DU 12 JUILLET 1832.

Présidence du très-honorable lord vicomte Althorp.

M. Thomas Tooke est appelé et interrogé de nouveau.

3962. Avez-vous étudié la manière dont le capital était employé, en distinguant la classe agricole de la classe manufacturière? — Non, pas en ce qui regarde précisément la manière dont le capital est employé; je puis seulement me faire une idée de la manière dont le capital est distribué.

3963. Dans cette distribution générale, croyez-vous qu'à présent, vu le taux de l'intérêt et l'état monétaire, il y ait un capital suffisant pour tous les besoins commerciaux et manufacturiers? — Je ne suis pas parfaitement sûr que la question comporte une réponse précise; la quantité de capital en plus ou en moins est en rapport avec sa distribution particulière à un moment donné.

3964. Y a-t-il quelque difficulté pour les marchands ou les manufacturiers jouissant d'un bon crédit à se procurer des capitaux pour les besoins de leur commerce? — Je n'ai pas entendu parler d'exemples de difficultés pour obtenir un prêt de capital, sur des garanties suffisantes, dans les districts commerçants, manufacturiers ou agricoles.

8965. Avez-vous quelque moyen de connaître l'état du capital des personnes qui s'occupent d'agriculture dans ce pays? — Non, je n'en ai pas.

3966. En supposant qu'il y ait un manque de capitaux pour les besoins de l'agriculture, c'est une circonstance qui ne vient pas à votre connaissance? — On peut avoir besoin d'un capital plus considérable, mais je ne sais pas si les opérations de banque procureraient l'augmentation que l'on désire; je dirai une fois pour toutes que, dans mon opinion, aucune opération de banque, à un moment donné, n'augmente le capital existant antérieurement; elles servent seulement à le distribuer d'une manière avantageuse.

3967. En supposant que le capital employé par le commerce ou les

manufactures fût surabondant, et qu'au contraire l'agriculture manquât de capitaux, les moyens qui régulariseraient la répartition ne procureraient-ils pas un grand avantage au commerce ? — Certainement, mais je ne conçois pas que dans l'état présent de la publicité et des relations, il y ait des difficultés, pour faire passer les ressources d'une branche de commerce, qui a des capitaux surabondants, à une autre branche qui n'a que des capitaux insuffisants.

3968. Supposons qu'un fermier ait besoin d'un prêt d'argent pour un certain temps, sous la garantie de sa récolte de blé et de ses bestiaux, pourra-t-il l'obtenir par la circulation de la Banque d'Angleterre? — Je ne le sais pas; je vous ferai observer qu'aucune des opinions que j'ai exposées ne combat l'utilité de conserver les établissements de banque locale, qui seraient aptes à obtenir les informations nécessaires pour se guider dans les prêts de la nature de celui dont parle la question.

3969. Vous pensez alors que les établissements de banque locale devraient être conservés pour prêter à l'occasion assistance aux agriculteurs? — Dans le but, dirais-je, de distribuer le capital d'après les principes ordinaires de la Banque, indépendamment de cette partie des affaires de banque, qui consiste dans l'émission des billets.

3970. Admettez-vous que si les banquiers de province conservaient le droit d'émettre des billets, ils auraient plus de pouvoir pour accorder des facilités que si toute la circulation du pays était confiée à la Banque d'Angleterre? — Je ne suis pas prêt à admettre que les banquiers de province puissent accorder moins de facilités qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici, parce qu'ils n'auront plus le droit d'émettre leurs billets.

3971. Voulez-vous dire alors qu'une banque qui émet ses propres billets ne peut pas accorder plus de facilités au moyen de prêts qu'une banque qui n'émet pas ses propres billets? — Elle ne le peut pas raisonnablement.

3972. Qu'entendez-vous par ce mot *raisonnablement?* — Je veux dire que cette banque ne peut pas ajouter au capital réel qui doit être appliqué dans ce but, ou qui le serait dans un bon état de la circulation.

3973. De quelle manière, à votre avis, un banquier de province emploie-t-il l'argent qu'il a reçu pour les émissions de billets? — Je ne suis pas préparé à exposer tous les détails du système de banque de province, que je ne connais pas; je répondrai seulement d'après mon opi-

nion sur la nature du capital en général, que les émissions de billets ne créent pas de capital; dans le cas où un banquier émet ses billets, il prête son crédit, mais le capital qu'il possède et qu'il prête existait déjà, et aurait pu être employé à un emprunt par d'autres mains.

3974. S'il a une circulation de £ 10,000, ne pourrait-il pas employer £ 1,000 en prêts, avec sécurité? — Il est très-difficile d'examiner ce sujet dans ses détails, et il entraîne une telle ambiguïté d'expressions, que je ne puis répondre à des questions de cette espèce sans plus de préparation que ce mode d'examen n'en comporte.

3975. Ne pensez-vous pas qu'en fait, ce n'est pas un bon moyen de comprendre des questions de cette nature que de les traiter sans examen préalable? — Je suis décidément d'avis que, dans un examen non préparé sur des sujets impliquant tant de considérations et exigeant une si grande variété de termes, il est à peine possible de formuler une opinion, qui ne soit pas susceptible de malentendu sur des points essentiels.

3976. Dans votre première déposition, vous avez dit que les années 1782 et 1783 furent des époques de difficultés et de presse considérables, et vous avez attribué la première cause de cette presse aux émissions considérables faites par la Banque auparavant et à la réduction qui suivit nécessairement; mais pour une époque ultérieure vous attachez fort peu d'importance à l'augmentation des émissions ou à leur réduction, au point de vue de la hausse ou de la baisse des prix : ne pensez-vous pas qu'en tout temps, lorsque vous voyez une grande augmentation et une grande réduction des prix, on doit en rechercher la cause probable dans l'augmentation des émissions de billets de la Banque, et dans la réduction nécessaire qui vient ensuite? — Dans les recherches que j'ai eu l'occasion de faire au sujet des fluctuations des prix, j'ai comparé les dates précises des augmentations d'émissions avec les dates de la hausse des prix, ainsi que l'époque de la réduction des billets avec l'époque de la baisse des prix, et j'ai été frappé d'une grande surprise, lorsque j'ai trouvé qu'en réalité les résultats ne répondaient pas à mon attente, et que les exemples les plus remarquables de hausse ou de baisse dans les prix avaient été à l'origine complétement indépendants des émissions de la Banque d'Angleterre, c'est-à-dire que la hausse des prix a précédé une émission considérable des billets de la Banque d'Angleterre, et que la baisse des prix à précédé une réduction; dans quelques circonstances la hausse et la baisse des prix ont eu lieu lors d'une émission de billets très-développée. Je demanderai

la permission de faire une remarque, par rapport à l'opinion que j'ai exprimée, remarque qui a pour but de rectifier les opinions relativement aux causes de la hausse extraordinaire des prix durant la suspension des paiements de la Banque. Toute la hausse des prix eut lieu dans l'année 1808, c'est-à-dire que tout le phénomène, pour les articles importants aussi bien que pour les salaires, s'est produit à la fin de l'année 1808. Je connais à peine une exception à ce fait; à cette époque, si l'on en juge soit par l'état antérieur de la circulation de la Banque, soit par ses émissions postérieures, soit par les témoignages reçus, la circulation était plutôt dans un état de contraction que dans un état de développement. J'ai déjà eu l'occasion, dans ma déposition, de dire que la circulation était plutôt alors au-dessous de ce qu'elle avait été pendant les cinq années précédentes, et que les changes et le prix de l'or étaient à peu près au pair.

3977. Alors vous avez vérifié vous-même que bien que la hausse et la baisse des prix en 1782 et en 1783 aient été occasionnées par les émissions de billets de la Banque et par leur réduction, cependant, si l'on considère les faits qui ont suivi, on trouve qu'en général la hausse et la baisse des prix n'ont pas été occasionnées par l'augmentation des émissions de la Banque et la réduction nécessaire qui vient ensuite ? — Je n'ai pas dit que, dans une circonstance importante, la hausse ou la baisse des prix ait été une conséquence immédiate de l'augmentation ou de la réduction de la circulation de la Banque.

3978. Croyez-vous que les événements de 1782 aient été une exception à ce qui s'est produit postérieurement ? — Je ne connais pas les événements de 1782 et de 1783 par rapport à l'état des prix.

3979. Vous avez dit, à ce qu'il nous a semblé, que pendant la guerre, il y avait eu une hausse et une baisse des prix concordant avec une augmentation et une réduction des émissions de la Banque; ne s'en suit-il pas que ce qui s'est passé en 1782 était une exception à ce que vous avez remarqué dans la suite ? — Je n'ai rien dit au sujet des prix en 1782 et 1783, et en vérité mes recherches n'ont pas été assez loin en arrière pour me permettre de savoir quel était l'état des prix par rapport à la question, antérieurement à 1782.

3980. Vous avez dit qu'il y eut alors de grandes spéculations, et que la cause principale était l'augmention considérable de l'émission des bank-notes qui avait eu lieu et qui avait entraîné des spéculations ? — Alors je dois m'être mépris sur la question.

3981. Puisque vous avez remarqué que, dans la suite, les grandes

spéculations étaient suivies d'une hausse et d'une baisse du crédit, et puisque vous avez trouvé qu'elles n'étaient pas occasionnées par une augmentation antérieure des émissions de la Banque, ne s'en suit-il pas nécessairement que ce qui se passa en 1782, 1783 et 1784, est une exception à ce que vous avez remarqué pour la suite? — Je ne vois rien en réalité dans mes réponses précédentes qui justifie cette conclusion. Je me suis abstenu avec soin (parce que je ne suis pas assez bien renseigné sur ce sujet) de rien dire relativement aux prix à une époque antérieure à 1782.

3982. Pourriez-vous dire si la période antérieure à 1782 fut une période de hausse ou de baisse des prix? — Quoique je n'aie fait aucune étude attentive de l'état des prix à cette époque, surtout en ce qui a rapport aux produits agricoles, cependant, par exception, je puis dire que l'année 1779 ou la période de 1778 à 1780 fut une époque où les prix étaient extrêmement bas, et où nous n'eûmes pas besoin de demander à l'étranger des fournitures de blé.

3983. La fin de la guerre, en 1783, fut-elle marquée par une hausse générale des prix? — Je ne suis pas préparé à dire quel était l'état des prix des marchandises avant 1783, à l'exception du blé.

3984. Y eut-il pendant la guerre une hausse des prix généraux ou une baisse de la valeur de l'argent assez considérable, pour avoir attiré votre attention? — Non.

3985. La paix qui suivit la guerre fut-elle une période marquée par une baisse importante des prix? — Il n'y eut pas de variation des prix assez considérable pour que j'y aie fait attention.

3986. N'y eut-il pas de grandes fluctuations? quels furent les sujets d'enquêtes et de discussions à la chambre des communes pendant la période de paix qui suivit la guerre d'Amérique? — Je ne sais pas quels ils furent.

3987. Vos souvenirs vous permettent-ils de nous dire si l'époque de la guerre avec la France fut une période de prospérité agricole, commerciale et manufacturière, avec une hausse graduelle? — Je dirai que le pays fut alors, c'est-à-dire entre 1783 et 1792, ou entre la fin de la guerre d'Amérique et le commencement de la guerre de France, sans caractère marqué en ce qui concerne les prix, et que généralement ce fut une époque satisfaisante pour l'accroissement du bien-être et de la population.

3988. Il a été établi dans le rapport du Comité des finances, en

1817, que le revenu public, pendant la paix qui suivit la guerre d'Amérique augmenta d'un sixième sans aucune nouvelle taxe ; ne pensez-vous pas que ce soit une preuve du développement de la prospérité du pays ? — Certainement.

3989. Pendant la guerre d'Amérique, y eut-il une suspension des paiements en espèces de la Banque ? — Non.

3990. La paix amena-t-elle un retour aux paiements en espèces ? — Non.

3991. Vous dites qu'en 1798 et 1799 une certaine classe de marchandises augmenta environ de 100 pour 100, tandis qu'il y avait une réduction de la circulation; parmi les marchandises dont vous parlez, vous dites que le prix de la cochenille atteignit 52 s. à 54 s. La cochenille paraît avoir été, dans la première partie de 1797, suivant un tableau pris dans vos ouvrages, à 15 s. et à 17 s.; il semble que cette augmentation de la cochenille se produisit entre la première moitié de 1797 et le milieu de 1798; le montant des billets de banque en février 1797 fut de £8,600,000, et en 1798 de £11,300,000 : pourriez-vous donc dire que cette hausse des prix eut lieu lors d'une réduction de la circulation ? — Sans aucun doute ; et cela est vrai, si l'on compare l'état de la circulation avec ce qu'il avait été trois, quatre ou cinq ans avant la suspension des paiements. Je considère donc cette situation comme un état de contraction de la circulation, par rapport au développement du commerce et au grand développement des transactions résultant de la guerre. Mais dans le montant de la circulation en 1798 est compris le montant des billets d'une livre qui sont seulement une substitution à l'or exporté auparavant, et qui, lorsque l'or revint, retournèrent dans les coffres de la Banque et ne firent plus partie de la circulation. Il faut aussi remarquer qu'il y eut en 1798 une importation de métaux considérable, importation qui n'aurait pas pu avoir lieu sans une contraction de la circulation, relativement à ce qu'elle avait été quand les espèces métalliques s'écoulaient au dehors, ou relativement aux circulations du continent. Ce fut en l'année 1798 que l'argent s'écoula au dehors en proportions si considérables que cela occasionna la publication de l'acte fait par M. Pitt pour limiter la circulation de l'argent.

3992. Vous dites que le montant des billets de banque, en 1798, estimé à £11,300,000, comprend les billets d'une livre alors émis ; mais si, après avoir déduit les billets de £1, il restait encore ce même chifre de £ 11,300,000, penseriez-vous toujours que c'était une époque

où la circulation était réduite? — Non, je parle maintenant de mémoire, je n'ai pas devant moi les éléments nécessaires pour comparer les montants exacts; mais je me souviens qu'en déduisant le montant des billets d'une livre, la circulation était inférieure à ce qu'elle avait été en moyenne pendant les trois années antérieures à 1797.

3993. Il paraît que le montant des billets de Banque, en février 1798, était de £11,300,000, même après la déduction des billets de £1. Pourriez-vous dire que l'augmentation de la cochenille qui, dites-vous, eut lieu entre la première partie de 1797 et 1798, fut une augmentation produite pendant un état de contraction de la circulation? — Je pense que cela ne vaut pas la peine d'insister davantage sur le degré précis de la réduction; il suffit, pour défendre mon argument, de faire observer qu'il n'y eut là aucune augmentation artificielle de la circulation, aucune augmentation au delà de ce qui se serait produit s'il n'y avait pas eu de suspension de paiements en espèces.

3994. Vous rappelez ces faits en réponse à une opinion exprimée par M. Mushet, et vous dites que M. Mushet ne peut pas se former une opinion bien précise sur la question des prix à cette époque, parce qu'il manque d'une connaissance suffisante des détails des transactions sur les marchandises. Pensez-vous que les renseignements tels que ceux que vous avez donnés pour la cochenille, correspondant avec les faits qui ont été établis au sujet des billets de la Banque d'Angleterre, entraînent, à l'égard de M. Mushet, la contradiction que vous vouliez établir? — En premier lieu, je demande la permission de faire observer que l'article de la cochenille est un des moins importants de ceux que j'ai cités; mais ensuite j'ai mentionné cela comme exemple en premier lieu d'une absence totale de la relation que M. Mushet prétendait exister invariablement entre une grande hausse des prix et un accroissement d'émission des billets de Banque. Il me sembla, lorsque je faisais ma réponse, que je m'écartais considérablement de la question, et je m'arrêtai court; je puis les exposer tous actuellement, et je suis à même d'essayer de démontrer à toute personne qui voudra prendre la peine d'entrer dans les détails la négation absolue de tout ce qu'a avancé M. Mushet, en tant qu'il croit que l'augmentation des émissions de la Banque et la hausse des prix ont des rapports entre elles.

3995. Croyez-vous donc que M. Mushet ait affirmé qu'il y avait un rapport invariable existant entre les émissions des billets de banque et les prix des marchandises? — Je ne veux pas m'aventurer à dire quels

étaient les termes précis de ces propositions, sans avoir le livre devant moi ; mais je suis parfaitement sûr que toute la teneur de son raisonnement est basée sur le rapport invariable des émissions de la Banque avec les fluctuations des prix, ou au moins le rapport de quelque grande fluctuation des prix avec des augmentations ou des réductions de la circulation de la Banque immédiatement antérieures, augmentations et réductions considérées comme les causes immédiates de ces fluctuations des prix.

3996. Le riz que vous dites être monté à 38 s. et 40 s. à la fin de 1799 paraît avoir été au point le plus bas en 1797, c'est-à-dire à 16 s. et 17 s.; les bank-notes augmentèrent de £8,600,000 à £11,800,000 ; pourriez-vous donc dire que ce fut un exemple d'une hausse des prix concourant avec une réduction de la circulation ? — Oui, j'ai pris la hausse des prix à une époque antérieure à 1797, parce que 1797 était un temps de crise, et la circulation, c'est une chose bien connue, était considérée comme réduite d'une manière extraordinaire. Par conséquent, en parlant de la réduction de la circulation en 1798, je me rapporte, comme je l'ai dit, à la période antérieure à 1797. Toutefois, je ferai observer, comme nouvelle preuve à l'appui de mon opinion au sujet du manque total de relation entre une augmentation d'émission à cette époque et une hausse des prix, que les prix des articles qui augmentèrent en 1798 et dans la première partie de 1799 baissèrent considérablement lorsqu'en 1800, comparativement avec 1798, la circulation s'accrut; je pense donc que cela décide la question en ce qui concerne les émissions.

3997. L'indigo qui, dites-vous, s'éleva à 11 s. et 13 s. 6 d., paraît avoir été coté, dans la première partie de 1797, de 6 s. à 10 s.: considérez-vous cela comme un exemple d'une hausse produite pendant une réduction de la circulation de la Banque? — Je pense que ma réponse peut être considérée comme s'appliquant à l'ensemble de cette classe d'articles ; la même réponse qui s'applique à tous peut s'appliquer à chacun d'eux.

3998. La période que vous avez choisie comprend 1790 et 1791, époque antérieure à l'ouverture de la guerre ; ne pensez-vous pas que le prix de beaucoup d'articles a haussé, par suite des circonstances du commerce, pendant la guerre, en conséquence du commencement des hostilités ? — On peut bien penser que les prix de plusieurs articles ont augmenté par suite de la demande spéciale résultant de la guerre, quoique les articles que j'ai énumérés ne fissent pas partie

de cette classe d'articles; mais on verrait aussi que ces articles ont baissé et qu'ils étaient redevenus très-bon marché en 1799 et 1800, malgré la continuation de la guerre.

3999. Si vous voyez que ces articles, après le commencement de la guerre, continuent à rester à un prix peu élevé, et qu'ils n'augmentent pas jusqu'en 1797, lorsqu'une grande réduction de la circulation eut lieu; si vous voyez également qu'en 1798 et 1799 une hausse considérable des marchandises se soit produite en même temps que la circulation s'élevait au delà du montant qu'elle atteignait en 1797, la conséquence à en tirer ne serait-elle pas que cette hausse fut occasionnée par un développement de la circulation plutôt qu'accompagnée par une réduction? — Je ne puis pas vous répondre avec exactitude, de mémoire, sans papiers et sans notes sur une question qui nécessite la citation de tant de dates et de chiffres; mais je puis dire que je suis satisfait en pouvant montrer, en ce qui concerne, soit le montant antérieur de la circulation, soit les émissions postérieures de bank-notes, que la circulation à cette époque, c'est-à-dire en 1798 (et je puis me référer à beaucoup de documents commerciaux pour le prouver), était dans un état de contraction et dans un état entièrement opposé à celui qui produit la spéculation.

4000. Savez-vous que les banquiers de province eurent, pour la première fois, en 1797, le pouvoir d'émettre des billets d'une livre? — Oui.

4001. Cette faculté reconnue aux banquiers leur donnerait-elle un pouvoir plus grand pour produire la hausse? — Cela peut être; mais il est évident que s'ils avaient eu ce pouvoir, ils en auraient usé très-sobrement et avec une très-grande prudence dans cette période, surtout en 1798, époque d'une très-grande gêne commerciale.

4002. De quelque manière que cette faculté soit employée, cela augmenterait-il le pouvoir des banquiers de province? — Non, cela n'augmenterait pas plus leur pouvoir que quelques moyens de crédit plus développés ne serviraient à augmenter le pouvoir des personnes en état de les employer; mais je ne suis pas disposé à admettre que la question de l'étendue qu'eut leur pouvoir, sans rapport avec le degré dans lequel ils l'ont employé, se rapporte bien au point que j'ai essayé d'établir.

4003. Si un banquier de province, en 1797 ou 1798, avait émis £ 10 000 en billets d'une livre, cela n'eût-il pas mis entre ses mains une somme de £ 10 000, et cela ne lui aurait-il pas donné un nou-

veau pouvoir pour acheter des valeurs, ou pour accroître d'autant sa réserve de Londres? — Cela augmenterait ses moyens individuels de le faire, mais ce serait aux dépens d'une autre source.

4004. Quelle autre source? — Je ne puis dire que je sois capable d'expliquer si facilement les effets de la substitution du papier-monnaie à l'or; il ne résulte pas de ce qu'un banquier de province a le pouvoir d'émettre des billets d'une livre, que l'ensemble de la circulation soit augmenté bien au delà de ce qu'elle aurait été si les souverains avaient seuls été en circulation.

4005. Admettez-vous que l'émission de £ 10 000 faite par un banquier en billets d'une livre puisse augmenter de la même quantité ses fonds disponibles à Londres? — Je ne suis pas prêt à admettre cela, si se n'est en disant qu'il peut posséder des fonds qui autrement auraient appartenu à d'autres personnes; mais il ne pourrait pas par ce moyen créer des fonds nouveaux; ce seraient des fonds existant antérieurement.

4006. Qu'est-ce que le banquier de province obtiendrait en échange des billets qu'il a émis? — Il peut acheter une maison, mais cette maison existait déjà, qu'il eût ou non émis des billets, et ainsi de tout autre objet qu'il pourrait acheter; s'il émettait £ 10 000 en augmentation et augmentait d'autant la circulation, il pourrait ainsi faire hausser les prix; mais il ne pourrait pas, pendant un certain temps, conserver en circulation £ 10 000 de billets en plus du montant qu'aurait atteint la circulation sans cette émission de papier, à moins qu'il n'y eût une dépréciation attestée par la différence entre le papier et l'or, ou par une sortie de métaux, ou par quelqu'un de ces signes qui déterminent la valeur de la circulation.

4007. Supposons qu'un banquier de province achète une maison avec ses £ 10 000, cela tendra-t-il à faire hausser le prix des maisons? — Non, si les £ 10 000 qu'il a émises sont purement substituées à l'or qui aurait circulé sans cela.

4008. Supposons que cela produise une demande additionnelle d'une maison? — Ces nouveaux billets n'aurait pas cet effet, s'ils servent uniquement de substitution à l'or qui aurait autrement été en circulation.

4009. Ainsi, au lieu d'une maison, il pourrait avoir de la monnaie? — Oui.

4010. Que ferait-il de cet argent? — Il peut acheter une maison ou

une exploitation agricole, ou le placer en fonds public, ce qui serait seulement un transfert de capital.

4011. En agissant ainsi, soit sur une maison, soit sur une exploitation agricole, soit sur des fonds publics, ne pourrait-il pas produire une hausse de prix? — Non, pas du tout, si ces £ 10 000 ne sont que la valeur qui aurait circulé sans cette émission. S'il retire £ 10 000 de la circulation du pays, ce sont 10 000 de moins qui viendront en concurrence sur cet objet par les mains d'autres personnes.

4012. Alors, s'il augmente le montant qu'aurait atteint la circulation, le prix des maisons, des produits agricoles ou des fonds augmente d'autant en conséquence? — Oui, d'autant.

4013. Un banquier émet son papier-monnaie, en ayant de l'or placé entre ses mains, or qu'il emploie à l'achat de produits quelconques : supposons que cette opération se fasse dans tout le pays, quelles en seraient les conséquences d'après vous? — La question suppose, comme quelques-unes des précédentes, que ce papier ainsi émis dépasse le montant qu'aurait atteint la circulation. En tant que ce papier constitue une augmentation du montant de la circulation, on ne peut douter qu'il ne produise une hausse des prix, une baisse des changes et une exportation d'espèces métalliques, qui, dans l'état variable des espèces, pourraient les redresser; dans le cas de cours forcé, cette situation serait accusée par la hausse du prix de l'or sur le marché, comparé au prix de l'or à la Monnaie et une baisse des changes, ce qui est une marque de la dépréciation des billets.

4014. Une opération telle que celle dont nous venons de parler, ayant eu lieu pendant le paiement des billets en or, ne sera-t-elle pas suivie d'abord d'une hausse des prix, ensuite d'une exportation des métaux précieux, et enfin d'une baisse des prix? N'en résulte-t-il pas aussi que si une opération de ce genre avait lieu pendant une période où le papier-monnaie n'est pas échangeable contre de l'or, il pourrait se produire une hausse des prix ayant un caractère permanent?— Elle serait seulement permanente en tant que la différence serait marquée par un excès du prix de l'or sur le marché, comparé au prix de l'or à la Monnaie, ou par l'état des changes, ce qui indique la différence de la valeur intrinsèque de la circulation du pays, comparée avec celle des autres pays.

4015. Votre réponse ne devrait-elle pas ajouter que la valeur du papier-monnaie est indiquée très-exactement par le prix des espèces

métalliques? — Oui, je le dirais aussi; la seule différence, entre moi et ceux qui prétendaient qu'il y avait, postérieurement à 1819 ou à une époque donnée, une augmentation dans la valeur de la circulation supérieure à la différence indiquée par l'écart entre le prix de l'or sur le marché et le prix de l'or à la Monnaie, est que, selon eux, il y avait eu une augmentation dans la valeur même du métal; que la valeur de l'or avait augmenté, soit par suite de circonstances en rapport avec cette opération, soit par suite d'une diminution du produit des mines.

4016. En remontant à 1798 et 1799, l'émission des billets de £ 1 n'aurait-elle pas eu une tendance à occasionner une hausse des prix à cette époque? — La hausse des prix, à cette époque, n'était en aucune façon produite par l'état de la circulation; la hausse était plutôt comprimée par l'état de la circulation, cette période étant une époque d'une très-grande difficulté commerciale. Je vous ferai observer que les prix de ces articles étaient, pendant quelque temps, beaucoup plus élevés à Hambourg, où il y a une circulation entièrement métallique, et dans l'Allemagne, qu'ils ne l'étaient en Angleterre.

4017. Ne savez-vous pas encore qu'en 1798 et 1799, les billets d'une livre avaient une grande tendance à faire hausser les prix? — Je suis très-disposé à nier cela; je pense que, par suite de la tendance à une importation de métaux précieux existant de 1797 jusqu'au printemps de 1799, le montant de la circulation était alors aussi bas qu'il aurait pu l'être, si nous nous étions trouvés à une époque de paiements en espèces.

4018. La question est de savoir si l'émission des billets d'une livre, en 1798 et 1799, n'avait pas une tendance à faire hausser les prix. — Cette émission n'avait pas cette tendance et elle ne pouvait pas l'avoir, à moins qu'elle ne fût faite en surcroît de la circulation totale.

4019. Cette opération n'aurait-elle pas eu une tendance à faire hausser les prix? — J'ai toujours été disposé à admettre comme proposition générale, et je n'ai jamais nié que, toutes choses étant dans le même état, une augmentation des moyens de circulation pouvait entraîner une hausse des prix, et *vice versa*.

4020. Cette émission de la Banque étant en train de se produire, les prix n'auraient pas été plus bas qu'ils ne le furent sans cela? — Je ne le pense pas; je pense que les causes de contraction étaient suffisantes pour empêcher l'action de cette tendance.

4021. Quand les circonstances agissent l'une contre l'autre, annulez-vous toutes les circonstances qui pourraient contre-balancer d'un côté, et donnez-vous de la force à celles qui peuvent contre-balancer de l'autre? — Je m'efforce de faire une balance.

4022. Nous avons compris que vous aviez dit que le cours forcé aurait pu être évité entièrement, pensez-vous que cela n'aurait pas produit de graves inconvénients et même la détresse? — Oui certainement; les bases sur lesquelles ma supposition était fondée étaient que, si la Banque avait continué ses paiements, tant qu'elle avait encore une guinée à payer, la crise aurait été surmontée, et je pense que nous aurions eu, en 1798, une circulation plus considérable qu'elle ne le fut, parce que la confiance aurait été bien plus tôt rétablie.

4023. Savez-vous que les banquiers de province, dans quelques parties de l'Angleterre, aient pris généralement à cette époque la résolution de suspendre leurs paiements? — Je ne savais pas cela, et je suis fort surpris de l'entendre dire.

4024. Si vous appreniez qu'il en était ainsi, et que ces banquiers pensaient qu'ils avaient peu de chances de pouvoir continuer leurs affaires, s'ils étaient obligés de payer en or, regarderiez-vous cela comme une raison pour changer d'opinion en ce qui regarde l'inutilité de la mesure de 1797? — Certainement, si les choses étaient comme le prétend la question, c'est-à-dire si les principaux banquiers de province, indépendamment de la question de leur capacité de continuer leurs paiements, se déterminaient, anticipant sur leur faillite, à suspendre actuellement leurs paiements, il est évident que cela changerait complétement mon opinion.

4025. Vous dites qu'en considérant les dix ou onze années qui suivirent la suspension des paiements, cette suspension aurait pu, pendant la plus grande partie de cette période, être retirée sans un effet sensible sur la circulation de la monnaie ou sur les prix du pays? — C'est mon opinion.

4026. Il a été établi dans le rapport du Comité des lords, en 1819, que la Banque fit de grands efforts pour se procurer une réserve métallique, et que, en 1798 et au commencement de 1799, elle possédait un encaisse dans des proportions considérables avec ses billets en circulation; après la première partie de 1799, les changes furent-ils favorables ou contraires? — Après 1799 jusqu'en 1804, pendant ces quatre années, il y eut une demande sur l'encaisse de la Banque, demande qui n'était pas assez importante pour qu'elle pût ne pas être

réduite par des efforts même modérés, et bien inférieure aux demandes surmontées par la Banque auparavant et depuis.

4027. Les espèces métalliques furent-elles retirées de la Banque dans des proportions importantes par suite de l'effet des changes contraires? — La demande fut considérable, mais pas autant que la demande qui eut lieu entre 1808 et 1813.

4028. Il paraît, d'après un tableau annexé à un de vos ouvrages, qu'à partir de la première partie de 1799, jusqu'à la fin de la guerre, le change sur Hambourg ne fut jamais assez favorable pour rendre possible l'importation de l'or; la Banque aurait-elle pu, quelques temps après 1799, lorsque son encaisse était épuisé, faire des paiements en espèces sans recourir à des moyens de contraction?—J'ai eu l'occasion d'observer qu'à mon avis cela aurait exigé un effort, et je pense encore que l'effort à faire n'était pas assez violent pour constituer un obstacle insurmontable.

4029. Pendant ces dix ou douze années, y eut-il une époque pendant laquelle il n'y eût pas eu besoin de faire d'efforts? — Je dirais qu'entre 1804 et 1808, époque où les prix étaient très-élevés, il n'aurait fallu qu'un très-faible effort, parce que, en donnant £ 4 pour une once d'or, ce qui à mon avis était une mesure très-peu judicieuse, la Banque ne s'en procurait pas une assez grande quantité ; et à en juger par la balance présentée au Comité de 1819 par les directeurs de la Banque, l'encaisse entre 1803 et 1808 était tel, qu'il eût été à peine suffisant pour continuer une circulation convertible en espèces.

4030. Alors vous pensez qu'à toute époque il aurait été nécessaire de faire un effort, mais que cet effort que vous mesurez par l'écart entre le prix de l'or à la Monnaie et le prix de l'or sur le marché aurait été très-faible? — Il peut avoir été supérieur à la différence entre le prix de l'or sur le marché et le prix de l'or à la Monnaie, d'autant plus qu'il peut y avoir eu une faible augmentation de la valeur des métaux résultant de cet effort; mais je ne m'imagine pas qu'il puisse avoir été considérable.

4031. Il a été dit, dans une question qui vous a été faite, que les banquiers de province, immédiatement avant l'époque de la suspension, avaient décidé de ne pas payer en or ; en supposant que les banquiers de province eussent la faculté de payer en or à cette époque, et qu'ils s'y soient refusés, d'après cela, n'auriez-vous pas regardé comme déshonnête cette détermination de leur part? — Je n'ai pas d'autre expression pour la caractériser.

4032. Croyez-vous qu'il soit possible actuellement d'avoir la preuve que les banquiers de province ont pris cette détermination?—Je crains que l'on ne puisse pas faire cette preuve et qu'il n'y ait quelque malentendu dans la question à laquelle on a fait allusion. Attribuer une telle conduite aux banquiers de province, c'est, selon moi, les accuser d'avoir manqué à l'honnêteté la plus commune.

4033. Pensez-vous qu'un banquier de province, riche, opulent, ayant du crédit, et se trouvant incapable de se procurer des guinées de manière à faire face à la demande, agirait d'une manière déshonnête en offrant des billets de la Banque d'Angleterre aux personnes qui demandent des guinées?—Il n'agirait certainement pas d'une manière déshonnête; mais si ces billets n'étaient pas une monnaie légale, et que le porteur des billets de banque de province refusât de prendre les bank-notes, ce serait un cas de faillite, sans préjuger aucunement des intentions ni du caractère du banquier de province.

4034. En supposant que la Banque d'Angleterre ait refusé, par suite de son incapacité, d'émettre de l'or en paiement de ses billets, pensez-vous, avec votre expérience du sujet, que les banquiers de province ou les banquiers de Londres, ou les marchands, ou enfin toute personne ayant des engagements à remplir, aient pu régulièrement y faire honneur; ne doit-il pas y avoir eu un arrêt universel dans toute l'étendue des trois royaumes? — Par suite de la supposition contenue dans cette question, il ne peut y avoir, à mon avis, aucun doute sur les conclusions que l'on en tire; mais je n'admets pas la possibilité que le fait supposé par la question puisse se produire, c'est-à-dire qu'il y ait impossibilité pour la Banque d'émettre de l'or en échange de ses billets. Vous me permettrez d'ajouter, relativement à cette époque, que j'ai pris beaucoup de peine dans le temps pour étudier la matière dans tous ses détails comme une de celles auxquelles je trouvais un intérêt tout particulier. L'opinion que je vous ai exposée est celle que je me suis formée depuis longtemps, et je n'ai jamais eu depuis d'impression différente.

4035. Au sujet des prix des métaux à l'époque dont vous parlez après la suspension des paiements, et de l'opinion que vous avez formulée devant le Comité sur la facilité avec laquelle la Banque avait opéré les paiements en espèces pendant les dix ou douze années qui suivirent, il paraît que les prix des espèces métalliques, comme l'indique le tableau, étaient les suivants: Argent au titre légal, 5 s. 8 d.; 5 s. 7 d. en février 1801;—Or étranger, £ 4, 5 s. en juin 1800; £ 4, 6 s. en dé-

cembre; – Dollars espagnols, 5 s. 10 d. et 5 s. 11 d. en 1801, et 5 s. 6 d. en 1804; et il paraît qu'il n'y eut pas dans les douze années qui suivirent le cours forcé une époque où les métaux précieux ne fussent cotés à un prix supérieur au prix de la monnaie : pensez-vous qu'une réduction considérable des billets de la Banque n'aurait pas été utile à cette époque? — Cela est possible pour certains moments, mais nous n'avons aucun moyen de mesurer l'effort qui aurait été nécessaire ; considérant la différence entre le papier et l'or à cette époque, je pense que l'effort aurait pu être fait et aurait été efficace et salutaire.

4036. Si le prix des métaux précieux est sur le marché de cinq pour cent au-dessus du prix de la Monnaie, croyez-vous que dans ce cas une réduction du papier-monnaie suffisante pour faire baisser tous les prix en général de cinq pour cent suffirait pour rétablir le change? — Non, je n'ai jamais cru que la différence entre le papier et l'or pût-être regardée comme la mesure de la réduction nécessaire.

4037. Ni de la baisse du prix des valeurs et des marchandises qui résulterait de cette réforme des changes ?— Si la question se rapporte à l'état de suspension des paiements, je persiste dans ma réponse; mais si la question a trait à la différence de l'effet sur les prix et les biens, ou à l'effort nécessaire pour relever les changes et réduire le prix de l'or sur le marché au prix de l'or à la Monnaie, prix considéré comme étalon, ou au changement du prix légal, je dirais que la différence de l'effet sur les prix serait exactement égale à la différence entre le prix légal actuel et le prix légal proposé.

4038. Si, à un moment quelconque , le prix de l'or à la Monnaie, pendant le cours forcé, avait été de cinq pour cent inférieur au prix de l'or sur le marché, pensez-vous qu'une réduction de la circulation de la Banque d'Angleterre , capable de produire une baisse de cinq pour cent sur le prix des valeurs et des marchandises, aurait été suffisante pour rétablir l'état des changes, et réduire le prix de l'or sur le marché au prix de l'or à la Monnaie ?— Je pense qu'il ne serait pas nécessaire d'avoir recours à une réduction si considérable, en supposant que l'action sur les changes, qui fait hausser le prix de l'or, ne fût que temporaire.

4039. Quant à l'opinion émise en 1819, opinion soutenant que la réduction des billets alors nécessaire pour relever les changes devait être mesurée par la différence entre le prix de l'or sur le marché et le prix de l'or à la Monnaie, et que pour relever les changes et réta-

blir les paiements en espèces, il fallait produire une baisse des prix égale à cette différence, qui était alors de trois à cinq pour cent ; pensez-vous que ce fut une opinion à laquelle on pût alors se fier ? — Je ne pense pas que ce fût une opinion émanée d'une autorité.

4040. Si cependant cette opinion émanait d'une autorité, la trouveriez-vous juste ou erronée ? — Je dirais qu'à mon avis, ce qui eut lieu du reste, ce n'était pas le moment de faire une réduction. Ma pensée est qu'il n'y avait pas besoin de faire d'efforts en 1819 ; du reste aucun effort n'a été fait, et en fait les changes sont remontés au pair, et le prix de l'or sur le marché est redescendu au prix de l'or à la Monnaie, sans que l'on eût opéré aucune réduction dans le montant des bank-notes.

4041. Les prix des biens et des marchandises baissèrent-ils en réalité de plus de cinq pour cent entre 1818 et 1822 ? — Ils baissèrent bien davantage, mais ils avaient considérablement monté entre 1815 et 1818.

4042. Alors vous êtes d'avis que ceux qui prévoyaient cette baisse en 1818 et en 1819 eurent raison en fait, quoiqu'ils attribuassent ce résultat aux opérations de la Banque, mais qu'ils avaient tort en principe ? — Certainement.

4043. Quant à ceux qui pensaient qu'il n'y aurait pas de baisse importante dans les prix des biens et des marchandises eurent-ils tort en fait, selon vous, bien qu'ils eussent raison en théorie ? — Ils eurent tort en fait et en théorie, s'ils ne s'attendaient à aucune baisse des prix ; mais ils eurent raison, en pensant que cette baisse n'aurait pas pour résultat de relever la valeur du papier au-dessus de son degré de dépréciation.

4044. L'exportation des espèces métalliques n'a-t-elle pas pour effet de rectifier les changes ? — Oui.

4045. Alors, tant que l'exportation des guinées a duré pendant la guerre, elle a eu pour effet de rectifier le cours du change ? — Oui, en proportion de son importance.

4046. En supposant que le change fût contraire au pays, jusqu'à concurrence de £ 5,000,000, et que l'on exportât à l'étranger une somme de £ 5,000,000 en guinées, cette exportation n'aurait-elle pas pour effet de faire descendre les changes au-dessous du pair tout au moins ? — Oui, je le pense.

4047. Savez-vous quel était le montant des guinées en circulation

en Angleterre avant le cours forcé? — Les calculs sont très-différents. Je crois que le calcul le plus généralement admis constate que le montant de la valeur des guinées était inférieur à £ 20,000,000.

4048. Savez-vous que M. Rowe a fixé ce chiffre à £ 45,000,000, et lord Liverpool à £ 30,000,000? — Oui.

4049. Vous l'avez fixé vous-même à £ 22,500,000? — C'est possible; mais je crois que c'était plutôt dans les environs de £ 20,000,000.

4050. Vous dites dans un de vos ouvrages que le trésor de la Banque augmenta en 1804 et dans les quatre années qui suivirent, et que cette augmentation résulta d'une importation d'or faite de l'étranger; si les changes sur Hambourg et sur la France n'avaient jamais été assez élevés, pendant la durée de cette période, pour rendre avantageuse une importation d'or, penseriez-vous cependant que l'augmentation de l'encaisse de la Banque ait été produite par une importation de l'étranger? — Je ne suis pas préparé à dire par quels moyens l'encaisse s'est accru; les banques, comme je l'ai compris, n'importent pas l'or elles-mêmes, et, par conséquent, il doit avoir été importé par des personnes au prix de £ 4 l'once; ou bien il est venu des réserves intérieures, ce qui a contribué au même résultat, c'est-à-dire à remplir les coffres de la Banque.

4051. Si l'or est venu de l'étranger durant cette période, cela dut être à un moment où il y avait une réduction des billets de la Banque, ce qui maintenait ainsi l'or au prix de la Monnaie? — Oui, je le pense.

4052. Mais si cet or provenait de l'intérieur, vous ne tireriez pas de telles conséquences de cet accroissement de l'encaisse? — Non, certainement.

4053. Que sont devenus, à votre avis, les £ 20,000,000 de guinées qui existaient dans la circulation avant l'acte de suspension des paiements de la Banque? — Une partie fut exportée, une partie alla dans les coffres de la Banque, et une autre partie fort considérable constitua, je n'en doute pas, les réserves particulières.

4054. Croyez-vous que ces guinées, ainsi écartées de la circulation par les billets de banque, seraient envoyées à Londres et portées à la Banque d'Angleterre par l'entremise de différents banquiers? — Cela peut être jusqu'à une certaine limite; mais tant qu'une différence importante existerait entre le prix de l'or sur le marché et le prix de l'or à la Monnaie, il ne s'écoulerait pas, à mon avis, une aussi grande

quantité d'or, des réserves particulières, dans l'encaisse de la Banque.

4055. Y eut-il une différence importante entre le prix de l'or sur le marché et le prix de l'or à la Monnaie avant 1808? — Il y avait eu une différence considérable, mais de peu de durée, entre 1799 et 1803.

4056. Cette différence était-elle plus faible que celle qui exista pendant la période postérieure à 1808? — La différence entre le prix de l'or sur le marché et le prix de l'or à la Monnaie était plus considérable entre 1799 et 1802 qu'en 1803 et 1808.

4057. La différence augmenta-t-elle après 1808? — Oui, considérablement.

4058. Savez-vous qu'à cette époque la Banque d'Angleterre, pour encourager le paiement des guinées à la Banque, prit le parti de donner une certaine prime par tant de guinées payées à la Banque? — Je sais parfaitement cela, je ne doute nullement qu'une partie de l'augmentation de leur encaisse ne provînt des réserves particulières; mais en même temps, je crois qu'une partie des espèces ainsi payées fut avancée au gouvernement pour fournir aux paiements à l'étranger, indépendamment de l'écoulement par le moyen des changes. Mon opinion sur les réserves particulières est tout à fait conforme aux considérations établies dans la question; et ce qui prouve qu'il existait des réserves particulières très-considérables, c'est que pendant la suspension, c'est-à-dire avant la refonte des monnaies, en 1816 et 1817, les sommes fournies aux Banques privées par les réserves des particuliers furent très-considérables.

4060. Pensez-vous que la quantité d'or retirée de la circulation, pour être portée à la Banque, avant 1808, fut suffisante pour rendre compte de l'accroissement de l'encaisse métallique de la Banque? — Certainement non.

4061. Il est dit dans un de vos livres qu'en 1804, le montant de l'encaisse était de £ 4,200,000, et en 1808 de 9,000,000; pensez-vous que cette somme de £ 4,800,000 n'ait pas pu être retirée de la circulation pendant cette période et portée à la Banque? — Je ne le pense pas, mais je demanderai la permission de dire que je ne regarde pas ces chiffres comme parfaitement exacts; tout ce que je crois exact, c'est la balance; les éléments pour le calcul de cette balance sont livrés au public, et c'était uniquement pour faciliter l'examen des différentes sommes, d'après l'autorité déjà présentée au public, que j'ai inséré ces chiffres. Je ne me considère comme aucu-

nement garant de leur exactitude et je n'accepte aucune responsabilité.

4062. L'encaisse étant, suivant la meilleure appréciation que vous puissiez en faire, d'environ £ 4,000,000 en 1804 et d'environ £ 9,000,000 en 1808, quel pouvait être, selon vous, le montant des billets de £ 1, tant des banques de province que de la Banque d'Angleterre, qui étaient en circulation à ces deux époques?—Le montant de la circulation des billets d'une livre à Londres est inséré dans des tables que je n'ai pas devant moi, et il me paraît plus simple de répondre en une seule fois à leur sujet. En ce qui concerne la circulation de la province, il est très-connu que les moyens d'estimation ne sont pas parfaits, et qu'il y a de grandes différences d'opinion sur le chiffre du montant de la circulation à différentes époques; tous ces calculs sont insérés dans le rapport sur les espèces métalliques fait en 1819, mais je ne puis prendre sur moi de citer les chiffres de mémoire.

4063. Il est établi dans ce rapport que le montant des billets de 1 et de 2 livres de la Banque d'Angleterre, en février 1814, était de £4,600,000; ce qui dépasse le montant des espèces métalliques alors possédées par la Banque. Si l'acte de suspension n'avait pas été promulgué, la Banque n'aurait-elle pas trouvé nécessaire de prendre pendant cette période des mesures pour se procurer une quantité d'espèces métalliques suffisante pour la faire circuler à la place de ses billets d'une livre et à la place des billets d'une livre des banquiers de province, et enfin dans le but de se procurer une réserve pour ses propres paiements?—La question suppose qu'un effort devait être fait à cette époque pour se procurer la somme d'or nécessaire, pour remplacer la circulation des billets d'une livre; pour accomplir cela dans une période fort courte, il aurait évidemment fallu une réduction très-considérable et un très-grand dérangement du crédit.

4064. Cette violente réduction ne se serait-elle pas produite nécessairement entre 1797 et et 1804 si le cours forcé n'avait pas eu lieu, et si les billets d'une livre n'avaient pas été émis en conséquence? — Il y aurait certainement eu alors un état de circulation beaucoup plus réduit.

4065. Cela n'a-t-il pas été suffisant pour retenir dans le pays huit ou dix millions d'espèces métalliques en plus de ce qui était alors en circulation? — Oui, je le pense.

4066. En ce qui concerne l'époque de 1815 et la fin de la guerre, vous dites qu'il y avait alors une grande détresse commerciale, agri-

cole et manufacturière, mais que cette détresse n'était en aucune façon occasionnée par les projets de la Banque au sujet des paiements en espèces; pensez-vous que la Banque d'Angleterre n'ait pris aucune mesure pour se préparer à reprendre les paiements en espèces? — Je ne sais pas si la Banque a fait des préparatifs, et si elle en a fait j'ignore en quoi ils consistèrent; on ne peut juger de l'effet sur les prix que par l'effet sur la circulation.

4067. Vous dites dans un de vos ouvrages, que la Banque ne prit pas d'autres mesures préparatoires que de rechercher de l'or? — J'ai compris que les Directeurs de la Banque n'avaient pas été à droite ou à gauche en prévision du retour aux paiements en espèces, mais qu'ils avaient suivi exactement leur routine ordinaire.

4068. Savez-vous que la suspension des paiements en espèces de la Banque expira, en vertu d'une loi, six mois après la signature du traité de paix définitif? — Oui.

4069. La Banque étant obligée en vertu de la loi à payer ses billets en or à £ 3. 17 s. 10 1/2 d. l'once, six mois après la signature du traité de paix définitif, et, suivant la balance donnée par votre livre, n'ayant pas eu en sa possession, pendant plusieurs années avant cet événement, plus de deux ou trois millions d'espèces métalliques de tout genre, que pensez-vous de la prudence des Directeurs de la Banque qui voyaient le traité de paix définitif approcher, et qui ne prenaient aucune précaution? — Je ne défendrai pas leur prudence et encore moins leur jugement dans ce cas; mais je dirai qu'ils avaient alors une pensée, partagée à ce que je crois par beaucoup de grands négociants, et qui a été confirmée par l'événement: ils pensaient que le grand abaissement des changes et l'écoulement des espèces métalliques provenaient de causes temporaires et d'une balance considérable de paiements, et qu'au retour de la paix, les changes se relèveraient, et l'or rentrerait en conséquence de la cessation des paiements que l'on avait faits ou que l'on faisait encore au continent.

4070. Croyez-vous que les Directeurs aient prévu que les espèces rentreraient dans les coffres de la Banque sans qu'ils eussent aucun effort à faire? — Je puis dire seulement que c'était une pensée très-générale parmi les négociants.

4071. S'ils avaient prévu cet événement, comment accorder cela avec l'opinion émise par vous qu'il y avait alors un manque général d'information? — Je pourrais dire, en prenant les considérations contenues dans la question, qu'ils étaient obligés de payer dans les

six mois après les préliminaires de la paix, et qu'il était très-imprudent de ne pas prendre les mesures nécessaires pour prévenir le résultat que devaient entraîner les événements.

4072. Pensez-vous que si la Banque n'avait pris aucune mesure, si elle s'était uniquement confiée aux circonstances dont vous avez parlé, elle aurait été digne de conserver son privilége exclusif? — Je dirai qu'à cette époque les Directeurs ont suivi, pour régler la circulation, des principes incompatibles avec une bonne direction d'une circulation de billets convertibles.

4073. Dans le cas où la Banque aurait trente millions de billets à payer, et où elle n'aurait que deux ou trois millions en espèces métalliques à l'approche du moment où le remboursement des billets pourrait être redemandé, et si le prix de l'or était à cette époque bien supérieur au prix auquel la loi oblige la Banque à payer, pensez-vous qu'il serait alors prudent pour les Directeurs de la Banque d'agir comme ils l'ont fait, et de ne pas se préparer au paiement?—Je pense que leur conduite n'était pas prudente, s'ils prévoyaient que le cours forcé cesserait à l'époque supposée dans la question.

4074. Croyez-vous que s'ils agissaient ainsi ils mériteraient qu'on leur confiât les intérêts des propriétaires de la Banque? — Je ne vois pas quel sujet de plainte cela pourrait fournir aux propriétaires de la Banque.

4075. Le manque de prudence de la part des Directeurs n'est-il pas un sujet de plainte pour les propriétaires de la Banque? — Je ne parle de leur prudence qu'en ce qui concerne le rétablissement du crédit du papier-monnaie; c'était leur devoir vis-à-vis le public, et non pas leur devoir vis-à-vis des propriétaires du capital.

4076. Savez-vous que, d'après le rapport de 1819, il paraît que M. Norman a dit, dans sa déposition, que la Banque regarde comme de son devoir de fournir aux paiements en espèces et de se préparer à le faire? — Oui, elle fit des préparatifs dans le sens de ce mot, c'est-à-dire qu'elle acheta de l'or quand il lui en était offert, et les seules mesures prises consistaient, autant que j'ai pu l'apprendre, à payer à un prix plus élevé que celui de la Monnaie l'or qui lui était apporté, or qu'elle aurait pu obtenir à un prix égal à celui de la Monnaie, comme l'événement le prouve. Les Directeurs furent peu judicieux, à mon avis, en donnant d'abord £ 4 et ensuite £ 3, 18 s.

4077. Votre opinion est que la Banque n'a pas fait d'autres prépa-

ratifs que d'acheter de l'or lorsque l'on lui en apportait, ou lorsque les prix du marché le lui permettaient? — Elle redemanda au gouvernement le remboursement de ses avances, mais elle l'avait fait auparavant, en 1814 avec beaucoup de précipitation; je ne vois donc pas que cela puisse être plus regardé comme une préparation faite après 1814 que les mesures prises avant cette époque.

4078. Croyez-vous que la Banque ait pris d'autres mesures que d'acheter de l'or? — Elle ne fit aucun préparatif en dehors des mesures prises avant 1814.

4079. Si la Banque prit d'autres mesures que celles que vous connaissez, direz-vous que cette opinion que vous avez émise, que les préparatifs faits par la Banque à cette époque n'avaient aucune tendance à produire la détresse qui suivit, repose sur une erreur? — Je n'admettrais pas votre conclusion; supposons que la Banque ait pris des mesures que je ne connaisse pas, l'influence que j'attribuerais à ces mesures, si elles avaient été prises, serait proportionnée au degré dans lequel elles affecteraient le montant de la circulation.

4080. Supposons qu'à la fin de la guerre on ait opéré une réduction des avances faites par la Banque au gouvernement, dans le but de préparer les paiements en espèces, comment pensez-vous que cette réduction agirait? — Cela dépend beaucoup de la manière dont la réduction serait faite. J'ai étudié la question, et j'ai été frappé des circonstances de la compensation qui se produit dans la circulation des billets de banque, à Londres, lors d'une augmentation ou d'une réduction des avances faites au gouvernement; lorsqu'une réduction sensible se produisait dans le montant des avances faites au gouvernement, il y avait presque toujours une augmentation correspondante des émissions de billets de la Banque par le moyen des escomptes; et par suite je pourrais dire que l'effet d'un paiement par la Banque, dans les circonstances dont nous avons parlé, produirait une hausse momentanée dans le taux de l'intérêt, ce qui entraînerait à la Banque une demande d'escomptes plus considérable.

4081. Si le gouvernement remboursait à la Banque une somme d'argent considérable qui lui appartient, l'effet ne serait-il pas de faire rentrer à la Banque une quantité de billets égale au montant de la somme remboursée? — Oui, et si l'opération se bornait au remboursement ainsi fait, sans qu'il y eût un autre débouché, par où une somme égale de billets de banque pût être réémise dans la circulation, la conclusion contenue dans la question serait très-juste;

mais en fait, toutes les fois qu'il y a eu un grand remboursement des avances faites au gouvernement par la Banque, il y a eu ensuite, ou en même temps, une augmentation de l'émission des billets de banque par l'escompte ou autrement.

4082. Une certaine quantité de bank-notes étant retirée de la circulation par suite du remboursement à la Banque des avances faites au gouvernement, le premier effet qui en résulterait ne serait-il pas un déficit de billets de banque sur le marché de Londres? — Oui, probablement de la même quantité. Mais je ferai observer ensuite qu'à une époque pendant le cours forcé, entre 1803 et 1808, il y eut une réduction considérable des avances du gouvernement, et je ne sache pas qu'il en soit résulté dans ces circonstances aucun changement sensible des prix, ou aucun des effets généraux qui proviennent d'une circulation altérée. Je ne suis donc pas prêt à admettre que le remboursement qui eut lieu environ en 1815 ou 1816, accompagné, comme il l'était, d'un accroissement de la circulation par d'autres voies, fut un préparatif, pouvant avoir un effet sensible sur la valeur de la circulation.

4083. Si la réduction du nombre de billets de banque en circulation fait augmenter la demande d'escomptes, le même effet ne résultera-t-il pas d'un déficit de billets de banque? — Une diminution peu importante dans le montant des billets de banque, pourvu qu'elle soit soudaine, créerait ce que l'on appelle dans le langage technique du marché monétaire un accroissement de la demande d'argent, et cet effet serait immédiatement suivi d'une demande considérable faite à la Banque pour l'escompte des billets de commerce.

4084. Ne croyez-vous pas que, comme les billets sont retirés de la circulation par suite d'un remboursement fait par le gouvernement, il ne puisse en résulter un plus grand déficit d'espèces métalliques sur le marché de Londres, et une plus grande difficulté d'accorder des facilités aux commerçants et aux marchands? N'est-ce pas une époque où, d'après vous, des faillites pourraient se produire, et où le crédit commercial serait fortement frappé? — Non, à moins qu'il n'en résultât immédiatement des spéculations très-étendues et une réaction ; mais cette espèce d'oscillation se produit fréquemment sur le marché monétaire, et il ne se passe presque jamais trois mois sans que la Banque n'ait l'occasion de remarquer que, sans aucune cause apparente, il se produit une demande soudaine et considérable de billets de banque.

4085. Si une opération entraînant un déficit de bank-notes était suivie de faillites parmi les marchands et les banquiers de province, le résultat définitif ne pourrait-il pas être que les billets retirés de la circulation, à cause du paiement fait par le gouvernement, seraient émis par suite des facilités accordées aux marchands et aux banquiers, et qu'une partie de ces billets formerait une partie de la circulation de la province; la circulation totale de la province serait réduite, tandis que la circulation de la Banque resterait à son niveau antérieur, et ainsi se produirait une réduction générale de la circulation? — J'ai eu plusieurs fois l'occasion d'établir qu'une augmentation dans le montant des billets de la Banque d'Angleterre n'était pas une indication du montant total de la circulation, et par conséquent, dans le cas dont on s'occupe, on n'a à se demander qu'une chose, c'est de savoir si la réémission des billets constitue une augmentation de la circulation générale.

4086. Supposons qu'à la fin de la guerre, la Banque d'Angleterre ait demandé au gouvernement le remboursement d'avances considérables, et que ce remboursement fût suivi d'un déficit d'espèces métalliques et de nombreuses faillites parmi les banquiers de province. Si dans ce cas, la Banque, pour soutenir le crédit des banques de province, émettait une quantité nouvelle de billets, et entre autres les billets récemment retirés de la circulation par suite des paiements du gouvernement, la masse générale des billets de la Banque d'Angleterre étant toujours néanmoins réduite dans son ensemble, diriez-vous, dans ce cas, que la Banque n'a pris aucune mesure en prévision du retour aux paiements en espèces? — Je ne comprends pas les termes de la question. Je pense encore que la Banque ne s'est aucunement préparée à faire les paiements en espèces, dans le sens où je l'ai toujours compris, c'est-à-dire qu'elle prit des mesures pour réduire sa circulation afin d'en augmenter la valeur. La question suppose que les faillites furent produites par la réduction de la circulation opérée pour faciliter les paiements en espèces; tandis que je crois qu'aucune des faillites, au moment dont nous nous occupons, ne fut produite par les mesures prises pour faciliter les paiements en espèces.

4087. Votre réponse dépend-elle de l'exactitude de l'opinion relative à la cause de ces faillites?—Dans mon opinion, à l'époque dont nous nous occupons, les faillites résultèrent de différentes circonstances politiques et commerciales. L'altération des prix provenant des sai-

sons, de la facilité plus grande des communications ou d'obstacles accidentels, de l'état de guerre, était complétement indépendante des opérations faites par la Banque au sujet du montant de sa circulation.

4088. Supposons que la Banque d'Angleterre ait été obligée de faire de grandes avances au gouvernement, et que, par suite de la rareté de numéraire ainsi produite, de grandes faillites aient eu lieu parmi les banquiers de province et les autres; supposons aussi que la Banque d'Angleterre ait alors émis des billets par le moyen de l'escompte, pour combler le vide produit dans la circulation des banques de province, et que le résultat définitif ait été une contraction considérable de l'ensemble de la circulation, les prix ayant baissé notablement, ne diriez-vous pas, en supposant tous ces faits, que la Banque d'Angleterre s'est préparée le mieux possible à reprendre les paiements en espèces? — Si l'on suppose toutes les circonstances renfermées dans la question, j'approuve la conclusion ; mais je n'admets pas les suppositions de la question. Je crois qu'aucune des faillites des banques de province ne provint d'une réduction antérieure, opérée par la Banque d'Angleterre, soit par suite des remboursements faits par le gouvernement, soit d'une autre manière; les faillites s'expliquent suffisamment par le développement excessif du commerce, tant parmi les commerçants que parmi les banquiers.

4089. Le Comité doit-il comprendre que la question de savoir si la Banque d'Angleterre s'est préparée ou non aux paiements en espèces dépend, selon vous, de l'exactitude de votre appréciation sur la manière dont les faillites se sont produites? — Je ne comprends pas cette conséquence.

4090. Vous avez dit auparavant, dans votre déposition, que l'opinion exprimée par vous devant le Comité, en 1819, était exagérée, et que depuis vous aviez vérifié que la Banque ne contribua pas à la hausse des prix en 1818 par des émissions excessives? — Je crois que je n'ai pas dit : «Elle ne contribua pas»; si je l'ai dit, c'est une erreur, car je voulais dire que jusqu'à ce que j'eusse un tableau exact des dates de l'augmentation des émissions de la Banque, de la hausse des prix et de l'état des changes, et jusqu'à ce que j'eusse eu l'occasion de faire des recherches plus détaillées sur les particularités de ces variations, je regardais l'augmentation des émissions de la Banque comme la cause principale, cause que je croyais beaucoup plus efficace que je n'ai eu l'occasion de le vérifier depuis. Je suis persuadé maintenant que la hausse des prix, à l'époque dont je parle, était parfaitement dis-

tincte de l'augmentation de la circulation de la Banque, qu'elle précédait en fait, et dont par conséquent elle ne pouvait être le résultat. J'ai toujours admis néanmoins que, lorsqu'il y a une hausse dans les prix, l'augmentation de la circulation de la Banque fait accroître cette hausse et la fait durer plus longtemps qu'elle n'aurait duré sans cette circonstance.

4091. Le Comité doit-il comprendre que, selon vous, la Banque d'Angleterre, par l'augmentation de ses émissions, a contribué à la hausse des prix en 1819 ou qu'elle n'y a pas contribué ?—Une certaine partie de la hausse des prix peut avoir été produite par les émissions excessives de la Banque. Mais je vous demanderai la permission de déterminer le sens de ce mot : « excessives, » d'autant plus que pendant presque tout le cours de 1816 et 1817 l'encaisse de la Banque augmentait dans des proportions bien supérieures à l'augmentation de ses émissions ; et j'ai observé ensuite qu'en fait, la plus grande élévation des prix en 1817, particulièrement pour le blé, eut lieu avant la plus grande augmentation de la circulation de la Banque. La plus grande hausse des prix du blé, au printemps de 1817, eut lieu par suite d'une demande considérable de blé faite de France pour l'exportation, et cette exportation de blé fut payée en or parce qu'il n'y avait pas de retours assez considérables pour faire face à la quantité de billets tirés sur la France à cette occasion.

4092. Pensez-vous que par ces émissions excessives la Banque ait contribué à la hausse des prix ? — Je désirerais le préciser.

4093. Il paraît que non-seulement vous avez établi le fait d'émissions excessives ; mais vous avez aussi détaillé les conséquences qui en résultèrent, conséquences que vous énumérez ainsi : « Cette aug-
« mentation d'émission, qui n'était motivée par aucune cause appa-
« rente, agit avec une force toute particulière : elle fit envoyer des or-
« dres dans toutes les parties du monde pour acheter des marchandises
« importables, elle encouragea beaucoup les mauvaises spéculations
« et les mauvaises entreprises, elle réduisit d'une manière violente
« le taux de l'intérêt, elle occasionna une ardeur incroyable pour les
« placements sur des fonds étrangers qui à l'extérieur présentaient
« des garanties de sécurité. » Changeriez-vous actuellement cette partie de votre déposition? — Oui, je le ferais certainement. Pour des publications auxquelles je me suis référé déjà, j'ai eu l'occasion de soumettre vos souvenirs à un témoignage plus exact en me référant aux dates auxquelles commença la grande hausse des prix, et à la

période pendant laquelle ce mouvement continua, en les comparant avec les dates des émissions, et je suis parfaitement sûr que cette élévation des prix et cette tendance à la spéculation, dont on parle ici, avaient leur origine dans des causes commerciales existant et agissant avant l'augmentation de la circulation de la Banque d'Angleterre.

4094. Vous avez dit qu'à votre avis c'était en 1817 qu'une émission considérable de monnaie d'or avait eu lieu, et que cette émission extraordinaire de billets de banque avec une somme considérable de numéraire avait énormément augmenté les éléments de la circulation ; pensez-vous que ces espèces d'or formassent un accroissement des éléments de la circulation ? — Elles en faisaient partie jusqu'au moment où l'état des changes se modifia à la fin de 1817, et en 1818 elles baissèrent assez pour entraîner une exportation.

4095. Croyez-vous que tout cet or n'était pas exporté aussitôt qu'il était émis, n'étant émis que pour l'exportation ? — Cela dépend de l'état des choses auquel se rapporte la question ; tout l'or émis en 1817 resta, je crois, en circulation.

4096. Croyez-vous qu'il fut avantageux d'exporter de l'or en octobre 1817 ? — Je ne prétends pas être exact dans mes souvenirs à quelques semaines près ; je crois que j'ai dit qu'environ jusqu'à la fin de 1817, il n'y avait aucune tendance à l'exportation de l'or ; à la fin de 1817 les changes baissèrent, et il se produisit une demande considérable sur la Banque, et par suite il ne resta en circulation qu'une très-faible partie de l'or que l'on avait émis.

4097. Votre mémoire vous permet-elle de nous dire si d'octobre 1817, jusqu'en février ou mars 1819, les changes ne furent pas défavorables, et s'il n'y avait pas alors d'exportation de l'or ?—Si, je crois que l'or était exporté.

4098. Savez-vous si le montant de l'or émis en octobre 1817 n'était pas très-faible ? — J'ai oublié le chiffre de cette émission.

4099. Ce chiffre était-il supérieur à quelques cent mille livres ? — Mon impression est qu'il était bien supérieur.

4100. Vous pensez que le montant de l'or émis entre octobre 1817 et le commencement de 1819 ne constituait pas une augmentation de la circulation ? — Je ne le pense pas.

4101. Par rapport aux opinions exprimées par vous devant le Comité de 1819, il paraît que dans un de vos ouvrages, quatre ans plus tard, vous dites : « que jusqu'en juillet 1817, les augmentations des

« billets de la Banque furent de peu d'importance, c'est-à-dire d'en-
« viron £ 700,000 au-dessus de la moyenne de 1816 ; mais, sans aucun
« doute, cette augmentation, toute faible qu'elle était, pouvait être ex-
« cessive. Si l'augmentation, de £ 700,000 dans les six premiers mois
« de 1817 était excessive, que faudrait-il penser de la prudence des
« Directeurs d'augmenter la circulation d'environ deux millions dans
« les six mois suivants, lorsque toutes les circonstances tendant à
« rendre cette nouvelle demande excessive étaient en jeu ; » cette opinion était-elle exacte ? — Je dirai qu'elle était juste, vu les moyens d'information qu'avait alors le public, pour juger des bases sur lesquelles étaient fondées les émissions de la Banque. Je pense qu'en cela, comme dans beaucoup d'autres circonstances, il aurait été avantageux, pour l'appréciation de la conduite des Directeurs de la Banque, que les comptes de la Banque ainsi que les moyens qu'elle avait de satisfaire à ses engagements, en y comprenant l'état de la réserve, eussent été publiés, aussi bien que le montant de la circulation des billets. C'est pour cela que lorsque j'ai émis cette opinion, qui a été justement relevée, j'ignorais que la totalité de l'augmentation des émissions de la Banque d'Angleterre à la fin de 1816 et en 1817 fût émise sur une partie seulement du montant de l'or entré dans les coffres, et par conséquent que, conformément à la règle certaine pour la conduite des affaires de la Banque, les augmentations d'émission à la fin de 1816 et pendant la plus grande partie de 1817 étaient parfaitement justifiables.

4102. Si l'opinion qui a été citée était juste, en disant que la hausse des prix en 1818, n'était pas occasionnée à un degré important par les émissions excessives de la Banque d'Angleterre, n'émettriez-vous pas une opinion erronée ? — Je modifierai mon opinion en disant seulement que la Banque avait grandement, sinon parfaitement, raison d'augmenter ses émissions à la fin de 1816 et en 1817, mais que l'augmentation de la circulation, de quelque cause qu'elle provînt, était parfaitement calculée pour faire augmenter la hausse des prix, qui aurait pu résulter d'autres causes, ou plutôt pour créer une hausse de prix, si des causes suffisantes n'avaient pas existé auparavant. Mais il y avait des causes commerciales bien suffisantes existant auparavant, et par conséquent l'accroissement des émissions de la Banque était calculée uniquement pour contribuer plus ou moins à l'élévation des prix.

4103. Lors de la déposition de l'un des Directeurs de la Banque

devant le Comité des lords en 1819, il lui fut demandé si, lorsque la Banque avait consenti à porter le montant de ses avances au gouvernement au delà de huit millions de livres, elle considéra que, par suite de cette augmentation et de cette avance, le montant total des billets de Banque en circulation serait nécessairement augmenté d'une manière soudaine et considérable; il répondit : « Il n'y a aucun doute que « le montant de la circulation ne fût considérablement accru ; » pensez-vous qu'une augmentation de la circulation ainsi faite, ne fût pas de la part de la Banque une émission excessive de billets de banque ? — Quel que soit le moyen par lequel l'émission ait été faite, je ne penserais pas qu'une émission excessive, aussi longtemps que l'augmentation est imposée à la circulation, ne puisse pas dépasser le montant de l'or que la Banque reçoit en même temps, en supposant que la Banque en eût déjà une quantité suffisante pour ses besoins ordinaires, ou la quantité qu'elle croit nécessaire dans la situation où elle se trouve.

4104. Par rapport aux émissions faites selon vous par la Banque sur les espèces métalliques qui lui étaient apportées, il paraît, d'après les meilleurs rapports que nous ayons, qu'en février 1816 l'encaisse métallique de la Banque était de £ 4,500,000, en février 1817, de £ 9,800,000, et en février 1818, de £ 10,400 000, ce qui atteste que, pendant ces deux années, la Banque émit contre des espèces pour £ 4,900,000; si la Banque ajouta à cette émission de billets une autre émission de £ 8,000,000, sous forme de prêt au gouvernement, ne penseriez-vous pas que les conséquences d'une émission si excessive fussent une hausse des prix? — Non.

4105. Pensez-vous que les escomptes diminueraient à un tel moment? — Oui, certainement.

4106. Il paraît que les escomptes de la Banque furent, pendant le premier trimestre de 1816, de £ 14,300,000, pendant le premier trimestre de 1818, de 2,900,000, ce qui constituait une réduction des escomptes de £ 11,400,000 ; l'augmentation des billets de banque, à la même époque, était d'environ trois ou quatre millions; si l'on considère l'ensemble de cette opération, n'était-elle pas calculée de manière à entraîner une hausse des prix? — Je ne le pense pas. Je répéterai ici la même opinion que j'ai exposée dans ma première déposition: je n'attendrais pas *a priori* une augmentation des prix, sans avoir considéré les circonstances commerciales au moment de l'accroissement de l'émission; si cette augmentation de l'émission coïncidait avec la situa-

tion des marchandises, telle que, dans l'opinion générale, la hausse des prix ne fût pas possible, l'émission d'une nouvelle quantité de billets de banque ne produirait pas nécessairement et immédiatement un effet sur le marché.

4107. Vous avez établi qu'en 1822, il y avait eu une grande baisse des prix de toutes les marchandises, sans presque une exception; cette période était-elle en quelque sorte semblable à 1816? — Non; la baisse des prix n'était ni si soudaine, ni si considérable qu'elle le fut entre 1812 dans un cas et 1814 dans l'autre, jusqu'en 1815 et 1816.

4108. Quelle était la cause de la baisse des prix en 1822? — La succession extraordinaire de saisons favorables, quant à nos produits, et les grands approvisionnements des marchandises importées.

4109. De bonnes saisons et de grandes importations? — Une grande abondance de produits du pays et d'importations faites antérieurement.

4110. Vous avez dit devant le Comité des lords, le 19 mars 1819, qu'une réduction de billets de la Banque avait eu lieu en vue des paiements en espèces, et qu'il en était résulté un certain abaissement des prix; supposons que cela soit la citation exacte de votre déposition, regardez-vous encore cette appréciation comme exacte? — Je crois que la question est relative à l'état des prix en 1822; mais je ne comprends pas comment ma déposition faite en 1819 pouvait se rapporter à ce sujet.

4111. L'abaissement des prix, de 1818 jusqu'en 1822, était-il très-général? — Oui, je le crois.

4112. Il paraît, par suite des comptes déposés devant le Comité, que l'encaisse métallique de la Banque en février 1819 était de £ 4,300,000; en février 1823, il était de £ 13,700,000; ce qui constitue pour cette période une augmentation de l'encaisse de la Banque de £ 9,400,000. Il paraît aussi que la Banque émettait des souverains pour la circulation de la province, jusqu'à concurrence de 17 millions pendant cette période, ce qui faisait un total de £ 26,000,000 de souverains ajoutés à l'encaisse de la Banque ou mis en circulation dans la province par la Banque; pourriez-vous nous expliquer comment cette quantité d'or avait été apportée dans le pays à cette époque? — Cela résultait en partie d'une exportation considérable faite par spéculation en 1818. Les rentrées des endroits éloignés n'eurent guère lieu avant 1820; il y avait alors une différence dans les circonstances : c'est que nous cessions d'être importateurs de blé.

Dans la période entre 1819 et 1825, aucun blé étranger ne fut importé pour la consommation du pays ; la différence du cours du commerce appliqué au paiement d'un article aussi considérable pendant les années précédentes aurait naturellement occasionné un changement dans la distribution des espèces métalliques ; les prix de beaucoup de marchandises étant extrêmement réduits, par suite de l'abondance résultant en partie des saisons, en partie des facilités plus grandes de communication, ainsi que des modes de production beaucoup plus économiques, des grandes découvertes dans la mécanique, nos exportations prirent un tel accroissement, qu'il était difficile d'obtenir les rentrées, sans recevoir une grande quantité d'espèces métalliques comme accessoire.

4113. Cet écoulement d'une si grande quantité d'espèces métalliques n'a-t-il pas affecté la prospérité commerciale du continent? — Non, si ce n'est que le prix des produits agricoles était extrêmement réduit dans toute l'Europe et particulièrement en France, au point qu'il en est fait mention dans le discours du trône, prononcé par le roi de France, qui attribue avec raison, selon moi, cette détresse des intérêts agricoles à l'accumulation des produits résultant d'une suite de récoltes abondantes, mais avec cette exception, je crois, que le commerce du continent aussi bien que le commerce de notre pays, et les habitants du continent aussi bien que les habitants de notre pays, furent entre 1820 et 1824 dans un état aussi prospère qu'ils l'ont jamais été à une autre époque.

4114. Cette quantité d'espèces métalliques aurait-elle été importée si les marchandises exportées de notre pays avaient été à un prix plus élevé? — Non, certes.

4115. Si cette quantité d'espèces métalliques était nécessaire à la circulation, à une époque où les paiements se faisaient en espèces et ne pouvaient être obtenus que par le bas prix des produits à cette époque, n'était-il pas nécessaire que ces prix fussent peu élevés, pour faciliter l'établissement des paiements en espèces? — L'état des prix doit être relatif aux prix des autres pays.

4116. Si les prix des productions anglaises avaient pu soutenir une balance plus élevée qu'elles ne le peuvent actuellement, auraient-elles rapporté une aussi grande quantité d'espèces métalliques, en admettant que les prix fussent les mêmes sur le continent? — Je ne puis pas admettre l'opinion contenue dans cette hypothèse. A mon avis, tout se résume dans la question de savoir à quel degré la valeur de l'or et de

l'argent fut affectée dans le monde commercial par la quantité d'espèces métalliques enlevée au commerce et apportée dans ce pays, nécessairement ou non, pour fournir à la spéculation et former l'encaisse métallique de la Banque.

4117. Pensez-vous que les prix sur le continent aient baissé ou augmenté pendant cette période ? — Le fait est que les prix se sont élevés tant sur le continent que dans notre pays, tandis que nous conservions toutes les espèces métalliques que nous avions en 1822, et que nous essayions d'en accroître le montant; suivant la situation constatée de l'encaisse de la Banque, il paraît que l'encaisse augmenta jusqu'en février 1824, tandis que les prix s'élevaient en même temps sur le continent et chez nous.

SÉANCE DU 31 JUILLET 1832.

Présidence du très-honorable lord vicomte Althorp.

M. Thomas Tooke est appelé et interrogé de nouveau.

5373. Y a-t-il dans votre précédente déposition quelques points que vous désiriez corriger ou déterminer après les avoir revus? — Il y a une question, vers la fin de ma déposition dernière, qui contient une citation inexacte de ma déposition devant le Comité des lords, en mars 1819; la question est faite ainsi : « Vous avez dit, le 19 mars 1819, « au Comité des lords, qu'une réduction des billets de la Banque eut « lieu en vue des paiements en espèces, et qu'il en était résulté une « certaine réduction des prix; supposons que la citation soit exacte, « considéreriez-vous encore cette opinion comme juste? » Au moment où l'on me fit la question, je n'avais pas un souvenir bien exact d'avoir dit ce que l'on me citait, et j'ai répondu seulement que je ne voyais pas en quoi ma déposition, faite en 1819, se rapportait à l'état des prix en 1822. Il me semblait que la question m'était faite dans le but de relier ces deux points; mais, en me reportant au rapport imprimé de ma déposition devant le Comité des lords en 1819, je ne vois pas que j'aie employé les expressions qui ont été citées comme faisant partie de ma déposition. Je n'ai jamais dit que la réduction des billets de la Banque ait eu lieu en vue des paiements en espèces, et bien que j'aie dit qu'il y avait eu un abaissement des prix, je n'ai certainement ni dit, ni admis, que ce fut une conséquence de la réduction des émissions.

5374. On vous a demandé les jours précédents : « Pensez-vous que « l'on pût se fier à l'opinion émise en 1819, opinion soutenant que la « réduction des billets de banque, alors nécessaire pour relever l'état « des changes, devait être mesurée par la différence entre le prix de « l'or sur le marché et le prix de l'or à la Monnaie, et que pour relever « les changes et rétablir les paiements en espèces il ne faudrait pas « une baisse des prix supérieure à ce qu'indiquait cette différence, qui « était à cette époque de trois à cinq pour cent. » A cela vous avez ré-

pondu : « Je ne crois pas que cette opinion ait jamais été une opi-« nion formulée par aucune autorité. » Voudriez-vous rectifier cette réponse d'une manière quelconque? — Oui, d'autant plus que je me suis totalement mépris sur les termes de la question; sans cela j'aurais fait une réponse essentiellement différente. Au lieu de dire que c'était une opinion qui n'avait été formulée par aucune autorité, j'aurais dit que c'était l'opinion d'une éminente autorité, c'est-à-dire de M. Ricardo. Je suis à l'occasion d'accord avec lui sur cette opinion ; et après l'expérience provenant du long intervalle qui s'est écoulé depuis, je suis parfaitement satisfait de son exactitude. M. Ricardo, en émettant cette opinion, avait simplement en vue de relever les changes et de rétablir le pair, entre le prix de l'or sur le marché et le prix de l'or à la Monnaie, et, en fait, cela eut lieu sans aucune réduction des émissions. Suivant son plan de conduire la circulation sur le pied de paiements en espèces, avec une large proportion de billets, faire remonter au pair les changes et le prix de l'or constituait tout ce qui était exigé pour le rétablissement des paiements en espèces. Il considérait que les directeurs de la Banque peuvent régler leurs émissions de manière à conserver en circulation une grande quantité de billets sous la garantie d'une réserve d'or très-faible. Je ne suis pas d'accord avec lui à ce point de vue. M. Ricardo, dans les discussions suivantes du parlement sur ce sujet, établit avec précision, que tant que l'on peut croire nécessaire de faire une provision d'or considérable, la valeur de l'or peut être accrue par les recherches faites dans ce but, et il n'essaye pas d'assigner une limite précise à l'augmentation probable du prix de l'or qui résulterait de cette cause; en même temps, il considère que la baisse dans le prix de l'argent peut être prise comme mesure du degré auquel l'or a été affecté par ces recherches; et comme l'argent avait alors baissé d'environ cinq pour cent, cela, ajouté à la différence antérieure d'environ cinq pour cent, entre le prix de l'or sur le marché et le prix de l'or à la Monnaie, lui permettait d'estimer que la valeur de la circulation par suite du rétablissement des paiements en espèces s'était élevée de 10 0/0.

5375. Quelle est votre opinion sur le projet de rendre les billets des banques de province payables, non en espèces, mais en billets de la Banque d'Angleterre? — Je suis d'avis que cela aurait un bon résultat, et je ne crois pas qu'il y ait d'objection assez forte pour contre-balancer l'avantage qui résulterait de cette mesure.

5376. Cela n'aurait-il pas pour effet de faire des billets de la Banque

d'Angleterre une monnaie légale pour tout le pays?— Si les émissions de la Banque étaient soumises à une réglementation convenable et à la sanction constante de la publicité, je ne pense pas que cela fût une objection.

5377. Si l'on permet aux banquiers de province de payer leurs billets en billets de la Banque d'Angleterre, n'en résultera-t-il pas, comme conséquence nécessaire, que l'on devra faire des billets de la Banque d'Angleterre une monnaie légale pour tout le pays? — Ces billets devront bien ainsi devenir une monnaie légale, mais non pas entre les mains de la Banque.

5378. Mais ils le seront pour tout le monde dans le pays, si ce n'est pour la Banque; supposons qu'un homme ait assez de billets de banque de province pour payer ses dettes, et qu'il doive de l'or à son créancier; si, avec ces billets il ne peut se procurer que des billets de la Banque, ne se trouvera-t-il pas dans une situation très-difficile, à moins qu'il ne puisse payer son créancier en billets de la Banque d'Angleterre? — Je suis porté à croire que si l'on prenait cette mesure, il serait utile de faire des billets de la Banque d'Angleterre une monnaie légale dans certains cas. Je ne suis pas préparé toutefois à entrer dans l'examen des circonstances particulières qui pourraient rendre utile de faire des billets de la Banque d'Angleterre une monnaie légale.

5379. Cette mesure ne conduirait-elle pas à une réduction excessive de la quantité des espèces métalliques en circulation dans le pays, le banquier de province n'étant plus obligé de rembourser en or, sur demande, ses billets en circulation?— Cela diminuerait les variations dans la quantité d'or conservée en réserve dans le pays, pour satisfaire aux demandes d'échange de billets locaux; mais cette mesure obligerait toujours la Banque d'Angleterre à conserver une réserve proportionnelle très-considérable, dans le but de répondre à cette partie des demandes de province, qui ne peuvent être satisfaites qu'en s'adressant directement à la Banque.

5380. Comment les personnes de province peuvent-elles, en général, se procurer de l'or pour leurs paiements inférieurs à cinq livres, les banquiers de province n'acceptant pas les demandes inférieures à cinq livres? — Elles ont la ressource qu'ont les banquiers de province, de faire venir cet or de Londres.

5381. Alors les individus ne peuvent obtenir de l'or qu'en le faisant venir de Londres? — Cela détournerait la demande des banquiers

de province qui souvent réclament l'envoi de sommes très-considérables (ce que je regarde comme un grand inconvénient), par les moyens de transports publics, pour former une réserve contre une demande de la part de ceux qui ont besoin d'or, soit pour en former une réserve, soit pour un usage immédiat.

5382. Ne serait-il pas utile que, dans de telles circonstances, les succursales, en Angleterre, échangeassent contre de l'or, sur présentation, tous les billets de la Banque d'Angleterre, qu'elles fussent succursales de la Banque ou non? — Oui, ce serait une précaution à souhaiter.

5383. D'après vous, il faudrait qu'il fût plus facile d'échanger en or, aux succursales de la Banque, les billets de la Banque d'Angleterre; et il serait nécessaire de multiplier dans le pays les succursales de la Banque? — Oui, je crois que cela serait nécessaire.

5384. S'il n'en était pas ainsi, ne pensez-vous pas qu'en cas d'alarme, le papier de la Banque d'Angleterre, en province, pourrait tomber à l'escompte? — Non, je ne le pense pas, parce que si le papier était payable à Londres, la simple dépense de transmission serait difficilement, en général, une cause suffisante pour établir un escompte; en même temps, je suis porté à croire, que si cette mesure de faire des billets de la Banque d'Angleterre une monnaie légale pour le paiement des billets des banques de province était adoptée, elle serait accompagnée de l'établissement de succursales de la Banque pour faciliter l'échange.

5385. S'il n'en était pas ainsi, ne croyez-vous pas, qu'à un moment de panique, le peuple ignorant serait disposé à abandonner ses billets aux possesseurs d'or moyennant un escompte? — On peut le penser, mais cela n'aurait lieu que pour une très-faible quantité; je douterais presque que cela pût survenir en pratique. Je suis prêt à admettre que, dans des limites modérées, on aurait encore recours aux moyens d'échanger contre de l'or les billets, qu'ils fussent émis par la Banque d'Angleterre ou par les banques de province; je pense qu'il n'est pas à désirer que ceux qui possèdent des billets de la Banque d'Angleterre, reçus obligatoirement en échange de billets de banque de province, fussent obligés de venir à Londres, pour pouvoir échanger leurs billets contre de l'or.

5386. Ce qui se passe actuellement dans le Lancashire ne donne-t-il pas beaucoup à présumer qu'il ne résulterait aucune difficulté de ce que la circulation de la Banque d'Angleterre devînt générale dans

le pays, en supposant que les billets de la Banque ne pussent être échangés qu'à Londres contre de l'or? — Oui, et je pense que les inconvénients et les frais résultant de la dépense de transmission de ces billets, dans les circonstances dont on a parlé dans une question précédente, donneraient naissance à quelque chose de semblable à l'escompte.

5387. Le fait qu'il y eut dans le Lancashire, avant l'établissement des succursales de la Banque, une circulation considérable de billets de la Banque d'Angleterre, ne pouvant être changés contre de l'or qu'à Londres seulement, sans qu'il y eut aucun escompte sur ces billets, ne constituerait-il pas une forte présomption, pour croire qu'il n'existerait pas non plus d'escompte sur ces billets, si toute la circulation du pays consistait en billets de la Banque d'Angleterre ou en billets de banques de province, échangeables contre des billets de la Banque? — Je conviens que cela constitue une forte présomption, et j'incline à croire, qu'il serait fort peu probable qu'il vînt à se produire une panique ou des événements capables de créer un escompte sur du papier, qui ne serait convertible qu'à Londres. Je ne fais aucun doute cependant qu'il ne fût bien préférable que les billets fussent convertibles dans des endroits plus rapprochés des parties, grâce à l'établissement, dans ce but, de succursales de la Banque.

5388. Alors, en somme, vous croyez que les avantages résultant de l'admission des billets de la Banque d'Angleterre comme monnaie légale en échange des billets de banques de province, ce qui éviterait des demandes d'or inopportunes faites à la Banque pour fournir aux banques de province, seraient supérieurs à tout désavantage, pouvant résulter de l'escompte supposé auquel pourraient être soumis dans ce cas les billets de la Banque d'Angleterre? — Oui, à mon avis.

5389. Mais vous croyez qu'il conviendrait de prendre toutes les précautions possibles contre cet escompte, en multipliant dans le pays les endroits où les billets de la Banque seraient échangés contre des espèces métalliques? — Certainement.

5390. Quelle est votre opinion au sujet de l'opportunité qu'il y aurait à revenir à l'usage de billets inférieurs à £ 5? — Je ne vois pas que les raisons qui n'existaient pas en 1826, pour prolonger la circulation de ces billets, soient survenues actuellement, pour amener le retour de cette circulation.

5391. Quels sont les inconvénients qui selon vous pourraient résulter de la circulation de billets inférieurs à £ 5? — Dans le cas où une panique surviendrait, cette mesure mettrait la convertibilité des billets dans une position bien plus précaire, que s'il y avait en circulation une grande quantité d'espèces métalliques. La circulation des petits billets a en outre le désavantage d'être la partie de la circulation la plus apte à s'augmenter en présence de circonstances favorables à l'extension du crédit et à la hausse des prix, et à se contracter par suite des circonstances contraires, par conséquent à entraîner une grande variation tant des prix que du crédit.

5392. L'intensité de l'attaque contre la Banque, dans le cas d'une panique de n'importe quel genre, serait beaucoup augmentée, à votre avis, par la mise en circulation de petits billets? — Oui, je n'en fais aucun doute; et par exemple, dans une occasion telle qu'au printemps dernier, lorsqu'il y avait une grande excitation politique, si les petits billets avaient été en circulation, la demande d'or aurait agi avec bien plus de rapidité et de violence, qu'elle ne l'a fait en réalité.

5393. Dans une pétition de Manchester présentée en 1826 à la chambre des Communes, on donne comme raison, pour avoir une proportion considérable d'espèces métalliques dans la circulation du pays, que ces espèces formeraient un fonds de réserve pour payer les blés qui seraient importés à une époque où les récoltes seraient mauvaises; ne pensez-vous pas que ce soit une bonne raison pour donner la préférence à la circulation métallique sur la circulation des petits billets? — C'est une des raisons.

5394. Pensez-vous que ce soit une des bonnes raisons? — C'est une bonne raison jusqu'à un certain point; il ne peut y avoir de doute que plus la quantité d'or en circulation dans le pays est considérable, en proportion des billets, plus la demande résultant d'un événement quelconque sera facilement supportée, et pendant longtemps.

5395. Croyez-vous que si la circulation de la province se composait de souverains, cela donnerait quelques facilités aux banques pour payer en or leurs engagements? — Oui, je pourrais dire que plus la circulation des souverains est considérable, plus il est facile aux banquiers de province de payer en or.

5396. Pourriez-vous nous dire comment actuellement un banquier de province se munit d'espèces métalliques, lorsqu'il craint qu'une demande considérable ne soit faite sur lui? — Par une demande

à la Banque d'Angleterre faite par l'entremise de son correspondant à Londres.

5397. Ne dépend-il pas entièrement alors des fournitures d'or faites par la capitale et non de la quantité d'or qui circule autour de lui ? — Oui, mais le point de vue, quant aux effets produits sur les banquiers de province, est très-différent; le danger que redoute pour lui le banquier de province, c'est le retour des billets de £ 1 pour l'échange.

5398. Dans le cas d'un enlèvement de l'or pour l'étranger, n'est-il pas retiré directement à la Banque d'Angleterre et non à la circulation du pays ? — L'or est pris principalement à la Banque d'Angleterre, mais je crois que, par suite de la demande, une partie de l'or du pays viendra, par les différents moyens de circulation, fournir à la demande faite à la Banque d'Angleterre.

5399. Dans une circulation consistant partie en billets et partie en or, la contraction résultant d'une exportation d'or n'agit-elle pas sur la circulation fiduciaire plus qu'elle ne le fait sur la circulation métallique ? — Cette réduction agirait davantage sur le papier, mais elle aurait néanmoins une action sur la circulation métallique ; et la limite imposée à cette action est, à mon avis, un des avantages produits par une large proportion d'espèces métalliques dans la circulation.

5400. Cette action ne se produit-elle pas dans des proportions si restreintes, que cela est à peine digne d'attention ? — Je ne suis pas prêt à admettre cela, et je pense que l'action produite serait assez importante pour que l'on y fît attention.

5401. Si la demande agissait sur le papier de circulation du pays, comment les banquiers pourraient-ils, tandis que la circulation métallique est considérable, se procurer une quantité supérieure d'espèces métalliques pour payer leurs billets ? — Je ne suis pas préparé à suivre les détails exacts de cette affaire ; mais, dans l'ensemble, il me semble difficile qu'une circulation métallique plus considérable permît aux banquiers d'obtenir une plus grande quantité d'espèces métalliques pour payer leurs billets.

5402. La seule garantie qu'ait une banque d'émission pour le paiement de ses billets en or ne consiste-t-elle pas, à Londres, dans le montant des espèces métalliques que cette Banque a dans ses coffres ou qu'elle peut faire venir du dehors, et en province dans le montant de l'or que cette banque a dans ses coffres ou qu'elle peut faire venir de Londres ? — Ce sont là sans doute les seules ressources immédiates.

5403. Cette banque a-t-elle les moyens de retirer des espèces métalliques de la circulation de la province, si une circonstance venait à se présenter ? — Je ne sais pas si cet effet peut être produit par un effort direct ; mais je pense qu'une partie de la circulation métallique tendrait à s'écouler vers les coffres de la Banque, dans le cas d'une circonstance telle que celle que l'on suppose, quoiqu'elle soit réduite par suite des dispositions du public à faire des réserves. Je suppose toutefois que la question se rapporte seulement à un état dans lequel l'action sur les coffres de la Banque provient de la nécessité de fournir soudainement à des paiements étrangers.

5404. Dans le cas supposé d'une nécessité de fournir tout à coup à des paiements étrangers, n'en résulterait-il pas nécessairement une demande d'or faite sur la banque d'émission de Londres, et probablement aussi une demande faite aux banques de province ; cet or ne serait-il pas obtenu par la présentation des billets de ces banques en province et à Londres ? Dans ces circonstances, pouvez-vous concevoir des moyens, par lesquels ces banques pourraient attirer à elles les espèces métalliques en circulation dans le pays ? l'opération qui était en cours n'aurait-elle pas la tendance contraire, c'est-à-dire ne tendrait-elle pas à retirer les espèces métalliques de ces banques, sans leur donner en aucune manière les moyens de pouvoir les reprendre sur la circulation du pays ? — Je crains que la manière suivant laquelle la demande d'or pour l'exportation agirait, en retirant l'or de la circulation intérieure, ne fût la réduction des moyens qu'auraient les banquiers de province pour faire des avances à leurs clients.

5405. Serait-il en leur pouvoir, dans ces circonstances, de réduire leurs engagements en proportion de la demande d'or qui leur est faite, et, si cela était possible, serait-il aussi en leur pouvoir de réduire les émissions d'espèces au point de faire diminuer la demande faite sur eux ? — Oui, je crois qu'ils le peuvent.

5406. Pourriez-vous nous expliquer comment cela pourrait se produire ? — Uniquement en réduisant leurs engagements.

5407. Ne diminueraient-ils pas leurs engagements en payant leurs billets en or, ce qui diminuerait leur stock d'espèces métalliques ? — Oui ; mais en même temps, en diminuant leurs engagements, ils supprimeraient les billets, et tous les paiements qui leur seraient faits, quoique venant par différentes voies, consisteraient nécessairement pour une grande partie en espèces métalliques, qui, dans le cas sup-

posé, pourraient trouver leur chemin jusqu'à Londres, et éventuellement jusque dans les coffres de la Banque d'Angleterre.

5408. Une grande partie des émissions des banquiers de province ne consiste-t-elle pas en prêts; et aux époques où ils désirent réduire leurs émissions, ne peuvent-ils pas agir en réclamant ces avances, et en refusant les facilités qu'ils accordent dans les circonstances ordinaires? — C'est mon opinion sur la manière dont agirait une demande d'or faite à Londres pour l'exportation, demande qui retirerait une partie de la circulation monétaire du pays.

5409. L'existence réelle des choses que nous avons supposées n'indiquerait-elle pas que les billets sont vis-à-vis de l'or à un certain taux d'escompte et, par conséquent, que les banques de province doivent faire leurs paiements au moyen de leurs propres billets et non en or, tant que quelques-uns de leurs billets leur seraient présentés; étant supposé qu'il y a une demande d'or, les banques de province ne paieraient-elles pas au moyen de leurs billets plutôt qu'en espèces d'or? — Si la demande n'était pas accompagnée de panique et d'excitation intérieure, si ce n'était purement qu'une demande résultant de l'état des changes, je ne vois pas de raison pour que les paiements fussent faits exclusivement ou préférablement en billets; je pense qu'un grand nombre de paiements dans ces banques seraient faits indistinctement en or aussi bien qu'en papier, parce que, pour les besoins du change intérieur, ils sont supposés de même valeur.

5410. Quand un banquier de province fait des émissions en prêts à ses clients, pensez-vous qu'il ait toujours en circulation une quantité égale au montant de ces prêts? — Je crois que, dans une grande partie des cas, cela n'est pas; le banquier de province peut donner simplement à l'emprunteur un crédit au moyen duquel il pourra faire circuler ses traites.

5411. En conséquence, lorsqu'un banquier de province fait rentrer ses prêts, vous ne vous attendez pas à ce que le remboursement soit fait en billets de la banque qui a fait l'avance, mais en espèces ou en traites sur d'autres banques? — Oui, ces remboursements n'auraient pas lieu entièrement en billets de ces banques; et j'ajouterais que dans les cas que nous supposons ici, comme la demande faite à la Banque était faite uniquement pour des paiements à l'étranger, une grande quantité d'or, qui autrement serait restée sans emploi entre les mains des individus, mise en réserve non par suite de craintes, mais purement par insouciance, ou par suite du peu d'entrain qu'il y avait pour les

placements, serait, dans ce cas, payée dans les banques de province sous la forme de monnaie.

5412. Quel est selon vous, le meilleur système de confier l'émission des billets de circulation à une grande compagnie comme la Banque d'Angleterre, ou au gouvernement lui-même ?— D'après les principes généraux, je préférerais une émission faite directement par le gouvernement; mais je ne conçois pas la possibilité de trouver des freins ou des garanties pour empêcher ce que nous avons toujours vu, lors des émissions de billets faites par les gouvernements, c'est-à-dire que les émissions seraient faites pour aider aux combinaisons financières et seraient par conséquent susceptibles d'une dépréciation définitive.

5413. Dans ce cas, le gouvernement qui émet des billets ne doit-il pas entreprendre toutes les opérations du département de la Banque, qui consistent à rechercher des espèces métalliques pour rembourser les billets lorsqu'ils lui sont présentés pour le paiement? — Oui, le gouvernement devrait établir tout le mécanisme qui est actuellement dirigé par la Banque d'Angleterre.

5414. Dans le cas où une compagnie entreprendrait ces opérations, croyez-vous que le gouvernement pût, à bon droit, demander à cette compagnie une part des profits dans les opérations du département de la Banque, qui consistent dans l'émission du papier de circulation? — Oui, je crois que l'État aurait droit à une partie du bénéfice résultant de la circulation des billets émis par les soins d'une compagnie.

5415. Supposons que la règle adoptée par la Banque ait été de chercher à avoir toujours une réserve d'or du tiers de ses engagements; si cette proportion a été trouvée insuffisante pour la sûreté de la Banque en temps de panique, ne pensez-vous pas que le gouvernement peut exiger que l'on augmente cette proportion, en la portant par exemple à une demie, bien que cette augmentation dût réduire considérablement les profits que cette compagnie retirerait des opérations de banque? — Je ne pense pas qu'il soit utile que le gouvernement se mêle de déterminer la proportion des espèces que la Banque met en réserve pour garantir ses engagements; il serait suffisant, à mon avis, que la direction des affaires de cette banque fût toujours périodiquement soumise à la sanction de l'opinion publique. Il peut y avoir des circonstances dans lesquelles l'encaisse peut être réduit bien au-dessous des proportions usuelles, et même considérablement au-dessous, par suite de circonstances extraordinaires,

mais en même temps, d'après une vue d'ensemble de ses affaires, il peut y avoir une conviction dans l'esprit du public, que ces circonstances sont d'une nature si temporaire, qu'un retour des espèces métalliques se produira inévitablement et promptement, et par conséquent qu'il n'y a pas de raison de s'alarmer.

5416. Pourriez-vous nous dire ce que vous savez de la pratique des banques américaines, au sujet de la publication des comptes? — Ce que je sais de la pratique des banques américaines est tiré d'une publication sur le système de circulation et de banque dans les États-Unis, par M. Gallatin, dernièrement ministre des États-Unis dans notre pays. Comme cet ouvrage, fait par une personne distinguée et possédant des connaissances très-étendues et des vues d'homme d'État, contient une grande quantité de renseignements très-importants, qui peuvent être utiles pour le but de l'enquête faite par le Comité, j'en déposerai une copie sur la table avec la permission du Comité; je demanderai aussi l'autorisation d'en citer le passage suivant, parce qu'il apporte la sanction d'une très-haute autorité à l'opinion que j'ai émise en faveur de la publication périodique de l'état des comptes de la Banque ou de toute autre compagnie émettant du papier-monnaie. Parlant des établissements de banque, M. Gallatin dit: « Une « grande garantie contre une mauvaise direction est l'obligation de « publier chaque année des états de la situation des banques. Le mys- « tère avec lequel on croyait autrefois nécessaire de conduire les « affaires de ces établissements a été une des plus grandes causes « d'erreur sur ce sujet, et de mauvaise direction dans ces opérations. « Il est à souhaiter que cette mesure soit adoptée dans les États où « ces rapports ne sont pas encore obligatoires. Les bilans annuels de « la Banque des États-Unis et des banques de tous les États de la Nou- « velle-Angleterre, Pensylvanie, Virginie, Géorgie et autres, déposés « au congrès et aux États respectifs, n'ont jamais nui à des établis- « sements bien dirigés. La publicité est, dans beaucoup de cas, un « des meilleurs freins que l'on puisse trouver; elle inspire de la con- « fiance et fortifie le crédit, tandis que le secret engendre la méfiance « et produit souvent des soupçons injustes. »

5417. Cette publication donne-t-elle la liste des banques qui ont fait faillite? — Oui, elle donne la liste des banques qui ont fait faillite et aussi des banques, en bien plus grand nombre, qui existent encore.

5418. Cet ouvrage fait-il connaître les freins imposés aux banques

émettant leurs propres billets? — Oui, dans le passage suivant : « Dans les États-Unis, toutes les banques émettent des billets de cinq « dollars. Les États de Pensylvanie, de Maryland et de Virginie, et « peut-être quelques autres, ont défendu l'émission de billets de « moindre valeur, au grand avantage du public, et sans qu'il en « soit résulté aucun des inconvénients que l'on avait prédits. Nous « avons vu en Pensylvanie cette lacune comblée instantanément par « l'argent, sans la moindre diminution du montant de la circulation. « Nous souhaitons vivement que les autres États adoptent une mesure « semblable et mettent fin à la circulation des billets d'un, de deux « ou de trois dollars, circulation utile seulement aux banques. Ces « billets sont une circulation extrêmement locale et nuisible au pu- « blic, et dans le cas de la faillite d'une banque, la perte résultant de « cette chute pèse surtout sur la classe la plus pauvre de la so- « ciété. »

5419. N'y a-t-il que les banques privilégiées qui émettent des billets? — Je crois qu'il n'y en a pas d'autres, si ce n'est la banque de M. Girard, homme d'un très-ferme caractère et d'une grande fortune, qui est mort récemment.

5420. Y a-t-il une loi qui défende aux banques non privilégiées d'émettre des billets? — Oui, je crois que cela leur est défendu par la loi.

5421. Trouvez-vous dans cette publication quelque mention relative à ce sujet? — Oui, il y a une mention ainsi conçue: — « Il est « difficile de distinguer un billet sur demande tiré par un individu « particulier, d'un billet de banque, dans des pays où chaque individu « est libre de mettre ces billets en circulation, comme partie de la « circulation. La distinction a toujours été faite sur le continent « européen, où il est admis que jamais un individu ou une compagnie « non spécialement autorisée n'a pu émettre de billets de cette espèce. « Nous ne savons pas si une pareille restriction générale existe dans la « Grande-Bretagne, ou s'il y existe d'autres lois, que la loi en faveur de « la Banque d'Angleterre, défendant que les associations de banque se « composent de plus d'un nombre limité d'associés, et que la dernière « loi défendant l'émission de billets au-dessous de cinq livres, si ce « n'est en Ecosse. La même liberté semble avoir originairement existé « dans les Etats-Unis, mais elle a été ensuite réduite par les diffé- « rentes lois sur les banques incorporées. Une seule exception existe, « celle de la banque de M. Etienne Girard qui était antérieurement

« établie, et qui, par suite de sa grande richesse, de ses solides ga-
« ranties et de son caractère personnel, jouissait d'autant de crédit
« dans les Etats-Unis qu'aucune des banques privilégiées. Le congrès
« toutefois n'a pas émis de loi défendant l'émission des billets par la
« corporation de la cité de Washington, et il y a encore en circulation
« une faible quantité de billets émis par l'État de la Caroline du Nord.
« A tous autres égards, la circulation des Etats-Unis, en tant qu'elle
« consiste en billets, est complétement limitée aux billets émis par
« les banques privilégiées. »

5422. Que pensez-vous du projet, dans le cas où le trésor de la Banque serait extrêmement réduit, de faire les paiements en billets du gouvernement inconvertibles? — Je ne vois aucun avantage à cela. Tant que la Banque a un encaisse, elle doit payer; lorsqu'elle n'a plus d'espèces, il me semble que, comme dans la dernière occasion, le cours forcé est la meilleure mesure.

5423. En quoi les billets ainsi émis seraient-ils meilleurs ou plus mauvais que les bons de l'Echiquier conservés toujours par la Banque dans des circonstances semblables? Les bons de l'Echiquier, puisqu'ils portent intérêt, ne seraient-ils pas préférables à des billets inconvertibles du gouvernement ainsi émis? — Je ne vois pas dans quelle forme le gouvernement pourrait émettre des billets inconvertibles. Il me semble que ces billets doivent porter l'engagement du remboursement; si c'était une promesse de payer sur demande, il promettrait ce qu'il est parfaitement certain qu'il ne peut remplir au moment de l'émission ; si le paiement avait lieu à terme, il y aurait évidemment un escompte.

5424. Si les bons de l'Echiquier qui portent intérêt ont été escomptés à une certaine époque, ne doit-on pas s'attendre, à plus forte raison, à ce que des billets qui ne portent pas d'intérêt soient escomptés? —Oui, je le crois.

5425. Croyez-vous que l'escompte serait considérable? — Il peut être considérable dans certaines circonstances, et je ne vois pas quel avantage ces émissions de billets du gouvernement peuvent avoir sur le moyen auquel on eut recours lors de la suspension des paiements en 1797, c'est-à-dire de reconnaître les billets de banque comme monnaie légale.

5426. Cette mesure n'eut-elle pas pour le pays des inconvénients considérables et très-prolongés? — Je ne regarde pas le cours forcé

comme un mal léger et un simple inconvénient, je suppose seulement la nécessité d'employer une mesure analogue à la suspension, mon hypothèse se rapportant au cas où la demande faite sur la Banque serait de beaucoup supérieure à la réserve.

5427. Supposons, comme le fait la dernière question, que l'encaisse de la Banque soit épuisé, quel serait selon vous le meilleur moyen à employer, ou la mesure prise en 1797, ou l'émission de billets sous la garantie du gouvernement ou de la Banque seulement, billets portant intérêt et devant être remboursés après un certain temps, pendant lequel on aurait pu se procurer l'or nécessaire; ce qui rendrait ainsi complétement improbable le retour d'un cours forcé permanent comme après 1797 ? — Je ne vois pas qu'il y ait beaucoup plus de danger dans un cas que dans l'autre, parce que si une fois il y a suspension des paiements en espèces des billets de la Banque, et que le papier du gouvernement y soit substitué, ou s'il y avait été substitué en 1797, il n'y aurait pas de raison selon moi, pour supposer qu'il ne puisse pas y avoir de motif pour que ces billets du gouvernement continuent à circuler comme monnaie légale et comme moyen général de paiement ; de même que les billets employés pour soutenir les billets de banque comme monnaie partielle pendant la suspension.

5428. Cette émission de billets du gouvernement inconvertibles différerait-elle beaucoup en principe d'une vente par la Banque des bons de l'Echiquier qu'elle possède, dans le but de les convertir en or et de continuer ses paiements? — Je crois qu'il serait bien préférable pour la Banque de vendre ses bons de l'Echiquier, de réduire ses engagements, de remplir ses coffres et éventuellement de reprendre ses paiements, et qu'elle serait ainsi bien plus à même de le faire s'il n'y avait pas d'émission de papier-monnaie du gouvernement. En effet si une fois ce papier était mis en circulation, le gouvernement aurait d'aussi fortes tentations de l'y maintenir qu'il en eut de faire continuer le cours forcé une fois qu'il eut été imposé. Je crois que si l'on avait adopté ce système au lieu de celui que l'on suivit alors, c'est-à-dire de faire des billets de la Banque une monnaie légale, nous aurions eu autant de difficultés au moins, et bien plus peut-être selon moi, pour revenir à la circulation métallique, le gouvernement étant irrésistiblement entraîné par des projets financiers, dans un moment de difficulté, à accroître les facilités déjà existantes.

5429. Le danger d'un épuisement de l'encaisse est-il donc absolu-

ment inséparable du principe de la Banque? — Je crois qu'il l'est dans les circonstances ordinaires.

5430. Dans ce cas, n'y a-t-il pas un très-grand préjudice pour les porteurs de billets de banque? — Je ne sais si, dans les circonstances extraordinaires que l'on suppose, le préjudice serait bien considérable, et certainement il ne serait pas de longue durée si les établissements de banque étaient bien dirigés et étaient obligés de publier leurs comptes, ce qui ferait connaître la nature de la demande qui a épuisé la Banque et inspirerait au public la confiance que la Banque serait bientôt en état de recommencer à payer en espèces; dans ce cas, le cours forcé aurait des inconvénients, causerait des préjudices, mais d'une nature nécessairement toute temporaire.

5431. Le préjudice causé aux individus ne serait-il pas diminué et le danger de la prolongation du cours forcé ne serait-il pas considérablement amoindri, si l'on faisait payer intérêt à la Banque pour les paiements suspendus; et n'est-il pas probable qu'avec une semblable réglementation, la suspension ne durerait pas, en général, beaucoup plus de quelques semaines? — Je ne fais aucune opposition à cette proposition de pénalité, en tant qu'elle se combinerait avec la publicité à laquelle j'attribue la plus grande force pour porter la Banque à prendre des précautions afin de ne pas se mettre dans la position supposée. Je demande la permission d'ajouter qu'il paraît, d'après l'ouvrage de M. Gallatin, qu'une précaution semblable est prise à l'égard de quelques banques d'Amérique. Le passage qui a rapport à cela est le suivant : « Une des garanties les plus efficaces fournies par « les lois de l'État, contre le danger d'émissions imprévoyantes de « billets, se trouve dans une loi du Massachussets, qui oblige les ban- « ques à payer un intérêt de 24 % par an sur tout billet ou dépôt « qu'elles refuseraient de payer en espèces sur présentation; une « amende semblable, mais au taux de 12%, a été imposée par l'État « de la Louisiane, et cette sanction est aussi insérée dans la charte « de la Banque des États-Unis. »

5432. N'est-ce pas une bonne précaution que de faire payer un intérêt excessif dans ce cas? — S'il est désirable d'imposer une pénalité, je dirai qu'il était à désirer que le taux de cette amende fût supérieur au taux général de l'intérêt.

5433. Si le taux de cette amende avait été le même que celui de l'intérêt, cela aurait-il toujours été une pénalité? — Peut-être non.

5434. Dans des circonstances semblables à celles de 1797, ne peut-il

pas survenir un autre grand mal, indépendamment du préjudice souffert par les porteurs de billets de la Banque, c'est-à-dire une faillite de l'État à tous ses engagements envers ses créanciers? Croyez-vous qu'il soit facile ou utile de s'arranger pour le paiement des dividendes sur les fonds publics par le gouvernement ou par la Banque, non comme banquiers, mais comme agents du gouvernement? — Je ne suis pas préparé à dire que cette mesure serait utile; dans le cas où de telles circonstances viendraient à se présenter, la valeur réelle des billets serait accrue dans beaucoup de cas où il n'y a aucun soupçon d'insolvabilité, et où la réduction étant déjà considérable dans le but de réduire la demande, il y aurait généralement une telle baisse des prix, que cela aurait fait hausser la valeur de la circulation; par conséquent, le créancier public recevant, en général, avec les autres créanciers le papier de la Banque d'Angleterre, n'éprouverait pas de préjudice en réalité, en supposant que la suspension fût de très-courte durée et limitée à la circonstance.

5435. En 1797, le cas n'était-il pas exactement l'inverse? n'y avait-il pas une hausse des prix plutôt qu'une baisse? — Non pas des prix en général; en 1797, il y avait une très-grande augmentation temporaire de la valeur de la circulation, plus spécialement dans les trois premiers mois de l'année, en conséquence de la ruine complète du crédit qui eut lieu alors.

5436. Ne pensez-vous pas qu'il serait avantageux de préserver le créancier public de ce double danger, c'est-à-dire du danger résultant de l'insolvabilité possible du gouvernement et aussi de celui résultant de l'insolvabilité de la Banque? — Je ne vois pas comment les possesseurs de rentes publiques seraient placés dans une situation préférable à celle des créanciers de l'État ou des individus à tous autres égards.

5437. Ne pensez-vous pas que, soit conjointement avec le projet suggéré dans les dernières questions, soit d'une manière séparée, il serait avantageux de rendre une partie de chacune des rentes 3°/₀ payable à des époques intermédiaires entre les quatre termes, de manière à avoir huit paiements de dividende dans l'année? Il ne faudrait plus ainsi, pour faire ces opérations, que des sommes beaucoup moins considérables? — Par suite de l'habitude qu'a eue la Banque, dans les trois ou quatre dernières années, d'avancer de l'argent sur des valeurs au gouvernement à un taux d'intérêt modéré, aux époques précédant les paiements des dividendes, il n'y a pas eu dans le mon-

tant de la circulation cette différence qui avait lieu d'ordinaire immédiatement après les paiements trimestriels des dividendes, et je doute beaucoup qu'une augmentation des termes de paiements produisît quelque avantage particulier.

5438. Si cet arrangement n'avait pas eu lieu, l'augmentation du nombre de paiements des dividendes n'aurait-elle pas été fort utile? — Oui, cela aurait été désirable pour la Banque.

5439. Vous avez dit dans votre précédente déposition que, quoique vous ayez rarement trouvé une variation des prix accompagnant une variation dans le montant de la circulation, vous conceviez cependant que la tendance d'une augmentation des agents de circulation est de produire une hausse des prix, et *vice versa;* qu'entendez-vous d'abord par ce mot *Agent de circulation?* — Dans mes réponses, j'ai eu principalement en considération la circulation de la Banque, parce que, au commencement de mon interrogatoire, je fus questionné sur l'exactitude des assertions de M. Mushet, qui établit une coïncidence constante entre l'extension ou la réduction des émissions de billets de la Banque et la hausse ou la baisse des prix; et, par conséquent, la principale partie de mes réponses se rapportait à la divergence entre la circulation attestée par les émissions de la Banque et l'état des prix. J'ai eu l'occasion de faire observer que l'effet sur les prix d'un accroissement ou d'une diminution des émissions de la Banque, dépendait des circonstances dans lesquelles ces émissions avaient été faites; et je crois certainement qu'il y a des situations du marché où une émissio extraordinaire de deux ou trois millions de billets de banque peut être faite pour des raisons financières, sans qu'après trois ou même six mois écoulés il y ait aucun effet produit sur les prix, le seul effet consistant d'augmenter plus ou moins les réserves des banquiers, et peut-être cela aurait-il agi à un degré très-faible sur le taux de l'intérêt et sur la valeur des fonds publics. Mais j'ai toujours reconnu le principe général que, toutes choses égales, les variations dans le montant des agents de circulation avaient une tendance à agir sur les prix.

5440. Votre connaissance de cette tendance provient plutôt d'un principe général que de l'observation des faits? — Certainement.

5441. Croyez-vous que l'or et le papier convertible aient exactement le même effet sur les prix, c'est-à-dire l'addition de 20,000,000 de billets de banque à 10,000,000 de souverains aurait-elle la même influence sur les prix que l'addition de 20,000,000 de souverains à

10,000,000 de billets de banque? — Oui, autant que cela est possible, en tenant compte de la plus grande facilité et de la plus grande rapidité avec lesquelles circulent les billets comparativement à l'or.

5442. De quelle manière cela opérerait-il? — L'or ne circulerait probablement pas avec la même rapidité que le papier, s'il constituait la totalité de la circulation.

5443. Et par conséquent ne produirait pas un effet égal?—Non, pas tout à fait.

5444. Si un enlèvement de 20,000,000 d'or venait diminuer le stock métallique sur les marchés du monde, ne modifieriez-vous pas cette opinion? — Certainement. Je ne comprends pas la question en tant qu'elle se rapporte au degré auquel la valeur de l'or serait affectée par l'emploi d'une telle quantité d'or pour le service de la monnaie en la retirant ainsi aux autres usages.

5445. Croyez-vous qu'une addition de billets de £1 ou une addition de billets de £10, ou grands billets, aurait le même effet sur le pair?— Oui, je le crois; mais je dois ajouter que je me réfère à l'effet permanent, parce que pour la première émission de billets de £1, ou petits billets, il est très-possible que les moyens par lesquels cette émission aurait eu lieu aient tendu dans le principe à un développement de la circulation et aient favorisé les spéculations particulières; dans ce cas, il pourrait y avoir une hausse temporaire des prix, à l'émission et une baisse des prix lors de la réduction, résultats parfaitement distincts de l'effet permanent. Je comprendrais plutôt que la question se rapportât à ce qui serait la condition permanente des prix en présence d'une circulation consistant entièrement en billets de peu de valeur, comparée à ce qu'elle serait en présence d'une circulation comprenant, dans une large proportion, des billets d'une grande valeur. Si l'ensemble de la circulation consistait en billets de £1, il y aurait un degré intermédiaire d'inconvénients entre le cas supposé auparavant d'une circulation consistant en or et en billets d'un titre avantageux.

5446. Supposons que la moitié de l'augmentation de la circulation consiste en lettres de change sur l'intérieur à courte échéance, c'est-à-dire à soixante jours, cela aurait-il sur les prix le même effet que des billets de banque de même valeur? — Oui, temporairement, pendant le temps où elles circulent et avant qu'elles ne soient dues, elles peuvent avoir le même effet.

5447. Supposons qu'elles soient continuellement réémises? — Pendant tout le temps qu'elles seront employées en économisant le mon-

tant antérieur de la circulation, elles agiront de la même manière qu'une augmentation des autres espèces de papiers.

5448. Considérant la réponse que vous avez donnée et la constatation faite par vous, que les prix et les émissions ne sont pas unis entre eux comme on le croyait, ne pensez-vous pas que l'on se soit trompé sur les causes et les effets, et que l'augmentation des prix ne résulte pas d'un accroissement des transactions indiquées par l'augmentation des billets plutôt que de l'augmentation même des billets? — Oui, c'est une opinion que j'ai essayé d'expliquer dans les occasions antérieures, c'est-à-dire que l'augmentation des billets est plus généralement la conséquence d'une tendance à une hausse des prix résultant d'autres causes ; tandis que de l'autre côté l'augmentation des billets comporte cette tendance agissant avec un plus grand développement.

5449. Avez-vous dernièrement contrôlé l'exactitude des théories prétendant démontrer que les prix se sont élevés et sont tombés exactement dans les proportions de l'augmentation ou de la réduction de la circulation de la Banque? voyez-vous quelque raison, par suite de faits constatés par vous dernièrement, pour changer l'opinion que vous avez émise contre cette assertion?— Je n'ai trouvé aucune raison pour modifier l'opinion que j'ai exprimée auparavant; je n'ai jamais mis en doute le principe que, toutes choses égales, l'augmentation ou la réduction des billets de la Banque d'Angleterre, si on devait les prendre comme indice du montant de la circulation, pussent produire une tendance à la hausse ou à la baisse des prix ; j'ai seulement observé, qu'en fait et historiquement, aussi loin que se sont étendues mes recherches, dans tout exemple d'une hausse ou d'une baisse des prix, la hausse ou la baisse avaient précédé une augmentation ou une réduction de la circulation de la Banque, et par conséquent ne pouvaient pas en être le résultat.

5450. Ce que vous avez pu voir ou connaître du commerce et des transactions de la Banque pendant ces dernières années vous a-t-il fortifié dans cette opinion? — Entièrement.

5451. Pourriez-vous nous dire exactement l'effet que produit à Londres l'abondance ou la rareté du numéraire en province? — Cela produit une baisse ou une hausse du taux de l'escompte. Lorsque le numéraire est rare dans la Cité, le résultat en est que le taux de l'escompte s'élève beaucoup, ou que seuls, les billets de premier ordre

ou ceux qui sont à un terme très-rapproché sont escomptés au taux antérieurement existant.

5452. Alors cela n'est en aucune manière synonyme d'abondance ou de pauvreté de circulation? — Aucunement.

5453. Avec le même montant de circulation, peut-il y avoir un degré plus ou moins considérable de pénurie de numéraire? — Oui, le taux de l'escompte peut baisser avec une circulation très-réduite, si l'on ne considère que le montant numérique.

5454. Vous avez fait allusion dans une de vos précédentes réponses d'aujourd'hui à une émission de billets occasionnée par une émission supposée de bons de l'Echiquier faite par le gouvernement à la Banque ; voudriez-vous nous dire quel serait d'après vous l'effet de cette opération ? — Cela dépend beaucoup des circonstances dans lesquelles l'émission peut être faite. Si l'émission extraordinaire de la Banque était faite à un moment où il y eût une réaction par suite de spéculations trop développées , ou lorsque les stocks de marchandises sont égaux, sinon supérieurs aux besoins ordinaires de la consommation, et lorsqu'il n'y a pas de tendance à ce que l'on appelle une pénurie sur le marché monétaire, il est probable que cette augmentation des émissions de la Banque ne produirait pas une hausse sensible dans le prix des marchandises. Supposons que l'émission nouvelle fût de nouveau retirée de la circulation, après un intervalle de temps limité, elle ira alors grossir les réserves des banquiers, qui seront ainsi portés à augmenter d'une quantité égale, ou à peu près, leurs dépôts à la Banque d'Angleterre. Ainsi les billets, s'ils ne sont pas annulés par un remboursement du gouvernement ou par la Banque, en vendant les bons de l'Echiquier , peuvent être payés à la Banque d'Angleterre comme dépôts, de manière à augmenter les engagements de la Banque, laissant après un certain temps le montant des billets de banque en circulation au même niveau ou à peu près au même niveau qu'il atteignait avant l'augmentation d'émission, sans aucune perturbation des prix. La position de la Banque, en ce qui concerne la proportion de sa réserve à ses engagements, serait changée dans le dernier cas supposé ; mais c'est une considération différente ; tout ce que je me proposais de faire remarquer était qu'il peut y avoir une augmentation temporaire et une réduction des émissions, sans aucune influence sur le prix des marchandises. J'ajouterai lqu'en supposant que ces variations du montant de l'émission n'aient produit aucun effet sur les prix, je prétends que l'attention publique n'a pas été

attirée vers les opérations financières par suite de l'augmentation d'émission, car si l'attention du public commercial avait été attirée vers ces opérations, cette circonstance aurait été le fondement de spéculations, et dans ce cas, une hausse des prix, conséquence de l'augmentation de l'émission, aurait été suivie d'une baisse correspondant à la réduction. Je veux répéter que si une augmentation de la circulation de la Banque coïncidait ou précédait immédiatement une tendance d'autre part à la hausse des prix, cela tendrait à augmenter ou à prolonger la spéculation.

5455. Si cela ne produisait aucun effet sur le marché, ne serait-ce pas alors parce que le gouvernement aurait besoin d'argent, soit pour accomplir certains projets, soit pour payer des personnes qui pourraient en demander davantage et augmenter ainsi la demande ? — Au premier moment, cela remplacerait probablement beaucoup d'autres demandes.

5456. Nous avons souvent employé dans ces discussions le mot *émission excessive ;* croyez-vous qu'une émission de billets de circulation puisse jamais *être excessive*, si ce n'est en ce qui concerne la sécurité de la banque qui fait l'émission ? — Non, en réalité, en ce qui concerne la banque en question ; mais une émission peut être excessive en ce qui concerne le public.

5457. Ne peut-il y avoir une émission excessive de toutes les banques du pays, quoique néanmoins chacune d'elles prenne soin de sa sécurité ? — Oui, il peut y en avoir certainement, c'est-à-dire que toutes ces banques peuvent accroître leurs émissions au point de mettre en danger leur moyen de rembourser en or leurs billets payables sur demande.

5458. Cela peut-il arriver, quoique chaque banque privée prenne soin de sa sécurité ? — Oui, certainement, si chaque banque ne fait attention qu'à sa propre sécurité, se reposant sur un approvisionnement d'or par la Banque d'Angleterre dans le cas où les circonstances l'exigeraient.

5459. Supposons que chaque banque conserve en réserve sa proportion d'espèces métalliques, comment pourrait-elle être en danger de voir s'écouler cet encaisse, par suite d'une émission faite avec non moins de prudence par une autre banque ? — Si la question suppose une prudence parfaite, dans le vrai sens du mot, de la part de toutes ces autres banques, alors ma réponse ne s'y appliquera pas, car

cette prudence suppose que chaque banque conserverait une telle réserve d'espèces, en comparaison de ses engagements, qu'elle serait suffisante pour faire face aux demandes ordinaires, sans recourir à la Banque d'Angleterre pour lui demander un approvisionnement d'or immédiat. C'est pourquoi je supposais que la concurrence entre les banques, conduite avec ce que l'on considérait comme une prudence ordinaire, ou comme une attention à sa propre sécurité, conduirait à un tel développement de la circulation en temps de confiance, que cela entraînerait, lors d'une convulsion du crédit, la suspension des paiements en espèces, à moins que ces banques n'aient le secours de la Banque d'Angleterre, comme il en est pour les banques d'Écosse et pour les banques de province en général.

5460. Un certain nombre de banques, conduites avec une même prudence, échangeant leurs billets entre elles à de courts intervalles, ne sont-elles pas précisément dans la même situation qu'une seule banque, conduite avec la même prudence, en ce qui concerne la convertibilité de leurs billets, et le danger des demandes considérables et des émissions excessives? — Le mot *prudence* renferme toute la question; si elles sont conduites avec une prudence parfaite et égale, il n'y a pas de raison pour qu'elles soient plus exposées qu'une seule banque; mais, suivant les observations communes, c'est la concurrence qui conduit à l'occasion à des entreprises illégitimes et imprudentes.

5461. Alors vous pensez que le nombre des banques n'est pas une garantie contre des émissions excessives, à moins qu'étant conduites avec la même prudence elles ne se trouvent dans la situation d'une seule banque? — Oui, précisément.

5462. Un certain nombre de banques d'émission, particulièrement de banques établies en province, pourraient-elles faire autant d'attention aux changes, qu'une seule banque établie dans la capitale et ayant naturellement toute facilité et tous moyens d'en suivre le cours? — Dans mon opinion, elles ne le pourraient pas, et ne feraient pas attention aux changes.

5463. Et vous croyez que la sûreté d'une banque prudente serait affectée par l'imprudence de ses concurrents? — Oui.

5464. Pensez-vous que la Banque d'Angleterre ait à se préoccuper d'autre chose que de sa propre sûreté? — Sa sûreté, c'est-à-dire le moyen de faire honneur à ses engagements, me paraît devoir être sa seule préoccupation.

5465. Un certain nombre de banques, en supposant chacune atten-

tive à sa propre sécurité, pourraient-elles produire une émission excessive, au point de causer une grande fluctuation des prix? — Je pense qu'à en juger par l'expérience des banques d'Ecosse, ce danger pourrait exister; car, à mon avis, bien qu'elles assurent avec beaucoup de soin leur solvabilité, cependant elles feraient dans un moment de confiance des avances plus considérables qu'il ne le faudrait pour éviter de grandes variations du crédit. Je dirai qu'elles produisent de plus grandes variations dans le crédit que dans les prix.

5466. Dans le but de se garantir, ne sont-elles pas obligées de réduire leurs avances très-soudainement? — Elles l'ont fait dans les anciennes occasions, et certainement on peut leur imputer des augmentations immodérées en temps de confiance, ce qui entraînait la nécessité d'une réduction soudaine.

5467. Pensez-vous que le danger d'une émission excessive, résultant de la concurrence entre un certain nombre de banquiers de province, soit une cause suffisante pour justifier le monopole de la Banque d'Angleterre? — Je ne suis pas préparé à formuler une opinion bien précise sur le monopole général et illimité de la Banque d'Angleterre, parce qu'il y a des inconvénients de détail; mais, en même temps, je pense qu'une seule source d'émission occasionnerait moins de fluctuations que le système actuel.

5468. Alors vous pensez que cela justifierait la concession du droit d'émettre des billets à une banque seulement? — Je ne suis pas prêt à recommander en pratique un tel changement, mais en même temps je préfère beaucoup en principe une extension des émissions de la Banque d'Angleterre à une extension de la circulation, sur le pied sur lequel elle a été conduite par les banques de province.

5469. Vous avez dit que l'augmentation des émissions par la Banque a eu un effet sur le crédit plutôt que sur les prix des marchandises; pensez-vous que cela aurait quelqu'effet sur les prix des marchandises? — Cela dépend beaucoup des circonstances dans lesquelles les augmentations d'émission auraient lieu; lors d'une augmentation d'émission, si elle est assez considérable pour porter les marchands à exporter ou à importer davantage, ou à travailler sur des matières meilleures qu'ils ne l'auraient fait autrement, cela augmentera les prix *pro tanto*.

5470. Alors l'effet sur les prix n'est pas produit par l'accroissement des agents de circulation, mais par les nouvelles facilités données aux transactions commerciales? — Oui, aux époques où, par

suite de certaines circonstances du commerce, ou pour une marchandise particulière, il y a une tendance à une hausse des prix.

5471. Et cela eût-il été également produit, si l'augmentation avait eu lieu pour la circulation monétaire?—Certainement.

5472. Connaissez-vous assez les anciennes pratiques des banquiers de province pour pouvoir nous dire s'ils étaient plus libéraux dans leurs avances lorsqu'ils émettaient des billets de £1 qu'ils ne le sont à présent?—Je ne suis pas compétent pour répondre à cette question.

5473. En 1826, à la fin de la panique, vous savez qu'un grand secours fut donné au commerce par une émission de billets de £ 1 faite par la Banque; pensez-vous que si cette émission avait été faite plus tôt et dans de plus grandes proportions, elle aurait produit le même effet? — Il est très-difficile de se former une opinion sur une hypothèse de ce genre. L'émission fut nécessitée alors par un épuisement à peu près complet de l'encaisse métallique, c'était une substitution momentanée à une certaine quantité d'or faite pour la circonstance, mais je ne sais si cette mesure prise plus tôt aurait eu un effet salutaire.

5474. Ceux qui demandaient des espèces se défiaient-ils, selon vous, des billets de la Banque d'Angleterre ainsi que des billets des banques de province, et croyez-vous que ce fut pour ce motif qu'ils demandaient de l'or, et auraient-ils été mécontents, à votre avis, de recevoir des billets de la Banque d'Angleterre en échange du papier des banques de province? — Je crois difficile de préciser l'état de l'opinion publique à ce moment; mais, autant que je m'en souviens, à la fin de la demande en 1825, la rareté des billets de la Banque était telle, que l'on ne peut admettre qu'il y eût difficulté ou doute de la part des personnes qui les recevaient ou qui donnaient la préférence à l'or. On eut besoin des billets de la Banque d'Angleterre pour combler le vide produit dans la circulation par la faillite du crédit privé; et alors la demande du public d'échanger contre de l'or les billets de la Banque d'Angleterre avait cessé.

5475. Y avait-il en ce moment une demande d'or pour l'exportation? — Elle avait déjà cessé, le courant commençait à tourner; il y avait eu une demande considérable pour l'exportation jusqu'en novembre ou jusqu'au commencement de décembre 1825. La demande pour l'exportation avait déjà cessé, lorsqu'on adopta l'expédient d'augmenter la circulation des billets de la Banque d'Angleterre pour relever le crédit.

5476. Avait-elle cessé avant le commencement de la demande faite sur la Banque par la province, par suite de la faillite des banques en province? — Je ne puis le dire de mémoire, avec exactitude, mais je me souviens parfaitement que les changes furent défavorables jusqu'à la fin de l'automne de cette année.

5477. Vous avez pris la peine, dans quelques-unes de vos publications, de dresser des tableaux des prix, et par là vous avez précisé les différentes situations que vous y avez indiquées ; pourriez-vous fournir au Comité la continuation de ces tableaux, et l'indication du mode d'après lequel ils ont été dressés?—Je regrette de dire que j'ai négligé de former des tableaux depuis la dernière de mes publications.

5478. Dans le cas d'une demande d'or, la méthode suivie par la Banque est plutôt de vendre les bons de l'Échiquier que de réduire le montant des escomptes commerciaux ; croyez-vous qu'il soit indifférent pour le commerce que la Banque réduise ses escomptes ou vende les bons de l'Échiquier sur le marché, en supposant que, dans les deux cas, les émissions de la Banque soient de même valeur?—Avec le taux actuel de l'escompte, cela ne fait, je pense, qu'une très-faible différence ; mais si le taux de l'escompte était à cinq pour cent pour les bons billets, et qu'il n'y eût que les bons billets qui pussent être escomptés à cinq pour cent sur le marché, alors, par suite des lois usuraires, il y aurait une différence très-sensible dans les effets sur le marché monétaire, entre le cas où la Banque vendrait ses bons de l'Echiquier et celui où elle réduirait le montant de ses escomptes.

5479. En supposant que le taux de l'escompte adopté par la Banque et celui adopté par les courtiers de change fût le même, cela ferait-il une différence dans ce cas ? — La différence ne vaudrait pas la peine qu'on la mentionnât.

DÉPOSITION

DE

M. N. DE ROTHSCHILD

DEVANT

LE COMITÉ D'ENQUÊTE SUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CHARTE DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

SÉANCE DU 24 JUILLET 1832.

Présidence du très-honorable lord vicomte Althorp.

4786-4788. Quel est le pair du change ?
4789-4793. De la prime de l'or.
4794-4827. Du cours du change.
4828-4846. Influence des espèces d'or et d'argent sur le cours du change.
4847-4855. Conduite que doit tenir la Banque en présence d'une demande d'or importante.
4856-4894. Des causes qui peuvent agir sur le cours du change.
4895-4903. De l'escompte des billets par la Banque.
4904-4906. Est-il préférable de n'avoir qu'une seule banque d'émission à Londres ?
4907-4955. De la publication des comptes de la Banque ; des effets de cette publication.

M. N. DE ROTHSCHILD est appelé et interrogé.

4785. Avez-vous une expérience consommée des opérations de change ? — Oui.

4786. Dans ces opérations, avez-vous l'habitude de calculer le pair du change ; et, s'il en est ainsi, comment faites-vous ce calcul ? — Il n'y a pas, à proprement parler, de pair pour le change ; la question dépend de la valeur de l'or sur les marchés étrangers, et c'est seulement en tenant compte de ce principe que l'on peut établir le pair.

4787. Par conséquent, suivant vous, on peut connaître le pair du

change en calculant comparativement le prix des espèces dans un pays avec le prix des espèces d'un autre pays, et en y ajoutant la prime que l'on paie pour l'or ? — Oui.

4788. Cela ne peut pas vous donner un pair qui soit permanent, mais un pair variable ? — Le principe est celui-ci : supposons que le change soit à 25/20, ce qui en général est regardé par le peuple anglais comme étant le pair, si le change est contraire, vous serez obligés d'envoyer à l'étranger une grande quantité d'or et vous n'obtiendrez pas de prime sur l'or ; le change sera précisément comme si vous frappiez vingt pièces d'un franc, ce qui donnera quelquefois 25/10 ou 25/15, en déduisant quelques petits frais pour le transit.

4789. Quelles sont, à votre connaissance, les plus grandes variations dans le prix de l'or, qui se soient produites à Paris dans les sept dernières années ? — La prime a été quelquefois de 1/4 à 3/8 pour 100, mais récemment, comme ce pays reçoit l'or de pays étrangers, la prime y a été environ de 1 à 2 pour 100 ; plus notre change monte, plus à l'étranger la prime s'élève. Si notre change monte à 25,80, la prime de l'or à Paris s'élève dans les mêmes proportions.

4790. Ainsi donc, vos opérations de change sont calculées sur la prime de l'or ? — Certainement.

4791. Quel est actuellement, sur le marché, le prix de l'argent comparé au prix de l'or ? — L'argent légal vaut environ 59 pence par once ; ce prix change tous les jours ; l'argent a valu 60 pence, mais les importations ont été fort considérables, et le prix de l'argent est descendu à 1 penny par once. Cela dépend de l'importation ; si l'importation de l'Amérique du Sud est considérable, le prix de l'argent baisse immédiatement.

4792. Le prix de l'argent a-t-il baissé dernièrement ? — Oui, à environ trois demi-pence ; il a été de 60 pence 1/2 ; il est actuellement environ de 59 pence.

4793. Croyez-vous que l'ancienne estimation de la valeur relative de l'or et de l'argent ait perdu ses proportions ? — Je crois que l'or est plus cher que l'argent, parce que les importations d'or sont moins considérables que les importations d'argent.

4794. Croyez-vous que le besoin d'or qu'éprouve ce pays ait eu pour résultat effectif de faire hausser le prix de l'or sur tous les marchés du monde ? — Je n'en fais aucun doute ; si vous avez, dans ce pays, besoin d'une grande quantité d'or, le prix de l'or s'élèvera à l'étranger, suivant le taux nominal du change.

4795. Croyez-vous que le change entre Londres, Paris, Amsterdam et Hambourg, puisse être réglé par un individu ou par une réunion de quelques individus? — Oui, pour fort peu de temps. Je suppose qu'un banquier puissant fasse pendant plusieurs jours de suite des achats considérables, il pourra avoir de l'influence sur le change, mais il ne pourra pas le régler pendant longtemps.

4796. Un individu ne peut-il pas régler le change en proportion du montant de son capital? — Cela dépend des circonstances dans lesquelles se trouvent les affaires; s'il y a une grande exportation, on pourra acheter des billets étrangers pour une somme de £ 150,000 à 200,000.

4797. Avez-vous examiné vous-même combien de temps on pourrait agir sur le change, en employant spécialement un capital dans ce but? — Je ne me rappelle pas que, dans ces dix dernières années, aucune maison de banque ait acheté dans ce but des billets à la Bourse. En général, les affaires sont faites honnêtement à la Bourse; si une personne demande des billets, elle les achète pour les envoyer à l'étranger, afin de gagner une commission, ou pour payer des marchandises qui seront importées; mais, autant que je puis m'en souvenir, il n'a jamais été fait d'achats considérables dans un but de spéculation.

4798. Avez-vous jamais observé que l'état du change fût notablement modifié par les opérations de la Banque d'Angleterre, lorsqu'elle augmente ou restreint l'émission de ses billets? — Lorsque la Banque diminue ses émissions, on éprouve toujours de certaines craintes pour faire des affaires à la Bourse. En effet, lorsque la monnaie est devenue rare, les propriétaires de grandes fortunes se retirent momentanément des affaires, pour observer ce que deviendra cette pénurie de monnaie; mais comme l'effet produit n'est pas de longue durée, on finit par retrouver un niveau et le change reprend son cours.

4799. Alors, en supposant que la Banque d'Angleterre restreigne l'émission de ses billets, de manière à agir sur l'état du marché public, combien de temps croyez-vous qu'il s'écoulerait avant que cette mesure de la Banque pût modifier le cours du change? — On ne peut apprécier le temps qui serait nécessaire. L'effet est bon d'un côté et mauvais de l'autre. Les personnes fort riches ne feront aucune affaire, tandis que les manufacturiers et commerçants seront obligés d'envoyer leurs marchandises à l'étranger et de vendre à quelque prix que ce soit; mais, en même temps, les affaires marchent toujours,

et la Banque ne pourra gouverner le change pour longtemps ; son action ne dépassera guère une durée de deux mois. Il n'est au pouvoir de personne de prolonger ce résultat pendant longtemps. Ce pays est en général la Banque du monde entier. Je pense que toutes les transactions de l'Inde, la Chine, l'Allemagne, la Russie, de tout le monde enfin, sont conduites d'ici et préparées dans ce pays, de sorte qu'il n'est au pouvoir de personne de gouverner le change pour plus de deux ou trois mois.

4800. Alors vous pensez que le seul guide pour fixer le taux du change est réellement la balance des paiements avec les pays où vous faites le commerce? — Certainement.

4801. Lorsque le change est défavorable, c'est-à-dire lorsque l'or s'écoule au dehors, croyez-vous que la Banque puisse régler l'état du change et faire revenir l'or en arrière en restreignant l'émission de ses billets? — La Banque ne peut produire de résultat important que pendant fort peu de temps; elle peut, en effet, écarter des affaires les gens riches et arrêter pendant quelque temps le cours du commerce, mais cela ne peut être de longue durée, parce que le change reprendra son cours, quoi que puisse faire la Banque. Lorsque l'argent deviendra rare, beaucoup de personnes seront obligées de faire des sacrifices et de vendre tous leurs biens ; mais en même temps les gens riches resteront tranquilles et attendront que les affaires soient revenues à leur état normal.

4802. Par quelles causes et par quels moyens la rareté de l'argent peut-elle influer sur les changes étrangers? — Il y a, je suppose, un grand nombre de marchands des Indes orientales qui ont des billets courants contre eux par suite de leurs achats de café et d'autres produits qu'ils ne peuvent vendre en Angleterre, ils sont obligés d'envoyer ces marchandises sur le continent et d'émettre des traites; contre ces traites, le continent devra renvoyer des fonds ici, les gens qui ont de la fortune ne veulent pas se compromettre par des acceptations, et par suite, comme il n'y a pas de billets sur le continent, il faut qu'il en arrive de l'or.

4803. Connaissez-vous en particulier quelque époque où, par suite de la rareté de l'argent en Angleterre, les marchands anglais n'aient pas voulu faire les avances ordinaires pour les consignations ? — Je pense que ce fut en 1825, car à cette époque beaucoup de personnnes ne voulaient pas recevoir de la laine ou d'autres produits. Je sais qu'un grand nombre de marchands furent alors obligés d'envoyer à

l'étranger une grande quantité de leurs marchandises, afin de pouvoir tirer des lettres de change sur le continent, et obtenir ainsi de l'argent.

4804. Croyez-vous que sans ces opérations, qui ne sont pas purement commerciales, par exemple, les emprunts étrangers et les avances faites à différentes époques à des gouvernements étrangers, qui avaient besoin d'or pour leurs guerres, le change serait toujours en notre faveur, par suite de l'état habituel de nos relations commerciales avec le monde entier? — En supposant que nous ayons une mauvaise récolte, et que par suite nous soyons obligés de faire venir une grande quantité de blé, cela produirait un effet immédiat pour une période de temps fort courte ; mais en général le change est en notre faveur : si des emprunts sont faits, je ne pense pas qu'ils puissent déranger davantage le cours du change, parce que la plupart des capitalistes qui conservent des fonds d'États changent en général les valeurs qu'ils possèdent lorsqu'ils en souscrivent à un autre emprunt, et cela se réduit ainsi à un changement de placement. Pour les quatre ou cinq dernières années, j'ai vérifié qu'en général lorsqu'un nouvel emprunt avait été émis, les capitalistes n'avaient fait qu'échanger une valeur contre une autre, et qu'ainsi, il n'était sorti de ce pays qu'une très-minime partie du capital.

4805. En supposant que depuis 1820, les emprunts étrangers souscrits dans ce pays se soient élevés à la somme de cinquante millions, cela n'a-t-il pas pu déranger périodiquement le cours des changes étrangers? — Il n'y a pas de doute que si les emprunts étrangers avaient atteint ce chiffre de cinquante millions, qui est une somme considérable, l'effet dont vous parlez aurait pu se produire ; mais pour les dernières années, je sais que chaque emprunt étranger a fort peu nui au cours du change, parce que chaque fois une masse considérable de capitaux a changé de mains et a été revendue aux capitalistes étrangers avec un grand bénéfice.

4806. L'intérêt des emprunts étrangers n'amène-t-il pas actuellement un résultat opposé? l'intérêt des emprunts étrangers ne forme-t-il pas actuellement une balance très-considérable des paiements? — Certainement.

4807. Croyez-vous que les intérêts payés pour les impôts étrangers aient déjà atteint le montant du capital employé pour créer ces emprunts? — Cela a apporté dans le pays une quantité d'or certaine-

ment très-considérable, mais dont je ne puis pas déterminer le montant.

4808. D'après ce que vous avez dit, votre opinion est-elle que la Banque d'Angleterre, en prenant l'état des changes étrangers comme guide de ses émissions, agisse d'après un principe bien sûr, quant à sa propre sécurité, et bien utile quant aux intérêts du public? — Pour ce qui est de sa propre sûreté, chaque homme a le droit de prendre soin de lui-même; mais, quant à ce qui concerne la rareté de l'argent, je ne pense pas que nous ayons sujet de nous effrayer, car si les pays étrangers ont besoin qu'on leur envoie de l'or, on peut rendre la monnaie aussi rare qu'on voudra, et cela arrivera; car pourquoi a-t-on besoin d'or? On a besoin d'or s'il y a une guerre; et dans ce cas, les gouvernements étrangers donneront environ deux ou trois pour cent de prime parce qu'ils ont besoin d'or. Lorsque l'empereur de Russie fit la dernière guerre de Pologne, l'or qui allait d'Hambourg à Saint-Pétersbourg ou à Varsovie payait de trois à quatre et même cinq pour cent de prime; si cinq pour cent ne suffisaient pas, on payerait dix pour cent.

4809. Comment l'or en circulation en France est-il retiré? — De la même manière.

4810. Jusqu'à quelles limites? — Je ne puis vous le dire; si le gouvernement prussien a besoin d'or, il le prendra au plus bas prix offert.

4811. Vous souvenez-vous, par suite de votre propre expérience, que la prime sur l'or à Paris, Hambourg et Amsterdam, s'élève en proportion de l'urgence de ces sortes de demandes? — Certainement, si la prime s'élève à Hambourg, elle devient en même temps plus haute à Amsterdam et à Paris; son niveau est à peu près d'un quart pour cent sur ces trois places.

4812. Votre opinion est que la Banque d'Angleterre, lors même qu'elle essayerait de régler le cours du change, ne pourrait le faire? — La Banque d'Angleterre a de grands moyens pour arriver à ce résultat, si elle ne regrette pas de sacrifier de l'argent. Si la Banque veut rendre les espèces rares pour un temps, elle a le pouvoir de le faire; mais le change ne peut être gouverné par personne, à moins que les circonstances ne s'y prêtent. S'il y a une guerre et que les gouvernements étrangers aient besoin d'espèces, ils les auront. Je me souviens que la France a fait un emprunt à 50, et maintenant elle

peut faire un emprunt à 90. Si les gouvernements étrangers ont besoin d'or, ils ne regardent pas au prix qu'il leur faut payer, pourvu qu'ils puissent l'obtenir. Ainsi la Banque peut guider le change pendant les temps de paix et de tranquillité, en rendant les espèces rares, mais dans la marche ordinaire des événements il n'est pas possible que quelqu'un puisse gouverner le change.

4813. Un gouvernement étranger ne peut avoir besoin d'or que pour le payer immédiatement? — Oui.

4814. Lorsque ce gouvernement aura payé, l'or reviendra-t-il bientôt à l'endroit d'où il est parti? — Il reviendra moins vite en temps de guerre.

4815. Lors de la guerre entre la Russie et la Turquie, combien de temps a-t-il fallu pour changer la situation du change, par suite de la demande considérable faite pour payer les armées; et combien a-t-il fallu de temps pour que cet or revînt en arrière et produisît un effet en sens inverse? — Il est impossible de dire en combien de temps et en quelle quantité l'or reviendrait ici; cela dépend de la demande faite de nos produits; si ces peuples ont besoin de nos produits et qu'ils n'aient pas de billets sur l'Angleterre, ils seront obligés de chercher de l'or pour nous le renvoyer; mais s'ils n'ont besoin d'aucun de nos produits, cet or se répandra dans tout le monde et ne reviendra pas aussi aisément.

4816. Quel a été l'effet produit sur le marché par la demande d'or, faite par la Russie, pendant sa guerre avec la Turquie? — Je crois qu'il en résulta une prime de deux à trois pour cent.

4817. Quelle a été, selon vous, la quantité d'or expédiée de ce pays pour satisfaire la demande de la Russie, par des personnes, qui avaient des souverains, ou qui ont échangé leurs billets sur la Banque et envoyé cet argent à l'étranger? — Il ne m'est pas possible de répondre.

4818. Croyez-vous que cette sortie puisse monter à la somme de £ 500,000? — Elle est plus élevée.

4819. N'est-il pas avantageux pour le pays de pouvoir obtenir ainsi un prix élevé pour l'or envoyé à l'étranger? — Je ne doute pas que cela ne soit avantageux; mais en même temps, lorsque vous avez besoin d'or à l'intérieur, vous le payez fort cher, parce que vous êtes obligé de sacrifier une grande partie de votre capital pour en obtenir.

4820. Ne vous défaites-vous pas de l'or à un prix élevé, estimé en

marchandises, et ne revient-il pas ici à un prix bien moindre pour le pays? — Certainement, vous retirez une forte prime de l'or ainsi envoyé; mais, d'un autre côté, si, par suite de cette grande quantité d'espèces ainsi livrée à l'étranger, l'or devient rare, les manufacturiers sont obligés d'envoyer à l'étranger leurs marchandises à si bas prix, que, au bout d'un certain temps, vous n'en obtenez plus aucun bénéfice. Lorsque vous avez de nouveau besoin d'or, et qu'en épuisant le marché, vous produisez une pénurie, le prix de l'or ne s'élève plus, l'or obtient toujours une prime régulière, mais les marchandises que vous expédiez à l'étranger pour obtenir de l'or sont complétement sacrifiées.

4821. Lorsque la prime sur l'or était de deux et trois pour cent, quel était l'effet produit sur le change? — La prime de trois pour cent n'est pas payée ici, la prime est à l'étranger; ceux qui fournissent de l'argent au gouvernement obtiennent deux et trois pour cent, la vraie prime est ici seulement au change de 25/20; à présent le change est à 25/80, ce qui fait deux pour cent en faveur de ceux qui apportent ici de l'or; à cette époque, le change était de 25/15 et 25/20.

4822. Ne préfère-t-on pas l'or à l'argent pour les caisses des armées? — Certainement, pour toutes les armées; je me souviens qu'il y a environ six mois, un gouvernement étranger fit demander pour sa caisse militaire £ 100,000 en or.

4823. De sorte qu'une guerre européenne a pour résultat inévitable d'entraîner une demande d'or? — Certainement, une armée européenne a toujours environ de £ 25,000 à £ 30,000 en or.

4824. Est-ce par suite de la différence de leur valeur comparative que les armées demandent de l'or préférablement à de l'argent? — Les armées ne font pas attention au prix des espèces lorsqu'elles en ont besoin, et d'ailleurs elles payeraient l'or plus cher, parce qu'il est plus facile à transporter.

4825. Après le dernier emprunt contracté par le roi de Prusse, croyez-vous qu'une partie considérable de l'emprunt fut versée dans la caisse militaire en souverains, toute prête à être employée pour la guerre? — Le gouvernement prussien n'a pas de caisse militaire.

4826. La Banque d'Angleterre, en diminuant ses émissions, au point de déprécier les marchandises, peut en même temps agir sur le change; mais en agissant ainsi, la Banque ne peut-elle pas déranger la valeur des marchandises dans tout le pays? — Il est évident

que, si l'argent devient rare, toutes les marchandises deviendront bon marché ; mais la Banque n'agit pas ainsi sans raisons, la Banque n'est pas un individu qui veuille nuire à la propriété.

4827. La Banque ne pourrait-elle pas le faire pour se protéger elle-même, si elle avait à payer ses billets en espèces? — Si les banquiers et le peuple en général sont inquiets, ils retireront tout l'or à eux, et il est évident que la Banque devra se protéger.

4828. Dans les années écoulées dont vous vous souvenez encore, y a-t-il eu de plus grandes variations dans le prix de l'argent que dans le prix de l'or? — La demande est à peu près la même pour les deux si le change est contre nous; cependant, dans ces derniers temps, l'importation de l'argent a été plus considérable que l'importation de l'or.

4829. L'argent règle-t-il le change aussi bien que l'or? — Certainement, et bien plus encore en France et sur le continent.

4830. Vous avez dit que lorsque les puissances du continent voulaient remplir leurs caisses militaires, elles faisaient toujours des demandes d'espèces d'or? — Certainement.

4831. Ces demandes ne produisent-elles pas de grandes fluctuations dans la valeur de l'or? — Non, cela ne produit pas de trop grandes variations, parce que l'on n'a pas beaucoup besoin d'or sur le continent; l'argent est la monnaie régulière de ces pays.

4832. Croyez-vous que la valeur de l'argent soit moins sujette aux variations que la valeur de l'or? — L'argent n'est pas soumis à des variations, parce qu'il y a ici une fabrication de monnaie d'argent, de sorte qu'il ne peut y avoir ici de grandes différences sur l'argent, si ce n'est à certaines époques, lorsque quelque gouvernement européen en a besoin pour des motifs particuliers.

4833. La France a-t-elle, à certaines époques, exporté une grande quantité d'or pour fournir aux guerres étrangères? — Certainement, en général, l'or est acheté en France avant qu'il soit venu d'ici, et s'il y a une pénurie, on envoie d'ici de l'or en France.

4834. La demande d'or faite en France y produit-elle une pénurie? — Non.

4835. Pourquoi cela? — Parce que, en général, l'or y est aux mains des particuliers; c'est une marchandise.

4836. S'il y avait une demande d'argent faite en France, cela ne

produirait-il pas une pénurie de monnaie? — Certainement, parce que l'argent est la monnaie usuelle du pays.

4837. Alors toutes les fois que dans un pays la demande se portera sur le métal qui est l'étalon de la valeur, cela produira une pénurie de monnaie ? — Certainement.

4838. Dans l'hiver de 1825, la demande d'or faite dans ce pays a-t-elle été en grande partie satisfaite par la Banque de France? — Non, l'or fut en grande partie fourni par tout le monde; j'en ai importé, et il en a été importé de chaque pays. Nous en avons eu de Russie, de Turquie, d'Autriche, de chaque contrée du monde.

4839. La plus grande partie de cette fourniture n'a-t-elle pas été faite en souverains? — Non, en commençant nous avons eu 400,000 ou 500,000 souverains qui ont été envoyés en France, lorsqu'une quantité de marchandises considérable nous arriva, par suite de la mesure prise par M. Huskisson à cette époque.

4840. La fourniture d'or faite par l'Amérique s'est-elle accrue pendant ces dernières années? — Nous savons que les mines ont produit un peu plus de £ 500,000 d'or l'année dernière.

4841. Pourriez-vous nous dire ce qu'ont produit les mines d'argent de la Caroline du Nord dans les États-Unis? — Je regrette de dire que j'ignore cela, mais je sais qu'une grande quantité d'argent est arrivée dernièrement de l'Amérique du Nord.

4842. Lorsqu'une demande d'or est faite à Londres pour l'exportation, l'or n'est-il pas fourni généralement par la Banque d'Angleterre? — Oui, l'or est généralement fourni par la Banque. La Banque entretient un bureau appelé le *Bullion office*, et lorsqu'un marchand apporte de l'or ou de l'argent, on l'y dépose.

4843. A une époque d'alarmes sur le continent, lorsque l'on commence ici a thésauriser, quel est le métal que l'on garde de préférence, l'or ou l'argent? — L'argent principalement, l'or gagnant une prime sur le continent.

4844. Croyez-vous qu'il soit quelquefois difficile en France de se procurer de l'or pour les besoins de la circulation? — Oui, nous fournissons quelquefois de l'or à la Banque de France en temps de guerre.

4845. Est-il quelquefois difficile pour les individus de se procurer de l'or dans l'état ordinaire de la circulation et leur faut-il payer un prix fort élevé? — Oui, à l'époque de la dernière crise en France, il leur fallait payer deux pour cent afin d'obtenir de l'or.

4846. Vous vous rappelez l'époque de la panique qui eut lieu dans ce pays en 1825 ; pourriez-vous faire connaître au Comité les causes qui, d'après vous, ont produit cette crise dans les affaires ? — En 1824, il y eut une grande spéculation sur la laine, le zinc et différents autres articles ; un grand nombre de lettres de change furent tirées sur ce pays de toutes les contrées ; j'en ai reçu moi-même en deux mois pour une somme prodigieuse, pour un million à un million sterling et demi. A la fin de l'année, il fallut envoyer sur le continent une quantité considérable d'espèces pour acquitter tous ces billets, car sans cela ils auraient perdu un ou deux ou trois pour cent, ce qui aurait causé de grandes alarmes ; il en résulta qu'en 1825, voyant qu'une quantité considérable d'or avait été envoyée au dehors, la Banque restreignit ses sorties et cessa d'escompter. Il y avait en même temps une grande spéculation sur les blés, ce qui remplissait tous nos magasins ; alors la Banque refusa d'escompter les billets sur les blés, ainsi que des billets sur les laines venus de Vienne, et des billets provenant d'achats de zinc et autres articles.

4847. Avez-vous remarqué que la Banque établit quelque distinction entre les diverses demandes d'or qui sont faites sur elles ; c'est-à-dire examine-t-elle si cet or doit servir au paiement des emprunts, ou à satisfaire la demande de gouvernements étrangers, ou bien traite-t-elle toutes ces demandes comme si elles résultaient de la marche générale des transactions ? — La Banque ne s'occupe jamais de cela, toute personne peut envoyer ses billets à la Banque, la Banque ne cherchera pas à en connaître le motif.

4848. Croyez-vous qu'il ne serait pas avantageux pour la Banque d'examiner la raison des demandes, et de savoir si elles résultent d'une cause spéciale, ou de circonstances permanentes de leur nature ? — Il n'y a pas de doute que, comme les directeurs sont très-clairvoyants, si une personne fait de grandes demandes d'argent, ils connaîtront l'opération qui se prépare ; mais ils ne lui feront aucune question ; vous apportez vos billets de banque, et ils vous donnent de l'or.

4849. La Banque n'agirait-elle pas sagement en changeant son système, suivant que la demande a un caractère spécial ou permanent ? — Je ne comprends pas comment la Banque pourrait changer sa manière de payer les billets de banque : si j'ai un billet de banque et que j'aie besoin de souverains, je n'ai pas de motif pour expliquer à la Banque mes raisons d'agir, elle me paiera sur ma demande.

4850. Nous ne doutons en aucune façon de cela, mais nous nous demandons si la Banque n'aurait pas raison de réduire ses émissions en présence d'une demande d'or inopportune, tandis qu'elle n'aurait pas raison de le faire si la demande était limitée à un seul but, et si elle en connaissait l'importance? — La demande de l'or repose sur des principes différents ; il n'y a personne dans ce pays qui puisse envoyer en une seule fois à l'étranger une quantité d'or assez considérable pour pouvoir alarmer la Banque. L'or s'en va peu à peu, il ne s'en va pas tout en une semaine ou en un mois, il ne s'en va qu'en cinq ou six mois ; et si l'opération a pour but de fournir de l'or à un gouvernement, on n'a pas besoin en même temps de toute la somme demandée, le gouvernement étranger n'a guère besoin d'argent qu'à des intervalles d'un mois, ce qui donne du temps pour le réunir. S'il y a eu ici une mauvaise récolte et qu'une grande quantité d'or s'en aille à l'étranger, tous les marchands le sauront ; si l'on a besoin d'or à Hambourg tout le monde le saura; si l'on a besoin d'or à Amsterdam, le change nous l'apprendra, si l'on a besoin d'or pour une armée, le change nous l'apprendra immédiatement; si l'on a besoin d'or pour l'importation du blé, de la laine, ou toute autre importation, le change nous le démontrera.

4851. En supposant que quelques capitalistes se soient engagés à faire à l'étranger un paiement considérable à une certaine époque, la Banque ne doit-elle pas prendre cela en considération, et diminuer la circulation du pays, afin de réduire cette exportation d'or? — Non, je ne pense pas que la Banque ait le droit de s'immiscer dans des transactions de cette espèce ; car si des gens riches sont engagés dans ces opérations et qu'ils ne trouvent pas de l'or à deux pour cent, ils donneront cinq pour cent et alors il ne sera pas avantageux pour la Banque d'avoir ainsi produit une pénurie de monnaie qu'elle ne peut contrôler, à moins qu'il n'y ait une loi qui défende aux particuliers de négocier des emprunts étrangers ; mais tant que cette loi n'existera pas, il ne sera pas avantageux pour la Banque de se mêler de ces opérations.

4852. Supposons que l'encaisse métallique soit réduit par le paiement des billets de Banque, la Banque ne devra-t-elle pas, à votre avis, prendre des moyens extraordinaires pour émettre de nouveau ces billets sur la place? — Cela dépend de la manière dont la Banque ressent cette réduction ; si elle la ressent fortement, elle pourra agir comme vous le dites, mais elle devra toujours le faire dans la limite de ses moyens.

4853. Si les billets de Banque avaient été payés de manière à ce que l'or fût épuisé, cela n'aurait-il pas pour effet de réduire le montant des billets ainsi payés? — Il n'y a pas de doute.

3854. Croyez-vous que, dans ce cas, la Banque devrait aller sur le marché acheter des bons de l'Echiquier ou des garanties, afin de pouvoir émettre de nouveau ses billets, même au delà des besoins ordinaires du commerce? — Cela dépend des circonstances; s'il y a une guerre générale, la Banque se protégera elle-même ; mais s'il n'y a pas de guerre, si c'est seulement une affaire commerciale, la Banque tâchera de conserver le moyen de circulation ouvert, parce que ce n'est qu'une circonstance temporaire et qu'ensuite le pays en bénéficiera.

4855. La conduite que la Banque devra adopter ne dépendra-t-elle pas de la situation dans laquelle se trouvera le change ? — S'il est très-élevé, elle agira en conséquence ; mais en général, en temps de paix, cela n'est pas d'une grande importance.

4856. Lorsque les marchandises sont bon marché dans notre pays, cela ne peut-il pas avoir pour effet de faire tourner le change à notre avantage? — Il n'y a pas de doute, lorsque vous avez dans le monde entier un grand nombre de bons clients qui veulent acheter ici ce dont ils ont besoin.

4857. En restreignant ses émissions, la Banque ne tend-elle pas à rendre les marchandises meilleur marché? — Certainement.

4858. En restreignant ses émissions, la Banque ne tend-elle pas à rendre le change favorable pour nous? — Non, pas toujours; cela peut être pour un temps, mais il n'est pas possible de maintenir le change bas ou haut; seul le vrai commerce marche de pair avec lui.

4859. Le change ne sera-t-il pas favorable pour nous, tant que les marchandises seront bon marché dans ce pays? — La question ne dépend pas entièrement de l'état des marchandises dans ce pays, elle dépend de l'état général du commerce.

4860. Croyez-vous que l'abaissement des prix qui résulte de la diminution des émissions produise des différences importantes dans les demandes qui sont faites de l'étranger à nos manufactures? — Non, je ne le pense pas ; la raison en est qu'un grand nombre de personnes à l'étranger seront détournées d'acheter, parce qu'elles ignorent à

quelle valeur peut s'élever le prix des produits et des objets manufacturés.

4861. L'exportation des marchandises n'est-elle pas plus considérable lorsque les prix sont bas que lorsqu'ils sont élevés? — Vous exporterez une plus grande quantité de marchandises, vous enverrez deux pièces pour une.

4862. L'accroissement de la demande, en raison du bon marché des prix, n'est-il pas la cause qui fait tourner et qui rectifie le change?— L'exportation de la douane peut être plus considérable, mais je ne pense pas que la consommation augmente ; si les consommations sont à trop bas prix, elles ne s'expédient pas bien.

4863. Vous avez dit que vous croyiez, qu'excepté le cas d'emprunts étrangers ou d'avances faites à des gouvernements étrangers, le change en présence de simples transactions commerciales serait toujours en faveur de notre pays? — Oui, à moins que vous n'ayez une grande importation de blé.

4864. Pourriez-vous nous expliquer les circonstance dans lesquelles cela pourrait se produire? — Si vous envoyez à l'étranger des marchandises manufacturées ; vous les envoyez peu à peu, et vous recevez peu à peu vos remises, mais, dans le cas d'une importation de blé, chaque marchand de blé écrit à l'étranger et demande que sa marchandise lui soit envoyée immédiatement; des lettres de change sont tirées et un grand nombre d'entre elles arrivent en même temps du continent.

4865. Si le change nous est ainsi pendant longtemps invariablement favorable, cela ne vient-il pas de ce qu'il nous est toujours dû un reliquat considérable par les pays étrangers? — Oui.

4866. Comment comprenez-vous qu'il nous soit toujours dû ainsi une somme considérable par les pays étrangers? — L'Angleterre est le centre du règlement des comptes du monde entier; ce dont on a besoin dans l'Inde ou au Brésil se règle ici. Supposez une importation de fer faite de Suède pour mille livres, si vous recevez pour £ 1,000 de fer et que vous le manufacturiez, vous en obtiendrez £ 10,000, et lorsqu'il sera manufacturé vous l'enverrez dans le monde entier. Supposons que vous avez du coton d'Amérique, le coton vaut 3 ou 6 pence la livre; mais lorsqu'il est manufacturé, il vaut quatre fois plus. Dans le cours régulier des choses, le change avec tous les pays doit donc nous être favorable. Mais, d'un autre côté, la laine et d'autres

marchandises nous viennent de l'étranger, et si l'on fait des emprunts, ou si l'on importe du blé ou de la laine, le change nous sera évidemment contraire, mais non pas pour longtemps.

4867. Il en résulte que vous regardez ce pays comme le grand entrepôt des opérations commerciales du monde? — Certainement; si cette contrée est laissée seule, je pense qu'elle est la première contrée du monde.

4868. Alors, plus on tendra à rendre ce pays l'entrepôt du commerce du monde, plus nous obtiendrons de bénéfices? — Oui.

4869. Croyez-vous que le montant de l'exportation ou de l'importation dépende du montant des billets de Banque en circulation? — Non, cette question dépend entièrement de l'état relatif de l'offre et de la demande sur différents marchés.

4870. Croyez-vous que lorsque l'argent est abondant, l'escompte soit facilement obtenu, et par suite que le prix des marchandises soit plus élevé?— Lorsque l'argent est abondant, il s'ensuit naturellement que les billets sont facilement escomptés, mais cela n'a pas une influence considérable. Le prix des marchandises dépend uniquement de l'importation; si l'étranger vous envoie une grande quantité de marchandises, des personnes les achèteront, et elles se trouveront à bon marché.

4871 S'il est vrai, comme vous le dites, que le change nous soit toujours favorable, lorsqu'il n'y a pas d'importation de blé, ou lorsque des emprunts étrangers ne retirent pas de ce pays les espèces métalliques, ne s'ensuit-il pas nécessairement que l'or et l'argent du monde entier doivent tendre à venir en Angleterre? — Oui, ils tendent à venir ici.

4872. N'y a-t-il pas quelque obstacle qui puisse les retenir? — Certainement, sans cela le monde ne pourrait pas marcher ; si nous n'avions pas de temps en temps des importations de blé, ou s'il n'y avait pas d'emprunts étrangers, je ne sais pas comment les peuples du continent pourraient vivre.

4873. Vous avez pris en considération les marchandises qui étaient exportées, mais avez-vous tenu compte du vin et des autres articles importés pour la consommation? — Si l'on ne tenait pas compte de cela, je ne sais pas ce qui pourrait nous venir de l'étranger.

4874. Croyez-vous que tous ces articles de luxe qui sont consommés

ici en échange des produits de manufacture anglaise puissent entraîner un changement dans l'état du change? — Oui, en partie.

4875. Quels sont les moyens par lesquels vous pouvez former votre opinion ? — C'est parce que j'émets un nombre considérable de billets que je puis juger la question. Les billets sur le vin et le brandy sont de peu d'importance, ils ne montent guère qu'à deux millions ou environ; mais en temps de paix j'achète chaque semaine 80,000 ou 100,000 livres de billets émis sur des marchandises exportées de ce pays

4876. Vous pensez donc qu'en mettant de côté les emprunts étrangers et les importations de blé, l'exportation est tellement supérieure à l'importation que le monde entier fait régulièrement des paiements en or à notre pays ? — Oui, c'est mon opinion ; c'est ce que j'ai expérimenté dans mes propres affaires.

4877. Mais pour se former une opinion sur cette question, n'est-il pas nécessaire de tenir compte de l'ensemble des transactions du pays et de ne pas juger d'après les opérations d'un seul commerçant ? — Le résultat le prouve, car, ce que je reçois en sommes considérables, d'autres le reçoivent en sommes moins importantes. J'achète à la bourse des lettres de change tirées de Liverpool, Manchester, Newcastle et d'autres lieux, qui arrivent aux banquiers ou aux marchands de Londres. J'achète chaque semaine pour £ 6,000, ou pour £ 7,000 ou quelquefois £ 10,000 de ces lettres de change, et je les envoie à mes maisons du continent; contre ces lettres mes maisons achètent des lettres de change sur ce pays, qui sont tirées par suite d'envois de vin, de laines ou d'autres marchandises; mais s'il n'y a pas à l'étranger une quantité suffisante de lettres de change sur ce pays, nous sommes obligés de faire venir de l'or de Paris, de Hambourg ou d'autres lieux, ce qui prouve qu'outre les lettres de change tirées sur le Royal-Exchange il faut encore que ces pays envoient de l'or.

4878. Dans quel état faites-vous circuler l'or ? — La Banque le livre au public sous forme de monnaie. L'accroissement de la population a une grande tendance à augmenter la demande d'espèces.

4879. Le courant qui se produisit il y a deux mois fit-il sortir l'or du pays ? — Non, il était produit par une demande intérieure.

4880. Si l'or nous arrive sans cesse, cela ne pourra-t-il pas produire l'effet que vous regardez comme avantageux pour le pays, c'est-à-dire rendre la circulation abondante ? — Certainement.

4881. N'arrive-t-il pas que plus il y a d'or, plus le prix des marchandises est élévé ? — Je ne le pense pas.

4882. Le surcroît de cet or ne serait-il pas employé en vaisselle d'or ? — Certainement.

4883. Ce que vous avez dit ne prouve-t-il pas qu'il y a un appauvrissement graduel des autres contrées du monde ? — Je ne le pense pas, parce qu'il faut tenir compte de la quantité d'or qui provient des pays de mines. Nous avons acheté dernièrement à Paris £ 800,000 d'or qui provenaient du trésor du dey d'Alger, chez qui elles étaient gardées en dépôt et ne produisaient aucun bénéfice.

4884. Si des pays ne peuvent pas nous payer leurs dettes au moyen de leurs produits, mais sont obligés de nous envoyer de l'or, ne se trouvent-ils pas dans un état d'appauvrissement graduel ? — Certainement, et quelle en est la conséquence ? Le résultat est que nous sommes obligés de faire un emprunt lorsqu'ils deviennent trop pauvres; ils ont toujours recours à un emprunt de cinq ou dix millions, ou de ce dont ils ont besoin.

4885. Pensez-vous qu'ils soient dans un état de décadence graduelle — Je ne puis pas dire qu'ils soient en décadence, mais ils peuvent manquer de numéraire dans certaines circonstances.

4886. Croyez-vous qu'une demande considérable faite d'ici soit une des causes qui agissent le plus sur le cours du change ? — Oui, parce que si l'on importe de l'étranger une quantité considérable de blé, on le portera de suite au marché. Beaucoup de personnes qui ont besoin de blé, mais qui ont peu de crédit, émettront de suite des billets et les enverront sur le marché sans ménagement, ce qui a toujours un effet sur le change.

4887. Ainsi donc, une demande de blé se produisant à l'occasion, dérange toujours le cours du change, et agit d'une manière fâcheuse sur la circulation du pays ? — Certainement.

4888. Combien payions-nous pour nos marchandises pendant la suspension des paiements de la Banque, lorsque nous ne pouvions pas demander de l'or ? — Le papier de la Banque circulait exactement comme la monnaie ; le change sur Amsterdam était descendu à la fin à huit florins, il est actuellement à douze, et notre change sur ce pays était à 32 pour cent.

4889. Cela ne provenait-il pas d'un excès dans la circulation ? — Non, cela venait des dépenses considérables faites par les armées de ce pays, et aussi des subsides payés aux autres puissances.

4890. N'est-ce pas aussi aux dépenses considérables faites à l'étranger pour la guerre et d'autres motifs que l'on doit cette grande dépréciation qui frappa le papier? — Certainement, vous aviez un grand nombre de paiements à faire sur le continent.

4891. Alors, d'après votre opinion, ce n'est pas par suite d'un excès dans l'émission des billets, mais bien par suite des dépenses faites à l'étranger, que nos billets comparés avec l'or se trouvaient à un taux d'escompte aussi élevé? — Oui.

4892. Que signifie « Excès de papier » dans ce pays? comment jugez-vous qu'il y a excès dans l'émission des billets? — Je n'ai pas employé cette expression.

4893. Croyez-vous que la dépréciation ait été de 33 pour cent? — Je ne puis vous répondre avec précision.

4894. La prime de l'or à Paris n'est-elle pas, à la cote d'aujourd'hui, de 3 pour cent? — Elle est de 1 pour cent. J'ai reçu aujourd'hui 1,400,000 francs de Paris, et cela me coûte 14,000 francs de prime.

4895. En novembre 1825, après que le change eut tourné et fut devenu favorable à ce pays, lorsque la panique était considérable, la Banque d'Angleterre ne refusa-t-elle pas d'escompter les bons billets? — Je crois que la Banque d'Angleterre a escompté le plus libéralement qu'il était possible. Dans le commencement, la Banque était timide et n'escomptait pas aussi facilement; mais, quatorze jours après environ, la Banque escomptait tous les effets. Elle suivait la voie la plus libérale possible.

4896. Nous voulons parler du temps antérieur à l'époque où la Banque devint libérale, lorsque le change tourna et nous fut favorable, avant que la panique n'eût atteint son maximum; la Banque était-elle alors libérale dans son escompte, ou refusait-elle alors les bons billets présentés pour l'escompte? — Avant le commencement de la panique, il y avait un nombre immense de billets émis pour le blé, la laine ou le zinc; lorsque la Banque vit qu'un grand nombre de ces billets se présentaient, elle refusa d'escompter; mais, après dix ou douze jours, elle vit qu'il était nuisible pour elle de ne pas escompter, et alors elle escompta quelques lettres de change d'une certaine valeur qui lui étaient présentées, et qui étaient tirées sur de bonnes maisons.

4897. Le but de la question était d'établir une distinction entre le moment où le change était défavorable, à la fin d'octobre, et le moment

où le change tourna, en novembre, avant que la panique n'eût atteint son maximum ; n'y eut-il pas alors une période intermédiaire, pendant laquelle le change était favorable, tandis que les escomptes de la Banque étaient encore très-restreints ? — Sans doute, il y avait eu un si grand nombre de lettres de change tirées sur le pays, par suite de spéculations sur le blé, la laine, etc., que la Banque jugea à propos de décourager la spéculation en limitant ses escomptes ; mais, par suite du courant intérieur du pays et de la faillite de plusieurs banquiers, la Banque fit tout ce qu'elle put pour soulager la détresse, et elle escompta aussi libéralement que qui que ce soit pourrait le faire. Elle mérite une grande confiance de la part du pays pour ce qu'elle a fait.

4898. La réduction des escomptes de la Banque, lorsque le change était encore favorable, ne peut-elle pas avoir augmenté l'alarme et la détresse ? — Non, la spéculation avait atteint de telles proportions, il y avait un si grand nombre de lettres de change tirées sur ce pays pour les produits dont j'ai parlé, blé, laine, etc., que la Banque était nécessairement amenée à arrêter la spéculation en n'escomptant pas les billets aussi facilement.

4899. L'esprit de spéculation n'avait-il pas été arrêté avant que le change ne devînt favorable ? — Non, mais cet esprit de spéculation était arrêté avant que la Banque n'escomptât tout à fait largement, lorsque le change était défavorable à ce pays.

4900. A la fin de novembre, la Banque ne refusa-t-elle pas d'escompter les billets ? — Oui.

4901. Croyez-vous qu'en escomptant d'une manière très-large lorsque le change était contraire, et en réduisant ses escomptes lorsque le change était favorable, et en présence d'une panique naissante, la Banque fût bien dirigée ? — Je crois que la Banque fut alors parfaitement dirigée. En présence d'une demande d'espèces considérable, d'une demande d'escomptes aussi fort considérable, d'une spéculation très-active et d'un grand nombre de faillites de banquiers, la Banque a agi d'une manière aussi honnête et aussi consciencieuse que possible.

4902. Saviez-vous qu'à cette époque l'encaisse métallique de la Banque fût très-réduit ? — On l'a dit, mais personne n'a su combien avait la Banque.

4903. Pouvez-vous en général vous faire une idée suffisante de l'état de l'encaisse métallique ? — Non.

4904. Vous avez dit que Londres était le centre de toutes les grandes transactions commerciales du monde. Croyez-vous qu'il serait avantageux d'avoir dans la métropole plusieurs banques par actions, émettant chacune des billets de circulation, ou vaudrait-il mieux limiter le droit d'émettre les billets de circulation à une seule banque, comme la Banque d'Angleterre?—Je suis d'avis de ne donner ce privilège qu'à une seule banque, parce que si vous accordez ce privilége à plusieurs banques, elles seront jalouses l'une de l'autre. Si la Banque d'Angleterre a 4,000,000 d'or, une autre banque voudra en avoir 4,200,000; mais si tous les fils de la circulation sont dans une seule main, si une seule banque conserve les espèces, cela sera utile au gouvernement, utile au pays, utile à tout le monde. Si plusieurs banques avaient ce privilége, l'une d'elles pourrait agir d'une manière imprudente et ainsi causer un retour contre elle-même, porter de graves préjudices aux autres et ébranler la confiance dans de dangereuses proportions.

4905. En un mot, vous pensez que, lorsqu'il n'y a qu'une banque d'émission dans la capitale, la circulation repose sur des bases plus solides que s'il y en avait plusieurs? — Certainement.

4906. Pensez-vous qu'une banque d'émission ayant seule ce privilége aurait plus d'action sur la circulation et pourrait agir d'une manière plus décisive dans une situation critique? — Je n'aime pas cette expression « action sur la circulation. » Je suis d'avis que la Banque d'Angleterre soit la principale banque, qu'elle veille sur les espèces, qu'elle soit chargée des émissions de billets, et qu'elle soit aussi libérale que possible en argent.

4907. Ne croyez-vous pas qu'il serait désavantageux pour la Banque qu'elle fût obligée de publier de temps en temps le montant exact de l'ensemble de ses opérations, c'est-à-dire un état de toutes les sûretés publiques ou privées qu'elle possède, le montant des dépôts qu'elle a reçus, le montant des billets qu'elle a émis, ainsi que le montant de son encaisse métallique? — Je crois que cela serait dangereux pour le pays.

4908. Le danger que vous craignez résulte-t-il seulement de la publication du montant de l'encaisse métallique? — Je pense que ce serait une affaire de parti. Supposons que la Banque publie qu'elle a une réserve de dix ou douze millions en or, que six mois après, l'encaisse ne soit plus que de neuf millions, et que six mois ensuite elle

descende à sept millions, il se produira de suite une demande considérable d'or sur la Banque.

4909. Supposons que la publicité ait pour effet d'obliger la Banque à conserver un encaisse métallique fixe. — Alors il vous faut arrêter l'émission et dire : tant que vous n'aurez que cinq millions d'or en réserve, vous n'émettrez pas de billets. Je crois préférable pour la Banque de ne pas faire connaître au public ce qu'elle possède en espèces d'or ou d'argent.

4910. En supposant que, dans le commerce, les billets de Banque obtiennent toujours en or leur valeur nominale, quelles seraient, dans les circonstances ordinaires, les raisons qui pourraient porter les individus à aller chercher de l'or à la Banque? — Nous ne sommes pas tous de même; beaucoup de personnes seraient effrayées et iraient chercher à la Banque une grande quantité de souverains pour thésauriser.

4911. En supposant que, par suite de la publication régulière des comptes de la Banque, beaucoup de personnes, en comparant les dépôts et les autres engagements de la Banque avec le montant des garanties publiques et de l'encaisse métallique, s'aperçoivent que la Banque est parfaitement solvable, et que son actif dépasse de beaucoup ses engagements, ne pensez-vous pas que la connaissance de cet état de choses pourrait prévenir les alarmes? — Une grande partie du peuple ne lit pas; s'ils entendent dire qu'une quantité considérable d'or a été retirée de la Banque, ils accourront tous comme un troupeau de moutons et emporteront leur numéraire.

4912. Croyez-vous que si, dans la métropole, des gens comme vous, intelligents et riches, montraient une pleine confiance dans le pouvoir qu'a la Banque de faire honneur à ses engagements, cela ne pourrait pas diminuer les alarmes des ignorants? — Non, cela n'est pas possible, nous faisons tout ce que nous pouvons; mais lorsque le peuple vient à s'effrayer, l'un retire ses 10 livres, l'autre ses 20 livres, et enfin toute la classe moyenne du peuple retire son argent.

4913. Supposons que l'habitude de la Banque soit de conserver un encaisse métallique du tiers du montant de ses engagements, croyez-vous qu'une alarme de ce genre pourrait entraîner l'écoulement de cette réserve? — Cela ne mettrait pas en danger la Banque, mais les affaires commerciales. Supposons que la Banque ait 30 millions d'une part, qu'elle ait aussi 10 millions en or, et que de ces 10 millions six ou sept soient enlevés; je serais fort effrayé si j'étais alors directeur,

et je craindrais d'être obligé de suspendre les paiements, à moins que je n'aie dans ma poche un écrit signé du gouvernement et disant : « Vous n'êtes pas obligé de payer en or. »

4914. Pensez-vous que le peuple croie l'encaisse métallique de la Banque suffisant pour rembourser tous les billets en circulation? — Pour répondre à cette question, il faudrait demander au gouverneur de la Banque quelle a été la quantité de billets apportés lors de la dernière demande considérable, et par qui ils ont été apportés. Vous trouverez que c'était la classe moyenne du peuple qui les apportait.

4915. L'or circule-t-il comme les billets de banques et répond-il aux mêmes besoins? — Certainement.

4916. Croyez-vous que l'or retiré dans un tel but circule? — Certainement; un pauvre homme qui ne possède que 10 ou 20 livres retire aussi son argent; il y a environ dans les caisses d'épargnes 15 millions qui appartiennent au pauvre peuple.

4917. La Banque de France ne publie-t-elle pas le compte de toutes ses opérations ainsi que du montant de son encaisse métallique — Oui.

4918. Savez-vous quelle est la proportion que la Banque de France conserve entre les espèces métalliques de son encaisse et le montant de ses engagements? — Je crois que la Banque de France a deux cent cinquante millions d'argent, et que les billets qu'elle a en circulation équivalent au tiers de cette somme, de sorte que si l'on suppose qu'elle a six millions sterling dans ses coffres, c'est qu'elle a deux millions sterling en billets en circulation.

4919. Savez-vous ce que pense la Banque de France de l'émission des billets de cent francs? — Non, il n'en est pas question, elle ne le fera pas, parce qu'il y a eu beaucoup de faux commis sur les billets de 500 fr.

4920. Cela a-t-il été discuté? — Oui.

4921. Est-ce la peur des faux qui a été la principale raison qui a fait repousser ce projet? — Oui, je le crois.

4922. Savez-vous quel est l'usage des banques des États-Unis, quant à la publication des comptes? — J'ai le regret de dire que je n'en sais rien.

4923. La Banque de Prusse ou les autres banques du continent ont-elles l'habitude de publier leurs comptes? — Non.

4924. Le montant des billets de ces banques n'est-il pas très-faible en proportion de l'ensemble de la circulation? — Elles ont une très-faible quantité de billets en circulation, elles ont aussi une réserve d'argent très-faible; la Banque de Prusse, à Berlin, n'a pas plus de trois millions de dollars.

4925. Quelle quantité d'or croyez-vous que puisse retirer de la Banque une association de cinq ou six individus, agissant ensemble dans le but de mettre en péril et de ruiner la Banque? — Je ne crois pas que personne puisse faire cela; en supposant que cinq personnes possèdent un million sterling, elles pourront retirer à la Banque une somme égale au montant de ce qu'elles possèdent, mais pas davantage; d'ailleurs, elles en seraient bien vite fatiguées, parce qu'elles n'en retireraient aucun profit.

4926. Ainsi, dans le cas où la Banque publierait ses comptes, vous ne croyez pas qu'elle courre grand risque d'être ruinée par une association de plusieurs individus? — Non, je ne pense pas que personne soit assez fort pour l'essayer.

4927. Ne croyez-vous pas que la Banque pourrait aussi avoir raison de craindre que, dans un temps d'alarme, des individus possédant des billets pour £10, 20 ou 50, ne viennent demander le paiement de ces billets dans le but d'accaparer? — Certainement.

4928. Est-ce la seule objection que vous ayez à faire contre la publication des comptes? — Si les comptes ne devaient être lus que par des individus capables de les comprendre, leur publication n'aurait pas de mauvais résultat; mais le danger viendrait de la basse classe du peuple, qui lirait dans les journaux des comptes rendus erronés.

4929. Quoique le public ait été alarmé au premier moment, lorsqu'il sera habitué à cette publication, ne pensez-vous pas que le bon sens de la classe supérieure de la société et des personnes intelligentes et riches agira sur les basses classes et préviendra le mal? — Non, je ne pense pas que cela puisse se faire.

4930. Supposons qu'à un moment où il y aurait une tendance à l'écoulement de l'encaisse, quelques-uns des marchands riches et intelligents de Londres se réunissent et déclarent qu'ils sont prêts à accepter les billets de la Banque d'Angleterre, qu'ils sont prêts à attendre pour le paiement de leurs billets et expliquent au public que si la Banque n'était pas en sûreté, le Trésor public n'y serait pas non plus, ne pensez-vous pas qu'une déclaration de ce genre pourrait diminuer

les alarmes? — Cela pourrait avoir de l'effet pour un moment, mais le peuple dirait : « Quelle raison ai-je de croire M. de Rothschild ou un « autre ? » Les petits marchands et le peuple ne se donneraient pas la peine de réfléchir, ils diraient : « Je prends mon argent quand je « le puis ; si j'attends une semaine, je ne pourrai peut-être plus « l'obtenir. »

4931. Ne pensez-vous pas que les demandes des banquiers de province sur la Banque d'Angleterre puissent entraîner un écoulement de la réserve plus considérable que ne pourraient le faire les demandes des petits propriétaires ? — Les banquiers sont obligés de demander de l'or, précisément pour satisfaire à la demande de la basse classe du peuple ; sans cela ils ne le feraient pas, car il leur faut payer un droit pour le faire.

4932. Alors, lorsque vous parlez de propriétaires de billets de £ 20 et 30, vous comprenez aussi ceux qui possèdent des billets de banque de province ? — Oui, j'y comprends tout le monde.

4933. Avez-vous jamais calculé la réduction qui pourrait être produite dans l'encaisse, par suite de la demande de propriétaires de billets de £ 10 ou 20? — Non.

4934. Le danger ou la convenance qu'il y aurait à publier ces comptes ne dépendent-ils pas beaucoup du montant que pourrait atteindre cette réduction, comparée avec la quantité d'espèces métalliques que l'on suppose conservée en réserve par la Banque ? — Si la Banque publie au mois de janvier qu'elle possède 10,000,000, et qu'ensuite elle publie qu'au mois de février elle n'en possède plus que neuf, le public verra que dans l'espace de deux mois l'encaisse de la Banque a diminué de deux millions, et il y aura de suite un courant de demandes sur la Banque.

4935. Si l'on suppose que l'encaisse métallique conservé par la Banque a toujours été en moyenne de huit à neuf millions, et que la plus grande demande faite par cette basse classe du peuple qui ne possède que des billets de peu d'importance n'ait jamais dépassé une somme de £ 1,600,000, cela ne détruirait-il pas tous les arguments sérieux invoqués pour empêcher la publication des comptes? — Si un courant de demandes sur la Banque commence à s'établir, vous ne pouvez savoir jusqu'où il peut aller; si le peuple s'effraye une fois, ce sera comme un troupeau de moutons: ils se précipiteront tous, et les neuf millions disparaîtront avant que l'on ait pu s'en apercevoir.

4937. Le montant que peut atteindre cette demande n'est-il pas limité par le montant même des billets de £10 ou £12 que cette basse classe du peuple peut posséder en même temps? — Lorsque j'ai parlé de la basse classe du peuple, j'ai voulu dire que ce serait elle qui ferait les premières demandes ; mais après elle viendront des gens qui demanderont trois, quatre, cinq mille livres. Un banquier me disait dernièrement qu'il avait ordre de retirer vingt mille souverains ; il les enferma dans sa caisse, et huit jours après la même personne revint et lui dit : « Faites-moi le plaisir de retirer mille souverains de plus. »

4938. L'étendue de ce danger pour la Banque ne dépend-elle pas de l'expérience qu'a la Banque du montant que des demandes semblables ont atteint dans les années antérieures, je veux parler de la demande faite dans le but de ruiner le gouvernement par la classe du peuple qui possède des billets de peu d'importance? — Je n'ai pas dit qu'ils voulussent ruiner le gouvernement; ils demandent de l'or, parce qu'ils sont effrayés.

4939. Ne croyez-vous pas que la demande considérable qui fut faite au mois de mai dernier n'était pas faite par suite de craintes sur la solvabilité de la Banque, mais qu'elle avait pour but de mettre le gouvernement en détresse au moyen de la Banque? — Je ne le pense pas ; la demande faite à la Banque provenait, à mon avis, de ce que l'on craignait une révolution.

4940. Ces gens du peuple qui viennent ainsi demander à la Banque le paiement de leurs dix ou vingt livres ne seront-ils pas obligés par leurs besoins, au bout de quelque temps, de se défaire de cet or qu'ils ont retiré pour leurs paiements ordinaires, et ne peut-on pas espérer qu'au bout de quelque temps cet or rentrera en circulation? — Je n'en fais aucun doute, en peu de temps cet or rentrerait dans la circulation ; mais mon argument est celui-ci : si la Banque laisse le public s'apercevoir qu'il y a eu une diminution dans le montant de sa réserve d'or, beaucoup de personnes prendront l'alarme, ce qui occasionnera une demande considérable.

4941. Si, en même temps que l'on publie le montant de l'encaisse métallique, on publiait le montant du capital de la Banque, et que le public vît ainsi qu'il y a quatorze ou quinze millions de valeurs possédées par le gouvernement qu'il faudrait faire disparaître avant de pouvoir ruiner la Banque, cela ne rendrait-il pas inefficaces toutes tentatives faites pour mettre la Banque en péril ? — Je ne crois pas

que la Banque puisse jamais être ruinée, bien que ses paiements en or puissent être suspendus.

4942. Si la Banque possédant un capital de quatorze ou quinze millions ne peut pas être ruinée, et si le public en est convaincu, ne verra-t-il pas que toute tentative faite dans le but de mettre la Banque en péril sera complétement inutile? — J'en reviens à mon premier argument, et je dis qu'il vaut beaucoup mieux que la Banque tienne secret le chiffre du montant de son encaisse métallique plutôt que de le publier, parce que si le public apprend qu'il y a eu une diminution dans la réserve de l'or ou de l'argent, il sera effrayé et porté à thésauriser; à la fin, la Banque d'Angleterre elle-même concevra de l'inquiétude, et elle diminuera tellement ses émissions qu'il en résultera de grands inconvénients pour le commerce.

4943. N'est-il pas désirable que la marche que suit la Banque dans la conduite de ses affaires repose sur de bons et solides principes? — Oui, mais je crois que la Banque suit de bons principes.

4944. Quelle garantie avez-vous que la Banque agisse ainsi, puisqu'elle ne fait pas connaître les principes sur lesquels reposent ses opérations, ni la manière dont elle les observe? — Elle ne fera connaître ces principes à personne; j'ai entendu faire la question bien souvent, mais elle garde le secret; cependant j'ai des raisons pour croire que ces principes sont bons.

4945. D'après ce que vous savez de la direction de la Banque, croyez-vous qu'elle soit bien dirigée? — Je pense que la direction est bonne; il peut arriver des circonstances dans lesquelles la Banque ne soit pas aussi bien conduite qu'elle pourrait l'être, mais nous ne pouvons pas toujours dire dans quel but une action est faite; à l'époque de la dernière panique une grande partie du crédit fut due au gouverneur de la Banque d'Angleterre.

4946. Comment savez-vous que la direction est bonne, si l'on ne vous dit pas ce qu'elle est? — Parce que je vois comment les affaires sont conduites, et que je reconnais qu'elles sont bien dirigées. A l'époque de la dernière panique, la Banque alla de suite en avant et offrit de prêter de l'argent à tout le monde sur de bonnes garanties; si la Banque avait été effrayée à cette époque, elle aurait dit : Non, je ne veux rien prêter; et le public aurait eu une panique beaucoup plus forte que celle qu'il eut jamais.

4947. Vous pensez que la meilleure ligne de conduite que puisse adopter la Banque est de faire des émissions considérables et de ren-

dre la circulation abondante? — Oui; si le pays a de l'argent en abondance, il aura le commerce du monde entier; mais si l'on rend les espèces rares, le commerce s'en ira dans les autres pays.

4948. Dans le cas où le montant de l'encaisse serait publié périodiquement, et où ce montant viendrait à diminuer, ne pensez-vous pas que cela deviendrait une matière de spéculation pour des personnes connaissant les affaires de commerce?—Certainement, on spéculerait là-dessus, bien plus dans ce pays-ci que dans les autres.

4949. Croyez-vous que des explications données à ce sujet par les journaux pourraient avoir de l'influence sur le jugement public? — Oui, la Banque a soutenu son crédit, parce que ses opérations ne sont pas publiées.

4950. Ne croyez-vous pas que le peuple ne fait qu'une faible attention à ce qu'est le montant de l'encaisse de la Banque? — Si vous interrogez cinquante personnes différentes, l'une vous dira: La Banque a £ 10,000,000, une autre dira £ 5,000,000, une troisième dira £ 20,000,000, une autre enfin dira que la Banque n'a rien du tout.

4951. A une époque ordinaire de confiance, ne pensez-vous pas que la grande majorité de ceux qui ont des billets de la Banque croient l'encaisse métallique beaucoup plus considérable qu'il ne l'est réellement? — Certainement, si vous questionnez un homme riche, vous verrez qu'il croit que la Banque a deux fois plus d'espèces métalliques qu'elle n'en possède, parce qu'il désire qu'il en soit ainsi; et si cet homme connaissait le montant réel de l'encaisse, il le regarderait comme une offense à son crédit.

4952. Si l'on publiait le chiffre du montant de l'encaisse, le public connaîtrait l'époque où la Banque doit acheter de l'or; ne serait-il pas alors possible à quelques individus associés entre eux de rendre difficile pour la Banque l'achat des espèces métalliques, et de faire ainsi hausser les prix? — Ils peuvent faire hausser les prix pendant un moment, cela ne sera pas long; il leur est impossible de soutenir longtemps le change à un prix élevé. S'il vient de l'or dans ce pays, il en vient en telle quantité, que personne ne peut l'accaparer. Celui qui spéculerait sur l'or perdrait une somme considérable par suite de l'intérêt.

4953. En supposant que la confiance des porteurs de billets de la Banque ne fût pas ébranlée en temps ordinaire, par la publication du montant de l'encaisse, si la Banque est prudemment dirigée, ne croyez-

vous pas que la crainte d'une alarme résultant de cette publication agirait sur les Directeurs et les porterait à réduire la circulation ? — Je ne pense pas que cela effrayât les Directeurs, à moins que l'or ne se retirât pour longtemps; si l'or disparaissait pour quelques mois, alors ils seraient alarmés.

4954. La crainte perpétuelle d'une demande subite et considérable, résultant de cette publication, n'agirait-elle pas beaucoup sur la direction des affaires de la Banque ? — Oui, je le pense.

4955. Ne croyez-vous pas que la réduction du timbre des lettres de change serait très-avantageuse au commerce du pays ? —Non, je laisserais les choses comme elles sont ; il importe peu de payer un billet d'une livre pour une lettre de change de 1000 livres.

(*Traduit par* M. René de Mas Latrie.)

PARIS. — IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE, DUCESSOIS ET Ce, QUAI DES AUGUSTINS.

1171 4
8 150
Bibliotheca Ottaviensis

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

a39003 000769801b

CE FG 2982
.B3 1865 VOC2
COO BANQUE DE FR EXTRAITS DES
ACC# 1134711

COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 07 03 04 17 2